
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1888



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1889

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1888



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1889

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1888

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; Besson, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, Fleury, Gauthier, le docteur Lebon, Lombart, Mieusset, Péquignot, Sayous, le chanoine Suchet; Jeannerod, membre correspondant; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1887 est lu et adopté.

L'Académie fixe au 2 février le jour de la prochaine séance publique; elle adopte le programme de cette séance.

M. le président lit une étude biographique et critique sur M. Louis de Ronchaud, membre correspondant récemment décédé, et M. Mieusset une pièce de vers intitulée . *Une statue de Jeanne d'Arc à Reims.*

L'Académie adopte, sur les propositions de la commission des publications, la composition du volume des Mémoires pour 1887, et décide que l'impression aura lieu désormais à l'imprimerie Jacquin.

M. le chanoine Suchet lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Pioche, membre honoraire.

Sont élus membres de la commission des publications pour 1888 : MM. Mieusset, Suchet, Gauthier, Besson, Lombart.

La séance est levée.

Le Président, Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance publique du 2 février 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le chanoine BERGIER, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, le docteur GAUDERON, LOMBART, MAIROT, MERCIER, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET; THURIET, membre correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Louis de Ronchaud, par M. le président.

Les Corporations ouvrières en France et en Franche-Comté, discours de réception, par M. Lombart.

Réponse de M. le président.

Les Fêtes publiques en Franche-Comté, discours de réception, par M. de Sainte-Agathe.

Réponse de M. le président.

Le poète Marsoudet, de Salins, par M. Thuriet.

Une Statue de Jeanne d'Arc à Reims, poésie, par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie élit et M. le président proclame :

Dans l'ordre des membres correspondants nés en Franche-Comté :

1° M. Henri l'Epée, manufacturier, ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs);

2° M. l'abbé Petetin, aumônier de la Visitation, à Ornans.

La séance est levée.

Le Président, Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 15 février 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président ; Besson, Ducat, Estignard, Fleury, le docteur Gauderon, Gauthier, Lombart, le docteur Lebon, Mairot, de Sainte-Agathe, Sayous ; Jeannerod, membre correspondant ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 19 janvier et 2 février sont adoptés.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions.

M. Mairot présente, au nom de la commission des finances, le projet du budget pour 1888, soit :

Recettes.		Dépenses.	
Arrérages de rentes . .	2,605	Pension Suard	1,800
32 cotisations à 20 fr. .	640	Frais de convocation. .	50
2 cotisations à 10 fr. .	20	Frais des séances publiques	125
Subvention du département	500	Au concierge	60
Vente du volume . . .	120	Bois, timbres, recouvrements	75
Droits de diplôme . .	10	Prix à décerner . . .	700
Intérêts des fonds placés.	35	Impression du volume .	1,300
	3,930		4,110

Soit un déficit de 180 fr. qui devra être couvert par le solde aux mains du trésorier.

Ce projet de budget est adopté, et l'apurement des comptes de 1887 remis à la prochaine séance.

Sous ce titre : *Un collectionneur franc-comtois*, M. Estignard communique une notice biographique et critique sur l'architecte Paris.

M. le secrétaire donne lecture d'une notice envoyée par M. Meynier, membre honoraire, sur l'abbé François, chanoine de Besançon.

La séance est levée.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 15 mars 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, le chanoine Faivre, le docteur Gauderon, Gauthier, Lombart, Mairot, Mieusset, de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

L'Académie approuve l'échange de ses publications avec celles de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Les comptes du trésorier pour l'année 1887 sont adoptés, sur le rapport de M. Mairot.

Sur la proposition de la commission des documents inédits, M. Beneyton est nommé membre de cette commission.

M. le secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux des académiciens en 1887.

M. Sayous communique une notice sur M. Braun, associé correspondant.

M Gauthier lit les deux comptes rendus suivants :

Messieurs,

Je suis chargé par M. Alfred Bovet, de Neufchâtel, aujourd'hui Franc-Comtois d'adoption et président de la Société d'émulation de Montbéliard, d'offrir à l'Académie le Catalogue des Autographes qui composaient sa collection vendue en 1887 (1).

Ce catalogue, œuvre de deux de mes aînés de l'Ecole des Chartes, MM. Etienne Charavay et Fernand Calmettes, est devenu, grâce à l'érudition et à la haute compétence de ses auteurs, le miroir fidèle d'une réunion précieuse, formée avec un goût exquis, par quinze années de patience et de labeur. 2,138 autographes, absolument authentiques et malheureusement dispersés aujourd'hui, présentaient, dans la collection Bovet, un résumé vivant de l'histoire intellectuelle de l'Europe durant cinq siècles. Politiques, littérateurs, artistes, savants, femmes célèbres par l'esprit ou la beauté, s'y coudoyaient dans le plus aimable et le plus instructif des mélanges, de telle façon que l'érudition et la curiosité trouvaient dans

---

(1) *Lettres autographes* composant la collection de M. Alfred Bovet, décrites par Etienne Charavay. Ouvrage imprimé sous la direction de Fernand Calmettes. Paris, Charavay, 1887. In-4° de LVI et 880 pages. (Nombreux *fac-simile* dans le texte, 49 pl. hors texte.)

leurs écrits un régal des plus variés et des plus fins. La vente de ces trésors, accomplie pour permettre à M. Bovet de concentrer ses recherches et de spécialiser ses collections sur le terrain de l'histoire et de la biographie musicales, a enrichi mainte bibliothèque publique ou privée.

Mais il en survit, grâce au catalogue Charavay, plus que le souvenir, puisqu'à côté d'une analyse fidèle et claire de tous les documents, beaucoup, et des meilleurs, ont été reproduits en totalité ou en partie ; puisque d'innombrables gravures ou photogravures ont fixé les sceaux, les signatures des princes, des diplomates, des peintres, des lettrés du XV[e] au XIX[e] siècle. En même temps qu'une véritable *Isographie* permettant, à l'occasion, mainte confrontation utile, on a là, sous la main, un execellent manuel de l'amateur d'autographes et un guide sûr pour apprécier l'intérêt et la valeur, même vénale, de tel lambeau de vélin ou de papier jeté dans le commerce par le hasard des ventes publiques.

Sans entrer dans l'étude et le détail d'un recueil que chacun de vous désirera parcourir, je tiens à vous signaler, du moins, quelques autographes comtois que j'ai relevés, grâce aux tables méthodiques, magistralement dressées par mes confrères. Vous jugerez par ce simple aperçu et par les extraits qui ont pour notre terroir une saveur, pour notre histoire littéraire une utilité, des ressources que le catalogue de M. Bovet met libéralement à la disposition des chercheurs.

Vingt Franc-Comtois seulement sont représentés par une quarantaine de lettres soit autographes, soit reçues de quelque personnage célèbre. L'un, le plus lointain par la date, est ce fameux Jacques Coitier qui fut le confident de Louis XI en même temps que son médecin ; un ordre de Charles VIII annonçant à la Chambre des Comptes de Paris qu'il vient de lui donner pour vice-président l'ancien favori de son père, apporte à la biographie de Coitier un élément intéressant et inédit (1). Du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle, voici une lettre en espagnol, adressée de Madrid à Côme de Médicis (2). M. Bovet a fait reproduire la formule de salutation : « Besa las manos de Vostra Excellenza, » qui précède la signature, bien connue de nos érudits, du fameux Ornacien. Je citerai rapidement, sans leur rien emprunter, des lettres de Nodier (3) et de Suard (4), du diplomate Acton (5),

---

(1) N° 4 du catalogue. Lettre de Charles VIII. Amboise, 4 octobre 1483.
(2) N° 247. Lettre au duc de Florence. Madrid, 4 octobre 1539.
(3) N° 805. Paris, 8 septembre 1824 ; n°s 823, 847 et 872.
(4) N° 2097.
(5) N° 258. Naples, 29 janvier 1785.

de Lecourbe (1), des deux Cuvier (2), des médecins Bichat (3) et Desault (4), des peintres Courbet (5), Gigoux (6), Japy (7), Machard (8), en me bornant à citer deux lettres qui honorent deux peintres, l'un, Giacomotti, notre compatriote et notre confrère, l'autre, Français, dont nous avons tous admiré les œuvres, et qui mérite, pour avoir magistralement peint nos sites pittoresques, des lettres de naturalisation que vous devriez, Messieurs, lui accorder.

La lettre de Giacomotti, adressée à Bouguereau, lui recommande chaudement, pour une médaille du Salon, Nestor Bavoux, que nous avons tous connu gai et laborieux, quoique cloué par la paralysie et réduit à peindre, pour vivre, des fruits et des fleurs, faute de pouvoir aller chercher dans nos montagnes l'inspiration que son pinceau savait si bien trouver (9).

Celle de Français, que je vous demande la permission de reproduire, raconte en termes émus les derniers moments d'un sculpteur baumois, Bardey, qu'un modèle d'atelier soutint, soigna et nourrit jusqu'au jour où la misère et l'excès de travail brisèrent une carrière qui eût honoré la Franche-Comté et les arts (10). Bardey, excellent musicien, avait remporté au Conservatoire un premier prix de cor, et faisait partie de l'orchestre des Italiens. Entre temps, il sculptait, et son *Barbier du roi Midas* eut au Salon un succès incontesté. « Il gagnait sa vie dans la soirée, et employait ses journées à sculpter, écrit Français. A ce double travail il est devenu poitrinaire. A la fin de l'été dernier, en proie à un grand découragement, ne pouvant plus jouer du cor, il a trouvé dans son modèle habituel, Giaconelli, la suprême ressource. Le brave garçon lui a donné, depuis cette époque, la moitié de son temps, employant l'autre à gagner son pain. Non seulement il lui a posé cette belle figure qui est au Salon,

---

(1) N°s 363, 408 et 411.

(2) N°s 584, 585 et 575.

(3) N° 588. Paris, 6 juin 1799.

(4) N° 555. Paris, 1er mai 1792.

(5) N° 1640, 1641. Paris, 18 mai 1853 et Paris, 14 août 1866. Lettre à Charles Yriarte. Voici un extrait de cette lettre : « Sans nul doute, Monsieur, si fréquenter les salons et les antichambres, solliciter dans les bureaux, courber l'échine devant les hauts fonctionnaires, tendre les mains aux faveurs du pouvoir, est, à vos yeux, une marque de bonne éducation, vous avez raison de me reprocher d'avoir été mal ou imparfaitement élevé, et j'ai grand'peur de mériter vos reproches jusqu'à la fin de mes jours. »

(6) N°s 1546, 1567, 1597 et 1655.

(7) N° 1720. Paris, 19 décembre 1880.

(8) N° 1718. Paris, 28 janvier 1883.

(9) N° 1686. Paris, 24 mai 1876.

(10) N° 1621. Paris, 15 mai 1876.

mais il lui a prodigué les soins les plus assidus et les plus délicats, lui fournissant, à son insu, du charbon pendant l'hiver, le nourrissant un tiers du temps. En un mot, il l'a soutenu en vie jusqu'au moment de l'achèvement de sa statue. Le lendemain du jour où Bardey l'a conduite au Salon, plein d'espoir et de joie, il est mort.... »

Je m'arrête ici, non sans avoir signalé encore une lettre de don Francisco de Mello (1), adressée au parlement de Dole, et qui, sortie des Archives du Doubs, y serait sans doute rentrée si M. Bovet eût connu son origine. L'Académié tiendra certainement à transmettre à M. Alfred Bovet ses remerciements empressés d'un envoi qui lui est précieux à plus d'un titre, et à lui témoigner en même temps sa sympathie pour les consciencieux travaux de la Société dont il est le président.

Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses* du diocèse de Dijon, de janvier-février 1888, contient, sous la signature de M. Ch. Aubertin, une notice sur la sépulture de Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier des ducs de Bourgogne.

Ce nom seul de Salins révèle l'origine franc-comtoise de la femme du chancelier qui, sous le règne de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, prit une si large part à la politique de ses maîtres et fut si redoutable à la France au lendemain du meurtre de Montereau. Je veux parler de Nicolas Rolin, qui, lui aussi, par sa famille, était originaire de nos montagnes, et dont l'image, comme celle de sa seconde femme, Guigone de Salins, est peinte sur le merveilleux diptyque de l'hôtel-Dieu de Beaune, sortie, dit-on, du pinceau flamand de Roger van der Weyden. Nous connaissons, à Besançon, le portrait de ces deux personnages, grâce à une copie à la gouache qui figure dans notre Musée de peinture, et la généalogie de la famille des Salins-la-Tour, de laquelle était issue, à la fin du XIVe siècle, l'épouse du chancelier Rolin, figure dans nos écrivains franc-comtois (2). A ce titre, la notice de M. Aubertin mérite une courte analyse dans le Bulletin de l'Académie. L'hôtel-Dieu de Beaune, fondé par Nicolas Rolin et sa femme, et qui, au dire de Paradin, « n'avait son égal dans le monde, » abrita jusqu'en 1790 la sépulture de Guigone de Salins, tandis que son époux reposait à Notre-Dame d'Autun, sa ville natale, sous une tombe d'airain où il était représenté en armure, ayant son épouse à ses côtés (1462).

---

(1) N° 468. Bruxelles, 8 janvier 1643.

(2) Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, 1758, III, 47 et suiv.

Guigone mourut le 24 décembre 1470, huit ans après le chancelier, et son corps fut déposé dans un caveau, sous le maître-autel de la chapelle de l'hôtel-Dieu. En 1794, sa sépulture fut violée, le cercueil de plomb qui enveloppait ses restes fut enlevé et fondu, ses ossements jetés au fond d'un caveau, où des mains pieuses les recueillirent en 1796. Une réparation faite en 1876 dans la chapelle de l'hôpital de Beaune a remis au jour le caveau et les ossements de sa fondatrice; on les a réunis dans un cercueil, et après une cérémonie solennelle et la rédaction d'un procès-verbal détaillé de l'exhumation et de la reconnaissance de la sépulture de Guigone, on a rendu en 1877, à la bienfaitrice de Beaune, la tranquille possession du tombeau qu'elle s'était choisi. Dans l'épitaphe que Guigone de Salins s'était fait graver de son vivant et dont M. Aubertin donne le texte, que nous reproduisons ici, Guigone rappelait non sans orgueil qu'elle était issue des comtes souverains de Bourgogne, c'est-à-dire de la maison de Vienne. Elle eut, avant de mourir, la satisfaction de marier sa fille avec un descendant direct de la même maison, en accordant la main de Philippote Rolin à Guillaume d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve, qui ne crut pas se mésallier en épousant la petite-fille d'un bourgeois de Poligny.

Voici l'épitaphe de la mère et de la fille, que nous empruntons, dans l'intérêt de l'épigraphie franc-comtoise, à l'intéressante notice de M. Ch. Aubertin :

24 décembre 1470. *Epitaphe de Guigone de Salins, dans la chapelle de l'ancien hôtel-Dieu de Beaune.*

CY GIST NOBLE DAME DAME GUIGONE DE
SALINS ET DE VIENNE VEVVE DE FEV NOBLE
ET PUISSANT SEIGNEUR NICOLAS ROLIN CHEVALIER
IADIS CHANCELIER DE BOURGONGNE EN SON VIVANT
.... LIEU LAQUELLE Y TRESPASSA LE XXIV JOR
DE DÉCEMBRE L'AN MIL CCCCLXX. PRIEZ DIEU
POR EULX.

1er mai 1493. *Epitaphe de Philippote Rolin, femme de Guillaume d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, même chapelle.*

CY GIST DAMOISELLE PHILIPOTE ROLIN DAME DE BRAIGNY
FEMME DE GUILLAUME D'OYSELET S^{r} DE VILLENEUVE FILLE DU
FONDATEUR DE CÉANS, LAQUELLE TRESPASSA LE PREMIER JOR DE MAY
MCCCCIIII^{XX}XIII (1).

---

(1) *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, janvier-février 1888, p. 5-26.

M. de Sainte-Agathe lit le compte rendu suivant :

Quelques papiers de famille échappés à la destruction ont permis à M. Debidour de publier, dans les *Annales de l'Est* (1), la biographie d'un Comtois bien oublié : le général Grangeret, gouverneur de Longwy : voici, en quelques mots, l'histoire de cet enfant du pays.

Jean Grangeret naquit à Vezet (Haute-Saône) le 30 août 1737 ; il appartenait à une modeste famille de paysans et connut ainsi de bonne heure les fatigues et les privations.

Engagé à l'âge de quinze ans au régiment de Rouergue, il était sergent dix ans après, et sous-lieutenant à quarante-trois ans ; il avait aussi pris part aux guerres de son temps et en particulier à la conquête de la Corse. Il servait comme lieutenant à la Martinique, lorsque la Révolution éclata : à son retour en France, il fut nommé capitaine au régiment de Rouergue, en 1792, et chef de bataillon en 1793. Il se distingua à Nerwinde et fut mis hors de combat à Valenciennes. Cette belle conduite le fit nommer général de brigade.

Peu après il prit part à la brillante campagne de Hoche en Allemagne. Ce général, qui avait été enfermé avec lui à Thionville, avait apprécié son mérite et il n'hésita pas à lui confier la garde de la forteresse de Longwy. C'était un point stratégique important pour les alliés ; l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse ne ménagèrent pas les promesses et les flatteries pour gagner le gouverneur de la place. « Deux vaillans et généreux chefs, lui firent-ils écrire, charmans de corps et d'esprit, singulièrement riches et bienfesans, » onts jettées leurs regards sur une dame veuve quon dit être en » votre pouvoir. Elle ora la libertée du choix de manière que celui » qui nora pas fixé son attention félicitera encore son ami de son » bonheur. Toujour et dans tous les instants vous éprouveres » monsieur les avantages de leurs reconnaissances et de leurs puissantes protections (2). »

Grangeret, officier sans fortune, sut résister aux tentations de l'étranger, et la place de Longwy resta française. Mais le gouvernement de la république ne sut pas récompenser ses longs et fidèles services. Un an après, le 2 août 1795, il fut relevé de son commandement, et sans quitter Longwy, il rentra dans la vie privée.

Marié en 1793 à une demoiselle Burthe, il avait deux enfants et sa solde perdue, il ne lui restait rien pour les nourrir et pour les élever. Il n'eut plus qu'un souci : obtenir un nouveau commandement ou au moins une pension de retraite. Il multiplia dans ce

(1) V. *Annales de l'Est*. Nancy, 1888, 2e année, p. 1.
(2) *Ibidem*, p. 7.

but les lettres et les démarches, et il est pénible de voir ce vieux soldat écrire, dans sa détresse, au ministre de la guerre : « Jusqu'à » quand frapperai-je en vain à la porte de la justice? J'ai tout sa- » crifié pour ma patrie, et mon sang, citoyen, mon sang, qui n'a » point été épargné, n'a plus longtemps à couler dans mes » veines (1). » Mais ses appels restaient sans réponse. A deux reprises il s'adressa à son ancien camarade, le général Hoche, qui le recommanda enfin au ministre : mais le chagrin et les infirmités l'enlevèrent (15 avril 1797) avant qu'il eût pu obtenir ce qu'il désirait tant. Hoche lui-même mourait cinq mois après, sans avoir pu obtenir le moindre secours pour sa veuve. Elle se trouva dès lors sans protecteur et sans ressource, et elle se fit délivrer un certificat d'indigence par la municipalité, véritable témoignage de l'ingratitude du gouvernement à l'égard de son mari.

Singulière destinée que celle du général Grangeret, qui, né dans une chaumière de la Comté, mourut indigent dans cette forteresse de Longwy, dont il avait été le vaillant et incorruptible gouverneur. Cet acte de patriotique désintéressement méritait que son nom fût conservé et placé à côté de celui des autres généraux comtois de cette époque.

M. Pingaud lit le compte rendu suivant :

Le collège de Gray n'a guère d'histoire que depuis la seconde moitié du XVIIe siècle. On peut ressaisir ses origines jusque vers 1450; mais pendant longtemps ce fut une simple école dépendant de l'abbaye voisine de Corneux. En 1653, les Jésuites y succédèrent aux Prémontrés et en firent un établissement régulièrement organisé et relativement florissant. Après l'abolition de la Compagnie, le collège passa aux mains de prêtres séculiers envoyés par le séminaire de Besançon, jusqu'à sa ruine, en 1792.

Le livre qui lui a été consacré par M. Godard contient une analyse, faite avec soin et sous une forme intéressante, de toutes les pièces le concernant, soit aux archives de Gray, soit aux archives départementales de la Haute-Saône. Comme M. Feuvrier à Dole et M. Droz à Besançon, l'auteur nous montre en présence une république municipale sous la tutelle de l'Etat et une république scolaire se rattachant à l'Eglise; le gouvernement central est absent. On pensait alors que la direction des jeunes esprits appartenait de droit divin à la famille ; et c'était la communauté urbaine, repré-

---

(1) V. *Annales de l'Est*. Nancy, 1888, 2e année, p. 14.

sentant directement les familles, qui réglait avec la puissance spirituelle l'exercice de cette direction.

Les principes admis d'un commun accord étaient ceux que l'Université actuelle trouve encore en tête de son décret constitutif, ceux « de la religion catholique et de la monarchie. » Le système d'éducation et d'enseignement était celui auquel les Jésuites donnèrent tant de vogue, et qu'ils surent d'ailleurs modifier, selon les besoins des temps, avec une habileté aussi incontestable que leur science. Quant aux intérêts en présence, ceux des Révérends Pères et ceux de la ville, ils furent plus d'une fois en conflit, témoin les procès et contestations réciproques qui comptent dans l'histoire du collège autant que les succès de ses élèves.

De cet ensemble de renseignements il résulte une fois de plus pour nous ce fait très simple et pourtant contesté de nos jours : c'est que les choses de l'enseignement avaient leur place légitime dans les préoccupations de nos ancêtres : place mesurée, il est vrai, et point encombrante ni ruineuse. Si chacun tenait ardemment à ses privilèges, du moins tous s'entendaient sur les principes de religion et les connaissances littéraires à inculquer à la jeunesse. De ce côté nous ne sommes point en progrès, bien au contraire.

M. Godard est professeur, et il a porté dans son livre des qualités sans doute très profitables à ses élèves, une composition méthodique, une composition claire et propre à animer même des questions de procédure ou de finances. Il sait juger les hommes et les événements en tenant compte de la différence des temps, et dans un sujet de si mince apparence, il a fait preuve à la fois d'érudition et d'impartialité. Une série de pièces justificatives et deux plans du collège, en 1675 et en 1788, terminent son volume.

La séance est levée.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 19 avril 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président; Besson, Ducat, Estignard, le chanoine Faivre, Gauthier, Lombart, Mairot, Mieusset, le chanoine Suchet ; Jeannerod, le

marquis DE VAULCHIER, membres correspondants; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est lu et adopté.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. l'abbé Bouchey, associé correspondant franc-comtois. M. Lombart se charge de rédiger la notice d'usage.

M. le secrétaire perpétuel lit, au nom de M. Fleury, des extraits d'une étude importante consacrée à la *Familiarité de Vercel.*

M. Gauthier communique une notice, avec pièces à l'appui, sur plusieurs peintres franc-comtois du XVIIe et du XVIIIe siècle.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 17 mai 1888.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN (président); le chanoine BERGIER, BESSON, DUCAT, le chanoine FAIVRE, GAUTHIER, LEBON, DE SAINTE-AGATHE et SAYOUS.

En l'absence de MM. les président, vice-président et secrétaires, M. le docteur Druhen occupe le fauteuil du président, et M. Gauthier celui du secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril est lu et adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, l'Académie décide qu'il sera pourvu en juillet à une place vacante d'académicien résidant.

En l'absence de M. le marquis de Loray, M. de Sainte-Agathe donne lecture d'une notice historique sur l'abbaye des Dames de Migette, qui es retenue pour la prochaine séance publique.

Une notice sur Francis Monnier, professeur au collège Rollin, précepteur du prince impérial, est ensuite lue par M. Druhen et réservée pour la séance publique de juillet.

M. le secrétaire communique à l'Académie un mémoire manuscrit de vingt pages, accompagné de planches, sur le prieuré augustin et l'église prieurale de Grandecourt, adressé par une personne qui habite la Haute-Saône. Ce mémoire, qui, plus développé, rentrerait dans le cadre des concours historiques et archéologiques ouverts par la compagnie, ne peut être renvoyé à une commission spéciale, par cette double raison, qu'il est ostensiblement

signé, et que d'autre part, aucun concours d'histoire n'est indiqué pour l'année 1888. Il sera retourné à son auteur avec observations et le programme des prochains concours d'histoire.

M. Gauthier communique le texte inédit de l'inventaire du mobilier de Pierre de La Borde, avocat bisontin, mort en 1359. L'intérêt de ce document réside principalement dans la nomenclature d'une bibliothèque professionnelle, composée pour moitié de textes et commentaires de droit civil, pour moitié de textes et commentaires de droit canon. En outre il fait connaître la position sociale relativement élevée que tenaient à Besançon les membres du barreau au milieu du XIVe siècle, et apporte un contingent utile à l'histoire d'une corporation qui, de tout temps, a joué un rôle considérable dans la vie politique du pays.

L'ordre du jour appelant l'élection des commissions ayant à juger les concours de 1884, sont élus commissaires du concours d'éloquence : MM. les chanoines Suchet et Bergier et M. de Sainte-Agathe; commissaires du concours d'économie politique : MM. Lombart, Péquignot et Gauthier.

La séance est levée.

Le Président de la séance,
Dr DRUHEN aîné.

Le Secrétaire de la séance,
J. GAUTHIER.

Séance du 21 juin 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, FLEURY, GAUTHIER, GUICHARD, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, DE SAINTE-AGATHE, SIRE, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ; JEANNEROD, membre correspondant; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de MM. Ed. Baille, académicien titulaire, et Edouard de Barthélemy, associé né en dehors de la Franche-Comté.

M. le président prévient l'Académie que cette année aucun travail n'a été présenté ni au concours d'éloquence, ni au concours d'économie politique.

L'Académie décide qu'elle échangera à l'avenir ses publications avec la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

M. Gauthier rend compte de la récente séance publique de la Société d'émulation de Montbéliard, à laquelle il a, avec M. Mairot, représenté l'Académie. Les relations entre deux sociétés unies par les mêmes travaux et le même attachement à la patrie comtoise ont été reprises de la façon la plus cordiale, et en devenant régulières à l'avenir, ne pourront que profiter à l'une et à l'autre. Tel est le vœu que M. Gauthier rapporte de Montbéliard, et auquel l'Académie s'associe, en remerciant ses deux délégués.

M. l'Epée, associé correspondant, présente à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Sire, des dessins et photographies servant à faire connaître une pompe de son invention, dont le mécanisme ingénieux est fondé sur les variations du mercure dans la cuvette d'un baromètre. L'Académie remercie M. l'Epée et son interprète, et ordonne le dépôt de ces pièces aux archives.

L'Académie approuve la liste de deux candidats à une place d'associé résidant, qui lui est présentée par la commission des élections, et fixe la date de la séance publique au jeudi 26 juillet.

M. Lombart lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Bouchey, associé correspondant.

M. Suchet communique une pièce de vers envoyée par M. Beneyton, intitulée l'*Aïeul*.

M. Sayous présente un travail devant lui servir de discours de réception, intitulé *l'Exposition de Marie-Thérèse*, souvenirs d'un voyage récent.

La séance est levée.

Le Président,
Mis TERRIER DE LORAY.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 19 juillet 1888.

Etaient présents : MM. le marquis TERRIER DE LORAY, président; le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin est lu et adopté après rectifications faites par M. le président et M. Pingaud.

M. David, pensionnaire Suard, écrit pour notifier qu'il a été reçu licencié ès sciences mathématiques, et qu'il compte, l'année prochaine, commencer à Paris la préparation de son agrégation.

M. le chanoine Suchet lit un travail sur les *Femmes célèbres de Franche-Comté.*

L'Académie règle le programme de la prochaine séance publique.

Les choix des sujets pour les concours d'éloquence et d'économie politique sont remis à la séance de novembre. Deux commissions composées, la première, de MM. Suchet, Fleury et de Sainte-Agathe, la seconde, de MM. Mairot, Péquignot et Lombart, sont chargées de préparer ces choix.

M. Pingaud lit quelques parties d'un travail de M. Meynier, membre honoraire, sur la *Franche-Comté en 1789.* Renvoi à la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L Pingaud.

Séance publique du 26 juillet 1888.

Etaient présents : MM. le marquis Terrier de Loray, président ; le chanoine Bergier, le docteur Druhen, Ducat, Lombart, Mairot, Mieusset, Péquignot, Sayous, le chanoine Suchet, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

1° L'*Abbaye de Migette*, par M. le président.

2° *Francis Monnier*, par M. le docteur Druhen.

3° Les *Femmes célèbres de Franche-Comté*, par M. le chanoine Suchet.

4° L'*Exposition Marie-Thérèse*, souvenirs d'un voyage récent, discours de réception par M. Sayous.

5° *Un rêve à Paris*, poésie, par M. Mieusset.

A l'issue de la séance publique, les membres susnommés, auxquels s'étaient joints MM. les docteurs Lebon et Gauderon, ont élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. le chanoine de Beauséjour, curé de Saint-Jean, déjà associé correspondant.

L'Académie a élu président pour l'année 1888-1889 M. Estignard, et vice-président M. Mieusset.

Le Président,
Mis Terrier de Loray.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 15 novembre 1888.

Etaient présents : MM. Estignard, président ; le chanoine de Beauséjour, le chanoine Bergier, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, le chanoine Faivre, Gauthier, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mairot, Péquignot, de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 19 et 26 juillet sont lus et adoptés.

L'Académie accepte l'échange de ses publications avec celles de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc et de l'Observatoire météorologique central de Mexico.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, envoyés en hommage :

Thuriet (Charles), *Petites poésies san-claudiennes.*

Dr Paul Girod, les *Eponges des eaux douces d'Auvergne.*

Id., les *Fourmis, leurs sociétés et leurs villes.*

Id., *Recherches sur la chlorophylle des animaux.*

Id., *Quelques mots sur la flore d'Auvergne.*

Id., les *Microbes.*

Id., l'*Homme préhistorique.*

Toubin (Charles), *Essai sur la domination aryenne.*

De Montet (Albert), la *Jeunesse de Mme de Warens.*

Baudin et Jeannot, *Annuaire statistique et démographique*, année 1887.

M. le secrétaire adjoint rend compte à l'Académie des nouvelles mesures qu'il a prises pour l'aménagement de la bibliothèque.

L'Académie décide qu'il sera pourvu, en janvier 1889, à deux places d'associé résidant, une place d'associé né en Franche-Comté, une place d'associé né en dehors de la Franche-Comté.

Il est décidé, après discussion, que les sujets suivants seront proposés en 1890, aux concurrents aux prix d'éloquence et d'économie politique :

1° Eloquence. — Etude sur les Noëls franc-comtois et les représentations des mystères et moralités en Franche-Comté.

2° Economie politique. — Quelles ont été en Franche-Comté les causes principales des variations de la valeur de la propriété immobilière, soit rurale, soit urbaine, depuis 1830 jusqu'à nos jours ?

M. Pingaud lit, au nom de M. Fleury, la première partie d'un compte rendu développé sur le travail de M. Franz Funck-Brentano intitulé : *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise.*

L'élection d'un trésorier est remise au mois de janvier 1889.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Mairot, de Loray, Suchet, Péquignot, de Beauséjour, de Sainte-Agathe, Druhen.

La séance est levée.

Le Président, ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 21 novembre 1888.

Etaient présents : MM. MIEUSSET, vice-président ; le chanoine BERGIER, le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Cette séance extraordinaire a pour but de faire représenter l'Académie aux obsèques de Mgr Besson, évêque de Nimes, qui de 1844 à 1875 a honoré ses concours, puis partagé ou inspiré ses travaux, et qui lui appartenait encore comme membre honoraire.

L'Académie sera représentée officiellement à ces obsèques par MM. Suchet et de Beauséjour. Une couronne sera offerte en son nom. Un crédit de 150 francs est voté à cet effet, et à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Vice-président, P. MIEUSSET.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 19 décembre 1888.

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le chanoine BERGIER, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, FLEURY, GAUTHIER, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 15 et 21 novembre sont lus et adoptés.

M. le président notifie la mort de M. Marlet, associé correspondant. M. Pingaud se charge de rédiger la notice d'usage.

L'Académie approuve la liste de candidatures dressée par la commission des élections, en ce qui concerne les associés résidants et les associés nés en dehors de la Franche-Comté.

M. le président lit une notice sur Mgr Besson, destinée à la prochaine séance publique,

M. Gauthier lit une notice nécrologique sur M. de Soultrait, qui est également retenue pour cette séance.

Sont réélus membres de la commission des finances : MM. Mairot, Gauthier et Lebon.

La séance est levée.

Le Président,
ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Notice sur M. SAINT-GINEST, *par M.* DUCAT.

M. Etienne-Bernard Saint-Ginest naquit à Toulouse, le 15 février 1831. Notre excellent confrère se rattachait cependant à notre région par d'anciennes alliances de famille, du côté maternel, avec des personnes originaires de notre malheureuse Alsace.

Quoi qu'il en soit, il était devenu réellement Bisontin par sa position, par ses intérêts, et plus encore par le cœur.

M. Saint-Ginest avait, dès son jeune âge, montré les dispositions les plus heureuses pour la carrière qu'il devait embrasser. Fils d'un important et honorable entrepreneur de travaux, il s'était adonné très facilement aux études multiples de la construction et des arts qui s'y rattachent. A la suite d'un concours public, on le désigna, à dix-neuf ans, comme lauréat de la ville de Toulouse, pour être envoyé et pensionné à Paris, où il passa avec succès les examens d'admission à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Là aussi, il compta promptement parmi les meilleurs élèves ; il arriva dans un bon rang en première classe, y obtint plusieurs médailles et eut place dans le concours préparatoire pour le grand prix de Rome. Malheureusement il fut arrêté, pour l'entrée en loge, par une grave maladie qui l'obligea à un retour de deux ans au pays natal.

Dès qu'il fut suffisamment rétabli, l'ardent travailleur se hâta d'aller reprendre ses études. Il les avait commencées sous la direc-

tion d'un architecte distingué, M. Henri Labrouste, à qui Paris doit le beau monument de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, il les continua sous celle de M. Questel, l'éminent auteur de l'église Saint-Paul, à Nimes, qui a depuis dirigé les travaux de réparation du Palais et du Musée de Versailles.

L'élève se ressentit des hauts mérites de ses maîtres, et lorsque plus tard, M. Baltard, architecte de la ville de Paris, l'employa dans la direction de ses nombreuses entreprises, il sut apprécier ses qualités et alla jusqu'à lui faire entrevoir une collaboration qui l'aurait définitivement fixé dans la capitale

C'est à cette époque que le préfet du Doubs, M. Pastoureau, s'adressa au même M. Baltard, pour en obtenir quelqu'un qu'il pourrait attacher avec confiance et d'une manière exclusive à son administration. Plusieurs propositions furent faites, mais le choix s'arrêta sur M. Saint-Ginest ; celui-ci n'accepta qu'après bien des hésitations l'offre qui devait fixer son avenir ; mais enfin il se rendit. Un arrêté préfectoral du 3 août 1861 le chargea du service des bâtiments départementaux, ainsi que du contrôle des travaux des communes.

La valeur personnelle du nouvel arrivant fut promptement connue et établie parmi nous ; la dignité de son caractère, l'aménité de ses relations, lui gagnèrent bientôt la sympathie de ses confrères et celle des chefs d'administration et du public. Enfin une honorable alliance, contractée à Auxonne, lui créa de nouveaux liens avec le monde des architectes et des constructeurs de notre pays. En fondant une famille à Besançon, il se donna irrévocablement à nous.

Si M. Saint-Ginest avait dû rester limité, dans l'exercice de sa profession, par les conditions trop restreintes de son installation, il aurait laissé après lui déjà assez d'édifices pour que l'on puisse juger de l'étendue de ses connaissances et de la variété de son talent. En effet, sous son habile direction, on a construit un tribunal civil à Pontarlier ; des prisons dans cette même ville, ainsi qu'à Montbéliard et à Baume ; un bâtiment pour les archives départementales à Besançon ; puis, récemment, un grand établissement pénitentiaire dans notre banlieue. Il avait préparé encore un projet de transformation du vieil asile de Bellevaux ; et aussi un grand avant-projet, établi avec le concours des services intéressés de l'Etat et de la ville, pour la reconstruction, ou au moins une transformation presque complète de notre Palais de justice.

Mais, après ses premières années de séjour, M. Saint-Ginest fut autorisé par le successeur de M. Pastoureau à accepter une clientèle

qui se présentait d'elle-même et qui devait lui rester toute personnelle. Il fut chargé alors de quelques travaux communaux qui, malgré leur rang secondaire, portent tous l'empreinte bien remarquable de leur auteur; nous citerons, entre autres, la petite église du village les Allemands, dans l'arrondissement de Pontarlier.

En même temps, on confia à notre confrère toute une série de constructions particulières très importantes. Des modifications apportées par la municipalité à notre promenade Granvelle fournirent à M. Saint-Ginest l'occasion d'embellir ce principal quartier de la ville. Il y éleva des façades dessinées avec goût et y créa des habitations dans lesquelles il sut appliquer, d'une manière ingénieuse, les inventions relatives au confortable moderne.

Au dehors, il élevait d'élégantes maisons de plaisance dans chacun des trois départements de notre Franche-Comté. Il a continué ainsi jusqu'à ses derniers jours, et il laisse inachevées de belles constructions qui devaient ajouter encore à sa réputation.

M. Saint-Ginest était à la fois président de la Société d'architecture et président de celle des Amis des beaux-arts. C'est avec son concours désintéressé que cette dernière a organisé ses diverses expositions publiques. La Société d'émulation du Doubs le comptait parmi ses membres depuis 1866; elle a publié, dans son volume de cette même année, les dessins qu'il fit pour accompagner une intéressante monographie du palais Granvelle, faite par l'érudit bibliothécaire de la ville, M. Castan.

L'Académie de Besançon ouvrit ses rangs à notre confrère en 1877; quelques-uns de ses ouvrages sont mentionnés dans les rapports du secrétaire en 1882 et 1883. Pour les mémoires de notre Compagnie, M. Saint-Ginest a donné des extraits de ses plans de la nouvelle maison d'arrêt, qui accompagnent un excellent travail fait par M. le chanoine Faivre, sur le régime pénitentiaire.

Nous mentionnerons seulement son entrée dans un grand nombre de commissions départementales ou municipales, où l'on appréciait de plus en plus son savoir et son dévouement. On l'avait adjoint ainsi à l'administration des hospices, au contrôle des projets pour les travaux communaux, à la direction des musées, à l'enseignement de notre école des beaux-arts, etc., etc.

Le jour de l'inauguration de la statue de Jouffroy, dont il avait dessiné l'élégant piédestal, M. Saint-Ginest reçut du ministre qui présidait à la fête les palmes d'officier d'académie. Pour le public, cette première récompense officielle fut regardée comme n'étant que le prélude d'une autre distinction bien justement méritée et qui se trouve maintenant perdue pour lui.

Nous sommes amené, à présent, à parler des grands travaux que la ville projetait depuis quelques années et dont elle chargea M. Saint-Ginest. Il s'agissait de construire un Observatoire, d'élever deux fontaines monumentales et de donner des développements importants à notre ancien lycée. Notre confrère procéda à ces études et à leur mise à exécution.

Il paraissait à ce moment être arrivé à l'apogée de sa situation ; il occupait, au point de vue professionnel, une position des plus élevées et des plus enviables. Il réalisait aussi ce rêve de tout architecte, de se faire pour soi et les siens une demeure établie de toutes pièces sur son propre programme. Ce fut l'instant où tout à coup l'adversité lui apparut et sembla se dresser devant lui pour frapper, de coups terribles, lui-même et ses œuvres.

Des difficultés de tous genres surgirent sous chacun de ses pas et se succédèrent sans interruption.

Devant cette avalanche d'épreuves qui bouleversaient toutes ses prévisions, dans cette lutte qui devenait quotidienne, il déploya sans cesse un calme et une énergie de caractère qui faisaient l'admiration de ses nombreux amis.

Mais sa santé, déjà atteinte précédemment par des excès de travail, en fut complètement ébranlée. Le 9 août 1887, il tomba sous une violente attaque de paralysie à laquelle il n'a pu survivre depuis un an que par les prodiges de science et de soins dont il était l'objet. Pendant ce temps, il se trouva obligé de chercher parmi ses confrères des collaborateurs pour ses travaux.

Dernièrement, sa situation semblait s'améliorer ; il essayait de se remettre petit à petit à ses occupations. Pour activer son rétablissement, il crut pouvoir demander à l'air vif de nos montagnes frontières un complément de remède, et il partit pour le Col-des-Roches, où il savait trouver une excellente installation.

Mais le mal avait continué sourdement son œuvre ; il était trop tard. Au milieu des parents et des amis qui ne le quittaient pas, il fut frappé d'une nouvelle et décisive attaque, contre laquelle les soins les plus actifs restèrent impuissants. Après une longue et bien pénible agonie, il succomba le 2 septembre, dans les bras de sa famille en pleurs et recevant, des mains sacerdotales d'un frère bien-aimé, les secours suprêmes de la religion.

Reposez en paix maintenant, cher et regretté confrère. Vous avez connu la prospérité et l'épreuve, votre tâche est achevée. Vos œuvres si nombreuses rappelleront et honoreront votre mémoire devant le pays.

Votre famille en deuil trouvera dans nos profondes sympathies et

surtout dans de chrétiennes espérances, un adoucissement à sa grande douleur.

Pour nous, nous n'oublierons pas que, dans chacune des sociétés dont vous étiez membre, vous étiez un excellent confrère, un ami dévoué.

Notice sur M. le comte Charles-Amédée Beneyton, *par M. le chanoine* de Beauséjour.

Messieurs,

Le 7 septembre 1888, s'éteignait, après plusieurs années d'une cruelle maladie, l'un des membres dont votre Compagnie a particulièrement le droit de s'honorer. Quoiqu'il fût entré tard parmi vous et que la douleur l'eût retenu trop souvent loin de vos séances, nul n'était plus dévoué à l'Académie et n'ambitionnait de lui faire une plus large part dans son activité intellectuelle : vous avez nommé M. Charles-Amédée Beneyton.

Il naquit le 26 mai 1824, à Metz, où son père était directeur divisionnaire des subsistances militaires. Sa famille paternelle n'était point originaire de notre province (1); mais sa famille maternelle était essentiellement comtoise. Elle est du reste trop connue pour avoir besoin d'être vantée. Nommer les Lyautey, c'est parler tout ensemble de courage militaire, de générosité d'âme, de dignité de caractère, d'inépuisable charité. Voilà dans quelle atmosphère de vertus et au sein de quelles traditions domestiques fut élevé le jeune Beneyton. Les enseignements de la famille furent complétés par l'éducation du célèbre collège de Juilly. Là, en se formant lui-même, Charles-Amédée apprit à connaître et à aimer, entre tous ses autres maîtres, M. l'abbé de Salinis et M. l'abbé de Bonnechose, tous deux destinés à l'épiscopat, le dernier même à la pourpre romaine. Aussi était-ce, jusque dans ces dernières années, un de ses

---

(1) La famille Beneyton, primitivement originaire de Savoie, où elle était anciennement connue, passa successivement en Briançonnais, en Dauphiné, en Lyonnais, en Bourbonnais et enfin dans l'Ile-de-France. Au commencement de ce siècle (8 janvier 1812), M. François-Nicolas-Léon Beneyton, chevalier de la Légion d'honneur, directeur divisionnaire des subsistances militaires à Besançon, épousa dans cette ville M[lle] Anne-Maria Lyautey, dont deux frères devinrent généraux et le troisième intendant militaire. De ce mariage naquirent M. Léon Beneyton, aujourd'hui ancien conseiller à la cour de Besançon, et M. Charles-Amédée Beneyton.

meilleurs souvenirs que celui de ces jours bénis où il avait eu l'honneur d'être distingué surtout par M. l'abbé de Bonnechose, et de nouer avec lui une respectueuse amitié que plus tard le cardinal de Rouen voulait bien entretenir encore.

Lorsque l'étudiant de Juilly eut achevé ses études classiques, il entra comme attaché au ministère des finances ; il avait alors vingt ans. Il y fit un stage de quelques années et en sortit pour devenir contrôleur des contributions directes à Vesoul, puis à Gray. Dès son arrivée dans ces deux villes, le jeune contrôleur fut remarqué. Son grand air, sa belle tenue, la correction de sa mise, l'élégance de ses démarches, la finesse de son langage, tout en lui était fait pour plaire. Il se trouvait à Gray en 1849.

Cette date ne peut passer inaperçue, elle est une étape dans la vie du futur académicien de Besançon. Au commencement de l'automne de cette année, le choléra avait éclaté à Gray avec fureur, il sévissait dans tous les quartiers de la ville et presque dans toutes les maisons, les convois funèbres se succédaient à travers les rues, les habitants fuyaient de toutes parts, l'épouvante était partout. Quelques jeunes hommes animés de l'esprit de foi, et s'armant du courage chrétien, eurent la pensée de tenir tête à l'orage, ou du moins de résister au découragement général, ils s'offrirent eux-mêmes pour soigner les cholériques ; M. Beneyton se fit remarquer parmi tous les autres. Le théâtre de son zèle fut l'hôpital lui-même. C'est là que le vit à l'œuvre Mgr Mathieu, quand ce prélat, ne souffrant d'être devancé par personne en dévouement comme en activité, accourut pour consoler et bénir ceux que la maladie avait atteints. Il le félicita de son zèle et lui obtint, comme récompense, la croix de chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre.

Pendant son séjour à Gray, M. Beneyton connut et épousa Mlle Gosse de Serlay, qui devint la fidèle compagne de sa vie et, après avoir été le charme de sa jeunesse, demeura la consolation de ses amertumes aux jours de tristesse, et le ferme appui de ses combats au dernier instant de sa vie. Mais nous ne sommes encore qu'aux jours de bonheur. En 1852, M. Beneyton dut quitter Gray pour l'Alsace, où il venait d'être nommé percepteur et où il devait rester onze ans. Le ciel avait béni son union, sa jeune famille croissait autour de lui, faisant en même temps sa gloire et sa joie. Tout alors semblait pour lui plein d'attraits. Le pays s'embellissait à ses yeux au point de lui faire l'illusion de sa Franche-Comté, dans laquelle cependant il s'était promis de revenir un jour. Les légendes des saints de la contrée ravissaient son imagination et touchaient son cœur. Il étudiait sainte Richarde et sainte Odile, ces deux saintes si popu-

laires sur les bords du Rhin. Il parcourait les anciens monastères du pays. Sans le savoir, il transportait ainsi hors de lui les douces impressions et les suaves couleurs qui inondaient son âme. Nous avons de ce temps et de ces impressions un témoin bien sincère, c'est lui-même ; il se révèle à nu dans l'ouvrage (1) qu'il fit imprimer à Metz en 1854, avec tout le luxe artistique, sinon des anciens manuscrits, du moins des premières éditions de l'imprimerie. Tout y est simple, gracieux, émouvant, rapide. On y sent partout le souffle d'un cœur animé par la foi et réchauffé par les douces et saintes affections du foyer.

Il résida, comme percepteur, successivement à Benfeld et à Dannemarie dans l'Alsace, à Chaource dans l'Aube, puis à Maubeuge, montrant partout les qualités qu'il possédait : le charme de la conversation, le goût de l'étude, l'amour de l'art. C'est alors qu'il fut nommé membre correspondant des académies de Metz, d'Arras et de Saint-Omer. De Maubeuge, il revint à Colmar.

Toutefois, il se trouvait encore trop éloigné de notre pays, devenu le sien à tant de titres ; tout l'y rappelait. En 1868, on lui offrit un poste de premier ordre, mais loin de la Franche-Comté ; il le refusa et accepta avec bonheur des fonctions plus modestes peut-être, mais qui satisfaisaient mieux ses désirs et ses goûts, celles de percepteur de la ville de Besançon. Il retrouvait ici ses souvenirs de vacances, ses impressions de jeune homme, ses affections de famille, ses sujets d'étude, ses relations sociales ; on pourrait presque dire sa terre. Ses notes nombreuses, ses cahiers, ses recherches, sont remplis de noms franc-comtois, d'études héraldiques sur nos anciennes familles ; ses autographes, testaments, sceaux, cachets, pièces diverses, se rapportent à notre histoire. Du reste, s'il vint avec plaisir parmi nous, il y fut reçu de même, et la bienveillance qu'il sut déployer jusque dans les délicates fonctions qu'il avait à remplir n'a pas peu contribué à rendre faciles les relations qui commencèrent avec lui. Mgr Mathieu, qui avait conservé le souvenir de son dévouement à Gray, s'applaudit tout particulièrement de son arrivée, et voulant fêter son retour par une gracieuse attention, lui offrit, le 2 avril 1869, la croix de chevalier de Pie IX.

La guerre de 1870 le trouva prêt à remplir son devoir jusqu'au bout. Son caractère chevaleresque, son âme ardente, l'amour qu'il

---

(1) *Chroniques, Contes et Légendes*, par Charles-Amédée Beneyton, 1 vol. in-4°, VIII-125 pages. Dumoulin, libraire-éditeur à Paris, 1854. — A la dernière page est écrit : Imprimé à Metz, chez Palley et Rousseau, imprimeurs-libraires de Mgr l'évêque, rue des Clercs. — « Dieu soiet bény. »

avait pour la France, le culte qu'il avait gardé pour l'Alsace et la Lorraine, ces deux provinces alors l'enjeu des combats et aujourd'hui tristement unies dans un même deuil, tout le déterminait à l'attitude martiale qu'il prit des premiers. Sans doute, dans notre ville de guerre, entourée par l'ennemi, quel est celui qui, dans ces douloureux jours, ne fit pas son devoir? C'est à peine un mérite de l'avoir accompli; mais encore n'oublions pas que ce soldat d'occasion, patriote sincère, généreux en tout, non seulement portait avec plaisir le sabre et le képi, pour lesquels il avait, ce semble, un attrait natif, mais, de plus, plaçait gaiement sur son épaule la hache et la pioche nécessaires à former des palissades et à creuser des tranchées. Ajoutons encore qu'il faisait partie d'une autre milice, et que, le soir, lorsqu'il revenait des remparts, il avait encore à exercer dans les hôpitaux et les ambulances le ministère qu'il avait pratiqué toute sa vie, celui des pauvres, des malades et des blessés.

Avec la paix, les fonctions administratives reprirent leur cours. M. Beneyton continua les siennes jusqu'en 1880, époque où il demanda la liquidation de sa retraite. Dans son esprit, c'était surtout pour jouir d'une plus complète indépendance vis-à-vis du gouvernement, pour se livrer avec plus de facilité à ses œuvres de charité et de religion, et pour se donner davantage aux études vers lesquelles le portaient ses goûts artistiques et ses aspirations littéraires. Votre Compagnie lui ouvrit ses portes le 24 juillet 1884. Ce choix était en tout justifié. Si le nouvel élu ne vous apportait pas des œuvres nombreuses, il ne manquait cependant pas de titres littéraires, il avait écrit quelques nouvelles dans la *Revue contemporaine*, donné dans les journaux des articles critiques et bibliographiques, fait des recherches sur les monastères d'Alsace, publié ses *Chroniques*, *Contes et Légendes*, mais surtout exprimé le désir et offert la promesse de répondre par son travail à l'honneur que vous lui faisiez en le recevant parmi vous.

Il tint parole et donna son discours de réception dans la première séance publique qui suivit son élection, 29 janvier 1885. Le sujet est : *le Respect*. Il se livre tout entier dans ces pages, avec ses qualités morales et ses qualités littéraires. La correction et la tenue en tout semblaient être sa devise, c'est celle que dans son discours il souhaite à tout individu, toute famille, toute société, et pour la réaliser il indique : la haute influence du respect chrétien.

Cet esprit fin, délié, spirituel, aimable, était surtout dominé par la sensibilité et l'imagination. C'est le chemin de la poésie; il s'y engagea d'instinct et y fit des pas rapides ; témoin cette char-

mante fable, *le Lapin,* qu'il lut à une de vos séances privées ; témoin le rapport sur le concours de poésie qui lui fut promptement confié et qui, lu dans la séance publique du 27 juillet 1887, lui fit grand honneur en révélant chez lui une parfaite connaissance des règles de l'art, et même le souffle qui fait les poètes. Cette tendance poétique de son esprit ne tarda pas à s'accentuer davantage encore et fut l'inspiratrice de cette œuvre qui parut en 1888, œuvre de longue haleine, d'une haute philosophie et parfois d'une mélancolie lugubre : *le Roi de Rome*.... Mais nous arrivons à cette époque trop tôt venue pour sa famille, pour ses amis et pour l'Académie, où la douleur le condamna tout à fait à l'impuissance. Du fond de sa retraite pourtant il s'intéressait à vos travaux, se faisant rendre compte des moindres incidents de vos séances, et ne cessait de retoucher cette pièce de poésie qui devait être la dernière sortie de son cœur et de sa plume, et à laquelle il souhaitait les honneurs d'une lecture publique. Nous lui en avons entendu lire, dans l'intimité, quelques strophes pleines de fraîcheur. Il l'avait intitulée : *l'Aïeul ;* elle est restée inachevée.

Plusieurs fois nous avons appelé M. Beneyton poète ; il le fut non seulement la plume à la main, mais encore dans tout le détail de sa vie. Que de traits ne pourrait-on pas relever à l'appui de ce jugement ! Il sentait avec force, se faisait un idéal sur chaque chose et le poursuivait avec ardeur. Signalons en finissant ce rêve charmant, comme du reste tous les rêves, celui de son chalet de *la Saussaye*. Depuis de nombreuses années, il avait conçu l'idée d'une habitation au sommet des montagnes, à travers les bois, loin du bruit et du tracas du monde. Il la réalisa dès son retour en Franche-Comté. Bientôt, en effet, la ferme qu'il possédait sur le territoire de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte est changée en chalet, les bois qui l'avoisinent sont percés de larges avenues, les prairies sont aménagées en pelouses parsemées de bosquets, et c'est là qu'au milieu d'une nature à demi sauvage, il aimait à passer de longues vacances, méditant en face de l'horizon sans fin, priant au pied de la grande croix dont il avait fait comme un signal au sommet du rocher qui domine sa demeure. « Quelle santé *la Saussaye* donne à ceux qui l'habitent ! » me disait-il un jour en me montrant avec complaisance ses petits-enfants. C'est cette santé qu'il pensa venir y chercher à la fin de l'été dernier, quand, déjà épuisé, il s'y fit transporter. Il n'y trouva, hélas ! que la mort, mais une mort adoucie par les soins assidus de sa pieuse compagne et les tendresses émues de ses chers enfants, une mort sanctifiée par la prière et consolée par l'espérance.

Ses obsèques eurent lieu dans la petite et modeste église de Fleurey. Elles prirent un caractère particulier d'intimité; le corps était entouré de quelques amis fidèles, des membres de la famille et des cultivateurs du pays. La sincérité des regrets et des larmes qui s'échappaient du cœur et des yeux de tous remplaçait le luxe des tentures funèbres et l'éclat des couronnes. Cependant, au pied de la bière, sur un coussin de velours rouge, étaient rangées les décorations du défunt : celle de chevalier du Saint-Sépulcre, celle de chevalier de Pie IX, celle de chevalier de Charles VII d'Espagne. Une chaîne d'or, à laquelle étaient attachées les clefs de saint Pierre, s'y développait en cercle, représentant les insignes de camérier secret d'épée et de cape, titre que le pape Léon XIII avait accordé à M. Beneyton le 3 mai 1884. Les faveurs pontificales ne s'étaient pas du reste bornées là, car le même pontife lui avait donné, l'année précédente (20 mars 1883), à Rome, où il se trouvait alors, pour lui et ses descendants par ordre de primogéniture, le titre de comte romain.

L'auteur de ces lignes présidait ces funérailles. Il s'y trouvait à des titres divers. Le premier, celui du moins qu'il veut nommer avant tout autre, est celui d'ami, ayant dès longtemps reçu des marques de bienveillante affection de la part de celui à qui il allait donner le dernier adieu ; le second est celui de délégué de l'autorité diocésaine, à laquelle M. Beneyton était uni par des liens nombreux, mais plus spécialement par ses fonctions de membre de la fabrique de l'église métropolitaine de Saint-Jean. Le troisième enfin est celui de représentant de votre Compagnie. A ce dernier titre, il avait à payer votre dette; il le fait aujourd'hui par cette notice qu'il vous présente, et à laquelle il vous demande de donner valeur et autorité en en approuvant le sens et l'esprit.

Discours prononcé par M. Estignard *aux obsèques de M.* Michel, *membre titulaire.*

Messieurs,

L'Académie est cruellement éprouvée. La mort frappe sur elle d'une manière si rapide et si rude, qu'elle nous laisse à peine le temps de jeter quelques mots suprêmes de justice et d'affection aux amis de notre esprit et de notre cœur. Trois de nos confrères ont succombé en quelques mois, et voilà qu'aujourd'hui j'ai à

conduire à la dernière halte de la vie le soldat dévoué de toutes les causes que je m'honorais de servir avec lui.

L'Académie perd en M. Michel un de ses membres les plus érudits, un travailleur infatigable, un lettré et un légiste des plus habiles.

Cet hommage public de respect, ces regrets hautement exprimés, nous les devons non seulement à l'académicien, mais au vaillant lutteur qui, dès sa jeunesse, a tenu la plume de journaliste et n'a cessé de combattre, n'écoutant qu'une seule voix, celle de sa conscience, ne servant qu'une seule cause, celle de Dieu et de la France, qu'il ne séparait pas.

Pendant quarante-trois ans, il resta sur la brèche, défendant ses convictions, défendant la monarchie, qu'il considéra toujours comme seule capable de sauver la patrie, soutenant une polémique de tous les jours, de tous les instants, et cela avec des alternatives de succès et de revers, mais sans se décourager jamais.

Le journal qui lui est confié, il le voit grandir et prospérer, il le rédige sans collaboration aucune, avec une indépendance absolue de caractère, sans concession aux idées des autres, même aux idées de ceux qui se vouent, comme lui, à la défense des intérêts religieux et sociaux. Son mérite consiste dans une argumentation simple et claire ; mais cette simplicité, qui est un signe de force, ne lui enlève ni la puissance ni la verve : sa logique est nette et lucide ; cette argumentation n'est jamais violente, elle est toujours empreinte de courtoisie et d'urbanité. C'est grâce à un travail opiniâtre qu'il peut mener son œuvre à bonne fin. On le trouve toujours prêt à défendre les grands principes, base de notre société, sans ambition aucune pour lui-même, sans souci de la fortune, sans souci des honneurs, indifférent même à la louange et à la popularité, qui séduisent tant d'âmes faibles, ne demandant que le triomphe de la noble cause qu'il a entrepris de soutenir. Comment ne pas admirer ce dévouement absolu, cette existence si bien remplie ? Honneur à l'homme qui a porté ainsi l'étendard de la catholicité, que l'on ne peut jamais soupçonner de défaillance, qui est resté sur la ligne droite avec une constance inflexible, fidèle à son Dieu et à son roi !

Des amitiés illustres le récompensent de son zèle, de l'énergie de ses convictions. Montalembert le prend pour confident de ses pensées intimes ; Mgr Besson et le comte de Mérode, appréciant la fermeté de son caractère, la rectitude de son jugement, ont pour lui une profonde affection et un véritable attachement.

Ces témoignages publics de respectueuse sympathie, nous les

devons aussi à l'écrivain fécond qui trouva le temps, en dehors de ses travaux quotidiens, de défendre la religion catholique dans deux volumes. Jeune, il entreprend de réfuter un des plus audacieux ennemis de l'Eglise. Obligé, dans ses dernières années, de condamner à la retraite et au silence ses généreux enthousiasmes, témoin des triomphes de l'injustice et des violences heureuses, il se réfugie dans l'étude de notre histoire religieuse et des textes sacrés, et publie sa *Recherche de la véritable religion,* où il prouve la supériorité et l'origine divine du catholicisme, et où il s'élève de plus en plus comme écrivain et comme penseur.

Sa vie reste d'accord avec ses doctrines et avec ses écrits, et au milieu des découragements, des hésitations, des apostasies dont il est le témoin, il pratique hautement ses croyances. Il collabore à toutes les œuvres qui peuvent venir en aide aux misères du pauvre ; ardent partisan de la liberté de l'enseignement, il ouvre une souscription pour la fondation du collège que dirigera l'éminent évêque de Nimes. Par son dévouement à notre province, par la dignité de son attitude, par ses mœurs austères, par sa foi sincère, par une bienveillance et une douceur qui ne se démentent jamais, il se fait estimer de ses adversaires eux-mêmes.

Nous conserverons toujours vivant le souvenir de cet homme de cœur.

Mais nous n'avons pas à le plaindre. Sa vie a été remplie par des luttes toujours nobles, souvent fructueuses, par un travail toujours utile, par une espérance et un idéal supérieurs à nos divisions, à nos commotions politiques. Il a vécu, il est mort avec une foi profonde, inaltérable, avec la sérénité et la confiance des plus grands chrétiens. Il a vécu dans le travail, dans l'amour de la famille, de cette famille qui l'a constamment entouré d'affection avec la plus touchante sollicitude, et à laquelle il laisse cette même foi religieuse et la mémoire de ses vertus. Il a vécu avec courage dans la conscience et dans le bien, il meurt entouré des sympathies et du respect de tous.

C'est le catholique fervent, c'est l'homme de conscience et de devoir, c'est le patriote ardent, passionné, que nous venons saluer une dernière fois.

Notice sur M. l'abbé Bouchey, *curé de Bonnétage, membre correspondant, par M.* Lombart.

Le 29 mars dernier, l'Académie a perdu l'un de ses membres correspondants, M. l'abbé Bouchey, curé de Bonnétage. Il était né en 1828, sur le territoire de Mandeure, où ses parents exerçaient l'humble profession de bûcheron.

S'il s'éleva lui-même au-dessus de cette modeste condition, il le dut surtout à la décisive influence d'une première éducation chrétienne.

Doué des plus heureuses dispositions naturelles, d'un esprit vif et ouvert, animé du désir de s'instruire, il trouva dans le respectable curé de Blamont, d'abord un maître affectueux et dévoué, plus tard un généreux protecteur. Admis par ses soins au petit séminaire de Consolation, puis au grand séminaire de Besançon, Eugène-Augustin Bouchey termina brillamment ses études ecclésiastiques en 1855. Ordonné prêtre, il fut peu de temps après nommé vicaire à Montbéliard.

C'était un théâtre heureusement choisi pour permettre au jeune ecclésiastique d'utiliser les ressources d'un esprit cultivé. Sans être un orateur dans la plus haute acception du mot, il savait se faire écouter. Chez lui l'austérité de l'enseignement religieux se voilait sous les formes agréables d'un style toujours élevé et d'une diction toujours pure. C'était un travailleur convaincu et infatigable ; aussi d'autres études ne tardèrent-elles pas à solliciter son activité.

Le village de Mandeure, auquel le rattachaient ses meilleurs souvenirs d'enfance, est situé à une faible distance de Montbéliard, il devint souvent le but de ses promenades. Il cherchait d'abord, sur ce sol naguère si bouleversé, à reconstituer par la pensée les temples, les arcs de triomphe, les bains, le théâtre de l'antique cité gallo-romaine devenue un modeste village. Il nous décrit lui-même avec complaisance les lieux si souvent parcourus.

« Une belle et riche campagne de prairies et de champs en » culture, au milieu de laquelle le Doubs promène ses ondes tran- » quilles ; de chaque côté, une ceinture de collines couronnées de » forêts ; au centre, les flèches de deux églises, s'élevant frêles et » gracieuses au sein d'un groupe de maisons blanches.... voilà » Mandeure. »

L'amour du village natal lui inspira le désir d'en écrire l'histoire.

Deux années de patientes recherches lui suffirent à peine pour réunir ses matériaux. Encouragé et soutenu dans ses efforts par la bienveillance de M. le président Clerc, il put soumettre à l'Académie, après deux nouvelles années d'un labeur assidu, son mémoire intitulé : *Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure. Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard.*

Le sujet était vaste, trop vaste peut-être ; néanmoins l'auteur sut y déployer des qualités sérieuses.

« Nous avons affaire ici, disait le rapporteur du concours d'his-
» toire, à un homme éminemment laborieux, à un chroniqueur
» qui ne craint pas d'aller au fond des choses, qui ne se rebute ni
» des difficultés ni des démarches.... »

Le mémoire fut couronné dans votre séance publique du 24 août 1861 ; il obtint un prix de quatre cents francs.

L'abbé Bouchey publia cet ouvrage en 1862. Une page détachée de l'introduction suffira pour vous faire apprécier l'importance du travail et la somme d'efforts qu'il avait exigée de son auteur.

« Jadis, dans les temps les plus reculés, avant les données de
» l'histoire, Mandeure était une ville celtique ; après la conquête
» des Gaules par Jules César, elle devint, sous la domination romaine,
» une cité de premier ordre. Après la grande ruine, les Bourgui-
» gnons et les Francs en font un des boulevards de leur puissance
» dans nos contrées, et les aïeux des comtes de Montbéliard, une
» de leurs capitales.... En un mot, Mandeure, l'une des métropoles
» séquanaises du peuple-roi, théâtre de grandes magnificences et
» de grandes ruines, *castrum* des Bourguignons et des Francs,
» capitale du comté d'Elsgau, principauté ecclésiastique, champ
» clos des luttes politiques et religieuses de grands prélats et de
» grands seigneurs, dernier asile de la liberté aux jours néfastes de
» 1793, république enfin entrée la dernière dans la grande famille
» française, Mandeure est sans contredit l'un des lieux les plus
» intéressants de la vieille Séquanie.... »

Dans cette page, qui résume tout le livre, on sent passer le souffle d'un vif amour du sol natal. Le rapporteur du concours de 1862, en rendant hommage au patriotisme du concurrent, y trouvait un motif d'indulgence pour certains défauts inséparables d'un premier essai.

Une année s'était à peine écoulée lorsque M. Bouchey présenta aux suffrages de votre Compagnie un deuxième mémoire historique, son *Etude sur l'abbaye de Belchamp, de l'ordre des Prémontrés, au comté de Montbéliard.*

L'auteur s'était inspiré de cette pensée de Montalembert : « Chaque abbaye a son histoire pleine de mérites et de services, » dignes d'une éternelle mémoire.... »

L'ancienne abbaye de Belchamp, située sur la rive gauche du Doubs, à égale distance de Montbéliard et d'Audincourt, a été fondée par Thierry II, comte de Montbéliard, vers le milieu du XIIe siècle. Elle est fille de Corneux près Gray, et mère du prieuré de Vaux-lez-Vernois, près d'Héricourt. Son histoire n'a d'ailleurs rien de bien saillant. Ses abbés et ses moines ne tardèrent pas à donner le spectacle d'un scandaleux relâchement. Les princes luthériens de Montbéliard purent, dès 1552, profiter de cette situation pour chasser les religieux et s'emparer de leurs biens.

Le sujet de cette monographie était un peu stérile. L'auteur n'en fut point découragé ; il puisa aux sources, fouilla les archives des Prémontrés de Tarascon, et sut donner à sa dissertation de l'intérêt et du mouvement. C'est surtout au point de vue de l'introduction de la réforme dans le pays de Montbéliard que ce mémoire peut être utilement consulté.

Etudiant l'histoire avec ardeur, soutenu par une ferme volonté, l'abbé Bouchey pouvait, dès 1864, soumettre au jugement de l'Académie une troisième étude historique, ayant pour objet les anciennes seigneuries de Blamont et de Clémont.

Le rapporteur du concours d'histoire était, cette année-là, M. l'abbé Besson. Avec l'élévation de style et de pensée qui lui est propre, l'éminent écrivain sut faire, dans une juste mesure, la part de l'éloge et celle, toujours plus délicate, de la critique.

Tout en rendant hommage à l'intelligence vive, pénétrante, exercée, du concurrent, ainsi qu'à l'érudition savante que révélait son mémoire, il le mettait en garde contre les graves inconvénients de la prolixité, et blâmait chez lui certains écarts de plume où l'entraînait parfois l'esprit de polémique. « Il faut, lui disait-il, respecter » ses contradicteurs en les redressant ; la vérité n'est que dans le » calme et la modération.... »

Je ne me permettrais certes pas de m'élever contre des critiques tombées de si haut, mais je voudrais pouvoir, dans une certaine mesure, en atténuer la portée.

M. l'abbé Bouchey apportait dans ses relations privées une grande bienveillance. Comment eût-il pu, la plume à la main, s'écarter des traditions et des habitudes de sa vie entière ?

Pour un jeune vicaire, il était difficile, en étudiant l'histoire de la réforme dans le pays de Montbéliard, de ne pas rencontrer sur sa route des faits, des appréciations, de nature à froisser ses

sentiments intimes. De là cette vivacité un peu trop passionnée qui, sans justifier certains écarts de polémique, permet cependant de les juger avec une certaine indulgence. C'est ce que fit d'ailleurs votre Compagnie en accordant, sur les conclusions du rapporteur, un prix de deux cents francs au mémoire sur les seigneuries de Blamont et de Clémont.

Ainsi, en quatre années notre regretté confrère avait soumis à l'Académie trois études importantes jugées dignes de récompense.

En présence de cette studieuse fécondité, on pouvait espérer que par d'autres travaux il s'assurerait dans l'avenir un rang distingué parmi les historiens de cette province.

Sa nomination en 1865 à la cure de Bonnétage, dans le canton du Russey, en l'éloignant des centres intellectuels, en le privant des ressources qu'offrent aux érudits les riches bibliothèques et les dépôts publics, arrêta l'essor de son activité.

Néanmoins, malgré les occupations absorbantes du ministère pastoral, il ne renonça point à ses travaux préférés. Il consacra ses loisirs à des œuvres hagiographiques et religieuses.

Il chercha dans son voisinage, dans sa paroisse même, de nouveaux sujets d'études.

Peu après son installation à Bonnétage il était appelé auprès d'un vieillard infirme et gravement malade. C'était le seul frère survivant du chartreux dom Lessus, l'un des vingt et un prêtres du diocèse de Besançon mis à mort pour la foi pendant la tourmente révolutionnaire. Ambroise Lessus possédait quelques souvenirs de famille, pieusement conservés comme des reliques du saint prêtre martyr. Il en fit don à son nouveau pasteur et lui transmit de vive voix tous les détails conservés par tradition sur la vie, l'apostolat et la mort de dom Lessus. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le zèle de M. l'abbé Bouchey. Il conçut et réalisa le projet de remettre en lumière la figure du saint religieux.

Dans son histoire de dom Lessus publiée en 1867, il a su retracer un tableau saisissant de l'existence précaire à laquelle se voyaient condamnés alors les prêtres restés fidèles à leur foi et à leurs serments. Ce petit livre n'a pas sans doute une grande portée au point de vue historique, mais il ne manque ni d'intérêt ni de qualités littéraires.

Deux autres opuscules ont en outre été publiés par M. Bouchey : 1° en 1878, une *Histoire de sainte Foy*, patronne de Rosureux ; 2° en 1879, une *Monographie de la sainte maison et de la chapelle de Notre-Dame de Lorette au Cerneux-Monnot ;* ce dernier ouvrage avec la collaboration de M. l'abbé Bourdenet, curé de Cerneux.

Cette *Monographie de la chapelle de Lorette au Cerneux-Monnot*, grâce aux nombreux faits historiques, aux traits de mœurs, aux renseignements biographiques groupés par les auteurs autour de leur sujet, ne manque pas d'intérêt.

C'est en 1661 que la chapelle fut construite sur le modèle de la Santa Casa de Lorette. La tradition veut que la statue miraculeuse vénérée dans ce petit sanctuaire y ait été apportée dès la fin du XVe siècle par un pieux pèlerin venu de Lorette.

Les pèlerinages, à cette époque de foi vive, entraient dans les mœurs des montagnards de Franche-Comté. Ils ne craignaient pas de prendre le bâton du pèlerin, de franchir à pied les Alpes et d'aller à Rome s'agenouiller aux pieds du souverain pontife. Souvent leur retour s'effectuait par le sanctuaire vénéré de Lorette. C'est ainsi que fut édifiée la chapelle du Cerneux, et qu'elle devint un lieu de pèlerinage très fréquenté aux XVIIe et XVIIIe siècles.

L'église du Cerneux fut érigée en paroisse dès 1807 ; elle se rattache d'ailleurs par un côté tout spécial à l'histoire du diocèse. En 1816, le curé, M. l'abbé Chardon, y fonda une école secondaire libre. Cette école prospéra sous sa paternelle direction et resta florissante jusqu'en 1831.

Fréquentée par l'élite de la jeunesse de nos montagnes, elle donna à l'Eglise un grand nombre de prêtres distingués, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui l'honneur du chapitre métropolitain.

Une autre œuvre plus importante occupait M. l'abbé Bouchey dans les dernières années de sa vie. Voisin de la paroisse de Fontenelle, où avait vécu en apôtre et en saint le P. Receveur, originaire de Bonnétage, fondateur de l'ordre de la Retraite, M. Bouchey entreprit d'écrire la vie de ce prêtre vénérable, dont la cause était à cette époque introduite en cour de Rome, où s'instruit encore le procès de béatification. Il avait recueilli sur ce sujet des matériaux considérables et sut mener à bonne fin, malgré les défaillances d'une santé de plus en plus ébranlée, cette œuvre de bénédictin. Son manuscrit, à cause même de son importance, ne sera destiné qu'à une publicité restreinte. Il en préparait un abrégé plus à la portée du lecteur que rebute la vue d'un ouvrage de longue haleine. La mort vint le surprendre au milieu de ce second travail.

C'était en 1882 que vous l'aviez élu membre correspondant de l'Académie ; rarement distinction honorifique fut mieux justifiée.

L'abbé Bouchey était resté toute sa vie l'homme éminemment laborieux, le chroniqueur infatigable du concours de 1861. Si depuis bien des années, il avait cessé de briguer la palme acadé-

mique, il avait su trouver un champ nouveau pour son activité. Ses importantes recherches et ses communications le rattachaient encore à votre Compagnie.

Vos regrets, Messieurs, se sont associés à ceux du clergé, qui perd en lui l'un de ses membres les plus distingués, à ceux de la population de Bonnétage, qui entourait son digne pasteur d'affection et de respect.

Notice sur M. Marlet, *associé correspondant, par M.* Pingaud.

M. Marlet (François-Adolphe), né à Ornans le 20 septembre 1815, est mort à Dijon le 8 décembre dernier. Il appartenait à l'Académie comme membre correspondant depuis le 29 janvier 1885. Pendant toute sa vie, il a justifié par diverses publications la distinction que vous lui aviez conférée, et dont il se disait particulièrement honoré.

Après de bonnes études commencées aux collèges ecclésiastiques de Dole et de Fribourg, achevées au collège royal de Besançon, M. Marlet se destinait à la profession d'architecte ; il dut sacrifier ses goûts à des considérations de famille, et à son arrivée à Paris, au lieu de prendre le chemin de l'Ecole des beaux-arts, il se dirigea vers l'Ecole de droit. De retour à Besançon en 1838, il se faisait inscrire au tableau des avocats ; mais sa vocation première subsistait, et lui fit volontairement négliger le Code pour l'art et la poésie. Après la mort de ses parents, il regagna Paris, cette fois libre de se livrer à ses occupations préférées.

Il y fréquenta l'atelier classique d'Auguste Hesse, et aussi l'atelier, non moins libre que bruyant, où son compatriote Gustave Courbet préparait les premières manifestations du réalisme. Il figure dans le tableau fameux l'*Enterrement à Ornans,* sous les traits de ce romantique aux cheveux longs et à la figure fatale qui, placé à l'arrière-plan, contemple de haut la lugubre et grotesque assemblée, comme les deux philosophes dans l'*Orgie romaine* de Coutures. On le retrouve également dans un tableau d'intérieur, de la même main et du même caractère, aujourd'hui au musée de Lille.

J'ignore si les études artistiques de M. Marlet aboutirent alors, même aux essais d'un modeste amateur ; en tout cas, comme beaucoup de jeunes gens de sa génération, il avait l'esprit ouvert sur tous les horizons, et donnait à ses aspirations la forme préférée

de la jeunesse, celle de la poésie. La plupart des vers qu'il composa à cette époque ont été recueillis par lui dans un agréable et élégant volume intitulé *Feuilles détachées*, et qui n'a paru qu'en 1874.

La révolution de 1848 le ramena dans sa ville natale, où il fut appelé aux honneurs municipaux. C'est alors qu'il commença à écrire en prose, et vint à vous, Messieurs, avec un mémoire sur cette question mise au concours : « Signaler la tendance générale à sortir de sa condition ; exposer ses avantages et ses dangers pour l'ordre social. » Ses juges ne lui accordèrent pas le prix ; ils lui reprochèrent à la fois ses anathèmes contre la rhétorique, et sa foi dans la toute-puissance et l'infaillibilité de la science ; ils lui reconnurent en revanche « une certaine élévation d'idées, du savoir, un style animé, » et ils l'estimèrent suffisamment récompensé par une médaille de cent francs.

En même temps qu'il traitait les questions de philosophie sociale, M. Marlet abordait avec succès le terrain plus solide de l'histoire. Usant des facilités que lui donnaient ses fonctions d'adjoint au maire, il pénétrait dans les archives municipales, apprenait seul à lire les vieilles chartes, et se préparait, en dépouillant et en classant les nombreux documents qui passaient sous ses yeux, à écrire l'histoire de son pays natal.

De ces investigations sortit un nouveau mémoire offert à vos suffrages en 1854 et intitulé : *Recherches historiques sur la ville et le château d'Ornans jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*. La seule critique qui lui fut adressée visait la conception trop restreinte de son sujet ; du moins, disait le rapporteur, M. Monin, « l'auteur a épuisé toutes les ressources qui existent, y compris même les monuments et les objets d'art de n'importe quelle espèce. Sa discussion sur les points obscurs et douteux, ses rapprochements, ses conjectures sont généralement nettes et judicieuses. »

En 1852, M. Marlet était revenu s'établir à Besançon. En même temps qu'il concourait à l'Académie, il entrait à la Société d'émulation, où il exerça pendant deux ans les fonctions de vice-secrétaire, et à la Société d'agriculture, dont il fut successivement secrétaire et président. Son activité dut prendre un autre tour, lors de son entrée dans l'administration, en 1856, comme conseiller de préfecture : mais ses fonctions, en l'éloignant de son pays, ne lui en firent point négliger le souvenir ; et quand, de Laval et de Dijon, ses premières résidences, il revint à Vesoul en qualité de secrétaire général, il mit à profit tout ce qu'il avait de loisirs pour compléter des essais encouragés par vos suffrages. C'est de cette

époque que datent ses publications : *La Vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle ; Eclaircissements sur le nom de Franche-Comté ; Le Chef de sainte Elisabeth de Hongrie au château de Gray ; Episodes de la guerre de Dix ans dans la ville et la vallée d'Ornans.* Dans ces divers travaux, sa curiosité, toujours en éveil, lui fait peut-être trop négliger le choix des détails et l'étroite unité de la composition ; mais la complaisance avec laquelle il développe et retourne en tous sens les résultats de ses recherches auront leur excuse, aux yeux des juges sévères, dans son souci minutieux de la vérité historique et dans le sentiment de patriotisme local qui l'a constamment inspiré.

La guerre de 1870 l'arracha douloureusement à ses études désintéressées. Resté un des rares fonctionnaires administratifs épargnés par le gouvernement du 4 septembre, il fut à Vesoul le principal représentant de l'autorité française, pendant la double invasion subie en quelques mois par le département de la Hautè-Saône ; il supporta même, après le départ du préfet emmené en otage, les plus lourdes responsabilités, et fut menacé d'être fusillé par le général de Werder.

Transféré à Nevers en 1871, il revint successivement comme conseiller de préfecture, à partir de 1875, à Mâcon, à Dijon et à Besançon ; c'était un acheminement vers la retraite qui devait le rendre à ses recherches et à ses excursions patientes à travers notre vieux passé comtois. Dès lors, pour répondre aux critiques formulées en 1854 par notre Compagnie, il reprend ses travaux antérieurs sur Ornans, il les rassemble, enrichis d'aperçus et de documents nouveaux, dans un mémoire considérable, qu'il présente en 1879 à votre jugement sous ce titre : *Ornans et la Franche-Comté de Bourgogne.* Cette fois l'œuvre ne laissait rien à désirer au point de vue de l'érudition ; au point de vue de la forme, le rapporteur du concours fit quelques objections, que le modeste auteur accueillit avec empressement, en vue d'une publication ultérieure. Il se proposait de reviser soigneusement son mémoire et d'offrir à ses compatriotes, en un petit volume, l'histoire à la fois abrégée et complète d'Ornans. La mort ne lui a pas permis de donner suite à cette idée : en léguant le dossier considérable qu'il avait rassemblé à la bibliothèque de Besançon, il a, ce semble, exprimé le vœu qu'une autre main vînt un jour le rouvrir, et reprendre la tâche qu'à son grand regret il n'a pu achever.

M. Marlet était, en effet, resté jusqu'à son dernier jour un fidèle Comtois en même temps qu'un Français bon serviteur de son pays ; et même dans sa petite patrie il en avait une qui lui était particu-

lièrement chère, cette vallée de la Loue où il était né, qui lui rappelait les amis de sa jeunesse, entre autres l'évêque missionnaire Guillemin et notre ancien confrère le conseiller Tripard, et où il aimait à venir passer chaque année la saison des vacances. Il lui avait consacré ses derniers vers ; il a voulu avoir sa tombe à Ornans, avec cette inscription :

A louer mon pays j'ai mis tout mon orgueil ;
J'ai chanté ses beautés ; il me doit ses annales.
Cher vallon, dont j'aimais les splendeurs automnales,
Toi qui fus mon berceau, tu seras mon cercueil.

De cet amour passionné, de ce patriotisme vivant et fécond, c'est vous, Messieurs, qui avez recueilli les principaux témoignages : car c'est l'Académie qui a encouragé à plusieurs reprises ses essais, qui a inséré dans nos Mémoires ses derniers vers, et, reconnaissant à son tour de l'intérêt qu'elle lui avait témoigné, il ne l'a point oubliée, vous en aurez prochainement la preuve, dans ses suprêmes volontés.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1889

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PINGAUD.

MÉMOIRES

LOUIS DE RONCHAUD

Par M. le marquis DE LORAY

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 2 février 1888)

Il y a près de quarante ans, — en novembre 1848, — cette Compagnie ouvrait ses rangs à un jeune homme que quelques essais poétiques heureux avaient désigné à ses suffrages. L'année suivante, Louis de Ronchaud prenait place parmi vous, et lisait ici même le début d'un poème qui avait pour objet la glorification du travail, poème tout empreint des plus mâles et des plus religieuses pensées, et qui, je le crois, n'a jamais été achevé. Ceux d'entre nous, — il en est bien peu, sans doute, — qui assistaient à cette solennité littéraire n'ont pas oublié l'impression que produisirent l'accent, le geste, l'aspect de ce jeune poète, au front découvert, aux yeux bleus et limpides, semblant sans cesse contempler je ne sais quel idéal, et qu'on aurait cru être quelque fils d'Ossian égaré sur les cîmes du Jura. Ses premières années, attristées par un deuil prématuré, s'étaient, en partie du moins, écoulées à Besançon. Plus tard, nous nous retrouvions sur les bancs du collège, où sa vocation poétique, éveillée par la lecture familière de Shakespeare et de lord Byron, commençait à se révéler. C'était le temps où une école trop dédaigneuse des vieilles traditions semblait ouvrir à la poésie des sources plus fécondes et de plus larges horizons. Il faut avoir vécu à cette

époque pour comprendre le prestige qu'exerçait sur la jeunesse d'alors la conquête de ce monde plein de promesses, à laquelle elle était conviée par de hardis explorateurs, et

Qui venait réveiller notre siècle d'ennui.

Combien on était loin alors de ces préoccupations exactement scientifiques, qui se sont plus tard imposées à une génération nouvelle, et qui semblent devoir bientôt bannir parmi nous la poésie, au profit d'une littérature devenue toute positive. Chez Louis de Ronchaud l'entraînement fut irrésistible. Deux ou trois ans après sa sortie du collège, il publiait, sous le titre de *Premiers chants*, un recueil de vers qui pouvait être regardé comme un essai, car, tiré à petit nombre, il ne se trouve aujourd'hui que dans quelques mains de parents ou d'amis. Néanmoins, on y reconnaît déjà les qualités et la chaleur des œuvres de la maturité, cet amour passionné du beau qui l'inspira dans tout le cours de sa carrière littéraire, assombri quelquefois par une teinte de mélancolie, par je ne sais quel sentiment de découragement dont est atteinte si promptement toute âme qui aspire vers l'infini, par ce doute amer qui parfois s'empare des plus vaillants et qui lui faisait dire, en s'adressant à un enfant :

On dit qu'ici-bas tout mortel
N'apprend les choses de la terre
Qu'en oubliant celles du ciel;
Que si, dans ce monde où nous sommes
(Toujours veillant, et toujours écoutant),
Plus l'on avance, et moins l'on sait pourtant,
Enfants, prenez pitié des hommes;
Leur sort est triste.... et vous attend.

La recherche du beau, le culte de la perfection dans l'art, dans la peinture, dans l'architecture, dans la sculpture surtout, telle fut, on l'a dit avec raison, la préoccupation et comme l'objectif unique de Louis de Ronchaud, dans les tra-

vaux très sérieux et très multipliés dont son existence fut remplie. Ces travaux, — peut-être est-il nécessaire de le dire aujourd'hui, — furent toujours empreints d'un sentiment religieux et pur qui en rehausse singulièrement l'attrait. L'amour d'un foyer chaste et modeste, le souvenir d'une mère pieuse à laquelle il dédia ses premiers vers, une famille qui eut toutes ses affections, le préservèrent des écueils où le talent va trop souvent se heurter. C'est au génie de la Grèce, à ses artistes, à ses poètes et à ses sages, à son Olympe même déserté par ses antiques habitants, que Louis de Ronchaud demanda ses inspirations les plus fécondes. Cette vieille patrie d'Homère devint, en quelque sorte, la sienne et exerça sur son esprit, et peut-être sur son cœur, une séduction dont il ne put se défendre. Il y suivit par la pensée lord Byron et, comme lui, il n'en revint pas. Il fut, je ne dirai pas l'initiateur; mais le précurseur de cette école qui, parmi nous, cherche à réveiller de leur long sommeil les divinités de l'antique fable, mais il a sur ceux qui l'ont suivi l'avantage de ne pas y croire. Le génie de la Grèce a inspiré des œuvres qui ont fait le charme ou le tourment de notre jeunesse; il a laissé son ineffaçable empreinte sur ces monuments qui, quelquefois, ont triomphé des temps, et sont parvenus jusqu'à nous comme le legs d'une civilisation dont nous avons pieusement recueilli les débris. Mais est-il vrai qu'en dehors de cette source il n'y ait plus de splendeurs pour les sociétés ni de rayonnements pour l'esprit humain ? Faut-il croire que pendant deux mille ans le genre humain a marché dans la nuit, et qu'il faille demander aux vieux oracles, restés si longtemps muets, le secret de ses destinées ? Non, ce n'est pas aux dieux de l'Olympe qu'il appartient de soulever la pierre du tombeau où ils sont ensevelis, et d'en sortir pour régénérer le monde. Quelque épris qu'il fût des beautés de la Grèce, Louis de Ronchaud ne poussait pas jusqu'à la superstition le culte de cette civilisation dont l'étude le charmait. Il ne se croit

pas tenu de déconcerter ses lecteurs en invoquant les noms de *Zeus* et de *Poseidôn*, et se permet certains anachronismes dans ses vers les plus empreints des formes helléniques. Ce Diogène qui convertit son maître à la philosophie et qui, à son tour, est converti par une femme à la vie sociale, a dû, dans ses voyages, visiter l'Athènes moderne, vivre dans l'intimité de nos publicistes et de nos savants, et assister plus d'une fois aux séances de nos académies. Les vers mis dans la bouche de ces Lesbiennes, si éprises de la liberté, qui ne les a entendu redire, à la rime près, dans ces salons ouverts aux débats les plus passionnés à la fois et les plus spirituels de la littérature et de la politique? Ce cri des Athéniens exilés et courbés sous le joug d'un peuple barbare n'a-t-il pas un éternel écho dans le sein de l'humanité, et ne l'entendons-nous pas retentir aujourd'hui même, toujours déchirant, sur des rives moins éloignées de nous que celles de la Sicile? « Allons à Athènes! » Allons (il se trompait) au berceau de toute civilisation! « là où sont nos vraies origines morales et intellectuelles, » et, dans cette pensée, Louis de Ronchaud tournait sans cesse ses regards vers la Grèce, avide de voir cette terre privilégiée avec son ciel, ses monts sacrés et ses rivages célèbres, et ses temples, et ses ruines, plus magnifiques pour le poète que nos modernes palais.

« Allons à Athènes! » répétait-il, et bien des fois il entretint ses amis de son désir, de sa résolution de voir de ses yeux, avant de mourir, la terre qui avait inspiré tant de chefs-d'œuvre et qui recèle encore tant de merveilles. Mais l'habitude du foyer, le soin d'un patrimoine modeste, d'autres obstacles encore peut-être, le retenaient et lui faisaient ajourner de jour en jour, d'année en année, le pèlerinage médité. Il semble qu'il se soit peint lui-même dans ces vers que votre Compagnie a couronnés, et où il introduit un ami, venu de loin, et qui frappe un soir à la porte de sa demeure. C'est un artiste qui, dans l'enthousiasme

de sa jeunesse, porte ses pas vers l'Italie, vers la Grèce, au delà encore, et ne veut s'arrêter qu'une nuit sous le toit de son ami. Mais le lendemain il est conduit sur les sommets du Jura ; de là il découvre toutes les magnificences de nos montagnes ; notre poète les lui décrit avec tant de charme, il entremêle avec tant d'art à ce tableau les faits de notre vieille histoire, que le pèlerin renonce à ses lointains projets pour se fixer à jamais sur cette terre privilégiée qui lui offre tant de sujets d'admiration. Ainsi fit-il lui-même.

Puis, pourquoi aller chercher au loin ce que nous trouvons sous nos pas ? Nos modernes capitales sont pleines des vestiges de la Grèce, des œuvres de ses artistes, des débris de ses monuments, de ses tombeaux, de ses temples. Vainement Byron a évoqué contre ses concitoyens une muse vengeresse ; la frise du Parthénon, longtemps baignée des clartés de l'Orient, est transportée sur une plage sans soleil, destinée par les dieux, dans la pensée des anciens, à rester l'éternel héritage des peuples barbares (1) :

> Ἠέρι καὶ νεφέλῃ κεκαλυμμένοι · οὐδέ ποτ' αὐτούς
> Ἠέλιος φαέθων καταδέρκεται ἀκτίνεσσιν.

Ces grandes évolutions de la civilisation pouvaient éveiller chez Louis de Ronchaud les méditations du penseur, mais il en profitait pour se livrer avec passion à la contemplation et à l'étude des trésors dont nous étions devenus dépositaires. Peu à peu les années de la jeunesse s'écoulèrent, le désir de voir s'amortit, et il finit par dire avec le poète :

> Courses, pays lointains, voyages, folle envie ;
> C'est assez d'accomplir le voyage éternel....

Et, en effet, parmi les problèmes dont la pensée hantait cet esprit aventureux, mais sincère, celui de la future des-

---

(1) Séjour des noirs frimas, royaume ténébreux,
Que jamais le soleil n'échauffa de ses feux.

tinée de l'homme avait toujours tenu le premier rang. Il se dresse devant lui plus pressant à mesure qu'il avance dans la carrière. Il l'envisage sans effroi, et, peu de mois avant de s'éteindre, il publiait, sous le titre de *Poèmes de la mort*, un volume, fruit des méditations de sa vie entière, où la redoutable inconnue était discutée dans un langage qui rappelle les accents mis par Lamartine dans la bouche du fils de Sophronisque. Que la vie de l'homme ne se prolonge pas au delà du tombeau, il ne peut l'admettre : quoi! la tâche qu'il a commencée et qu'il laisse inachevée, il n'en verrait pas quelque part le couronnement! La lumière qu'il a cherchée et entrevue, il n'en contemplerait jamais la splendeur! La mort nous procure la paix que nous avons vainement espérée des spéculations de la science, de la recherche du beau et du vrai, de la pratique même de la vertu. Les solutions qu'il propose se confondent en plus d'un endroit avec les enseignements de la foi chrétienne : dans son admirable pièce de la *Vestale*, par exemple, et dans divers passages de la *Paix*, tels que ces vers :

De la création j'ignore le mystère;
Je regarde le ciel, les deux pieds sur la terre;
Je sais que l'univers n'est rien qu'un grand pourquoi;
Vous y mettez le doute, et moi j'y mets la foi (1).

Et plus loin :

Non, les cieux ne sont pas fermés, quand la nuit tombe;
Pour un soleil couché, tout ne doit pas finir;
Et moi, je ne sais pas ce que cache la tombe,
Mais je sais que mon cœur a soif d'un avenir (2).

Je ne puis quitter ce volume, qu'on peut regarder comme le testament poétique de notre sympathique confrère, sans vous lire une pièce gracieuse dans son ton mélancolique,

---

(1) P. 118.
(2) P. 144.

qui fut l'une de ses dernières compositions, et qu'il écrivit lorsque déjà il sentait les atteintes du mal qui l'emporta :

A une rose

Tu me souris quand je m'afflige ;
Moi, je t'envie, ô douce fleur !
Tes épines sont sur ta tige,
Mais les miennes sont dans mon cœur.

Tu t'entr'ouvres sous la rosée
Pour un brillant et court destin,
Et pour toi la vie est aisée
D'un matin à l'autre matin.

Pour nous la vie est une lutte
Dont nous sortons las et meurtris.
Puis, quand vient l'heure de la chute
Où le sol reçoit nos débris,

Au destin l'instant qui nous livre
Fibre à fibre nous fait périr ;
Après avoir souffert de vivre,
Nous souffrons encor de mourir (1).

Les vers que Louis de Ronchaud composait dans son isolement du Jura, dans ses dialogues avec les grandes voix de la nature alpestre, les destinait-il à la publicité ? On peut en douter. Il semble que ces chants, qui jaillissaient de son imagination abondante et toujours pleine, aient été l'expression naturelle de sa pensée et la forme spontanée dans laquelle se traduisaient les méditations de son âme contemplative. Plus de quarante années s'écoulèrent entre la publication du volume des *Heures*, qui suivit les *Premiers chants*, et celle de deux recueils de poésies où il résume pour ses amis, plutôt que pour le grand public, le travail philosophique qui avait occupé ses moments de loisir.

Dans cet intervalle, certaines sympathies personnelles et l'ardeur des jeunes années l'avaient un instant entraîné dans l'arène des luttes politiques. Peu s'en était fallu qu'il

---

(1) P. 160.

ne fût appelé à siéger dans cette assemblée de 1848 où les bonnes volontés et les illusions se disputaient une place qui fut enfin occupée par un troisième facteur. Quand l'empire fut fait, Louis de Ronchaud se regarda comme appartenant au parti des vaincus et prit part à cette guerre de plume, nourrie le plus souvent d'allusions et de sous-entendus, qui prenait ordinairement pour texte les enseignements de l'histoire, et plus particulièrement ceux que fournit la vie du premier des Césars. L'étude sur les nouveaux historiens de César, écrite en réponse au livre de M. Troplong, valut à Louis de Ronchaud un jour de popularité dans le monde des étudiants et des indépendants de l'époque. Toutefois, il ne tarda pas à abandonner le champ de la politique pour en revenir à ses travaux de prédilection, à ses recherches sur l'antiquité grecque, poursuivies avec une passion infatigable souvent récompensée par la joie des aperçus ingénieux et des heureuses découvertes.

Il n'en fut pas distrait par la publication des *Etudes d'histoire politique et religieuse*, qui s'appliquaient particulièrement à la politique et à la religion des peuples helléniques, et publia, bientôt après, un travail fort curieux sur la tapisserie et l'ornementation des étoffes qui, dès la haute antiquité, avaient suscité les efforts de l'industrie féminine et étaient parvenues, dans les villes de la Phénicie et de la Grèce, à un degré de perfection qui, on le sait, souleva la jalousie de la déesse Minerve elle-même. Là, en effet, les étoffes enrichies d'or et teintes de savantes couleurs ne servaient pas seulement au vêtement, à la division intérieure et à la décoration des maisons et des temples. En s'aidant d'un passage fort intéressant et trop peu étudié de l'*Ion* d'Euripide, Louis de Ronchaud était parvenu à reconstruire et à décrire les riches tapisseries qui recouvraient les parois et garnissaient les entre-colonnements du Parthénon, à Athènes.

Notre compatriote, M. Saglio, lorsqu'il entreprit son

immense ouvrage sur les antiquités grecques et romaines, fit appel à la compétence bien connue de Louis de Ronchaud, et en obtint plusieurs articles marqués au coin d'une érudition sûre, parmi lesquels nous devons signaler celui qui a pour sujet *Apollon*, dont les images, d'un caractère varié, se retrouvent fréquemment dans les musées français et étrangers, et l'article sur les *Centaures*, conception bizarre de la fable, dont il fit l'objet d'une étude spéciale qui lui inspira la plus importante peut-être et la plus profondément pensée de ses œuvres poétiques.

Ces travaux multipliés appelaient naturellement sur notre confrère l'attention des ministres préposés à l'administration des Beaux-Arts. Nommé inspecteur des Beaux-Arts en 1872, il fut, quelques années plus tard, appelé à succéder à M. de Niewerkerke, comme directeur des musées du Louvre. Dans ce poste important, Louis de Ronchaud se trouvait chargé de veiller à la conservation et à l'accroissement de ces immenses richesses en objets d'art, tableaux, statues antiques, bas-reliefs, vases, fragments innombrables, qui nous mettent en rapport non seulement avec les grands artistes et les maîtres de la renaissance, mais avec l'antiquité tout entière, à dater des premiers jours où l'esprit et la main de l'homme ont cherché à laisser sur le marbre ou sur l'argile durcie l'empreinte de sa pensée et le souvenir de son court passage dans la vie. Depuis un demi-siècle, ces grandes collections s'étaient accrues d'une façon qu'on pourrait presque appeler démesurée, et avaient pris un caractère d'universalité qui en augmentait singulièrement la valeur. Les cryptes de la vieille Egypte s'étaient ouvertes et avaient rendu à la lumière la dépouille des hommes du premier âge du monde ; les monuments qui abritaient leurs cendres avaient parlé, les stèles qui s'élevaient sur leurs tombeaux avaient cessé d'être muettes, les sphinx eux-mêmes avaient livré leur secret et nous avaient mis en

contact presque direct avec des générations dont cinquante siècles nous séparent.

Puis, il y a vingt ans à peine, la contrée où fleurirent les vieux empires asiatiques s'émeut à son tour; les vestiges des antiques cités des rives de l'Euphrate et du Tigre sont interrogés et fouillés par de hardis explorateurs, et, des ruines que le temps a accumulées, voilà qu'on exhume des monuments, des œuvres d'art, des bibliothèques rendues impérissables par une merveilleuse industrie, mille débris enfin dont la découverte jette dans la stupeur ceux qui les rendent au jour, et que des efforts courageux parviennent à soustraire à une terre barbare pour les accumuler sous les voûtes de nos palais. L'habitant de nos villes, attiré par ces étranges trouvailles, allait promener au milieu de ces merveilles son ignorante curiosité; il jetait un regard étonné et parfois dédaigneux sur ces colosses ailés, à tête humaine et au corps de taureau, arrachés à la porte du palais des Sargonides, et dans lesquels les interprètes des livres saints reconnaissaient enfin ces chérubins décrits par Ezéchiel, dont les anciens exégètes s'étaient vainement efforcés de reproduire la singulière image. Il fallait donner une voix à ces témoins des vieux âges, des interprètes à ce langage dont l'explication constituait elle-même une des plus étonnantes découvertes de la science moderne.

M. de Ronchaud le comprit et, dès le début de son administration, il sollicita des pouvoirs publics la création d'un enseignement destiné à mettre à la portée des jeunes gens avides de savoir, l'intelligence des richesses artistiques dont il avait le dépôt, à susciter d'heureuses vocations scientifiques, à former enfin des élèves capables d'être préposés à la conservation de nos musées, ou utilisés dans les missions et dans les recherches destinées à enrichir nos collections nationales. Sous cette inspiration, l'école du Louvre fut instituée par décret du 24 janvier 1882. L'étude des œuvres de nos peintres et de nos sculpteurs s'allie à celle

de l'archéologie grecque, de l'épigraphie asiatique et des anciens idiomes de l'Egypte, dans ce haut enseignement dont les noms de MM. Alexandre Bertrand, Pierret, Courajod, Revillout, etc., font suffisamment apprécier la valeur. Tous ces savants ont conservé un souvenir reconnaissant du zèle, de la sollicitude, de l'intelligence que M. de Ronchaud mettait à seconder leur tâche et à favoriser le développement et le succès de leur mission. Sa compétence, toutefois, nous l'avons dit, se renfermait plus spécialement dans les questions qui intéressaient l'art ancien et moderne, celui surtout qui avait fleuri dans la Grèce et s'y épanouit avec une incomparable fécondité à l'époque de Périclès. Il observait parfois d'un œil chagrin, dans l'art moderne, des symptômes de décadence trop faciles à signaler; heureux de pouvoir, dans le poste qu'il occupait, susciter et encourager les jeunes talents, portant son intérêt et attirant la faveur des pouvoirs publics sur les fouilles qui se poursuivaient en Italie, en Grèce, et jusque dans les contrées lointaines de l'Asie où sont enfouis les débris des premiers empires humains et des civilisations éteintes. Le résultat de ses principaux travaux avait été consigné par lui dans un livre consacré à l'étude des monuments et des artistes célèbres de l'antiquité grecque, et qu'il intitula du grand nom de *Phidias*.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous entretienne du *Phidias* de M. de Ronchaud, comme s'il était permis d'en parler après que Lamartine lui-même a voulu ériger le piédestal de cette œuvre magistrale ! Comme si vous n'aviez pas présentes à la mémoire ces pages si chaudes et si colorées, où le grand poète a mis son cœur en même temps que l'empreinte de son incomparable génie ! Cet *Entretien* de Lamartine consacré à l'examen du *Phidias*, dicté par l'amitié autant que par l'esprit de critique littéraire, me semble constituer le plus magnifique témoignage qu'on puisse invoquer en souvenir de notre confrère.

Comme on sent, sous les éloges décernés à l'artiste, au poète, au littérateur, le cœur de l'ami qui ne sait dissimuler ni ses sympathies ni sa gratitude ! Pouvait-il oublier, en effet, qu'aux jours des orages populaires, lorsque les factions déchaînées se soulevaient autour de lui, Louis de Ronchaud s'était attaché à ses pas, veillait au seuil de sa demeure, et avait, pour les conjurer, voulu partager les périls dont il était menacé ! Plein du souvenir d'un dévouement qui ne lui fit jamais défaut, il oublie qu'il a promis une critique, et perd de vue l'œuvre, pour ne parler que de l'auteur.

Ne nous en plaignons pas, Messieurs. Par sympathie pour Louis de Ronchaud, Lamartine revendique la patrie franc-comtoise et se reconnaît comme l'un des nôtres. Puis le voilà qui prend le bâton du pèlerin, qui gravit les pentes du Jura et franchit le seuil de la maison de son ami ; de son inimitable pinceau il nous décrit « ces vallées de la Franche-Comté, ces châteaux démantelés, ces usines retentissantes du bruit des marteaux, ces fromageries noircies par la fumée des chaudières, autour desquelles les vaches aux clochettes sonores se groupent le soir pour livrer aux femmes leurs mamelles gonflées comme des outres vivantes ; » puis « cette rivière bleue comme le firmament de la Suisse italienne, joueuse comme des enfants sur des cailloux, gazouillante comme une volée de tourterelles, jetant ses petits flocons d'écume au pêcheur qui rattache son batelet à un tronc de saule, pour verser sur le sable son filet frétillant de truites. »

Ἀσπαίροντα δ' ἔπειτα λαϐὼν ἔρριψε θύραζε.

N'est-ce pas à notre confrère que nous devons ces descriptions que l'on croirait traduites du vieil Homère, et ce cri navrant comme un remords, ou vibrant comme un avertissement adressé à ses anciens compatriotes : « Pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine? Pour-

quoi a-t-elle quitté ces solitudes du Jura pour cette fourmillante Bourgogne, et le sapin de Hongrie pour la vigne de la Saône? Pourquoi moi-même suis-je allé chercher le bruit de la vanité, de la popularité plus venteuse que le vent sur la mer ondoyante des opinions humaines, pour errer, à la fin de mes jours, exilé, par ma faute, de la porte fermée de mon propre foyer natal? »

Cette amitié reconnaissante de Lamartine fut l'honneur de Louis de Ronchaud. Elle était justifiée par un attachement et une admiration qui s'adressaient à l'homme plus encore qu'au poète. Et comment ne pas être séduit par cette noble nature qui prodigua autour d'elle, sans compter, sinon sans s'abuser quelquefois, tous les trésors de la plus riche intelligence, du plus fécond génie, du plus mâle courage; de ce poète qui semblait né seulement pour chanter et qui, sans cesser de lutter, parvint au terme de sa carrière indigent et presque isolé; qui accusa parfois la fortune, jamais les hommes, et qui attend encore d'une génération oublieuse un monument digne de lui.

Jusqu'à son dernier jour, Louis de Ronchaud l'entoura, je puis dire, le consola par les témoignages d'une affection et d'un dévouement qui ne se démentirent jamais. A toutes les heures de crise, dans les moments difficiles et douloureux qui se rapprochaient sans cesse, Louis de Ronchaud est nommé parmi ceux qui prêtent leur appui au poète harassé de la lutte et cherchant autour de lui des regards amis et fidèles. Il était de la famille. C'était l'hôte assidu du foyer, qui semblait le garder contre les derniers coups de l'adversité et de la mauvaise fortune. Il avait assisté aux suprêmes angoisses causées par la mort de la noble compagne de sa vie; il était là pour fermer les yeux du grand poète, et, après lui, crut s'acquitter d'un dernier devoir en publiant ses *Mémoires* et le *Manuscrit de ma mère*, dont il écrivit la préface.

Dès lors, son existence s'écoula triste, appliquée princi-

palement à la conservation et au développement de nos grandes collections nationales, la pensée souvent repliée en elle-même, et les yeux tournés vers cet avenir auquel il croyait et dont il aimait à s'entretenir avec lui-même et avec ses amis. La mort le surprit tournant ses regards vers ces hauts sommets qu'il avait tant aimés, qu'il voulait revoir chaque année, et où il avait choisi son lieu de repos. Ils garderont sa mémoire, car s'il a consacré ses veilles à l'étude de l'art, si sa vie s'est dépensée, toujours laborieuse, dans le sein des cités et des capitales, c'est à sa première patrie, c'est à la Franche-Comté qu'il a voué de préférence ses pensées, ses affections et ses chants.

LES
ASSOCIATIONS OUVRIÈRES
EN FRANCE ET EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. LOMBART

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 2 février 1888)

MESSIEURS,

En m'appelant à prendre place au sein de votre Compagnie, vous m'avez fait un honneur dont je suis profondément touché. Je sens tout le prix d'une distinction aussi flatteuse, mais le sentiment de gratitude qu'elle m'inspire me laisse, je dois vous l'avouer, la crainte de rester au-dessous des obligations que votre sympathie m'impose.

J'envierais volontiers, Messieurs, le sort de ces anciens trouvères, que la tradition nous représente payant l'hospitalité du manoir en célébrant, dans leurs vers naïfs, les hauts faits de leur hôte ou les charmes de la maîtresse du logis.

En entrant à l'Académie, les sujets ne m'eussent certes pas fait défaut. Malheureusement, les brillants sommets où les poètes vont chercher l'inspiration me sont inaccessibles, et je dois vous prier de rester avec moi au pied des collines sacrées.

A côté de vos savants historiens, de vos archéo-

logues éminents, dont les travaux et l'érudition jettent, chaque année, de nouvelles et si vives lumières sur les fastes, les monuments et les hommes illustres de cette province, je vous demanderai une modeste place pour des études moins attrayantes sans doute, mais susceptibles néanmoins d'intéresser des esprits sérieux.

L'Académie, depuis vingt ans, accorde une place dans ses concours à l'économie politique. C'est à ce point de vue que je voudrais esquisser aujourd'hui le tableau de l'histoire des associations ouvrières, soit en France, soit en Franche-Comté.

Les problèmes délicats de l'ordre économique ont un intérêt tout d'actualité. Qu'il s'agisse de l'organisation de la famille, de celle du travail, de la production des richesses, ou des lois qui président aux échanges, chacun de nous comprend qu'il n'est plus possible de rester étranger à ces graves questions.

En présence des crises qui viennent trop souvent jeter le trouble dans les classes laborieuses et alarmer les intérêts, des esprits éminents se sont appliqués à rechercher, dans l'étude des traditions et des coutumes des peuples prospères, le remède aux maux dont nous souffrons.

Ils ont été ainsi amenés à se demander si, dans le grand mouvement de réorganisation sociale qui correspond aux dernières années du siècle précédent, à côté de réformes utiles, il n'y en avait point eu d'imprudentes et de prématurées; si le législateur, dans son empressement à briser les traditions de l'ancien régime, n'avait point parfois méconnu les vrais principes sur lesquels peuvent se fonder solidement la paix sociale et la prospérité des nations.

C'est ainsi que nous voyons, en présence de la désorganisation menaçante de la famille, une école nombreuse et convaincue réclamer la liberté testamentaire, ou tout au moins des modifications importantes aux principes qui régissent en France les partages de succession.

Dans le monde du travail, les économistes, préoccupés du malaise dont souffrent les classes ouvrières, ont cru pouvoir conjurer le mal en cherchant à développer, sous des formes diverses, le principe d'association. Mais la loi même venait entraver leurs efforts. Non seulement les corporations d'arts et métiers avaient été abolies en 1791, mais toute association de patrons ou d'artisans demeurait prohibée.

Depuis cette époque, il est vrai, patrons et ouvriers n'avaient cessé de lutter pour reconquérir ce droit d'association, qu'ils considéraient comme un droit naturel. Sous la pression de leurs constants efforts, une loi récente est venue briser toutes les entraves et changer complètement le régime légal du travail, en assurant la libre constitution des syndicats professionnels.

On a parlé, à propos de cette loi, de la réorganisation des corporations ouvrières. Des yeux aveuglés, ou tout au moins troublés par des préoccupations que rien ne justifie, ont cru voir se dresser à l'horizon le fantôme de l'ancien régime.

Restant en dehors de ces préoccupations et des polémiques qu'elles ont soulevées, je trouve dans l'histoire des associations ouvrières, depuis la corporation jusqu'au syndicat, des faits, des enseignements qui, je l'espère, ne seront pas dépourvus de tout intérêt à vos yeux.

On s'est demandé si les corporations, dont l'origine se perd dans les obscurités du moyen âge, avaient puisé leurs premières traditions dans la ghilde germanique ou dans les collèges d'artisans qui florissaient à Rome dès la plus haute antiquité.

Cette question reste douteuse : on peut néanmoins faire, à cet égard, une observation importante.

La ghilde germanique n'avait rien de corporatif ; elle n'était limitée ni quant aux personnes ni quant au territoire. Elle réunissait tous ceux que liaient le serment et le sacrifice, tous ceux qui avaient bu ensemble la coupe de

l'amitié. C'était une sorte d'association de secours mutuels contre les attentats, les incendies, les violences privées. Elle ne convenait qu'à une société dépourvue de garanties, et perpétuait, plutôt qu'elle ne pouvait les détruire, les habitudes barbares d'appel à la violence et aux armes; aussi Charlemagne et ses successeurs s'efforcèrent-ils d'en hâter la dissolution.

Les censures du clergé vinrent prêter leur appui aux injonctions du pouvoir politique, et la ghilde germanique disparut peu à peu, sous l'influence de ces deux actions combinées (1).

Les collèges d'artisans institués à Rome, d'abord en vertu de sénatus-consultes, plus tard, par décrets impériaux, avaient, au contraire, un caractère essentiellement corporatif. Ils s'étendaient parfois au delà d'une ville et embrassaient une région entière, comme les collèges de nautes sur les grands fleuves ; mais le lien de l'association résultait toujours de la similitude du métier ou de la profession. Leur organisation était sensiblement la même que celle adoptée plus tard par les corps de métiers.

Le collège se recrutait par l'apprentissage ; il imposait à ses membres une cotisation annuelle pour subvenir aux dépenses communes. Il possédait des biens, des esclaves, recevait des dons et legs, héritait même des membres décédés sans testament et sans héritiers naturels.

Ses dignitaires, sous des noms différents, administraient les intérêts collectifs et exerçaient un pouvoir de surveillance sur les membres de l'association.

Les collèges romains devinrent pour les empereurs un moyen de gouvernement. Le principe de la liberté individuelle était alors inconnu, et l'artisan se trouvait enchaîné à sa profession par les liens mêmes de l'association.

---

(1) Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. v. — Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*.

Les membres affiliés à une communauté ouvrière ne pouvaient rompre à leur gré l'engagement qu'ils avaient contracté ; s'ils fuyaient leur corporation, on les ramenait de force à leur travail, et les magistrats avaient ordre de saisir non seulement leur personne, mais leurs biens.

L'organisation compliquée des collèges d'artisans disparut sans doute au milieu de l'invasion des barbares ; mais néanmoins, dans certaines provinces de l'empire, les traditions et les usages de ces associations paraissent avoir survécu à la dissolution du monde gallo-romain.

Les chartes communales prouvent qu'au moment de l'émancipation, il existait dans les villes d'une certaine importance des corps de métiers. On voit le plus souvent la constitution du corps électoral fondée sur la division des citoyens en corps d'états.

Dès le commencement du XIIe siècle, les grandes corporations de Paris, celle des bouchers, celle des marchands de l'eau, revendiquaient pour leurs statuts le bénéfice d'une tradition plusieurs fois séculaire.

Celles de Lyon attestaient leur existence du XIIe au XIIIe siècle par les luttes mêmes qu'elles soutenaient, au nom des intérêts de la cité, contre les archevêques.

On en doit conclure qu'en 1260, lorsque le prévôt des marchands, Etienne Boileau, rédigea son livre des métiers, il publia des règlements déjà anciens et fondés sur des coutumes pour ainsi dire immémoriales (1).

A partir du XIIIe siècle, sous l'influence centralisatrice de la royauté, les corps de métiers durent modeler leurs statuts sur ceux des corporations parisiennes.

L'Eglise ne vit pas d'abord d'un œil favorable les associations d'artisans. Les rites d'affiliation, le serment, cer-

---

(1) Henri BEAUNE, *Droit coutumier français. — De la condition des personnes*, ch. IV, et les notes.

taines cérémonies symboliques, pouvaient rappeler les initiations de la religion païenne.

Les canons d'un synode tenu à Rouen en 1189 s'expriment ainsi : « Il y a des clercs et des laïques qui forment des » associations pour se secourir mutuellement dans toute » espèce d'affaires, et spécialement dans leur négoce, por- » tant une peine contre ceux qui s'opposent à leurs statuts. » La sainte Ecriture a horreur de pareilles associations de » confréries de laïques ou d'ecclésiastiques ; en conséquence, » nous défendons, sous peine d'excommunication, qu'on » fasse de semblables associations ou qu'on observe celles » qui auraient été faites. »

Ces prohibitions furent renouvelées au siècle suivant par les conciles provinciaux de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, d'Avignon (1).

Plus tard, nous voyons au contraire l'Eglise favoriser de tout son pouvoir l'organisation des confréries d'artisans fondées sur un lien purement religieux.

Les associations pieuses se multiplièrent rapidement. Elles furent, le plus souvent, la base sur laquelle s'éleva plus tard la corporation proprement dite, et dans un grand nombre de villes de second ordre, elles restèrent l'unique forme de l'association corporative.

Les statuts des confréries devaient être approuvés par l'autorité ecclésiastique. Ils étaient en outre soumis à l'homologation du pouvoir judiciaire et devenaient alors obligatoires pour tous les membres de l'association.

La confrérie se plaçait tout d'abord sous le vocable d'un saint patron, dont le choix se trouvait indiqué soit par une similitude de profession, soit par quelque pieuse légende.

Pour subvenir aux dépenses qu'exigeaient la célébration de la fête patronale et les autres cérémonies du culte, chaque confrère payait une cotisation annuelle. On versait égale-

---

(1) Henri Beaune, *Droit coutumier. — De la condition des personnes.*

ment à la *boîte* de la confrérie le produit des amendes encourues pour contravention aux statuts et certains droits de réception.

Vers la fin du XIVe siècle, les confréries de métiers, même les moindres, avaient dans quelque église une chapelle qu'elles se faisaient gloire d'embellir. Les plus riches corps de métiers en avaient une dans leur maison commune. Celle des orfèvres de Paris possédait de magnifiques ornements en argent massif.

A Besançon, les confréries d'artisans avaient obtenu la concession de chapelles dans les églises paroissiales et dans celles des couvents.

La confrérie des ouvriers sur métaux avait la sienne, sous le vocable de saint Eloi, dans l'église des Cordeliers; celle des menuisiers et charpentiers, patron saint Joseph, se trouvait dans l'église des Grands-Carmes.

Les architectes et ouvriers du bâtiment se réunissaient dans l'église des Jacobins, au pied de l'image des Quatre Couronnés.

On voit encore à la Madeleine un tableau représentant le martyre de saint Vernier, patron des vignerons (1).

Par la confrérie, la religion se trouvait mêlée à tous les actes importants de la vie corporative. La fête du saint patron servait à déterminer l'époque des réunions annuelles. Le remplacement solennel des dignitaires se faisait en grande pompe, pendant l'office célébré dans la chapelle de la corporation. Au chant du verset du *Magnificat* qui commence par ces mots : *Deposuit potentes de sede....* le dignitaire sortant quittait son siège. Le nouvel élu le remplaçait lorsque l'on entonnait la fin du verset : *Et exaltavit humiles*. On appelait cela faire le *deposuit* (2).

---

(1) Jules GAUTHIER, *Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers*. Besançon, 1885.

(2) HUBERT-VALLEROUX, *Les corporations d'arts et métiers*. Paris, Guillaumin.

Les confréries avaient également pour objet la pratique de la charité et de l'assistance mutuelle.

L'artisan pauvre et malade était soigné, tantôt à domicile, tantôt dans des hospices où la corporation entretenait des lits. Il n'était point abandonné à son lit de mort; l'association pourvoyait aux frais de ses funérailles et faisait célébrer une messe à laquelle devaient assister tous les confrères.

Sous l'influence des principes religieux, les confréries se montraient jalouses de maintenir parmi leurs membres la pratique des vertus morales. Le désordre des mœurs, l'irréligion, étaient des motifs d'exclusion. Les statuts prononçaient des peines contre les blasphémateurs. L'article 4 des statuts de la confrérie de Saint-Sévère, établie à Arbois, pour les tisserands, en 1678, impose le paiement d'une livre de cire : « aux confrères qui jureraient et seraient convaincus par deux confrères. » Les membres de l'association seront tenus, dit l'article 5 : « d'arrêter les désordres. » Des dispositions analogues se trouvent consignées dans les statuts des autres confréries établies dans la même ville.

Presque toutes les villes de Franche-Comté possédaient leurs confréries d'artisans, dont un grand nombre ont survécu à la suppression des corporations ou jurandes.

En jetant un coup d'œil sur les associations pieuses, nous venons de voir quelle action moralisatrice elles exerçaient au sein de la classe laborieuse; comment, dans une société qui touchait encore aux rudesses du moyen âge, elles avaient su organiser l'exercice de l'assistance mutuelle. « On est étonné, dit M. Hubert-Valleroux, de trouver à Paris, » dès le XVI[e] siècle, une vraie société de secours mutuels toute » semblable à celles de nos jours : la confrérie des corroyeurs » de robe de vair (fourrure), qui exigeait de ses membres » des cotisations régulières et un droit d'entrée. Les » malades avaient, comme aujourd'hui, un secours de tant » par semaine, plus, après la maladie, une somme fixe

» pour « soy efforcer, » c'est-à-dire pour se remettre et » couvrir leurs frais de convalescence. »

Examinons maintenant l'organisation même de la corporation proprement dite. Tout corps de métier se compose des maîtres, des apprentis, et des varlets ou compagnons. Il est gouverné par des dignitaires élus. Les uns président les assemblées, marchent en tête des députations, représentent la compagnie en justice, administrent le patrimoine commun et exercent une véritable juridiction disciplinaire. Ce sont : les syndics ou échevins dans le nord, les consuls ou jurés dans le midi. Leurs charges sont gratuites.

A côté se trouvent d'autres dignitaires d'un ordre inférieur, ce sont les gardes du métier. Ceux-ci doivent visiter les ateliers et les boutiques des membres de la corporation, pour s'assurer que les règlements y sont observés. Ils contrôlent également les marchandises amenées du dehors les jours de marché.

L'honneur, comme l'intérêt des corporations, leur imposait l'obligation de surveiller avec un soin jaloux la loyauté des produits manufacturés, ainsi que leur bonne exécution. Celui qui aurait employé des matières premières de mauvaise qualité aurait vu son œuvre brûlée ou mise au pilon, et il aurait, en outre, payé une forte amende.

Les corps d'états, jouissant de monopoles, étaient animés d'un esprit d'exclusivisme et de privilège qui se révèle dans leurs statuts.

Les uns excluent du métier tous les étrangers, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas acquis le droit de bourgeoisie dans la cité. Le plus grand nombre n'admettent à la maîtrise que les fils de maîtres ou les compagnons qui épousaient des veuves de maîtres.

Nul ne peut obtenir le titre de maître s'il ne justifie d'un stage plus ou moins long, variant de quatre à sept années. Il doit subir un examen devant les maîtres jurés et exécuter seul et sans aide un *chef-d'œuvre*. La corporation perçoit

sur chaque maître, au moment de sa réception : 1° un droit au profit de la bourse commune ; 2° un droit au profit de la boîte de la confrérie ; 3° des droits de vacation pour les maîtres jurés qui ont procédé à l'examen du candidat, droits variables suivant les métiers ou professions ; 4° un droit au profit du roi pour l'achat du métier. Enfin, le nouveau maître devra offrir un banquet de réception à tous ses confrères.

Ces frais considérables rendaient la maîtrise inaccessible aux artisans peu aisés. Les charges se perpétuaient dans les mêmes familles, et les maîtres de chaque corporation formaient ainsi une classe privilégiée. Les droits fixés par les statuts et les ordonnances étaient d'ailleurs toujours réduits de moitié pour les fils de maîtres.

L'apprentissage avait aux yeux des corporations une importance capitale.

Dans les contrats dressés, soit devant notaires, soit devant les magistrats municipaux, elles faisaient véritablement œuvre de famille.

Les gardes maîtres avaient été chargés de s'assurer préalablement des ressources, de la moralité et de la capacité du patron ; leur surveillance était une garantie contre les abus d'autorité ou l'immoralité.

L'apprentissage n'était pas gratuit, le maître fournissait à l'apprenti le logement et la nourriture, mais il recevait des parents une somme annuelle, d'autant plus élevée que l'apprentissage devait être moins long. La corporation veillait à ce que l'apprenti reçût, dans la famille de son patron, en même temps que l'instruction professionnelle, le bienfait d'une éducation chrétienne.

L'apprentissage terminé, l'artisan prenait le nom de varlet ou compagnon.

A une époque où l'industrie naissante s'exerçait dans des ateliers peu nombreux, le varlet logeait le plus souvent chez son patron et faisait partie de la famille. Cette coutume fa-

vorisait la permanence des engagements et le maintien des bons rapports.

A côté des artisans sédentaires, il exista, dès les temps les plus reculés, une classe nombreuse de compagnons voyageurs. Leurs associations ont, sous les noms de compagnons du devoir ou de compagnons de la liberté, joué un rôle important dans l'histoire des classes ouvrières.

Les compagnons s'étaient organisés en dehors des corporations régulières. Ils formaient des confréries, choisissaient un saint patron, dont le bâton était, dans chaque ville importante, déposé chez la mère. Désignés sous les noms de leur province d'origine, ils avaient pour insignes des cannes enrubannées, des boucles d'oreilles symboliques.

Le premier compagnon prenait le titre de rôleur ou rouleur. Il tenait un registre de placement et procurait de l'ouvrage aux membres de l'association. La bourse commune, alimentée par des cotisations, distribuait des secours aux plus nécessiteux et aux malades. Le compagnon qui succombait dans le cours de ses voyages était enterré chrétiennement aux frais de l'association.

Le pouvoir disciplinaire s'exerçait, chez les compagnons, par un conseil élu dans les différents corps de métiers.

Celui qui avait forfait à l'honneur était appelé devant ce conseil, frappé de peines disciplinaires, ou même expulsé s'il s'agissait de faits graves.

L'expulsion d'un compagnon revêtait les formes solennelles d'un véritable jugement. Agricole Perdiguier, dit Avignonnais la Vertu, qui joua un certain rôle au moment de la révolution de 1848, présente ainsi le tableau d'une expulsion dont il fut témoin : « J'ai vu, au milieu » d'une grande salle remplie de compagnons, un des leurs » à genoux. Tous les autres buvaient du vin, le *voleur* seul » buvait de l'eau, et quand son estomac ne pouvait plus la » supporter, on la lui jetait au visage. Puis on brisa le verre » dans lequel il avait bu, on brûla ses couleurs à ses yeux ;

» le rouleur le fit relever, le prit par la main et le promena » autour de la société, il lui donna un léger soufflet. Enfin » la porte fut ouverte, il fut renvoyé, et quand il sortit il y » eut un pied qui le toucha légèrement. Cette expulsion » s'appelait, parmi les compagnons, la *conduite de Grenoble.* »

En somme, le compagnonnage reposait sur des principes de fraternité, de solidarité et d'honneur professionnel. Au point de vue de l'ordre public, ces associations prévenaient le vagabondage et diminuaient le nombre des délits.

Elles ont aujourd'hui à peu près complètement disparu, ou du moins, s'il en existe encore, elles n'exercent aucune influence au sein de la classe ouvrière.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur l'organisation des corps de métiers en Franche-Comté, nous sommes amenés à reconnaître que la confrérie proprement dite y resta le type à peu près uniforme des associations ouvrières.

« Tandis que les métiers, dit notre savant confrère, » M. Jules Gauthier, avaient dès le XIIIe siècle, à Paris, en » Flandre, en Allemagne et en Italie, un développement, » une expansion et une influence considérables, l'industrie » comtoise, lente à se développer dans un pays pauvre et » dans des villes peu populeuses, ne datait guère que du » XVe siècle, et encore avait-elle un caractère presque exclu- » sif de production et de consommation locales, que jusqu'au » XVIIIe siècle le cours des temps n'atténua guère. Aussi les » artisans, disséminés partout et vivant à grand'peine, » furent-ils plus lents chez nous à se former en corpora- » tions professionnelles; tandis qu'à Montbéliard, soumis à » l'influence germanique, les chouffes (Schumpfe, sociétés) » d'artisans étaient florissantes dès le XVe siècle : c'est au » XVIe siècle seulement, semble-t-il, que des corporations » analogues s'établissent à Besançon, Dole, Salins (1)....

---

(1) Jules GAUTHIER, *Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers.* Besançon, 1885.

Le recueil manuscrit des règlements de police du noble hôtel consistorial de la cité de Besançon (1583) contient, dans ses livres IV, V et VI, les règlements des principaux corps de métiers : tanneurs et cordonniers, tisserands, cousturiers et pourpointiers, chaussetiers, pelletiers, bonnetiers, chappeliers, apotiquaires, barbiers et chirurgiens, etc., etc.

En ce qui concerne le recrutement des corps d'états, l'admission à la maîtrise, l'apprentissage, les règlements reproduisent les traits principaux des statuts empruntés aux corporations parisiennes.

Pour chacun des métiers, les prescriptions relatives à l'emploi des matières premières, à la fabrication même de certains ouvrages, aux procédés à employer dans le travail, sont excessivement minutieuses.

Le principe d'autorité y est appliqué rigoureusement aux moindres détails de la vie industrielle et commerciale. C'est le magistrat qui réglera les conditions du travail, les contraventions seront frappées de confiscation et d'amende souvent arbitraires.

Quelques-unes de ces ordonnances révèlent la naïveté des esprits et des mœurs à la fin du XVIe siècle.

Celle des *apotiquaires*, par exemple :

« Ordonne qu'ils soient tenus de mettre et d'avoir d'or-
» dinaire à leur rière-boutique, au lieu le plus propice, une
» corde gresle en façon de licol, pour montrer à tous ceux
» qui veulent d'eux acheter drogues vénéneuses, comme
» argent sublimé, arsenic et autres denrées mortifères,
» leur remontrant le péril de mort où ils se mettraient et
» l'infamie qu'ils peuvent encourir par justice et qu'ils
» souffriraient si mal et indûment venaient à verser.... »

Il paraît qu'à cette époque reculée, messieurs les barbiers et chirurgiens cherchaient parfois à *gaigner* les malades, clients de leurs confrères et ne craignaient pas de mettre la main l'*un sur l'autre :* aussi l'ordonnance a-t-elle

pris soin de leur interdire de telles pratiques, parce que, dit-elle, « les pauvres patients en étaient foulés, et bien » plus tard délivrés de leurs accidents, et de fait, le plus » souvent se trouvaient en danger.... Voulons et ordonnons » que tous les malades, pour leur santé, pourront changer » le chirurgien qui les traitera, si bon leur semble, mais » de dire que le chirurgien qui n'aurait commencé la cure » s'efforce de la gaigner par envie, il ne lui sera licite au» cunement. »

Si les corps de métiers jouissaient d'un monopole de de fabrication qui garantissait à chacun d'eux, avec le travail assuré, une situation sociale privilégiée, l'autorité, sous l'action directe de laquelle ils étaient placés, leur imposait des charges fiscales souvent très lourdes à supporter, et, se préoccupant surtout de protéger le public consommateur contre les malfaçons ou la fraude, ne craignait pas de leur tracer des règles minutieuses qui sembleraient aujourd'hui absolument incompatibles avec la liberté de l'industrie.

Les artisans qui travaillaient le cuir ne pouvaient en employer aucun qui ne fût marqué aux armes de la ville, avant d'être noirci. On prescrivait aux bourreliers et aux gainiers l'emploi de certains cuirs et même d'un fil spécial.

Les manants et habitants ne pouvaient se servir que de draps confectionnés à Besançon et marqués aux armes de la cité. Il n'était permis qu'aux seigneurs, gens d'église et notables, d'en employer d'autres pour la confection de leurs vêtements.

Le tailleur manquait-il la coupe du drap qui lui avait été confié, il était puni de soixante sols d'amende, outre les dépens et l'indemnité allouée à la partie plaignante.

Pour protéger le travail consciencieux, il y avait à l'hôtel de ville des plaques de bronze qui portaient les marques des maîtres obligés à poinçonner leur ouvrage, tels que les orfèvres et argenteurs, les arquebusiers, les serruriers,

les ciergiers, les boulangers. Les potiers d'étain avaient même deux poinçons, l'un pour l'étain fin, l'autre pour l'étain commun.

Il était défendu aux menuisiers de mettre dans leur ouvrage serrures grandes ou petites, si elles n'étaient marquées du poinçon de l'un des maîtres serruriers de la ville.

Les privilèges des corporations avaient dû s'incliner toutefois devant certaines exigences de la vie matérielle : ainsi on pouvait avoir un four pour cuire le pain de sa famille, mais il fallait demander, pour chaque fournée, l'autorisation du magistrat et subir la visite des maîtres jurés de la boulangerie. Le cordonnier avait la faculté de raccommoder les chaussures usées de ses enfants, le tailleur, celle de ragréer leurs vieux vêtements.

Il était permis à toute personne de faire des vêtements de toile et d'étoffes grossières, telles que serge ou futaine. Toute cette réglementation est empruntée non seulement aux ordonnances de police de 1583, mais aux statuts des arts et métiers de la ville de Besançon, approuvés et autorisés par arrêt du parlement en date du 27 août 1688 et rendus applicables à la ville de Dole en 1717.

Ces ordonnances de 1688 forment, dans leur ensemble, un code complet du travail. Elles émanent du magistrat de Besançon, qui, pour leur rédaction, s'est éclairé des conseils « des plus habiles et expérimentés ès dits arts et métiers. »

Dans la première partie sont posés les principes généraux applicables à tous les corps d'états.

D'après les dispositions de l'article 66 de l'ordonnance générale, nul ne peut être reçu maître, en aucune maîtrise de la cité, s'il n'est citoyen ; nul ne peut travailler d'aucun ouvrage compris dans les ordonnances s'il n'est maître ou s'il n'en a reçu la permission du magistrat. C'est celui-ci qui délivre, en fin de compte, les lettres de maîtrise ; le sort de l'artisan dépend de l'autorité publique ; elle seule peut lui donner, pour ainsi parler, l'investiture.

En effet, pour être reçu maître, le varlet ou compagnon doit avoir exécuté d'abord le chef-d'œuvre imposé par les maîtres jurés. Il subit devant ceux-ci un examen de capacité, puis, sur le rapport des commis en la bannière où il réside, il est agréé par le magistrat et prête entre ses mains le serment d'observer les ordonnances de sa profession. Les maîtres jurés pourront saisir les outils et la besogne de ceux qu'ils trouveraient travaillant de leur chef, sans permission du magistrat. Enfin, dans tous les cas de contravention, le procureur syndic de la cité prononcera, sur le rapport des maîtres jurés, les peines édictées par les ordonnances.

Cette réglementation minutieuse apportait, on le conçoit, de continuelles entraves au développement de l'industrie ou du commerce.

Toute invention, tout procédé nouveau de fabrication, devenait pour son auteur la source d'un procès interminable. Le monopole s'attachait aux minuties. Le marquis de Mirabeau raconte plaisamment qu'un de ses amis, le rencontrant dans la rue, l'avertit qu'il était en faute et passible de cinq cents livres d'amende. « Mais pourquoi ? — Ne portez-vous pas des boutons de même étoffe que votre habit ? — Est-ce donc un crime dommageable à l'Etat ? — Non, mais dommageable à la corporation des boutonniers, qui, pour ce, a fait interdire ces boutons d'étoffe faits par les tailleurs et que l'on préfère parce qu'ils ont meilleur air et sont moins chers que ceux qu'elle-même fabrique [1]. »

L'histoire des corporations est en partie celle de leurs querelles. Elle se trouve écrite dans les archives des parlements. On cite souvent le procès qui divisa pendant plus de trois siècles les tailleurs et les fripiers.

Dans le sein même des corporations, une hiérarchie s'était organisée parmi les maîtres. On distinguait les jeunes, les

---

(1) Hubert-Valleroux, *Les corporations d'arts et métiers*, ch. III, p. 106.

modernes, les anciens. Chacun de ces titres conférait des droits différents et ne pouvait s'obtenir qu'après un stage plus ou moins long, moyennant le paiement d'une somme assez élevée (1).

Monopole et privilèges, ce furent les deux plaies qui minèrent peu à peu le système corporatif, finirent par conjurer contre lui les économistes du XVIIIe siècle, et amenèrent sa complète destruction.

Au moyen âge, les seigneurs féodaux avaient favorisé l'organisation des corps de métiers. Ils s'en reposaient volontiers sur eux du soin d'administrer les villes, d'en assurer la police, et de veiller au recouvrement des taxes et impôts.

La royauté voulut, au contraire, s'en faire un moyen de gouvernement. Elle supprima pour les corporations les privilèges de juridiction, et prétendit les soumettre à des règlements uniformes.

Si elle chercha, par diverses mesures, à élargir le cercle presque infranchissable de la maîtrise, elle posa en principe que le roi, seul maître du travail national, pouvait en disposer à son gré.

C'est à la faveur de ce principe que Louis XI créa les premières lettres de maîtrise. Ces lettres autorisaient ceux qui les avaient obtenues et payées à exercer leur métier, ou leur industrie, dans toutes les villes et bourgades du domaine royal.

Elles faisaient brèche dans l'enceinte fermée des corporations et leur portaient, en réalité, un coup dont elles ne se relevèrent pas.

Les successeurs de Louis XI ne laissèrent pas tomber en désuétude une institution aussi lucrative, et les lettres de maîtrise devinrent entre leurs mains un moyen de battre monnaie.

---

(1) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières.*

Les édits créaient des places de maîtres ou d'inspecteurs dans les différents corps d'états; les corporations, autorisées à racheter ces nouveaux offices, s'efforçaient de verser la somme fixée pour la finance. La répartition se faisait sur chaque maître en exercice, et le montant des taxes constituait ainsi un impôt déguisé.

La Franche-Comté avait pu, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, échapper aux lettres de maîtrise. Nous voyons même une ordonnance du parlement de Dole, en date du 10 décembre 1592 (1), interdire, sous peine d'amende arbitraire, l'usage de ces lettres de maîtrise, qui sont entre les mains de leurs possesseurs la source « d'*une infinité d'exactions et de rançonnements sur ceux qui se mêlent desdits métiers.* »

Louis XIV ayant créé à Besançon des offices d'inspecteur et contrôleur du commerce, la ville s'en fit exempter par arrêt du conseil du 3 juin 1703, moyennant le versement d'une finance de 57,500 livres (2).

En 1722, Louis XV, en considération de son avènement à la couronne et de son sacre, créa dans toutes les villes et bourgades, même dans celles où il n'existait ni jurandes ni corporations, des maîtrises de chaque métier. Trois années après, à l'occasion de son mariage, nouvel édit, nouvelles créations.

Pour la province, le nombre de ces offices s'élevait à 354.

En 1745, des charges d'inspecteurs du commerce furent de nouveau imposées à Besançon.

Les négociants et les artisans s'épuisaient pour donner satisfaction aux exigences du fisc.

En 1747, les marchands drapiers, épiciers et merciers de Besançon, ayant payé une somme de 8,000 livres pour la finance des offices créés en 1745, sollicitaient la remise du surplus de leur contribution :

---

(1) PETREMENT, *Ordonnances de Franche-Comté*, livre II, titre 21.
(2) Archives départementales. Intendance. G. 95, liasse II.

« Le comté de Bourgogne, disent les pétitionnaires, est la
» province du royaume dont le commerce est le plus borné
» eu égard à sa situation et à ses productions, qui ne con-
» sistent qu'en bled, vins, bestiaux, fromages, fers et bois.
» Si les habitants en vendent le surplus au dehors, les mar-
» chands de la ville ne participent en rien au commerce.
» La rivière le Doubs, qui environne Besançon, ne porte
» pas bateaux, ils sont hors de portée de négocier en ces
» sortes de denrées, faute de débouchés et par l'éloigne-
» ment de la rivière la Saône, seule navigable dans la pro-
» vince.
» Il n'y a ni manufactures ni fabriques dans la ville de
» Besançon, ni dans ce pays, relatives au commerce des
» marchands de la même ville. Ceux-ci sont restreints à
» un simple détail pour la fourniture des habillements des
» citoyens et pour l'assortiment des marchandises néces-
» saires à leur usage et à la consommation de leurs
» familles, que les marchands tirent de loin des autres
» provinces du royaume, sans qu'il s'y fasse aucune vente
» considérable.
» La ville de Besançon n'est pas nombreuse par ses habi-
» tants, elle ne renferme qu'environ deux mille maisons,
» elle n'est pas riche, elle est sans ressources pour le com-
» merce, et les négociants ne peuvent s'y soutenir que par
» leurs propres fonds. Les bourgeois aisés ne confient que
» rarement leur superflu aux négociants, à cause du peu
» d'étendue de leur commerce qui ôte toute assurance.
» L'impossibilité de subsister dans un seul commerce,
» comme de draperie, de mercerie ou d'épicerie, a obligé les
» marchands de Besançon à faire un commerce mêlé,
» c'est-à-dire que le drapier fait la mercerie, le mercier
» l'épicerie.... Cette confusion fait qu'ils négocient sans
» distinction de corps ; il n'y a ni maîtrise, ni statuts, ni
» règles à suivre. Tous les différents commerces sont per-
» mis aux étrangers colporteurs et forains, qui inondent la

» ville de Besançon de toute espèce de marchandises bien
» ou mal fabriquées et souvent prohibées, et qui y font un
» débit plus marqué que les marchands qui supportent
» toutes les charges.

» Le rôle a été établi sur 293 marchands drapiers, épi-
» ciers et merciers. Les marchands n'en ont trouvé que 262,
» parmi lesquels 67 ne paient que 2 livres 50 d. à 3 livres
» de capitation, et sont considérés comme indigents.

» A peine trouvera-t-on dans Besançon cinquante mar-
» chands qui, dans une ville de commerce, seront considérés
» comme petits marchands, le surplus n'étant censé que
» revendeurs et revendeuses (1). »

Les suppliants demandent l'organisation d'une maîtrise et déposent, avec leur pétition, les statuts dont ils sollicitent l'approbation.

Quel qu'ait été le sort de cette supplique des marchands de Besançon, elle offre de l'intérêt, car elle nous présente un tableau pris sur le vif de la situation commerciale de cette ville au milieu du siècle dernier. Si nous pouvons ainsi apprécier les progrès accomplis et nous en montrer fiers pour la civilisation moderne, nous pouvons néanmoins, en prêtant l'oreille aux doléances actuelles des commerçants, y saisir parfois comme un écho de celles de leurs devanciers.

D'autres causes ont amené des effets analogues. Malgré le développement des voies commerciales, malgré l'extension des débouchés et le prodigieux accroissement de la consommation, la concurrence illimitée, l'agglomération des capitaux, qui a permis la centralisation de la vente dans les mains de maisons puissantes, ont créé aujourd'hui des difficultés imprévues. Elles pèsent de tout leur poids, comme une menace permanente, sur la classe si nombreuse des intermédiaires.

---

(1) Archives départementales. Intendance. G. 95, liasse II.

La première moitié du XVIIIe siècle n'avait point apporté de modifications importantes à l'organisation des corps d'états. En 1761, le bureau de commerce ordonna une enquête sur leur situation active et passive dans toutes les villes et bourgs du royaume.

Il s'agissait de diminuer le nombre des corporations, de grouper dans une même jurande les professions similaires, par exemple de réunir les tanneurs, corroyeurs, mégissiens et parcheminiers, qui donnent différents apprêts à la même matière. On espérait ainsi augmenter les ressources des communautés, et peut-être pouvoir plus facilement les frapper de nouvelles taxes.

Les rapports des subdélégués, réunis à Besançon entre les mains de l'intendant (1), révèlent, en effet, pour les diverses corporations existantes, une situation obérée et précaire ; ils révèlent en outre l'absence à peu près complète de corporations organisées dans les villes de second ordre.

Cependant la grande industrie s'était largement développée dans d'autres parties du royaume ; elle supportait impatiemment le poids des règlements, qui, multipliés à l'infini depuis Colbert, pour ne pas laisser de place à la fraude, n'en faisaient aucune à la liberté.

Une modification profonde était attendue dans l'ordre économique.

Turgot, dès son avènement au pouvoir, proclama la liberté absolue du travail, et l'édit de 1776 prononça l'abolition de toutes les corporations ouvrières.

Cet édit, œuvre de prédilection de Turgot, jeta un trouble profond dans le monde du travail.

Exclusivement préoccupé de l'affranchissement de l'industrie, le ministre de Louis XVI méconnaissait les services rendus par les corporations. Celles-ci trouvèrent des

---

(1) Archives départementales. Intendance. G. 95, cote 12.

défenseurs. L'Edit abolitif ne fut enregistré au parlement de Paris qu'en lit de justice. Les inconvénients de la liberté illimitée ne tardèrent pas à se faire sentir. De nombreux mémoires portèrent au pied du trône les doléances des corps de métiers, et dès le mois d'août de la même année les corporations furent rétablies (1).

L'Assemblée constituante les trouva debout. Sans se préoccuper des conséquences économiques de leur disparition, non seulement elle les abolit, mais elle proscrivit toute association entre gens de même état ou profession (2).

Après l'abolition des jurandes, les résistances se produisirent, il fallut en venir aux lois de répression. Le délit de coalition fit son apparition dans nos lois pénales (3). Les artisans et les patrons furent, en outre, soumis aux prohibitions générales en matière d'associations non autorisées.

Néanmoins, malgré ces entraves, l'esprit d'association, plus fort que les lois, se maintint dans les classes ouvrières, d'abord par les compagnonnages, ensuite par la création des chambres syndicales et par les syndicats ouvriers.

La première chambre syndicale, celle des entrepreneurs de bâtiments, fut autorisée en 1808.

Le mouvement syndical ne prit guère son essor que vers 1860, par la création, à Paris, de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, qui comprend aujourd'hui environ deux cents chambres syndicales.

En dehors de l'étude des questions techniques, ces associations règlent, par voie amiable, les différends entre industriels et commerçants ; chaque année, un grand nombre d'affaires litigieuses sont ainsi conciliées.

A Besançon, les chefs de l'industrie locale fondèrent, le

---

(1) Hubert-Valleroux, *Histoire des corporations ouvrières.*

(2) Lois 2-17 mars 1791, 14-17 juin même année.

(3) Loi 22 germinal an xi. Code pénal, art. 414 et suiv.

2 mars 1879, leur chambre syndicale, véritable chambre de commerce de l'horlogerie.

L'arrondissement de Montbéliard possède également une chambre syndicale des fabricants d'horlogerie.

A côté des chambres syndicales de patrons, les syndicats ouvriers se sont développés. Ils s'occupent surtout des questions de salaire, et leur principal objet est de soutenir les grèves, au moyen de subventions. Ils poursuivent différentes modifications au régime du travail ; mais, en général, leurs statuts corporatifs ne paraissent pas étrangers à cet esprit d'exclusivisme et de monopole, si fort reproché aux anciennes corporations.

A partir de 1873, date de la création du premier syndicat d'ouvriers franc-comtois, celui des monteurs de boîtes d'or, Besançon vit se développer le mouvement corporatif au sein de l'industrie locale.

D'autres corps d'états ont suivi l'impulsion donnée par les ouvriers de l'industrie.

Ces nombreux syndicats ne semblent pas avoir exercé une grande influence, même au point de vue du relèvement du prix de la main-d'œuvre.

En 1884, le législateur se trouvait donc en présence d'une organisation syndicale qui, dans son développement, avait franchi à peu près complètement les barrières légales.

C'est dans ces circonstances que le droit d'association fut accordé aux syndicats professionnels par la loi du 21 mars.

Cette loi, dont les conséquences ne sauraient être dès maintenant appréciées, est pour la classe laborieuse une véritable charte d'affranchissement. Elle offre aux ouvriers comme aux patrons toutes facilités pour défendre pacifiquement leurs intérêts ; elle ouvre la porte à un rapprochement désirable entre les différentes classes de producteurs.

Une seule condition est imposée aux syndicats pour leur formation, la publicité des statuts et des noms des administrateurs.

Les membres d'un syndicat doivent exercer les mêmes professions ou métiers, ou du moins des professions ou métiers connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés. Rien ne s'oppose à ce que des patrons et des ouvriers fassent partie du même syndicat.

Les syndicats ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles (1).

Régulièrement constitués, la loi leur accorde la personnalité civile. Ils peuvent recevoir des dons et legs, acquérir les immeubles nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle, créer des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites, imposer à leurs membres le versement de cotisations annuelles.

Enfin, les syndicats peuvent se grouper entre eux par des liens d'affiliation et former des unions. C'est dans une démocratie une puissance énorme mise entre les mains de la classe ouvrière. Malgré tous ces avantages, les chambres syndicales ne paraissent pas avoir fait à la nouvelle loi l'accueil qu'elle était en droit d'en attendre.

La formalité du dépôt des statuts et des noms des administrateurs a été considérée comme une mesure vexatoire, et nombre de syndicats ont refusé de s'y soumettre.

Les associations ouvrières catholiques ont, par contre, su profiter des facilités accordées par la nouvelle loi. Elles se sont développées dans les grands centres populeux, tels que Lyon, Lille, Nantes.

L'association des tisseurs lyonnais compte mille adhérents, chefs d'atelier ou compagnons. Son but est l'amélioration constante de la situation matérielle et morale de ses membres. Elle procure aux chefs des petits ateliers les métiers et les ustensiles nécessaires à l'exécution des

---

(1) Loi 21 mars 1884, art. 2, 3, 4.

travaux de tissage qui leur seraient confiés ; elle a fondé une caisse de secours et une société coopérative de consommation ayant des comptoirs dans divers quartiers de la ville.

L'apprentissage est de sa part l'objet d'une surveillance pleine de sollicitude. Les six jurés composant le conseil d'administration soumettent à un contrôle minutieux les ouvriers ou les patrons qui sollicitent leur admission dans l'association.

Aux termes des statuts, chaque année la fête patronale, célébrée religieusement, doit réunir les membres du syndicat ; ceux-ci prennent d'ailleurs l'engagement d'observer le repos dominical (1).

On voit revivre, en un mot, au sein de ces associations ouvrières catholiques, les meilleures pratiques morales des anciennes corporations.

Les efforts faits ainsi par les chefs de la moyenne et de la petite industrie ne sauraient être stériles. Ils emploient en effet, pour assurer le triomphe de leurs idées, le plus puissant moyen de propagande, l'exemple !

L'une des conséquences les plus frappantes, et peut-être la plus inattendue, de la nouvelle loi, ç'a été la création de nombreux syndicats agricoles.

Les habitants des campagnes, animés d'un tout autre esprit que les ouvriers de l'industrie, comprennent mieux chaque jour la fécondité du principe d'association appliqué aux intérêts agricoles.

En Franche-Comté, l'arrondissement de Poligny pourra revendiquer l'honneur d'avoir pris l'initiative du mouvement. Dès le 17 novembre 1884 son syndicat agricole était constitué. La défense des intérêts de l'agriculture et des producteurs au point de vue douanier et fiscal, la vulgarisation des meilleurs procédés de culture, l'achat à prix

---

(1) Claudio Janet. *Correspondant* du 25 mars 1887.

réduit du bétail, des machines, des semences et des engrais, tels sont les buts multiples que poursuit l'association. Elle a constitué des groupes cantonaux et publie un bulletin mensuel. Grâce à l'initiative de l'un de ses membres, le syndicat de Poligny a pu organiser une caisse de Crédit mutuel agricole.

Les avances ne se font qu'aux cultivateurs syndiqués et sous la garantie de deux signatures; elles sont limitées à une somme maximum de six cents francs. Le Crédit mutuel est en même temps une caisse d'épargne où les agriculteurs peuvent verser leurs économies. A l'étranger, les banques agricoles de crédit mutuel se sont développées très rapidement depuis quelques années; elles rendent d'immenses services aux cultivateurs de la Westphalie, des Flandres, de la Suisse, de la haute Italie.

Mais quel que soit le mérite de ces institutions, « elles ne » peuvent vivre que par le concours personnel et très actif » des propriétaires aisés. Eux seuls ont assez de loisirs » pour consacrer une partie de leur temps aux intérêts » collectifs d'une association (1). »

Le mouvement parti de Poligny s'est depuis étendu à tout le département du Jura, et s'étendra bientôt dans toute la province. La Société des agriculteurs de France groupe autour d'elle plus de trois cents syndicats.

En présence du grand mouvement qui tend à se produire dans les diverses branches de l'activité humaine, nous devons reconnaître que l'esprit des classes laborieuses n'a cessé de protester contre l'individualisme inauguré prématurément en 1776 par Turgot, et consommé en 1791 par l'abolition définitive des jurandes.

Les corporations d'arts et métiers constituaient, avec leur monopole, leurs privilèges, leurs rivalités et leurs barrières souvent infranchissables, un obstacle au progrès dans

---

(1) M. Milcent, de Poligny, *La Réforme sociale*, 15 mars 1885, p. 296.

l'ordre matériel ; mais par les principes chrétiens sur lesquels reposaient ces associations, elles favorisaient les bons rapports entre patrons et ouvriers, rapprochaient les classes, maintenaient les traditions d'honneur et de loyauté professionnelles ; elles offraient des garanties non seulement aux classes laborieuses, mais au public consommateur.

On les a détruites, alors qu'on aurait dû modifier seulement leur organisation.

Leurs ruines n'avaient d'abord laissé qu'une poussière flottante à tout vent ; c'est à notre époque qu'il appartiendra, espérons-le, de rassembler ces éléments épars et d'élever ainsi l'édifice où la société moderne, trop souvent troublée par des crises économiques, trouvera enfin l'ordre et la stabilité dans le travail, qui sont, avec l'observation de la loi morale, les éléments essentiels de toute prospérité.

Je ne saurais mieux terminer cette étude qu'en vous rappelant les paroles prononcées, le 19 janvier dernier, à l'Académie française, par M. Gréard, le récipiendaire :

« De l'organisation de cette démocratie qui cherche » laborieusement à discipliner ses forces dépend aujourd'hui » la destinée du pays ; de sa vitalité, notre grandeur ; » de sa sagesse, notre salut !.... »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Votre vie tout entière a été vouée au travail, et à un travail utile. Un jour, on a prétendu vous accorder le repos : vous ne l'avez pas accepté. Quelques-uns des disciples de Le Play cherchaient alors à donner un corps à sa doctrine et à appliquer à l'étude des questions sociales la méthode

d'observation qu'il avait recommandée et mise en œuvre. Vous avez voulu prendre part à cette grande enquête ; vous avez émis sur la propriété des mines des considérations dont le législateur pourrait utilement s'inspirer ; vous avez étudié les institutions de prévoyance propres à améliorer le sort des travailleurs dans les grands centres industriels ; aujourd'hui, vous jetez sur les associations ouvrières un coup d'œil rétrospectif qui pourrait servir à éclairer certaines questions des temps présents. Les efforts tentés par les Unions de la Paix sociale porteront-ils tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre ? Réussirez-vous à détruire cet antagonisme social dénoncé par le maître comme le grand péril de notre époque ? Parviendrez-vous à discipliner cette démocratie, dont la sagesse est la condition de notre salut ? Je ne sais. Le problème est complexe et se présente sous bien des faces. Vous aurez montré, du moins, aux esprits sincères qu'il existe, dans les classes lettrées, des hommes d'un grand cœur, d'une haute intelligence, d'une sérieuse érudition, qui s'appliquent avec désintéressement à porter remède aux plaies inévitables de tout état social, et qui font honneur aux corps littéraires qui les comptent parmi leurs membres.

LES FÊTES PUBLIQUES

EN FRANCHE-COMTÉ AVANT LA RÉVOLUTION

Discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon

Par M. DE SAINTE-AGATHE

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 janvier 1888)

Messieurs,

Nous sommes frappés d'admiration à la vue des grands travaux d'érudition des Bénédictins ; il n'y avait que ces savants religieux qui pussent entreprendre ces œuvres gigantesques, parce qu'il n'y a que l'étroite union des volontés et des intelligences qui puisse triompher des difficultés d'une semblable entreprise. A leur exemple, les sociétés savantes les mieux inspirées se sont donné un programme de travaux, à l'accomplissement duquel elles ont convié, autour d'elles, toutes les bonnes volontés. Depuis sa fondation, votre compagnie a cultivé, avec un soin pieux, l'histoire de la Franche-Comté, et elle n'a cessé d'en encourager l'étude par ses mémoires et ses concours publics.

En m'appelant à l'honneur de siéger dans vos rangs, où je trouve l'élite de notre province, vous avez voulu encourager de modestes essais historiques. Je suis très sensible

à cette flatteuse distinction, et je tiens à vous en exprimer publiquement ma reconnaissance.

L'usage académique m'impose la lourde obligation de prendre aujourd'hui la parole, et pour m'y soumettre, j'ai besoin de compter sur toute votre bienveillance.

Je me propose de vous entretenir des fêtes publiques en Franche-Comté, avant la Révolution.

On a dit avec raison que le Français est le peuple le plus gai et le plus spirituel de l'Europe ; nous verrons que les Comtois possédaient, longtemps avant de devenir Français, cette imagination féconde et ce bon goût qui sont en France le cachet distinctif des réjouissances populaires, aussi bien que celui de nos productions artistiques ou littéraires.

Dans l'extrême confusion qui suivit la chute de l'empire romain et les invasions barbares, l'Eglise seule resta debout, et son influence bienfaisante s'étendit à la société tout entière. C'est elle qui avait inspiré les règles et les cérémonies symboliques de la chevalerie ; c'est elle aussi qui s'occupa du peuple et de sa condition sociale avec un tact et un dévouement remarquables.

Elle l'attirait en foule dans ses temples aux grandes fêtes de l'année, et étalait à ses yeux ravis toute la pompe des cérémonies sacrées. Elle aimait à faire représenter devant lui les principales scènes de l'Evangile : l'Annonciation, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte. Ces petits drames, dont notre Crèche bisontine nous offre un lointain souvenir, avaient lieu à Saint-Etienne (1), à Saint-Jean (2) et dans plusieurs autres églises du diocèse ; ils avaient l'avantage d'instruire et d'intéresser le peuple, naturellement porté aux fêtes religieuses.

Chacun prenait part avec empressement aux nombreuses

---

(1) V. *Revue franc-comtoise*, année 1843, p. 161.
(2) V. *Annales franc-comtoises*, t. XII, p. 320.

processions qui avaient lieu alors dans les villes et les villages. Les jeunes gens escortaient en armes le saint Sacrement [1], et la municipalité l'accompagnait avec des flambeaux [2]. Pendant la cérémonie, on jouait du violon [3] et on faisait partir des pétards en signe de joie [4]. Un chroniqueur nous dit, en parlant d'une procession qui eut lieu à Gray en 1631 : « Ce fut chose inexplicable de veoir » la procession avec plus de flambeaux que l'on n'en compte » au firmament ; puisque les astrologues n'en mestent que » 1,022, et il y en avait icy davantage. Le ciel fut honteux » de se veoir surmonté et nous darda de si puissants rayons, » qu'il amassa toutes les vapeurs des palus (marais) voi- » sins, pour estrenner nostre dévotion et recognoistre si » nos cœurs ressemblaient aux lampes incombustibles d'une » de ces déesses antiques [5]. »

On adressait au ciel des prières publiques pour obtenir la cessation des fléaux. Dans le péril commun, en face d'un violent incendie [6] par exemple, la municipalité n'hésitait pas à faire un vœu, au nom de la ville, à Notre-Dame des Ermites, à Notre-Dame de Lorette, ou même à quelque sanctuaire de la province. Nous avons le récit d'une grande procession faite, à la suite d'un vœu, par Salins à Notre-Dame de Gray, et on y voit l'accueil empressé que les pèlerins ont reçu sur leur passage.... « Quingey a faict » ce qu'il pouvoit.... Marnay n'a espargné ni la poudre pour » la scopeterie, ni le meilleur vin de ses caves pour donner » des rafraischissements à ceste noble trouppe.... A Gray, » à l'arrivée de la procession, les canons furent tirés, et

(1) V. Arch. comm. de Baume, CC. 16.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, CC. 39.
(3) V. Ibid., CC. 53.
(4) V. Arch. comm. de Vuillafans, BB. 3.
(5) V. *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 494.
(6) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2, CC. 38, 39, 66.

» plusieurs mousquetiers, rangés en haye sur la courtine,
» firent une très belle salve. Toute la nuict ce ne furent que
» feux de joie, que fusées, que moulinets et que fallots,
» avec une si parfaicte démonstration d'amitiés, qu'il ne se
» peut rien dire de plus oultre (1). »

Chaque ville avait sa dévotion spéciale. A Pontarlier, c'était Notre-Dame de Montpetot (2); à Salins, Notre-Dame Libératrice; à Baume (3), Notre-Dame de Cusance. Le tombeau de saint Claude attirait de nombreux pèlerins, et le roi Louis XI vint lui-même y faire ses dévotions. Besançon honorait tout particulièrement le saint Suaire; il était précieusement conservé dans la basilique de Saint-Etienne, et on en faisait l'ostension solennelle deux fois par an, le jour de Pâques, et le dimanche après l'Ascension. Cette cérémonie attirait un concours extraordinaire; en 1533, plus de 30,000 étrangers y assistèrent, et les boulangers vendirent 55,000 petits pains (4).

Dole se félicita hautement de posséder une des deux hosties miraculeuses de Faverney. Au mois de décembre 1608, une nombreuse députation alla la chercher, et la ramena, en lui faisant une escorte triomphale. En souvenir de cet événement, chaque année il y a à Dole, le mardi de la Pentecôte, une procession fort solennelle, et, durant l'octave, de grandes fêtes, qui existent encore. Les allégories étaient alors fort à la mode, et dans la procession de 1609 on rappelait ainsi un pieux trait de la vie de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. « Quatre pages marchoient les premiers à
» teste nue, le flambeau dans la main, deuant vn prestre
» reuestu de surplis et d'estôlle, qui portait vn sacré Ci-
» boire, et estoit monté sur vn beau cheual que deux estaf-

---

(1) V. *Documents inédits*, t. II, p. 493 et 494.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 13.
(3) V. Arch. comm. de Baume, BB. 24 et 26, CC. 10.
(4) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 15.

» fiers conduisoient et tenoient en raison ; il estoit suivy » du comte d'Asbourg qui marchoit à pied, botté et espe- » ronné, le chapeau à la main et l'espée à la ceinture, et » après luy, nombre de courtisans vestus d'habillement de » campagne, et rangés deux à deux, auec grand respect (1). »

Les rapports entre les municipalités et les couvents étaient très courtois ; quand le général venait voir ses religieux, présider un chapitre (2), ou bien lorsqu'on fêtait la canonisation d'un saint de l'ordre, la ville ne manquait pas d'envoyer au couvent le vin d'honneur (3), parfois même un présent plus considérable (4), pour prendre part à la fête et reconnaître ainsi le bien qu'il faisait autour de lui. Parfois même, à l'arrivée de ces chefs d'ordre, il y avait des salves d'artillerie, et une députation du magistrat venait les saluer en robes de cérémonie (5).

Les entrées des archevêques étaient beaucoup plus imposantes. Longtemps même elles se firent suivant un cérémonial déterminé (6), de manière à assurer le maintien des privilèges réciproques des archevêques et des citoyens.

Le dimanche 10 juillet 1463, l'archevêque Charles de Neuchâtel arriva à Besançon avec une suite de 800 chevaux. « Les gouverneurs et plusieurs des notables de la cité, dit un » chroniqueur, leur allarent au-devant, jusques à l'endroict » de la Justice, et luy ouffrirent la cité, puis après ils s'en » revindrent à la porte de Baptan, affin de prandre le sere- » ment de luy, qu'il garderoit les franchises de la cité.... » L'on jouoit plusieurs histoires et moralités par la ville,

---

(1) V. J. Boyvin, *Relation fidèle du miracle du saint Sacrement arrivé à Faverney en* 1608. Besançon, 1839, p. 65.

(2) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 322.

(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 6, 8, CC. 28.

(4) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 297.

(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 57, 86, 114, 121, 130.

(6) V. A. Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1875, p. 207.

» aussi semblablement furent toutes les rues parées de belle
» ramée verdes, et d'aultres galanteries (1). »

En 1499, l'archevêque François de Busleiden « fut receu
» à grosse solempnité de processions, luminaires, cloches
» sonnans, gens d'esglises et citoiens qui luy allèrent au-
» devant pour luy faire honneur et bienvenue (2). »

Nos archevêques parcouraient de temps en temps leur grand diocèse pour s'assurer par eux-mêmes de l'état et des besoins spirituels des populations. Ainsi, Mgr Antoine-Pierre de Grammont fit une tournée pastorale en 1665. Vuillafans le conserva pendant cinq jours (3) ; à Pontarlier, chaque bourgeois dut aller en armes à sa rencontre (4) ; à Baume, on fit de grands préparatifs pour le recevoir, et Mme de Lanans prêta, pour la circonstance, les tapisseries de son château de Roulans (5).

Nos pères étaient fidèles à la vieille devise de Besançon : *Deo et Cæsari fidelis perpetuo.* Ils savaient faire à Dieu la place à laquelle il a droit dans la vie sociale, mais en même temps ils aimaient leurs souverains et ils avaient pour eux une inviolable fidélité.

Cet étroit attachement s'étendait à leurs représentants en Franche-Comté, et les occasions ne manquaient pas pour manifester publiquement leurs sentiments.

A Besançon, les juges, les vicomtes, les capitaines, font des entrées solennelles, en venant prendre possession de leur charge (6). Il en est de même des baillis dans la province. En 1626, Baume offre au baron de Scey, bailli

---

(1) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 277.
(2) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 390.
(3) V. Arch. comm. de Vuillafans, BB. 2.
(4) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2.
(5) V. Arch. comm. de Baume, BB. 12.
(6) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 14, 26.

d'Amont, une tasse d'argent et vingt-cinq écus (1). Les villes ne manquaient pas d'envoyer aux nouveaux gouverneurs des députations chargées de leur présenter leurs félicitations (2). Elles tenaient aussi à bien traiter officiers et soldats, parce que, à l'occasion, elles trouvaient, auprès d'eux, appui et protection.

S'agit-il du mariage d'un gouverneur de la province, ou de celui d'un de ses enfants, chaque ville envoie un présent d'argenterie. Pontarlier offrit une fois deux fruitières d'argent, et une autre fois une cassolette et un bénitier également en argent (3).

Dans les frais de noce d'un maïeur de Baume (4), en 1655, nous voyons déjà figurer les craquelins qui, de nos jours encore, ont conservé leur ancienne réputation.

L'hospitalité était en honneur en Franche-Comté, et les étrangers de distinction, qui traversaient Besançon (5) et nos autres villes (6), y trouvaient bon accueil. Aux officiers, aux ambassadeurs, aux princes, on offrait le vin d'honneur ; à leurs femmes, des dragées, des confitures, quelquefois même une pièce d'argenterie (7).

La réception faite en 1608 au prince de Cantecroix et à la princesse Caroline d'Autriche, sa femme, fut particulièrement remarquable. Presque tous les citoyens allèrent au-devant d'eux, à pied ou à cheval, et on les salua avec de l'artillerie. Un chroniqueur ajoute que « ladicte dame estoit » eagée d'environ quinze ans, et pour son regard l'on fit, par » divers jours, plusieurs allégresses par toute la cité, et » mesme, au lougis des pères Jésuites, furent jouhées des

---

(1) V. Arch. comm. de Baume, BB. 5.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2.
(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2, CC. 50, 81.
(4) V. Arch. comm. de Baume, BB. 10.
(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 65.
(6) V. Arch. comm. de Baume, BB. 3.
(7) V. *Documents inédits*, t. I, p. 274 ; t. VII, p. 311 et 359.

» comédies par les jeunes escoliers, à la louange de Sa Ma-
» gesté Impériale et desdicts conte et la dame sa femme, en
» sa présence, laquelle y print un grand contentement,
» selon qu'elle le démonstroit par ses contenances (1). »

Vercel (2) donna à la baronne d'Achey, à son arrivée en 1658, outre le vin d'honneur et les confitures, un plat d'argent de la valeur de 250 fr.

En 1668, Pontarlier (3) reçut le prince d'Aremberg avec tambour, trompette et fifre, et lui offrit quatre chandeliers d'argent avec les mouchettes. L'année suivante, Vercel offrit à sa femme le vin d'honneur et les confitures de cerises, et ceux qui, sans excuse légitime, n'étaient point allés à sa rencontre, furent à l'amende.

Besançon, ville impériale, n'épargnait aucune dépense lorsque l'empereur venait dans ses murs, pour lui faire le plus magnifique accueil.

L'entrée de Frédéric d'Autriche, en 1442, fut très brillante (4). Le magistrat alla au-devant de lui jusqu'à Tarcenay, ainsi que l'archevêque, les abbés de Saint-Vincent et de Saint-Paul, et le chapitre ; le duc Philippe de Bourgogne l'attendait à la Vèze ; à leur rencontre ils se saluèrent, le duc mit genou en terre, puis ils remontèrent à cheval, mais sans marcher de front. On trouva les processions des églises entre la porte Malpas et la porte Notre-Dame. A l'entrée de la ville, l'empereur, après avoir promis de garder les franchises de la cité, se plaça sous un pavillon de drap d'or, qui l'accompagna jusqu'au grand autel de Saint-Jean. Le lendemain 1er novembre, « madame de Bourgogne, fille du
» roi de Portugal, entra avec sa suite en la cité, dans une
» conche (voiture) tirée de huit hacquenez blanches, garnies

---

(1) V. *Documents inédits*, t. I, p. 315.
(2) V. Arch. comm. de Vercel.
(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 2, 26.
(4) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 295.

» de drap d'or velostez : l'empereur lui alla au-devant jusqu'à la fontaine de Saint-Martin, au chemin de Marnay, » où ils se rencontrarent et baisarent (1). »

La réception de Maximilien (2), son fils, en 1492, eut lieu suivant le même cérémonial, et Besançon lui fit présent de cent moutons et de cent muids de vin.

L'élection des empereurs était célébrée par des fêtes publiques. Chifflet nous a conservé dans son *Vesontio* (3) un récit détaillé des fêtes qui eurent lieu à Besançon, après l'élection de l'empereur Mathias, et il décrit abondamment les arcs de triomphe, les illuminations, les cavalcades, enfin les inscriptions et décorations de toute espèce, qui transformèrent en jardins enchanteurs les rues de la ville pendant les dix jours consacrés à ces réjouissances. Jean Bonnet (4) en parle en ces termes dans sa chronique : « Ledict jour, l'on conduict sur ung char de triomphe, ung » homme représentant Sa Magesté, et devant luy, les trois » électeurs de l'Eglise, et après, les quatre électeurs tempo» rels, en très-bon ordre, accompagnés d'une grande partie du » peuple en bon équipaige, et environ les huict heures du » soir, l'artillerie commença de donner. Le landemain et » les jours suivants l'on continua la réjouissance jusques » à l'octave, pendant laquelle toutes les bannières de la » cité marcharent par la cité en bon ordre, l'une après » l'aultre, avec chariots triomphant, représentant diverses » histoires anciennes des empereurs romains; enfin l'on fit » une si grande réjouissance que tous ceulx du pays en » furent esmerveillés. »

Quelques années après, des fêtes semblables eurent lieu,

---

(1) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 296.

(2) V. *Ibid.*, t. VII, p. 297, 385.

(3) V. *Chiffletii Vesontio civitas imperialis libera, Sequanorum metropolis.* Lugduni, 1618, I, p. 264.

(4) V. *Documents inédits*, t. I, p. 318.

pour l'avènement de l'empereur Léopold (1). Rien ne fut oublié : *Te Deum*, ostension du saint Suaire, feux de joye à Chaudanne et Rosemont, illuminations et feux d'artifice, bals et banquets, cortèges et cavalcades.

Une des plus grandes attractions de ces fêtes fut le combat naval sur le Doubs. « Sur les quatre heures de ce » jour, tout ce qu'il y a de plus beau dans Besançon parut » sur le pont, et aux fenestres des maisons qui regardent » sur la rivière du Doux.... L'on vit paroistre un superbe » vaisseau de guerre monté par des citoyens qui.... repré- » sentoient fort bien de riches marchands en voyage.... » Peu après surviennent deux brigantins turcs montés par » d'autres citoyens, tous vêtus parfaitement bien à la tur- » quesque avec le turban, habit et brodequins de mesme.... » Après un très rude et opiniâtre combat, les marchands » demeurèrent victorieux, et sautans dans les vaisseaux » turcs, y mirent tout au fil de l'espée, à la réserve de quel- » ques-uns, qui furent faits esclaves, liez et enchaînez au » mast de ce triumphant vaisseau ; après quoy les trom- » pettes, clairons et autres instruments succédèrent à tous » ces combats, et ce vaisseau victorieux, conduisant comme » un triomphe ces deux brigantins vaincus, fit le tour de » toute la rivière, et fut salué par la décharge de tout le » canon de la tour de la Pelote.... Les vainqueurs s'en » allèrent faire la révérence à monseigneur l'archevêque.... » et luy présentèrent leurs esclaves, qui firent abjuration de » leur foy, et par une gentille et ingénieuse harangue que » fit l'un d'eux en langue italienne, protestèrent vouloir » vivre et mourir désormais dans la vraye religion. .. et » mirent leurs turbans à ses pieds (2). »

Les nobles jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse

(1) V. Th. Varin, *Besançon tout en joye dans l'heureuse possession de son auguste souverain....* Besançon, 1659, p. 16 et 28.

(2) V. Th. Varin, *Besançon tout en joye*, p. 45.

occupèrent une grande place dans les fêtes de nos pères. Le tir de l'oiseau ou papegay avait lieu à Besançon (1) au xve siècle, et au xvie la plupart des villes (2) de la province avaient leurs chevaliers de l'arquebuse. Le roi du papegay, c'est-à-dire celui qui avait abattu l'oiseau, recevait de la municipalité le prix de son adresse, et jouissait en outre, pendant un an, d'une exemption de charges toujours fort appréciée. Pour exciter l'émulation des tireurs, il y avait à Lons-le-Saunier, à Salins, à Besançon, et même en Bourgogne, des concours (3) qui réunissaient les diverses compagnies d'arquebusiers de la province ; les chevaliers s'y rendaient aux frais de leur ville et y trouvaient le meilleur accueil : vin d'honneur, goûter et souper. Ces fêtes, tout en développant le goût des jeux d'adrésse, resserraient les liens d'amitié et d'attachement qui unissaient ensemble tous les Comtois, et contribuaient puissamment à perpétuer cet esprit provincial que nous voyons à regret disparaître de nos jours.

A Besançon, on faisait des prières publiques pour appeler la protection du ciel sur les armes de Charles-Quint, et plus tard sur celles de l'Espagne. A l'annonce d'une victoire (4), d'une trêve, d'un traité de paix (5), on témoignait sa joie par des *Te Deum* de reconnaissance, des processions générales, et aussi par de grandes fêtes publiques, des feux de joie (6) et des cortèges allégoriques. L'alliance des Suisses avec Besançon, au xvie siècle, fut l'occasion de fêtes brillantes avec musique, festins et salves d'artillerie.

Mais rien n'égala les démonstrations de l'allégresse publique, le jour de la prise de possession de Besançon par

---

(1) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 31, 34, 43, 100 à 102, 129, 139.
(2) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 9, 12, CC. 31, 37.
(3) V. Arch. comm. de Baume, BB. 2 à 6, 9 à 12, CC. 10.
(4) V. Arch. comm. de Baume, BB. 5 ; de Pontarlier, BB. 2.
(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 37, 45 ; de Pontarlier, BB. 1.
(6) V. *Documents inédits*, t. VII, p. 387.

l'Espagne. L'ambassadeur espagnol, qui était le marquis de Castel-Rodrigo, fit son entrée le soir, à la clarté des illuminations. Il échangea avec la ville les plus somptueux présents et eut soin de faire jeter au peuple des pièces de monnaie commémoratives, ce qui causa une grande satisfaction à tous ceux qui eurent le bonheur d'en ramasser, et de la risée pour ceux qui, après bien de la peine, ne remportèrent que du vent. Il offrit à la municipalité un splendide repas. « Son Excellence estoit en vne table ronde avec » Monseigneur le marquis d'Yenne et Messieurs les gou» verneurs, sous un haut dais de velour rouge cramoisi, où » paroissoit la portrait de S. M. ; la seconde estoit de vingt» huit services pour Messieurs les anciens gouverneurs ; » les sieurs Vingt-huit occupoient la troisieme, et en la » quatrieme, encore plus bas, estoient placés les quarante» deux notables de la Cité ; en sorte que chacune avoit sa » credence chargée d'vne grande quantité de vaicelle » d'argent aussi bien que de verres de cristal exquis ; on » ne sçauroit exprimer la multitude ny la bonté des bou» teilles d'hypocras, muscat, limonnade, et autres vins » delicieux qui y furent servis, le tout avec une politesse » et dans vn service si reglé et continuel que l'on ne peut » advancer que personne s'en soit retiré avec la soif ; et la » magnificence et profusion des viandes les plus delicates, » qui furent prostituées et prodiguées en ce superbe festin, » outre une quantité prodigieuse de confitures tant seiches » que liquides, et sucrades, eusse pu aller à un excès, n'eut » esté la considération de la grandeur et magnificence de » celuy qui avoit entrepris ce régal (1).... »

Messieurs les gouverneurs, au sortir du festin, s'assemblèrent en la maison de ville, où ils décidèrent que la

---

(1) V. Th. Varin, *Narré fidèle et curieux de tout ce qui s'est passé dans l'heureuse prise de possession de la cité de Besançon par l'Espagne*, le 29 de *septembre* 1664, p. 23.

fontaine de l'hôtel de ville, où se voit la statue en bronze de Charles-Quint, « coulerait du vin tout le reste de cette » après-dîner aussi bien que tout le soir, et à ce moyen » tous les passants eurent le pouvoir et la liberté de boire » aux santés de leur nouveau souverain et de son au» guste maison, dans de grandes coupes d'argent, qui leur » étaient présentées par des personnes mises exprès et cou» ronnées de lauriers, pour marque de la joye publique [1]. »

Ces réjouissances populaires disparurent avec la conquête française, et furent remplacées par des fêtes officielles auxquelles le peuple resta souvent indifférent. Le duc de Duras dut même sévir contre les gens de service et les enfants qui criaient « Vive l'Espagne ! » en voyant les feux de joie français [2].

Lorsque Louis XIV vint à Besançon en 1683 [3], avec la reine, la cour et Louvois, on lui fit une réception fort solennelle [4], mais qui n'avait plus le même cachet de popularité. Les Comtois se rappelaient encore trop les guerres désastreuses qu'ils avaient soutenues contre la France et ses alliés.

Mais ce sentiment d'hostilité s'affaiblit peu à peu, on fêta les naissances des enfants de France, l'avènement de Louis XV, son mariage, comme dans les autres provinces du royaume, et en 1721, à l'occasion de la guérison du roi, il y eut à Besançon [5] messe d'action de grâces aux Cordeliers, souper et illuminations à l'hôtel de ville. La corporation des vignerons organisa deux feux d'artifice, l'un à la porte Noire, et l'autre sur la place Bacchus.

---

(1) V. Th. VARIN, *Narré fidèle*, p. 13, 22.

(2) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 96.

(3) V. Ibid , BB. 134.

(4) Dans le programme des fêtes de l'exposition universelle de 1860, se trouvait une cavalcade reproduisant l'entrée de Louis XIV à Besançon. V. *Promenade à l'exposition universelle de Besançon*, par A. DEIS, p. 32.

(5) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 134.

Cette affection ne fit que grandir, et quand, une vingtaine d'années plus tard, Louis XV vint à Vesoul (1), après la prise de Fribourg, toute la province s'y donna rendez-vous pour le recevoir, et on lui offrit des fêtes splendides.

Les entrées des archevêques furent, comme autrefois, le prétexte de grandes réjouissances à Besançon (2). Les gouverneurs (3) et les intendants (4), fidèles à la tradition, prirent toujours possession de leur charge au milieu du plus grand appareil (5). Parmi eux, la Franche-Comté distingua le maréchal de Tallard, et elle fut toujours reconnaissante de l'appui qu'elle avait trouvé auprès de lui ; aussi, lorsque son fils, le duc de Tallard, fut désigné pour le remplacer comme gouverneur, Besançon (6) fit de tels préparatifs pour le recevoir, que le maréchal intervint pour restreindre les dépenses que la ville voulait s'imposer.

Je ne saurais oublier que le duc de Tallard fut le fondateur de notre Compagnie, et je suis heureux d'avoir l'occasion de saluer sa mémoire. Son œuvre a prospéré et grandi, et après cent trente-cinq ans d'existence, l'Académie de Besançon poursuit avec zèle la tâche qu'il lui a assignée.

Ce ne fut pas sans luttes que l'influence française s'étendit sur la Franche-Comté. Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, notre province résista aux essais de centralisation du pouvoir, avec un esprit d'union et de solidarité remarquable, et ce fut vraiment le sentiment populaire qui inspira les grandes fêtes de 1762, pour le retour des conseillers au parlement, exilés depuis trois ans.

Dans la plupart des villes et des villages, il y eut des

---

(1) V. Arch. comm. de Pontarlier, BB. 6.
(2) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 113.
(3) V. Arch. comm. de Pontarlier, AA. 2 ; BB. 9.
(4) V. Arch. comm. de Baume, CC. 14 ; de Pontarlier, CC. 81.
(5) V. Arch. comm. de Baume, CC. 1 ; de Pontarlier, BB. 25.
(6) V. Arch. comm. de Besançon, BB. 140.

Te Deum de reconnaissance (1). Leur arrivée à Besançon fut saluée par une explosion d'enthousiasme ; chacun, en les voyant, versait des larmes de joie ; toutes les rues, les hôtels, les maisons particulières, avaient été décorés et illuminés avec un joyeux empressement ; on n'apercevait que fleurs, couronnes et inscriptions en leur honneur. Le soir de leur rentrée au parlement, l'archevêque leur offrit un grand banquet, pendant lequel douze jeunes filles de la ville, habillées en bergères, vinrent leur souhaiter la bienvenue, et on tira, en signe de joie, un grand feu d'artifice à Chamars. Jacquemard descendit du clocher de la Madeleine pour saluer messieurs les exilés et assister, avec ses vignerons, à une représentation théâtrale. Aussitôt qu'il fut placé dans un fauteuil sur la scène, tous les acteurs et actrices vinrent le complimenter et lui présenter des bouquets ; il fut même flatté de l'empressement de Mlle Poncet, actrice fort aimable, qui lui demanda la faveur d'un baiser. Chaque corporation, chaque profession, même la plus modeste, tint à montrer, par une messe solennelle, un banquet, un bal, la part qu'elle prenait à la joie publique.

L'amour du roi se mêle étroitement à celui des exilés, et la reconnaissance donne lieu aux scènes les plus touchantes. « On a vu une pauvre femme, qui n'avait pour tout bien » et toute aisance dans la vie qu'un peu de paille pour coucher, en faire le sacrifice et porter cette paille au milieu » de la rue, y mettre le feu et la brûler, en témoignage de » la joie qui l'animait, préférant la dure extrémité de coucher sur le pavé, à ne pas suivre les impressions de la » vivacité de son amour pour la patrie (2). »

(1) V. Arch. comm. de Vercel.

(2) V. *Lettres d'un négociant de Besançon à un de ses correspondants à Lyon, contenant un détail des fêtes que le retour de Messieurs les trente Exilés et la retraite de M. de Boynes ont occasionnées dans ladite ville de Besançon*. Lyon 1762, p. 42, 60, 90.

Et ces preuves d'attachement semblent s'accumuler à mesure que les années s'écoulent.

La naissance du dauphin, en 1781, fut le prétexte de grandes fêtes dans toutes les villes de la province, et en particulier à Luxeuil, à Pontarlier, à Vesoul, où l'on inaugura une fontaine.

« Des salves de boîtes, dit un journal du temps, des jets » de fusée et de toute espèce d'artifices ont été le prélude de » ces fêtes. Il y a eu des repas splendides, surtout à la cam- » pagne, où les citoyens les plus commodes étaient encore. » Dans plusieurs de ces repas, les emblèmes, les inscriptions » et les devises, dont les salles étaient ornées, ont fourni » aux convives la matière d'une infinité de couplets, égale- » ment intéressants par leur objet et par le sentiment qui » les avait dictés (1). »

A Besançon, pour perpétuer cet heureux événement, l'intendant voulait faire quelque chose de plus que les *Te Deum* et les illuminations habituelles ; il confia aux curés de la ville le choix de sept jeunes filles vertueuses, auxquelles il remit une dot au nom du roi.

Les futurs époux furent présentés au pied des autels par M. et Mme de Lacoré, et Mgr Franchet de Rans tint à bénir lui-même leur union. De la cathédrale, les nouveaux mariés revinrent à l'intendance, où on servit pour eux et leur famille un repas somptueux. Le cortège se rendit ensuite à l'hôtel de ville, où ces noces furent terminées par un bal dont messieurs du Magistrat firent les honneurs. « Puissent ces familles nouvelles, ajoute le journal, n'ou- » blier jamais que leur naissance les consacre plus particu- » lièrement à l'Etat et à la patrie.... Puissent-elles perpétuer » en Franche-Comté la mémoire de leurs bienfaiteurs (2) ! »

Quelques années plus tard, le prince de Condé et le duc

(1) V. *Affiches de la Franche-Comté*, 16 novembre 1781.
(2) V. *Ibid.*, 26 novembre 1781.

de Bourbon se rendirent à Besançon (1), après avoir posé la première pierre du canal de Franche-Comté. La ville fut splendidement illuminée, leur temps se partagea entre les revues et les fêtes de toute espèce : ils dînèrent dans la salle de Messieurs de Saint-Georges, et ils allèrent entendre la *Métromanie* et le *Tableau parlant* dans la nouvelle salle de spectacle, dont on avait hâté l'ouverture pour leur en faire hommage. Le lendemain, ils se rendirent au bastion d'Arènes, dont la porte, les allées et le pourtour étaient ingénieusement décorés de lampions, pour y voir un magnifique feu d'artifice tiré derrière le couvent des Cordeliers.

En cette même année 1784, les expériences de Montgolfier eurent un grand retentissement à Besançon.

Le 20 janvier, cinq élèves avaient lancé, avec plein succès, une montgolfière sur la place des Casernes, et deux mois après, un horloger, nommé Didier, avait imité leur exemple au jardin Granvelle, avec un ballon de taffetas verni chargé de gaz inflammable.

On ouvrit même une souscription publique pour la construction d'un grand aérostat. Les souscripteurs furent convoqués dans une salle du gouvernement, où, entre deux symphonies musicales, on présenta à la marquise de Saint-Simon une aiguille, un dé et des ciseaux en or, avec lesquels elle fit les premiers points de couture dans l'étoffe du ballon, dont elle accepta d'être la marraine. « Ce fut le » 12 juillet, à six heures du soir, qu'eut lieu la première » expérience de cet aérostat, hors de Besançon, dans le » parc du polygone. Elle avait été retardée par la difficulté » de trouver.... un endroit où le ballon pût être lancé, sans » que les souscripteurs fussent gênés par le concours du » peuple. Ce concours était immense au dehors du poly- » gone, et l'assemblée très brillante dans l'intérieur. L'aé- » rostat fut développé en trente minutes, de la manière la

1) V. *Affiches de la Franche-Comté*, 16 août 1784.

» plus satisfaisante ; il excita la surprise de tous ceux qui
» étaient à portée de le voir de près.... Un aérostat monté
» par des hommes est le spectacle le plus singulier, le plus
» étonnant et le plus beau que l'on puisse concevoir et qui
» ait jamais été conçu (1). »

Désormais les représentations théâtrales et les ascensions en ballon entreront dans le programme de toutes les fêtes publiques ; mais les réjouissances populaires elles-mêmes ne devaient plus se renouveler souvent.

Quelques années après, la Révolution éclata, et dans son désir de tout changer, elle chercha dans l'antiquité païenne des inspirations plus conformes au culte de la déesse Raison ; mais les fêtes de la jeunesse, celles des époux, de la vieillesse et les autres solennités (2), qu'elle s'empressa d'organiser, excitèrent plutôt la curiosité que l'admiration, et on les oublia promptement, quand le calme et la tranquillité succédèrent à l'agitation au sein de laquelle elles avaient été instituées ; car ce n'est jamais impunément que l'on rompt violemment avec le passé et les traditions d'un peuple, même lorsqu'il s'agit de ses divertissements.

Quand on embrasse par la pensée l'histoire d'un groupe de familles, ville ou province, on trouve qu'elle ressemble singulièrement à la vie humaine, que l'une comme l'autre est un mélange de joies et de tristesses. La Franche-Comté n'a pas échappé à cette loi, souvent elle a été la victime des invasions et le théâtre de guerres désastreuses ; mais dans les intervalles de repos et de paix, elle savait oublier les mauvais jours. Assez souvent on a décrit les guerres et les autres fléaux que nos pères ont supportés ; pour compléter le tableau, il fallait rappeler aussi leurs jours heureux et leurs fêtes publiques.

---

(1) V. *Affiches de la Franche-Comté*, 20 juillet 1784.

(2) V. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, I, 202, 704 ; II, 568 ; VI, 89, 115, 345 ; VIII, 604 ; X, 305.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Vous dites vrai, Monsieur; l'Académie de Besançon a pour mission de conserver nos traditions provinciales; votre place était donc marquée d'avance dans ses rangs. Deux fois elle a eu l'occasion de couronner ce que vous dites être vos essais, ce que j'appellerai de sérieux travaux. Votre étude sur les fiefs en Franche-Comté avait déjà été remarquée dans le monde des érudits; enfin, vous êtes jeune, et un long avenir s'offre à votre amour des lettres. Que de titres à nos suffrages, Monsieur! Vous venez de décrire les fêtes et les divertissements des populations comtoises dans les temps qui ont précédé le nôtre. La tâche de l'historien ne se borne pas, en effet, à faire le récit des grands événements, des guerres, des révolutions, qui occupent une trop large place dans les annales des peuples. A côté de ce qu'on a appelé, avec quelque dédain peut-être, l'*histoire-batailles*, le tableau des mœurs, des usages, de la vie intime, offre un intérêt qui est, mieux que jamais, compris de nos jours. Vous aurez peut-être appris à plusieurs qu'on s'amusait dans le passé, que la joie et la gaieté ne sont pas l'apanage exclusif des temps actuels. Vous poursuivrez avec nous, Monsieur, le cours de vos heureuses découvertes, et vous apporterez à notre compagnie, nous en avons la confiance, une active et féconde collaboration.

UN
COLLECTIONNEUR FRANC-COMTOIS

Par M. ESTIGNARD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 15 février 1888)

L'art, représenté par la peinture, la gravure ou le dessin, a plus d'une fois séduit des hommes intelligents, qui n'avaient pas la force d'arriver à la perfection, de conquérir la célébrité, de créer des œuvres remarquables, mais qui, savants appréciateurs du beau, se consolaient de leur insuccès en collectionnant des objets précieux, et se donnaient ainsi la satisfaction d'avoir sous les yeux et de pouvoir admirer ce qu'ils étaient impuissants à produire. Sans doute, ils n'ont pu atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, et n'ont point pris place à ce soleil resplendissant des arts qui ne luit pas pour tout le monde; mais c'est déjà un mérite d'avoir compris et aimé les nobles créations des peintres, des sculpteurs, des graveurs de talent. Le nombre de ces amateurs collectionneurs qui ont laissé des traces était autrefois considérable, leur histoire serait curieuse.

L'un des premiers fut le roi René, comte de Provence, qui oubliait momentanément ses malheurs en cultivant la musique, la peinture et la poésie. Puis viennent Marie de

Médicis, qui gravait sur bois et donna à Philippe de Champagne un portrait d'elle, signé *Maria Medici* F. MDCXXII, gravure d'un grand mérite; Louis XIII, qui allait se distraire dans l'atelier de Simon Vouet et faisait des portraits au pastel. Quelques artistes recherchaient les dessins et les mettaient en cartons. Vasari, le célèbre biographe, en laissa une grande quantité. Plus tard, quelques amateurs anglais et français suivirent son exemple, entre autres le chevalier Penna de Pérouse, Jean Bamard, Richardson, le commandeur Génovèse ; des peintres, Stella, l'abbé Camps, Antoine Coypel.

Au XVIIIe siècle, les artistes princes ou grands seigneurs forment presque une école.

La gravure est un goût général qui se répand à la cour et qui descend jusqu'à la bourgeoisie. De tous les amateurs, le duc Philippe d'Orléans, régent, est le plus célèbre ; à Meudon, il peignait l'histoire de Daphnis et Chloé, ou il composait de la musique d'opéra dont la Fare faisait les paroles; il gravait lui-même ses compositions. Les Bourbons avaient tous le goût du dessin. Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, dessinaient avant la Révolution des croquis à la plume. C'étaient un peu des dessins de princes. Un conseiller des comptes, d'Argenville, composait de très jolis paysages ; Mme de Pompadour ne se bornait pas à la gravure, elle faisait de la peinture ; Voltaire, la surprenant dessinant une tête, improvisait ce quatrain en son honneur :

> Pompadour, ton crayon divin
> Devrait dessiner ton visage ;
> Jamais une plus belle main
> N'aurait fait un plus bel ouvrage.

Marie-Anne d'Autriche gravait des paysages et des marines. M. de Gravelle, conseiller au parlement, gravait des bas-reliefs; le comte de Forbin, des paysages, et le chevalier de Ricourt copiait Berghem.

La plupart de ces artistes étaient des collectionneurs

émérites : quant aux amateurs qui se contentaient d'aimer le beau sans rien produire, ils furent légion. Les collections de dessins étaient surtout fort à la mode ; on se ruinait pour une esquisse (1).

On a beaucoup plaisanté, non sans motif, sur la manie de la collection ; mais certains collectionneurs ont rendu à l'art de véritables services, ils ont été pour le tableau, pour le livre précieux, ce qu'ont été les monastères pour les manuscrits de l'antiquité. Ne les dédaignons pas, ce sont des gens utiles ; il en est qui ont puissamment fécondé le champ de l'érudition ; ce sont des gens heureux. S'ils viennent à acheter un tableau de prix, ou une gravure, ou une faïence, ou un livre curieux qui manque à leur collection, leur existence s'embellit, le tableau qui dore leurs rêves et, dans le tableau, le petit coin qui les fait rêver, ouvrent à leurs regards des lointains inconnus où se passent des choses que les réalités humaines ne peuvent atteindre. Ils oublient leurs préoccupations ou leurs ennuis, ils vivent dans un monde idéal. Que leur importe le givre qui glace les vitres de leurs fenêtres, s'ils respirent l'air embaumé de quelque paysage peint par Ruisdael ou Hobbema, ou bien s'ils s'égarent à suivre quelque gondole mystérieuse glissant dans l'ombre sur les canaux de Venise, au milieu de palais aux gracieuses et élégantes découpures. Malheureusement, les grandes collections tendent à disparaître. La Révolution leur a porté un coup fatal ; beaucoup de tableaux, notamment ceux appartenant au ministre Calonne, qui étaient au nombre de trois cent cinquante-neuf, et provenaient surtout de l'école hollandaise du XVIIe siècle, de-

---

(1) Crozat, un célèbre amateur du temps, fit un testament où il manifestait le désir que sa riche collection, amassée pendant quarante années de recherches en Europe, devînt la propriété du gouvernement. Il demandait cent mille francs. Le cardinal de Fleury, un grand politique qui aima peu les arts, refusa en disant : Le roi a déjà assez de fatras sans en augmenter le nombre. Marietti s'empressa de les acheter au prix indiqué.

vinrent, en 1795, la propriété de l'étranger. Les guerres de la république et de l'empire, en ruinant les pays sur lesquels s'appesantissaient nos armes, dispersèrent une foule de chefs-d'œuvre. En 1815 et en 1817 furent vendues les collections de Lucien Bonaparte, du général Sébastiani, du receveur général Laperrières et de M. de Talleyrand.

De nos jours, sous nos yeux, ce grand ciseau qu'on appelle le morcellement de la propriété coupe même les plus gros héritages, et l'arbre qui a abrité l'aïeul ne verra plus les générations de la famille se succéder sous son ombrage. On se soucie moins d'amasser de grandes collections, pour que la roue des successions les emporte avant la fin du jour ou que l'incendie allumé par la torche des sectaires les consume. Ce que nous avions conservé de plus beau et de plus riche, l'étranger nous l'achète, nous le vendons aux enchères. Cela se met dans une caisse pour Vienne, pour Berlin, pour Londres, ou prend le chemin de l'Amérique. Il reste, il est vrai, les petites collections, qui tendent à suppléer les grandes, qui ont sensiblement augmenté depuis quelques années, et qui repêchent dans ce grand naufrage quelques toiles, quelques objets de prix. Ces petites collections ne sauvent pas les grandes et larges toiles, qui ne pourraient trouver place dans un cabinet ou une chambre à coucher, mais elles conservent les Wouvermans, les Miéris, les Metzu, et les tableaux de chevalet, si nombreux à notre époque.

La Franche-Comté posséda de tout temps, surtout dans les derniers siècles, des collectionneurs intelligents, conservant toute leur vie le culte du beau avec une sainte tendresse d'artiste. Il en est un qui s'est créé une place à part, qui eut lui même assez de talent pour se faire un nom dans les arts, qui se distingue entre tous, parce qu'en s'entourant d'objets précieux, de peintures, de dessins remarquables, il n'eut jamais qu'une pensée, enrichir son pays natal, venir en aide aux hommes de goût. Il fut antiquaire,

bibliophile, numismate, architecte de talent et dessinateur du plus haut mérite.

La vie de Pierre-Adrien Pâris mériterait d'être donnée en exemple. Ce fut une vie de travail, d'honneur, d'abnégation, de dévouement à son roi et à sa patrie ; nous ne pouvons la retracer, et nous ne songeons pas à donner de l'éminent artiste une biographie détaillée ; mais nous devons le peindre par quelques-uns de ces traits de caractère qui, mieux qu'un long récit, le feront apprécier (1).

Louis XVI l'honorait de sa bienveillance et même de son amitié, et lui prodiguait les preuves de haute estime et d'attachement ; c'est ainsi qu'il désignait lui-même l'appartement que Pâris occuperait à Versailles ; presque chaque jour il se rendait auprès de lui, le consultait sur ses projets de construction, sur l'organisation de ses fêtes, et lui témoignait la familiarité d'un ami (2). Cette bonté de son souverain toucha profondément Pâris, il ne l'oublia jamais. Il partagea toutes ses douleurs, il s'y associa de cœur, et lorsque Louis XVI périt victime des passions révolutionnaires, Pâris prit la résolution de ne plus rentrer dans une ville qui avait été le témoin de ce drame sanglant, et il tint

---

(1) Pierre-Adrien Pâris était né à Besançon, rue Battant, en 1745. Son père fut pendant quelques années intendant du prince-évêque de Bâle, et habita Porrentruy avec sa famille.

Tout d'abord l'artiste, qui devait être un grand architecte, s'était passionné pour la botanique et ne se résignait qu'à regret, sur les ordres de son père, à copier des plans d'architecture ; mais à quinze ans il eut le courage, obéissant au sentiment du devoir, de se soustraire à toute tentation en donnant à quelques-uns de ses amis les herbiers qu'il avait composés dans le Jura.

A vingt-quatre ans, Pâris expose les plans d'un bâtiment destiné à des fêtes publiques ; contre toute justice il échoue, mais le roi Louis XVI, averti, ordonne qu'il sera envoyé à l'école de Rome, dont il deviendra plus tard le directeur. A Rome, tout fut pour lui l'objet d'observations, de croquis et de notes précieuses.

(2) Pâris porta jusqu'à sa mort une montre en or, fort bien ciselée, qui lui avait été donnée par le roi, et qui était d'autant plus précieuse pour Pâris, que le mouvement avait été confectionné de la main du roi.

parole. Ajoutons qu'il ne parlait jamais de Louis XVI que les larmes aux yeux et avec un sentiment d'amer chagrin et de vifs regrets.

Sa respectueuse affection pour le roi égalait son mépris pour les régicides. Quand le peintre David entra à l'Institut, Pâris donna sa démission, se refusant à appartenir à une compagnie où pouvait s'asseoir un homme dont le vote avait contribué au meurtre de Louis XVI.

Sa délicatesse, son désintéressement était proverbial. Lorsque la mort de M. Suvée rendit vacante la place de directeur de l'école de France à Rome, le gouvernement s'empressa de l'offrir à Pâris, qui crut devoir refuser, et ne consentit à l'accepter que par *interim*, sous condition qu'il ne toucherait aucun traitement. Nommé conservateur de la basilique de Saint-Pierre, il ne voulut pas de cette fonction aussi lucrative qu'honorable, et déclara qu'il ne se croyait aucun titre à la faveur qui lui était faite. « Savez-vous, lui dit-on, que vous venez de refuser deux mille écus de rente ? — Je n'ai jamais balancé, répondit-il, entre ma propre estime et mon intérêt. »

Quant à sa modestie, nous n'en dirons qu'un mot.

La considération dont il jouissait à Rome était telle qu'il fut élu en 1812 membre de la commission chargée de dresser les statuts de l'académie de Saint-Luc ; son projet fut approuvé, et la reconnaissance des artistes italiens se traduisit par l'offre de la présidence de la nouvelle académie. Pâris déclina l'honneur qui lui était fait, alléguant que cette distinction flatteuse devait être réservée à de plus dignes.

C'est en Italie que se révèle plus vive sa passion pour le beau. Dès son arrivée, il se met à l'œuvre avec cet enthousiasme et cette patience qui toute sa vie le caractérisent. Tout est pour lui l'objet d'observations, de notes et de croquis. Ni les collines nues ni l'incandescence de l'atmosphère ne l'arrêtent ; il parcourt maintes fois le merveilleux pays si

riche en grands souvenirs, il étudie ses musées, il interroge ses édifices, il examine ses ruines, cherchant partout des sujets d'études, comprenant que bientôt les vestiges de l'ancienne Rome s'effaceront de plus en plus de la poussière du sol, désireux d'éterniser ces souvenirs de toute une ère de l'humanité. Les dessins de Pâris seront les épitaphes de ces monuments que nous ne regardons pas seulement comme les suprêmes manifestations de l'esprit humain, mais comme les règles grammaticales de la beauté. Ses travaux, ses investigations, se poursuivent pendant plus de vingt années dans cette Italie qui était devenue pour lui une seconde patrie.

On peut dire que son œuvre est immense. Ce qu'il a composé ne saurait se dépeindre ; le nombre de ses dessins ne pourrait se compter. Cet œuvre se compose de neuf volumes grand in-folio, dans lesquels Pâris a su retracer tous les riches aspects, tous les curieux monuments de ce pays du soleil et de la lumière. Il n'est pas un coin de cette terre bénie qu'il n'ait fouillé ; pas un monument illustré par un grand souvenir ou par quelques-unes de ces légendes si poétiques de la mythologie, qu'il n'ait reproduit. Rien n'échappe à ses recherches actives. Tout est l'objet de son examen ; tout ce qui est digne d'être sauvé de l'oubli prend place sous sa plume, son crayon ou son pinceau, dans ce gigantesque et admirable recueil : les temples anciens, les arcs de triomphe, les obélisques, comme les églises ; les amphithéâtres et les palais, comme les tombeaux ; les fontaines, les villas anciennes, comme les jardins et les châteaux modernes. A côté de l'ensemble du monument, il fait figurer les détails les plus curieux, des chapiteaux, des frises, des tabernacles, des entablements et des portiques. S'il parcourt un palais ou une église, il prend la copie au crayon ou à l'aquarelle des meubles qui le séduisent par leur forme élégante ou la finesse de leur ciselure, des candélabres, des coupes, des sièges et des tables antiques.

Certains chandeliers de la chapelle Sixtine et de Saint-Pierre de Rome sont dessinés avec un art qu'on ne peut trop admirer. Il prend soin de reproduire non seulement les souvenirs de l'antiquité, mais les sites remarquables, les paysages qui sourient à son âme épanouie, qui peuvent lui rappeler cette Italie qu'il affectionne et les temps heureux de sa jeunesse.

Pâris étudie non seulement Rome, mais Tivoli, Herculanum, Pompéi, Terracine, Albano, Milan, Turin, Naples, Ravenne, Florence, Bologne, Palerme, Vérone, Venise, Gênes, l'Italie tout entière. Mais c'est à Rome qu'il revient avec bonheur. Florence a beau lui ouvrir les merveilles du palais Pitti et de la Tribune; Venise elle-même a beau l'éblouir par son palais des Doges, curieux échantillon de cette architecture vénitienne qui ne ressemble à aucune autre, et par sa basilique, mélange hardi et bizarre de tous les styles, c'est à la patrie de toutes les grandes œuvres plastiques que Pâris aime à habiter.

Enfin, Pâris nous donne la reproduction de ses compositions en architecture, des édifices construits ou projetés par lui. Les plus remarquables sont : le plan du portail de la cathédrale d'Orléans, de l'hôpital de Bourg, de plusieurs hôtels, notamment d'un hôtel à Paris pour l'intendant des postes, M. de Richebourg, d'un château que Pâris fit construire à Calmoutier, à deux lieues du Havre, pour M. Stanislas Foache, son ami, chez lequel il se retira lorsque après la mort de Louis XVI, il quitta Paris pour n'y plus revenir. C'est dans cet asile offert par l'amitié qu'il conçut le projet d'un monument expiatoire pour le crime du 21 janvier 1793. Désirant et prévoyant la restauration de la maison de France, Pâris avait placé ce monument au centre d'un vaste amphithéâtre qui devait occuper le milieu de la place Louis XV, où le parricide avait été commis.... Sur un vaste piédestal de porphyre, supporté par un soubassement plus étendu, le roi apparaissait enlevé par des génies célestes,

dont un, lui montrant le ciel, semblait lui dire : Fils de saint Louis, monte au ciel. Plus bas et sur la gauche, la reine, également transportée sur les bras des anges, invoquait le ciel pour son fils, qui, abandonné au pied du trône renversé, lui tendait les bras. Les trois personnes royales étaient seules sur le piédestal. A droite, à la hauteur de la base, on voyait Madame Elisabeth, que couronnait un chérubin et à qui une autre figure allégorique présentait la palme du martyre.

L'œuvre ne fut pas exécutée. Le projet fut présenté en 1816 à M. le duc de Duras, qui ne prit aucun engagement. M. de Chateaubriand, dans de beaux discours sur le monument à ériger au roi, fit usage d'une partie des idées de Pâris, mais sans même le nommer.

Nous devons mentionner aussi les plans pour la reconstruction du château de Versailles. Qui ne sait les vicissitudes de ce fastueux palais, gigantesque création d'un roi qui a su aller à la postérité couronné de l'épithète le plus humainement souhaitable — celle de grand — conquise non seulement pour lui, mais pour son siècle, le siècle des grands poètes et des grands capitaines, le siècle des grands penseurs comme des grands architectes. Ce palais de la royauté absolue, Louis XVI se proposait de le modifier; il ne voulait conserver que la façade et les grands appartements sur le jardin, avec l'aile neuve construite par Louis XV. Il ne se doutait guère que les saturnales de la révolution allaient souiller les galeries et les salles de cette demeure magnifique, et que le jour était proche où Marie-Antoinette devrait apparaître sur un des balcons du palais, tenant le dauphin dans ses mains royales, en présence d'une populace ameutée, farouche et sanglante. Citons encore le projet d'un Institut national où devaient se trouver réunies les cinq académies, la bibliothèque publique, les muséums d'antiquités, d'histoire naturelle. Pâris pensait avec raison que l'Institut, cet asile où viennent se réfugier les hommes

les plus éminents dans les sciences, les lettres et les arts, devait être un palais digne de sa puissance, digne surtout de l'éclat qui rejaillit forcément de cette agglomération de toutes nos gloires. Enfin, à côté de ces monuments publics, nous trouvons des projets de tombeaux, des projets d'habitations de campagne pour des personnes fort riches, projets où l'artiste s'efforçait de concilier nos usages avec le goût des anciens.

Le plus souvent ce sont des lavis d'architecte, c'est-à-dire un peu froids, dont on admire la correction, qui ne nous montrent pas tout son talent. Çà et là se rencontrent de merveilleux dessins, qui prouvent qu'à côté de l'architecte il y avait un artiste à l'imagination féconde et d'un haut mérite.

Pâris était dessinateur du cabinet du roi et devait, à ce titre, composer toutes les fêtes de la cour, la décoration de tous les théâtres royaux, des pompes funèbres, catafalques, lits de justice, assemblées des notables et des états généraux ; il devait tracer le plan de ces jardins et paysages où le luxe demandait au goût des effets imitant la nature. Nous avons ainsi de lui toute une riche collection de magnifiques dessins représentant des salles de banquet, des salles de bal, des salles de théâtre avec loge pour la famille royale. Les plus curieux sont des décors, des croquis à la plume, au crayon ou à l'aquarelle, pour les opéras de son temps, pour l'opéra de *Didon*, pour la *Conquête du Pérou,* pour *Phèdre*, pour les *Danaïdes*, *Evelina*, *Xerxès*, *Médée*, *Psyché*, le *Déserteur*. L'esprit inventif de l'artiste se donne libre carrière ; il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, il avait un goût épuré, il sait composer avec son talent de dessinateur et d'aquarelliste des paysages aux grands arbres, jets d'eau et statues, des places publiques encadrées par des temples grecs, des portiques de style oriental, des cascatelles, des fontaines rustiques, des palais italiens, des enrochements fantastiques, des navires, des

intérieurs de forêt ou de caverne. Parfois ce sont d'élégants décors d'opéra-comique dans lesquels l'artiste a recherché surtout le style et la poésie ; il compose des sites vrais, agrestes, comme les traduisaient sur la toile les Ruisdael, les Swanevelt, les Wouvermans, les Hobbema. Ses figures sont modelées avec art et se détachent du fond par des ombres portées légères et peu étendues; elles ont ce mouvement, cette grâce, ce cachet de distinction, qui caractérisaient le XVIII[e] siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le *Temple des Génies*, sur l'*Amour et Psyché*. Même dans les compositions de grande dimension, il a la pureté, la sévérité de la ligne, l'exactitude dans les proportions. Ses têtes sont d'une beauté antique, quoique différente ; on devine l'homme qui s'est inspiré toute sa vie des merveilles de l'art, qui possède le sentiment profond du beau, qui avec une science consommée s'est nourri de la tradition des grands maîtres et en rappelle le style magistral. C'est en artiste enthousiaste, avec une vigoureuse et puissante intelligence, qu'il nous dépeint l'antiquité ; il semble que pour dessiner des maisons, des arbres, des terrains, des fûts de colonnes, des temples ou des restes de temples, il suffit uniquement de bien voir et de bien reproduire ce que l'on a vu, ni plus ni moins que la machine photographique ; il faut plus, il faut que l'artiste soit ému, et que son émotion passe sur le papier. En regardant les dessins de Pâris, on comprend qu'il a une vive et religieuse tendresse pour les monuments de la vieille Rome ; il ne touche aux débris des temples qu'avec respect. Ces colonnes semées à terre, mollement étendues sur un lit de lentisques, ont encore dans ce désordre je ne sais quelle harmonieuse beauté de ruines. Ses paysages sont admirablement poétiques; il donne à ses arbres un feuillage, une vie, une animation qui caractérise les études des grands maîtres ; il en est dont le port gracieux rappelle celui des statues. Voilà ce qui donne un immense intérêt, non seulement d'archéologie,

mais encore d'art, aux souvenirs que Pâris a rapportés d'Italie.

Toutes ces ruines, dont quelques-unes sont les chefs-d'œuvre du génie humain, sont rendues avec leur imposante, avec leur accablante grandeur. Il est impossible de mettre plus de style, de conscience, de largeur d'expression, plus d'élégance et de finesse, qu'il n'en a mis dans la plupart de ses compositions. Il se montre l'égal des Natoire, des Hubert Robert, des Panini. Il faut voir de près la délicatesse, le fini de son œuvre pour l'apprécier : quelle sûreté de main, quelle vigueur de touche, quel éclat ! Tous ses dessins se distinguent par la légèreté et l'expression pittoresque. Quelques-uns sont à la mine de plomb, mélangés de crayon rouge, d'autres à la sanguine. La plupart se composent d'un mélange d'aquarelle et de gouache. Il a une prédilection évidente pour les édifices, les statues, les monuments ; il les rend avec un trait savant, avec une pureté toute numismatique ; il en saisit la noblesse, le caractère le plus saillant ; mais il joint à la précision dans les détails l'harmonie dans l'ensemble ; il fait un tableau où se rencontrent, avec la science de l'architecte, toutes les qualités du peintre. Est-il rien de plus charmant que les dessins au crayon rouge représentant la villa des empereurs, la villa Pamphili, la villa Farnèse, le canal de Fontainebleau ? Le point de vue qu'il a choisi pour cette dernière composition est des plus pittoresques. Un grand escalier, sur lequel sont de nombreuses figures, descend au canal. De chaque côté, des terrasses fort élevées, garnies de grands arbres séculaires où la lumière scintille dans les percées d'un feuillage épais. Dans le lointain, se détachant sur le ciel, le château de Fontainebleau. L'ensemble est inondé de soleil, plein de vigueur. Les arbres, le feuillage, ont une vie, une animation qui distingue les paysages des grands maîtres. Ses compositions d'imagination sont aussi remarquables que ses études d'après nature. Citons de son œuvre deux

enfants soulevant une draperie qui cachait un tableau. Rien de plus gracieux que ce croquis. La tête de l'enfant qui est à droite est des plus remarquables. Citons encore deux pièces gravées par Moreau, qui sont aujourd'hui au musée Granvelle, et qui rendent si bien le dessin de Pâris qu'on les croirait elles-mêmes un dessin, non une gravure. Elles représentent un tombeau dont elles donnent deux faces.

Les figures ont une grande élégance et font honneur au graveur autant qu'à Pâris lui-même.

Ses décorations de jardins sont aussi des merveilles. Nous ne pouvons les décrire. L'une d'elles, qui a pour titre : Décoration pour l'Opéra, est admirable de composition et d'exécution. Nous apprécierons de même ses dessins d'appartements, la décoration de la salle à manger du duc d'Aumont et de plusieurs de ses salons.

Parfois, ce n'est ni un pinceau ni même un crayon qu'il lui faut pour rendre sa pensée ; c'est tout simplement une plume, une plume d'oie, une simple plume. Avec ce modeste outil de l'intelligence humaine, point de tâtonnements, pas d'hésitations ; il aborde la difficulté d'une façon nette et franche. Une parcelle de terrain, un fragment de rocher, quelques buissons, un arbre au feuillage épais, des monceaux de clair et d'ombre, sont indiqués par de simples lignes horizontales ou perpendiculaires, et l'effet est saisi. Le plus souvent, le dessin est des plus étudiés, ce sont de vrais dessins d'architecte qui donnent des monuments une ressemblance parfaite, entièrement dégagée de tout entourage pittoresque et appuyée sur des calculs géométriques. Cette précision est telle qu'il serait possible de reconstruire les édifices qu'elles représentent ; elle ne peut se comparer qu'à la précision du photographe.

Ajoutons que Pâris prend soin d'apprécier les œuvres dont il donne le plan et les dessins ; c'est ainsi qu'il nous dira que l'église de Saint-Philippe de Néri est la plus belle

des églises de Naples, que d'autres églises de Rome ou d'autres villes sont sans style et sans correction, que le Bernin ne fut pas toujours bien inspiré, pas plus que l'architecte Salvi, etc., etc. Ses observations nous sont d'autant plus précieuses qu'elles émanent d'un artiste expérimenté et habile.

L'œuvre de Pâris fut considéré comme un vrai trésor, même de son vivant. Il constituait le travail de sa vie tout entière ; ses contemporains ne lui ménagèrent même pas les témoignages de haute estime. En 1789, alors que ce recueil était loin de renfermer tous les dessins recueillis par son auteur après un troisième séjour en Italie, le duc d'Aumont lui en offrit trente mille livres ou quinze cents francs de pension viagère. L'un des savants les plus distingués de France, M. Millin, conservateur du musée des Antiques, lui écrivait : « J'approuve fort la résolution que vous avez prise de léguer à votre ville natale vos livres et vos antiquités ; mais quant à votre portefeuille, c'est à Paris qu'est sa place, dans la bibliothèque du roi, où les artistes et les antiquaires de tous les pays pourront venir le consulter et y puiser ce goût exquis qui caractérise vos productions. »

Grâce à son esprit, à la sûreté de ses relations, à l'honorabilité de sa vie, grâce à son érudition et à son talent, Pâris s'était acquis en France et en Italie de nombreux amis. Comment ne pas éprouver des sentiments de respectueuse sympathie pour cet homme de cœur, aux convictions solides et profondes, fidèle à son roi, aussi savant que modeste, d'un goût fécond, généreux, passionné pour son art, tout dévoué à son pays.

Il s'était lié avec Natoire, directeur de l'école de peinture ; avec Fragonard ; avec l'abbé de Saint-Non, amateur éclairé et artiste distingué ; avec Valladier, avec Vincent, son contemporain, peintre éminent qui, dans certaines compositions, devançait David ; avec Dumont, que son séjour pro-

longé en Italie avait fait surnommer le Romain ; avec du Rameau, professeur à l'académie de peinture, peintre de la chambre et du cabinet du roi. Il put ainsi obtenir plus facilement des croquis, des dessins, des études nombreuses. Sa collection s'enrichit surtout des œuvres d'Hubert Robert, qui avait, comme Pâris, le plus vif enthousiasme pour les arts, la plus grande ardeur au travail, qui s'était fait, lui aussi, une réputation pour la composition des jardins pittoresques. Tous deux étaient en outre attachés à un roi qui les honorait de son amitié. La plupart des dessins de Robert représentent des paysages au crayon rouge, des ruines, des vues d'édifices antiques ; plusieurs sont enrichis de figures. Ici, c'est un tombeau colossal pour un pape, dans Saint-Pierre de Rome. Là, c'est le pont des Tuileries, vu de la place Louis XV. Voici une nymphée décorative, voilà le temple de Vesta, voici le premier dessin de H. Robert, d'après nature, c'est l'arcature du Colisée. Les œuvres de Fragonard sont moins nombreuses ; il en est qui ont une importance et une valeur réelles, comme la danseuse vêtue à l'antique, comme toute une série de dessins à la sanguine, représentant des enfants, et qui permettent de bien apprécier le talent gracieux et facile de l'élève de Boucher. Vincent est représenté par de magnifiques esquisses, pleines de vigueur et de lumière ; Natoire, par un fort beau dessin au bistre : *Jésus prêchant sur la montagne ;* Saint-Aubin, par un croquis aux trois crayons : *Jeune fille assise, tenant une broderie ;* Houdon, par *une tête d'homme ;* Glomy, par une aquarelle, *le Jardin de Cythère.*

Rien de plus curieux que cet ensemble d'œuvres précieuses, recueillies avec autant de zèle que de goût par un artiste éminent. Les dessins de maître sont les manuscrits de la peinture ; ils permettent de suivre l'idée mère du peintre, la transformation de la composition ; ils nous montrent l'artiste laissant courir la plume ou le crayon au vent de l'inspiration.

Diderot comprenait l'importance des esquisses. « Les esquisses, disait-il, ont communément un feu que le tableau n'a pas ; c'est le moment de chaleur de l'artiste, la verve pure sans aucun mélange de l'apprêt que la réflexion met à tout ; c'est l'âme du peintre qui se répand librement sur la toile. La plume du poète, le crayon du dessinateur habile, ont l'air de courir et de se jouer. La pensée rapide se caractérise d'un trait, et plus l'expression des arts est vague, plus l'imagination est à l'aise. »

L'époque actuelle a conservé le goût des dessins de maître ; elle en sait le prix. On devine facilement ce que peuvent valoir de nos jours les 895 dessins qui, en comptant ceux émanés de Pâris, composent cette magnifique collection. Ajoutons qu'à côté de ces maîtres de la seconde moitié du XVIIIe siècle, Pâris entreprit de réunir en deux volumes spéciaux cent dessins de son ami Robert, sous ce titre : *Contre-épreuves de dessins au crayon rouge, d'après les sites et les monuments de l'Italie.*

Le collectionneur de dessins précieux ne pouvait délaisser ni la gravure ni le tableau, surtout à une époque où la gravure était fort en honneur et où de simples particuliers se créaient de véritables musées. Sa collection de gravures se compose de trois volumes in-folio et de nombreux portefeuilles. Nous devons renoncer à les décrire. Disons seulement, pour donner une idée de la valeur et de la variété de cette collection précieuse, que le premier volume comprend 792 pièces, le second, 564, et le troisième, 399, ce qui fait un total de 1,755. Toutes les époques y figurent, depuis les graveurs les plus anciens jusqu'aux artistes contemporains de Pâris : l'abbé de Saint-Non, Eisen, Cochin, Saint-Aubin, etc. La gravure à l'eau-forte, celle qui rend le mieux l'inspiration de l'artiste, qui, supérieure à la gravure, au burin, est pleine de feu, de mouvement, d'esprit hardi et de ressources pittoresques, est la plus nombreuse ; il y en a de Rembrandt, de Callot, de Berghem, de Lepautre, de

tous ceux qui ont su trouver dans l'eau-forte le caractère, le style, la couleur. Sa galerie de tableaux ne se composait que de peintures modernes ; elle était peu nombreuse, mais choisie. Une description serait vaine et ne réussirait jamais à en donner l'idée ou, pour parler avec plus de justesse, la sensation. S'il est en effet un sujet auquel s'applique de la façon la plus absolue cette pensée d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aures,
> Quam quæ sunt oculis subjecta....

c'est certainement la peinture. En une minute, vous avez apprécié un tableau que dix pages de descriptions auraient été impuissantes à vous faire voir.

La première peinture que nous rencontrons n'est pas un tableau ; elle n'en a ni la forme ni les conditions de perspective. C'est une toile de quatre mètres de longueur, large seulement de trente centimètres, représentant le défilé d'une mascarade dont les pensionnaires de l'Académie de France donnèrent à Rome le spectacle. La cavalcade défile rue du Corso : des chars nombreux attelés de chevaux caparaçonnés, des cavaliers déguisés à l'orientale, tout un personnel de valets de pied, font cortège à la sultane, portée sur un char élevé et chargé d'ornements. C'est une fantaisie d'artiste, traitée d'ailleurs comme une fantaisie par l'auteur, le peintre Barbault.

Boucher s'est amusé à représenter dans neuf tableaux différentes scènes chinoises, d'une Chine comme on la comprenait de son temps, et qui n'ont de remarquable que la facilité d'exécution avec laquelle sont rendus les personnages nombreux et les accessoires de chacun des sujets.

Fragonard, cet artiste d'un vrai talent, qui eut le tort de flatter le goût de son temps, et qui, plein de force et d'élévation, aurait pu conquérir une plus noble place dans la peinture, a peint la *Toilette de Vénus*, esquisse très achevée, pour un plafond circulaire. Portée sur un nuage éclatant, entourée d'amours qui la servent, la déesse occupe le centre

du tableau. Des figures de premier plan servent de repoussoir. Un ciel lumineux s'étend sur plus de la moitié de la toile, et donne à toute la scène beaucoup d'air et de légèreté. C'est une composition bien comprise.

Deux petits tableaux finement touchés représentent, dans leur gamme éclatante, l'un une jeune fille et un jeune homme appuyés à une fenêtre, l'autre une mère tenant entre ses bras son enfant.

Hubert Robert, avec son talent habituel, a reproduit des ruines du palais des empereurs. Le temps a mis sur les piliers en briques et sur les voûtes une brune patine ; un coin du ciel éclaire seul la toile. Une vue de la cascade de la villa Conti, à Frascati, est très joliment rendue.

Une œuvre absolument remarquable de Vincent est le portrait de M. Bergeret, receveur général des finances : il est debout dans son cabinet, en tenue de chambre d'un riche négligé, gilet, culotte de soie et vêtements pleins de lumière et d'éclat ; c'est une œuvre de coloriste très réussie.

Enfin, nous devons mentionner une jolie tête de jeune fille peinte par Greuze, l'ennemi-né de Boucher, le protégé de Diderot ; de charmantes aquarelles de Perignon ; deux gouaches de Houel, et des esquisses peintes de Deshayes, l'élève de Vanloo, artiste d'un vrai talent, que la mort vint ravir à la peinture à l'âge de trente-quatre ans.

Enfin, Pâris aime les lettres presque autant que les arts ; il étudie le livre autant que la statue et le tableau, il le collectionne avec bonheur.

L'amour des livres n'est pas à la portée de tout le monde ; primitivement il n'était guère pratiqué que par les aristocrates de l'intelligence ou de la race. Nos grands rois et nos grandes reines, depuis François Ier jusqu'à Marie-Antoinette et à la duchesse de Berri, ont tous sacrifié au culte de la bibliophilie. Leurs ministres, leurs courtisans, étendirent plus loin encore leur passion du beau ; d'un autre côté, les érudits qui, voués à la vie religieuse, avaient des

loisirs et de l'argent, eurent souvent assez de goût pour se composer les bibliothèques les plus précieuses. C'est à eux et aux grands seigneurs des derniers siècles que nous devons la conservation des livres et des manuscrits que nous admirons aujourd'hui. Les collectionneurs étaient nombreux en Franche-Comté. L'un des plus remarquables au XVIIe siècle était Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent, qui avait profité de ses voyages pour acquérir un grand nombre de tableaux, de médailles, de bronzes et de livres curieux. Cette bibliothèque était riche surtout en manuscrits, parmi lesquels on distinguait les quatre-vingts volumes qui forment les mémoires du cardinal de Granvelle. Les Chifflet, les Bouhelier de Sermanges, les de Camus, les maréchal de Vezet, les maréchal de Longeville, les Varin, les Droz des Villars, les Bourgon, étaient aussi des bibliophiles distingués. Au XVIIIe siècle, grâce à une période de paix relative, le goût des livres n'avait fait que se répandre de plus en plus. Les grandes paix sont l'âge d'or des arts ; à leur ombre réparatrice, peinture, statuaire, belles-lettres, se développent et grandissent jusqu'à l'heure où de nouvelles révolutions, de nouvelles guerres, amènent et précipitent la décadence. On collectionnait à prix d'or des volumes qui plus tard, lors de la tourmente révolutionnaire, devaient se vendre à la livre.

La bibliothèque de Pâris était celle d'un bibliophile et d'un homme du monde, et l'on devinait facilement qu'il avait dû souvent se délasser en en pénétrant les secrets. Le sacré et le profane s'y rencontraient, sans se contrarier en aucune manière. La théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts, les belles-lettres et l'histoire, en étaient les divisions principales.

Sur la demande de Louis XVI, qui désirait pouvoir converser avec lui sans être compris de tous ses auditeurs, Pâris avait, dans sa jeunesse, étudié la langue anglaise, et avait même traduit un ouvrage de Dickson, *de l'Agriculture*

des anciens. Aussi sa bibliothèque se composait d'un assez grand nombre d'ouvrages anglais. Ce qu'il prisait surtout, c'étaient les arts et les lettres ; il possédait les meilleures éditions de Vitruve, de Palladio, les *recueils* de MM. Percier et Fontaine, de nombreux volumes contenant la description de fêtes publiques, les *collections* des plus beaux bâtiments d'Italie, de France, d'Angleterre, de Danemark, etc., la galerie de Florence, les recueils des Piranesi, le musée Pio-Clementino.

Les belles-lettres se composaient de tout le théâtre classique, des œuvres de Corneille, Racine, Molière, Regnard, des théâtres de Montfleury, de Crébillon, de Lafosse, d'un très nombreux recueil d'opéras, du *Décaméron* de Boccace, sur papier de Hollande, avec cent onze gravures de Gravelot, de Cochin, d'Eiden et de Boucher, magnifique édition dorée sur tranches. L'histoire était représentée par deux cents ouvrages, dont la plupart étaient précieux; les antiquités, par de très nombreux volumes ornés de gravures.

Pâris écrivit lui-même un livre sous ce titre : *Examen des édifices anciens et modernes de la ville de Rome sous le rapport de l'art*.

De tout temps les merveilles de l'architecture antique ont été appréciées par des artistes qui ont entrepris de les reproduire par la gravure ou le dessin. Palladio, cet architecte de génie qui sut réunir la simplicité à la grandeur, et ne prendre aux anciens que la quintessence de leur goût, voulut reconstituer les édifices et monuments de l'antiquité tels qu'ils avaient pu être dans leur primitive intégrité. Desgodets s'est borné à dessiner avec des mesures exactes les édifices de l'ancienne Rome. Valladier a suivi la même voie que le protégé du grand Colbert, en donnant à son œuvre plus de développements ; mais, chose curieuse, aucun de ces artistes ne s'est permis de discuter le mérite de ces intéressantes productions du génie des architectes anciens. Il y avait là une lacune que,

pour le progrès de l'art, il importait de combler. Pâris se chargea de cette lourde tâche et résolut d'analyser, de soumettre au creuset de la raison et du goût l'œuvre des anciens, en limitant toutefois son travail à la Rome antique. Son but n'était point d'enlever à l'art ancien le juste tribut d'admiration qui lui est dû, il désirait surtout motiver son admiration, distinguer ce qui appartient à l'art des ornements superflus dont trop souvent on le surcharge. Il se réservait le droit de critiquer, et le plus souvent il admirera sans réserve.

Il étudie tout d'abord les temples et les basiliques, puis les arcs de triomphe, les amphithéâtres; de nombreuses pages sont consacrées au Colisée, une des merveilles du monde. Pâris examine les thermes, les aqueducs, les fontaines, les palais, les places publiques. Le palais Farnèse lui paraît être le plus remarquable édifice particulier de Rome. Les théâtres appellent aussi son attention. Un théâtre doit, d'après Pâris, annoncer un lieu consacré au plaisir, des portiques doivent l'embellir, des escaliers spacieux doivent faciliter une circulation rapide. Pâris constate que les théâtres de Rome sont sans entrée, sans sortie, que les escaliers sont horribles, et que les spectateurs sont enfermés dans leurs loges comme dans de tristes colombiers, où ils ne peuvent ni voir ni être vus.

Avant de décrire et d'apprécier les villas, Pâris jette un regard attristé sur le passé : « Au temps de ma jeunesse, lorsque j'étais dans l'âge de l'imagination, ces beaux lieux que l'on nomme encore villas avaient des charmes qu'ils n'ont plus : on y voyait de grands arbres qui vous faisaient songer au temps où les Cicéron, les Horace, se promenaient sous leur ombrage. L'illusion était d'autant plus facile qu'on y rencontrait partout les statues de ces grands hommes. Des milliers d'autres statues, de bas-reliefs, de bustes, de vases d'autel, de trépieds, vous reportaient au temps où chaque lieu avait son dieu, son génie protecteur. Hélas!

elles ont disparu pour toujours, ces illusions précieuses; rien ne peut les rappeler dans ce qui nous environne ici, rien ne pourrait les entretenir. Ces innombrables statues, ces monuments de l'antiquité, si éloquents dans leur patrie, sont devenus muets sur les rives étrangères, où la mauvaise conduite et la misère qui en est la suite ont contraint leurs possesseurs à les laisser transporter. Le temps destructeur, l'inclémence des saisons, la cupidité, le besoin, ont anéanti ces arbres vénérables; tout a changé de face. La villa Negroni, si intéressante il y a quarante-cinq ans, est aujourd'hui un immense légumier. Il n'y a plus que les villas Borghèse, Panfili, Ludovici, Alboni et Médicis, qui méritent de nous occuper.

Si nous avons insisté trop longuement peut-être sur ces deux volumes de Pâris, c'est qu'ils attestent la sûreté de son jugement, l'étendue de ses études et de sa science, c'est qu'ils sont le fruit de ses observations pendant un séjour à Rome de plus de vingt années : ajoutons qu'ils sont restés à l'état de manuscrits. A son retour dans sa ville natale, Pâris comptait orner son récit et ses appréciations d'un grand nombre de gravures, qui devaient être exécutées par M. Lenormand, l'un de nos plus habiles artistes à cette époque. Le travail du graveur retarda la publication du livre jusqu'à la mort de Pâris, en sorte que ce manuscrit curieux ne sera probablement jamais imprimé.

Pâris termina en 1816 un autre ouvrage : *l'Amphithéâtre Flavien, ou le Colisée.* Aucune des ruines qui donnent une si haute idée de la splendeur de l'ancienne Rome n'avait attiré aussi vivement son attention. Non seulement sa vaste étendue, l'élégance de ses formes, la distribution savante et la solidité de sa construction rendaient à ses yeux cet immense amphithéâtre digne d'une étude sérieuse et détaillée, mais cette arène maudite et bénie lui rappelait toute l'histoire de la grande cité. C'était là que cent mille païens proclamèrent, sans le savoir, le triomphe de la foi

chrétienne dans l'immolation des martyrs ; le Colisée est romain du haut du palais des Césars, lorsqu'on le contemple sous les ardeurs d'un soleil torride faisant tourbillonner la poussière sur les débris du forum. Il est chrétien si on le considère dans le silence et dans l'ombre du pied du mont Cœlius, entre les Franciscains de Saint-Jean et Saint-Paul et les Camaldules de Saint-Grégoire. Tout d'abord, à son arrivée à Rome, le pensionnaire de l'Académie se contenta d'admirer cette ruine étonnante et superbe, et d'en dessiner quelques vues. Plus tard, pendant ses longs séjours en Italie, il voulut en reconstituer l'ensemble et les détails avec maturité et réflexion. La tentative était hardie; il demanda à la Consulte de déblayer l'arène ; sa proposition fut accueillie. Les fouilles mirent au jour des souterrains inconnus, dont il leva les plans avec le plus grand soin, travail d'autant plus digne d'être conservé que le gouvernement romain ayant fait remblayer le tout dans l'intérêt de la salubrité publique, il serait impossible aujourd'hui, sans les dessins de Pâris , de savoir ce qu'était autrefois cet immense monument.

Pâris ne se borna pas à des dessins : il prit soin d'y joindre des explications précieuses. Antoine Desgodets avait donné la décoration extérieure, la coupe de l'amphithéâtre, il avait cherché à retracer ce qui était visible. Pâris s'attacha à reproduire la partie intérieure, à expliquer l'usage des souterrains mis au jour sous sa direction.

Son travail fut connu à Rome de la plupart des antiquaires italiens et étrangers, ainsi que de ses compatriotes ; il n'y eut qu'une voix pour applaudir à l'érudition et au talent de l'artiste.

Grâce à Pâris, nous retrouvons les galeries où étaient placées les machines servant à faire monter les décorations sur l'arène, le passage souterrain qui, du palais impérial, conduisait à la loge de l'empereur, passage en-

richi de bas-reliefs, de pavé en mosaïque, de cloisons en marbre blanc ; nous retrouvons les canaux et les puits destinés à recevoir les eaux, etc., etc.

Inutile de dire que tous ces dessins sont d'une précision, d'une concision des plus remarquables.

A ce musée de peinture, à cette collection de dessins, à cette bibliothèque choisie avec intelligence, Pâris ajouta tout un cabinet d'antiquités, toute une collection de médailles. Désireux de recueillir tout ce qui pouvait servir à nous éclairer sur les civilisations qui ne sont plus, il ne dédaignait rien de ce qui pouvait nous expliquer les goûts, les mœurs, les croyances des peuples, rien de ce qui pouvait nous montrer la supériorité de l'art ancien. Il est des amateurs qui se restreignent à une spécialité. L'un choisit les armes ; un autre, les meubles ; celui-ci, les estampes ; cet autre, les manuscrits et les médailles ; celui-là, les porcelaines ; cet autre, les faïences. Pâris recherche tout ce qui a échappé à la destruction du temps ; il ne dédaigne même pas des objets d'une prosaïque utilité, témoins de la vie de tous les jours ; il estime que ce ne sont pas des documents moins précieux ni moins fidèles que les plus fières statues et les tableaux les plus solennels.

Tout ce qui touchait à l'art égyptien était alors fort recherché ; on étudiait avec le plus vif intérêt les monuments, les souvenirs, la civilisation de la vallée du Nil ; on essayait de reconstruire la science archéologique de ce pays à peu près inconnu avant que l'expédition commandée par le général Bonaparte pénétrât dans cette contrée féconde. Pâris recueillit des peintures égyptiennes, des mosaïques, des statues en bronze ou en marbre représentant des divinités, de petits obélisques de porphyre, de granit ou de basalte antique.

L'Italie offrait à Pâris d'inépuisables sujets d'étude et de méditations. Dès son arrivée à Rome, il commence sa collection. Elle est d'un haut prix. Elle comprend de ravis-

santes statuettes en bronze, deux Jupiter, trois Mercure, une Vénus, des bustes, etc.; des statues de marbre, un Apollon, un Hercule, un Trajan, de nombreux bas-reliefs. L'un des marbres les plus remarquables est une tête grecque, représentant Antinoüs ou Méléagre, en marbre de Paros; elle permet de constater toute la supériorité de l'art grec.

A côté de ces objets précieux prirent place tout un monde de figurines, de bustes en terre cuite, des bas-reliefs, des fragments de plastique, toute une collections de vases antiques, vases étrusques, vases romains, de lampes en bronze dignes, par l'élégance de leurs formes et la délicatesse de leurs ornements, de figurer dans les collections d'Hamilton et de Millingen ; une cyste mystique destinée, dans les fêtes de Bacchus, de Cérès, de Proserpine, etc., à renfermer les objets que l'on ne voulait pas exposer aux regards des profanes ; enfin, tout un médaillier classé avec le plus grand soin par Pâris lui-même, très riche en médailles impériales et en médailles des papes.

En 1817, Pâris était revenu s'établir dans sa ville natale, rue Neuve ou rue Charles Nodier, n° 8, dans une maison qui est attenante à la préfecture. Il y vivait entouré d'amis, au milieu d'objets d'art recueillis à grand'peine, de ses bronzes, de ses peintures, de ses livres, de ses collections de dessins. Il voulut en faire don à son pays : pensée noble et féconde, surtout si ces trésors avaient été réunis en un musée ouvert aux curieux, aux artistes, aux érudits. Primitivement ils furent, grâce aux soins de Charles Weiss, qui honorait et vénérait Pâris, conservés et exposés dans une salle de la bibliothèque de Besançon. Ils sont aujourd'hui disséminés un peu partout; les bronzes, les bustes et figurines en terre sont au musée Vuilleret; la plupart des tableaux embellissent le musée de peinture, place Labourée ; d'autres ont été placés au musée Granvelle. Il en a été de même des dessins que Pâris avait pris soin d'encadrer.

La bibliothèque a gardé les collections des aquarelles, des sanguines et des dessins à la plume ou au crayon, les gravures, ainsi que les livres et les médailles.

Toutes ces merveilles devraient être mises à la portée de tous, dans un musée spécial portant le nom du grand artiste. A côté des bronzes, des médailles, seraient placés les tableaux, les dessins de Fragonard, de Boucher, de Robert, de Natoire et de Pâris lui-même. Il y a au Louvre, il y a au palais Pitti à Florence, des dessins qui ne valent pas ceux recueillis par l'éminent architecte. Nous ne parlons pas du musée Granvelle ou musée Gigoux, garni de lithographies et de gravures que dédaignerait le plus modeste des collectionneurs. Au milieu de la salle principale serait le buste du donateur, il serait entouré de ses médailles, de ses livres.

Ce serait le musée Dusommerard de la ville de Besançon. Nous ne ferions ainsi que suivre de grands exemples donnés par de grandes cités ; nous rendrions à Pâris un hommage tardif, mais mérité.

Ajoutons que dans cette même ville où il avait eu son berceau, Pâris voulut avoir sa tombe. Au fond du cimetière de Saint-Ferjeux, une colonne surmontée d'une urne marque le lieu de sa sépulture. Il prit soin de composer lui-même l'épitaphe :

SOUS CETTE COLONNE REPOSE
P.-A. PÂRIS
ARCHIT. ET DESSIN. DE LA CHAMBRE ET DU
CABIN. DU ROI
LOUIS XVI
D'AUGUSTE ET SAINTE MÉMOIRE
PRINCE EXCELLENT QUI L'ANOBLIT
ET LE CRÉA CHEVALIER
DE SON ORDRE

———

SUJET ET SERVITEUR FIDÈLE
A LA MORT DE SON AUGUSTE MAITRE
IL QUITTA POUR JAMAIS PARIS
ET S'INTERDIT POUR TOUJOURS L'EXERCICE DES TALENTS
QU'IL LUI AVAIT CONSACRÉS.
ABSENT DE SA PATRIE DEPUIS L'AGE
DE QUATRE ANS
IL EST RENTRÉ EN 1816
ET Y A TERMINÉ SES JOURS
LE 1er AOUT 1819
AGÉ DE 74 ANS.

Dans ses relations, Pâris était le plus simple des hommes et le plus affable ; il avait cette politesse exquise, cette dignité de manières des grands seigneurs du XVIIIe siècle, avec lesquels il avait vécu dans sa jeunesse. Sa conversation était des plus instructives, il parlait avec finesse et racontait les anecdotes les plus curieuses sur certains personnages de son temps ; il avait été lié avec les écrivains les plus en renom : avec Chamfort, Marmontel, Ducis, l'abbé Barthélemy; sans compter les savants de toutes les nations qu'il avait connus en Italie : William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Naples; le chevalier d'Azara, qui, comme Pâris, collectionnait les tableaux et tout ce qui pouvait présenter de l'intérêt au point de vue artistique ; l'abbé Féa, archéologue éminent, écrivain de talent qui, dans de nombreux ouvrages, fit preuve d'une rare érudition. Il avait conservé les meilleures relations avec ses élèves, surtout avec Ingres et Percier. Ajoutons qu'il avait entretenu pendant de longues années une correspondance suivie avec plusieurs des membres de la famille royale, notamment avec la princesse de Condé.

Au physique, il était d'une taille moyenne (1) et d'une

(1) Nous avons sous les yeux un passeport qui lui fut délivré à la préfecture de Rouen, le 25 avril 1806. Ce passeport ressemble à tous les passe-

complexion délicate. Ses traits ont été reproduits par un peintre flamand, Joseph-François Dubucq, qui le représente debout devant une table, feuilletant un album où est dessiné le plan de restauration de la cathédrale d'Orléans. Ils ont été gravés par Richomme, qui avait connu Pâris en Italie, et ils ont été coulés en bronze par Giraud.

Telle fut, dans son ensemble, la vie de ce savant, travailleur infatigable, homme de cœur, aussi modeste qu'habile. Ce n'est pas le collectionneur vulgaire, c'est l'artiste qui cherche dans les arts la satisfaction de ses instincts généreux, dont l'esprit s'éclaire à la contemplation des chefs-d'œuvre, et qui se distingue par la variété infinie de ses connaissances, par un tact sûr, par un goût épuré et infaillible. C'est, de plus, l'homme fidèle à ses convictions politiques et religieuses, à ses souvenirs. L'année 1815 le retrouve ce qu'il était en 1789. Par l'invariable fermeté de ses principes religieux et politiques, Adrien Pâris nous donne une satisfaction morale qui, depuis près d'un siècle en France, ne nous trouve point blasés. A son roi martyr il reste attaché par la reconnaissance et l'affection autant que par ses principes ; comment ne pas estimer la fermeté de ses idées, son dévouement à la monarchie tombée, sa persistance à ne jamais revoir cette place de la Concorde souillée par la mort de son souverain, son refus de trahir, sous la république et l'empire, cette famille royale qui, appréciant son talent, lui avait témoigné une constante bienveillance. Honneur aux gens de cœur qui meurent comme ils ont vécu, fermes dans leurs croyances ; honneur aux hommes dont la vie présente une courageuse unité, et qui, à leur mort, se couchent tout d'une pièce dans leur tombe.

---

ports : bouche moyenne, nez droit, visage ovale, menton rond. La taille est de 1m65.

ÉTUDE

SUR

J.-B. MARSOUDET

POÈTE FRANC-COMTOIS

Par M. Charles THURIET

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 2 février 1888)

MESSIEURS,

Où peut-on parler encore de poésie et de poètes, si ce n'est devant vous ?

Vous connaissez les Maximes de Publius Syrus (1), ce poète auquel le temps a fait une si singulière destinée, en lui élevant une seconde renommée sur les ruines de la première.

En effet, de ses nombreuses pièces de théâtre, tant applaudies de son vivant, il n'est arrivé jusqu'à nous qu'une partie des sentences qu'il y avait semées ; et encore ne les possédons-nous que grâce aux citations que les auteurs latins venus après lui en firent dans leurs propres ouvrages. C'est ainsi que ce poète dramatique célèbre est devenu seule-

---

(1) Elles sont au nombre de 1,107 et contenues dans 1,109 vers.

ment pour la postérité un célèbre poète gnomique. *Habent sua fata libelli.*

Sans vouloir comparer ici le modeste poète franc-comtois, dont je viens familièrement vous entretenir, au Syrien protégé de César et vainqueur de Labérius ; sans chercher à établir le moindre parallèle, insoutenable sans doute, entre les fragments de Marsoudet et les œuvres morales de cet écrivain nerveux et concis, dont, au rapport de saint Jérôme, on faisait lire encore les ïambes, dans les écoles publiques de Rome, quatre cents ans après la mort de leur auteur, je crois cependant qu'il est possible de faire quelques rapprochements curieux entre les destinées de ces deux hommes et celles de leurs œuvres poétiques.

Il y aura bientôt un demi-siècle que Marsoudet est mort, membre correspondant de l'Académie de Besançon. Ses amis et ses contemporains l'appelaient l'avocat Marsoudet. Cet homme aimable et spirituel n'aurait eu, dit-on, qu'à le vouloir, pour fournir une brillante carrière ; mais il préféra se confiner dans une obscure retraite, qui convenait peut-être mieux que l'éclat et le bruit du monde à sa nature rêveuse et méditative. On peut dire, en empruntant la langue de Chateaubriand, « que le nom de ce poète est resté » inconnu, ou du moins qu'il ne s'y est attaché qu'une de » ces renommées paisibles, qui ne soulèvent point l'envie » et qui annoncent moins de gloire que de bonheur (1). »

Jean-Baptiste Marsoudet naquit à Cernans, près de Salins, le 26 septembre 1762. Son père, Claude-François-Xavier, maire de la commune, avait les mœurs austères et paisibles des hommes de cette époque dans notre contrée ; sa mère, Marguerite Besson, était originaire de Nans-sous-Sainte-Anne, où il vécut une partie de son enfance. Il avait là pour camarade son cousin Marion, qui devint général et qui l'aimait comme un frère. Ces jeunes gens se

---

(1) Chateaubriand, *Voyage en Amérique.*

plaisaient à visiter ensemble les curiosités que la nature offre pour ainsi dire à chaque pas dans cette jolie vallée de Nans, un des coins les plus pittoresques et les plus romantiques de la Franche-Comté.

On les voyait souvent gravir, en courant comme des chamois, les escarpements du fort démantelé de Sainte-Anne et prendre le chemin de Jean de Chalon, pour aller visiter les rochers et les abîmes du Pont du Diable ; on les voyait redescendre en se poursuivant à travers la prairie de Migette, pénétrer dans le creux Biard, dans les couloirs de la source du Lison, s'abriter pendant l'orage sous le gigantesque manteau de Saint-Christophe, ou bien chercher dans les profondeurs de la grotte Sarrasine les traces de cette sibylle,

> Qui lit, dit-on, d'un œil habile
> Dans le grand livre des destins,

et à laquelle la tradition locale donne encore pour voix l'écho de l'antre profond.

Notre poète nous rappelle lui-même, dans des strophes belles de couleur, de sentiment et de pensée, où il chante ce délicieux séjour, que Nans-sous-Sainte-Anne était le pays de sa mère :

> Ce vallon t'a donné le jour,
> O ma mère chérie ! etc. (1).

En ce temps-là, le nom de Marsoudet avait déjà dans la province une certaine notoriété. Un membre de cette famille, le R. P. Marsoudet, était prieur des Carmes de l'ancienne observance de Besançon. Il s'était acquis une réputation méritée par son talent pour la chaire. Dans un voyage que ce prédicateur fit à Cernans pour visiter sa famille, il eut occasion de voir son neveu Jean-Baptiste, qui commençait

---

(1) Cette pièce se trouve dans la brochure qui a paru, sans nom d'auteur, en 1847, sous ce titre : *Choix des poésies de Marsoudet.*

ses études classiques chez les Oratoriens de Salins. Charmé des heureuses dispositions qu'il découvrit dans le jeune élève et de son goût pour les belles-lettres, il se chargea de lui et lui fit achever ses hautes classes au collège de Besançon. Dès qu'il les eut terminées avec succès, le jeune Marsoudet suivit les cours de l'Université et se fit bientôt recevoir avocat.

Avocat sans clientèle, mais non sans savoir et sans talent, Marsoudet cherchait souvent dans le commerce des muses des distractions aux études de la jurisprudence. Comme l'Arioste, il disait : « Je me suis jeté souvent dans » leurs bras, et elles m'ont toujours fait le plus aimable » accueil. » Il était du petit nombre de ceux qui savent partager avec profit les heures de la vie *inter leges et carmina.* Vos concours, paraît-il, avaient tenté sa jeune ardeur, et je me suis laissé dire qu'il existait dans les archives de notre ancienne Académie deux discours sur des questions de haute philosophie, attribués à Marsoudet et exclus du concours uniquement parce qu'ils étaient écrits en vers.

En 1789, Marsoudet composa un petit poème qui fut imprimé sous ce titre : *Les Etats généraux.* C'était une allégorie de circonstance. La scène avait lieu au lever du soleil, par un beau matin de printemps, sur le mont Taurus, vers la quatre-vingt-neuvième olympiade, dans le temps où Socrate florissait à Athènes (1).

Besançon possédait alors, comme chef des gardes nationales du Doubs, le comte de Narbonne Lara, esprit fin et délicat, grand seigneur, honoré de l'estime et de l'amitié de Mme de Staël.

Un jour, en traversant la place Saint-Pierre, M. de Narbonne est frappé de l'hilarité de quelques groupes. Il s'adresse au premier qu'il rencontre et apprend que cette

(1) Ce petit poème a été réédité en 1847.

joie populaire provenait de la façon spirituelle et amusante avec laquelle un jeune avocat plaidait en ce moment même devant le tribunal une affaire entre époux. Le comte de Narbonne, cédant à un mouvement tout naturel de curiosité, pénètre à grand'peine dans la salle d'audience et partage bientôt l'hilarité commune. Les juges eux-mêmes, ce qui ajoutait encore au comique de la scène, ne pouvaient garder leur gravité professionnelle, et le président avait peine à contenir les éclats de rire de l'auditoire. Ce jeune avocat, c'était Marsoudet. Le comte de Narbonne en fut charmé ; il voulut faire sa connaissance, et il l'admit bientôt dans son intimité, dans sa familiarité. Il le détermine un matin à échanger sa toge d'avocat contre l'uniforme militaire, et le fait son aide de camp et son secrétaire particulier. Il l'emmène peu de temps après à Paris, où il était appelé lui-même, le 6 décembre 1791, comme ministre de la guerre. Dans cette nouvelle et haute situation, Marsoudet ne se trouva point déplacé. Il justifiait par son mérite personnel la vérité de cette parole d'un grand génie : « Les hommes sont comme les chiffres. Leur plus grande valeur tient surtout à la position qu'ils occupent. » Nommé lecteur et bibliothécaire de Mesdames, tantes du roi, il se vit recherché, pour la verve et la finesse de son esprit, par les hommes les plus distingués d'alors. Dans les salons qu'il fréquentait, il sut observer avec fruit les mœurs de la plus brillante société. Il en admira l'élégance et en vit les travers. Il composa même une comédie où ces travers étaient raillés avec autant de délicatesse que de malice. Cette première comédie de Marsoudet avait pour titre : *Le Baron du vieux temps*. Le baron, justement fier de ses quartiers, n'entendait point raillerie sur ce chapitre. Il avait pour épouse une de ces femmes qui, plus par caprice peut-être que par conviction, se laissaient entraîner par le courant de l'époque et osaient affirmer effrontément, surtout devant leurs maris, leurs inclinations démocratiques. A

l'occasion d'une intrigue ou d'un projet de mariage, trame obligée de la pièce, le baron du vieux temps combat avec une vivacité extrême les sentiments exprimés par sa femme. Poussé à bout, dans un moment d'humeur, il s'oublie au point de lui dire :

> Votre troisième aïeul était un franc bourgeois.
> Vous pensez comme lui, Madame, je le vois.
> Je me suis repenti, soit dit sans vous déplaire,
> De vous avoir donné mes deux enfants à faire.

Mais la baronne n'ignorait pas que, dans la généalogie de son mari, se trouvait un misérable qui avait été pendu pour ses méfaits, comme le dernier des vilains. Aussi lui répondait-elle avec un dédain superbe :

> Parlez de vos aïeux, oui, Monsieur le noblet ;
> En montant votre échelle on arrive au gibet.

La pièce entière était remplie de traits d'un comique achevé. Elle était dans le genre ancien, « *qui, suivant moi, est le bon*, » disait Weiss en parlant de cette comédie. Personne ne doutait du succès de ce début sur la scène. Le pièce avait été reçue aux applaudissements des juges les plus compétents et les plus sévères, et les rôles étaient distribués aux acteurs les plus habiles. La célèbre Contat, c'est tout dire, étudiait avec empressement le sien, qui était le rôle principal.

Mais quelle fatalité ! Voici que le 10 août 1792 disperse tout à la fois acteurs et auteur, jette le comte de Narbonne sur la terre d'exil, Mlle Contat dans les prisons de la Conciergerie, et Marsoudet dans les cachots de Dijon.

Dans ce bouleversement terrible, le *Baron du vieux temps* disparut, et des recherches faites naguère encore, dans les archives de la Comédie française, ont été infructueuses. *Habent sua fata libelli !*

Marsoudet resta sous les verrous jusqu'au 17 septembre 1793, c'est-à-dire plus d'une année.

En prison, il ne perdit rien ni de son esprit ni de sa bonne humeur. Par des chansons et des épigrammes, armes innocentes de poète, il savait se venger des hommes qui avaient brisé peut-être en lui une brillante fortune et un glorieux avenir.

Nous avons de Marsoudet trois strophes composées dans les prisons de Dijon. Elles sont dans le goût de l'époque, trop chargées peut-être d'érudition mythologique, mais on y trouve aussi de bonnes pensées et de beaux vers :

A l'athéisme rien n'échappe :
D'une main ce géant nous frappe ;
De l'autre il nous ferme le ciel.
. . . .
Captif en des fosses profondes,
Partout, le juste entre deux mondes
Flotte inquiet et menacé :
Du présent jouet et victime,
Il sonde en vain le double abîme
De l'avenir et du passé.

Faisant plus tard allusion aux sentiments qu'il avait éprouvés durant sa captivité, il disait dans ce distique encore inédit :

Quand j'étais en prison, où j'avais tout à craindre,
La peur m'a constamment poursuivi sans m'atteindre.

Il fut, en effet, plus heureux qu'André Chénier. Le noir recruteur des ombres ne vint point l'appeler, escorté d'infâmes soldats,

Et remplir de son nom les longs corridors sombres.

Aussitôt qu'il obtint sa délivrance, il profita de sa liberté pour faire des démarches en faveur d'un ami qui gémissait encore dans les prisons. C'est dans cette circonstance qu'il écrivit à son père, dont il était éloigné depuis longtemps, cette bonne lettre où l'on découvre le fond de son âme généreuse et sensible :

« *Au citoyen Marsoudet, maire à Cernans.*

» Salins, 30 fructidor.

» Mon cher père,

» Il n'y a qu'une bonne action à faire qui puisse retarder » mon retour dans ma chère famille. Mon ami Perrey, fils » du lieutenant général du bailliage de Salins, est encore » couché sur la paille et vit encore de pain et d'eau dans » mon ancienne prison. J'ai dû m'occuper de sa délivrance. » Le représentant vient de la signer, à sept heures du soir, » et j'ai fait partir un exprès sur-le-champ. Une mère » vient d'être rendue à ses nombreux enfants, qui m'em- » brassaient en pleurant et qui m'ont consolé d'une année » de souffrances et de captivité. Il n'y a que le plaisir de » faire du bien qui puisse égaler celui de vous revoir.

» Embrassez d'avance pour moi ma belle-mère, mon » petit frère Joseph et mes deux petites sœurs.

» Je serai demain à Cernans. Bonsoir.

» Votre fils, J.-B. Marsoudet. »

Ce revers éprouvé dans la carrière des honneurs fut pour Marsoudet une leçon sévère dont il profita. Il se dit : Restons dans le port; ne livrons plus la voile au vent, qui peut la déchirer. Taisons-nous et cachons ce luth.

Il renonça, en effet, pour jamais à toute espèce d'ambition. Il disait :

Celui qui vit en paix, sans haine et sans envie,
Est le seul des vivants qui comprend bien la vie.

Il répétait souvent :

Qui vit dix ans pour soi vit plus qu'un centenaire
Qui ne s'appartient pas, esclave ou mercenaire.

Cependant, en 1804, à l'occasion du traité d'Amiens, Marsoudet, croyant à l'avènement d'un siècle de paix et de bonheur pour le monde, s'écriait :

Enfin, après dix ans d'alarmes
Et de triomphes éclatants,
La paix vient essuyer nos larmes
Avec les roses du printemps.

. . . .

Ne soulevons plus ces tempêtes
Où le vainqueur même est battu ;
Est-il de plus nobles conquêtes
Que la paix, l'amour, la vertu ?

La terre est une table ronde,
Où s'assied tout le genre humain ;
Rendons-nous les maîtres du monde,
L'olive et la coupe à la main.

Muses, préparez des guirlandes ;
De fleurs couronnez nos guerriers.
Vous n'avez plus d'autres offrandes :
Ils ont cueilli tous les lauriers.

Ces vers nous rappellent cette époque glorieuse, mais trop courte, de l'histoire du consulat.

Sous le premier empire, Marsoudet aurait pu ressaisir encore fortune et célébrité, bien qu'il eût commis ce distique peu flatteur pour le pouvoir, mais resté du moins inédit jusqu'à ce jour :

Vous cherchez à prouver, partisans de l'empire,
Qu'il existe un degré du médiocre au pire.

Le comte de Narbonne, rallié à l'empire et devenu général de division, sans perdre, dit-on, aucune des bonnes grâces de Mme de Staël, invita son ancien aide de camp à venir le rejoindre, mais toutes ses instances furent vaines. Ce fut peut-être dans une épître où il remerciait M. de Narbonne que Marsoudet eut occasion d'écrire ces deux vers :

Tout homme est bon guerrier sous capitaine habile :
Un Myrmidon devient un héros sous Achille.

Après la mort de son père, et après s'être dépouillé de toute sa part de patrimoine pour faciliter le mariage de son frère Joseph, qui lui servit en retour une rente viagère, Marsoudet se fixa à Salins, où il vécut à sa guise, dans une honorable aisance. Il disait plaisamment à ceux de ses amis

qui n'avaient pas su arranger leur vie aussi commodément que lui, et qui le félicitaient :

J'ai donné tout mon bien ; c'est pourquoi je suis riche.

Il charmait ses loisirs en composant pour lui-même et pour ses intimes de gracieuses poésies. Il avait même fait une nouvelle comédie intitulée *Démocrite et Héraclite chez les Abdéritains*. Elle était, comme la première, dans le genre ancien, et elle eut un sort analogue au *Baron du vieux temps ;* car elle périt encore avec tous les autres manuscrits de Marsoudet, en 1825, lors du grand incendie qui dévora la ville de Salins.

Après cette nouvelle destruction de ses papiers, Marsoudet ne composa plus que des épigrammes, des pièces fugitives et une quantité innombrable de sentences qu'il appelait ses *toxons*, expression tirée sans doute du grec τόξον, signifiant flèche. De 1825 à 1843, il en avait rempli sept volumineux cahiers, qui ont encore été détruits à sa mort, soit d'après ses ordres, soit sur les instances des personnes qui l'ont assisté dans ses derniers moments. N'est-ce pas le cas de répéter toujours : *Habent sua fata libelli ?*

Marsoudet comptait des amis nombreux et distingués. Je citerai seulement quelques noms bien connus : Grappe le jurisconsulte, le député Clément, J.-B. Béchet, historien de Salins, né aussi à Cernans, Nodier, Weiss, Magnin, de l'Institut, Désiré Monnier, etc.

Dans une lettre que Jouffroy écrivait à Weiss, le 5 juillet 1821, il lui disait, en l'appelant mon cher frère :

« L'honnête avocat Marsoudet m'a fait pleine confidence de tous ses péchés poétiques et autres. Il m'a confessé *Minette*. Il est plus glorieux d'elle que de tous ses vers. .... Je sais toute la vie de Marsoudet. » (Mss. de la Bibl. de Besançon.)

Marsoudet, qui ne se maria point, confessait volontiers une faute de sa jeunesse qu'il n'avait pas pu réparer com-

plètement. Il se reconnaissait comme père naturel d'une fille née à Besançon et baptisée à la Madeleine sous le nom de Marguerite Mazy. Il disait dans sa langue familière :

Marguerite ! ce nom contient toute ma vie ;
Il rappelle ma mère et ma fille chérie.

Cette jeune fille devint, sous le nom de *Minette*, une actrice célèbre. Elle fut attachée pendant la Restauration au théâtre de Madame la duchesse d'Angoulême. En 1825, à l'occasion de la Saint-Henri, le roi Charles X avait imaginé d'organiser une kermesse dans le parc réservé de Saint-Cloud. Des artistes furent chargés d'occuper les différentes boutiques de la kermesse. Dans la première, qui était placée sur la pelouse, devant le château, se tenait Mlle Minette, costumée en bouquetière napolitaine. Elle offrit à la duchesse de Berry un superbe bouquet, en l'accompagnant d'un compliment de sa composition en langue italienne, fort agréablement tourné, dit-on.

« Qui se souvient aujourd'hui de cette pléiade de comédiens alors populaires, quelques-uns fameux ? observe l'écrivain qui rapporte ce fait. Minette, *la première d'eux tous,* ajoute-t-il, est morte millionnaire et mariée au directeur d'une grande industrie parisienne. » (Le *Voleur*, 21 sept. 1877, p. 606.)

En 1833, Mlle Minette était venue jouer au théâtre de notre ville, où elle eut un grand succès. Marsoudet accourut de Salins, invité par ses amis de Besançon, pour la voir et l'entendre. Une fête champêtre leur fut offerte à tous deux, où de jolis couplets ont été faits et chantés en l'honneur de la jeune et brillante élève de Thalie (1).

(1) Dans l'ouvrage de Desnoireterres intitulé *Grimod de la Reynière et son groupe*, on lit : « Minette M. était une charmante et piquante soubrette du Vaudeville, à laquelle on aurait souhaité sans doute deux ou trois pouces de plus ; et ç'avait été la seule cause qui l'avait empêchée d'entrer de plain-pied à la Comédie française. Mais, quoique lauréat du Conservatoire, où elle avait remporté le premier prix de comédie, elle avait eu le bon esprit de rester fidèle au public dont elle était aimée et appréciée. Son éducation

C'est aux succès et à la célébrité de Minette que Marsoudet fait allusion dans plusieurs fragments inédits de ses poésies :

> Son nom est répété partout de proche en proche ;
> Ses succès font du bruit comme un battant de cloche.

Mais il n'enviait pas l'éclat d'une existence aussi agitée. Il disait au contraire :

> J'ai su jouer mon rôle aussi bien que ma fille,
> Vivant heureux et libre au sein de ma coquille.

Et il ajoutait dans cet autre distique :

> Ma fille, en se montrant, a plu, même à l'envie,
> Et moi, pour mon bonheur, j'ai su cacher ma vie.

Au mois de février 1832, Marsoudet fut élu membre correspondant de l'Académie de Besançon. Il avait alors soixante-dix ans, et il n'est pas probable qu'il ait fait à cette compagnie d'autre communication qu'une lettre de remerciements adressée par lui à M. Génisset, alors secrétaire perpétuel. J'ai retrouvé naguère, avec bonheur, le brouillon de cette lettre, ainsi qu'un assez grand nombre de vers inédits de Marsoudet, qui se trouvaient et se trouvent encore en la possession de la famille Hugon, dont le chef, ancien principal du collège de Baume-les-Dames, était petit-neveu et filleul du poète. Ces fragments sont certainement les seuls qui ont échappé à la destruction des papiers de Marsoudet, et à ce titre, ils peuvent avoir quelque prix aux yeux des amateurs. Voici d'abord la lettre à M. Génisset :

---

avait été soignée; elle parlait avec une aisance égale l'italien et l'anglais, et apportait beaucoup de verve et de belle humeur dans ce commerce pétillant des coulisses. Elle n'était pas jolie, mais ses traits fins, sa grâce naturelle, en faisaient une personne charmante ; et si elle réussissait par son entrain sur la scène, ailleurs elle n'était pas moins goûtée pour l'agrément de son caractère et les saillies d'une inépuisable gaieté. » (P. 287).

On peut aussi lire dans l'*Almanach des Gourmands* de 1812, p. 158, la description des gâteaux dits *à la Minette*, fabriqués par Rouget, fameux pâtissier d'alors, pour la réception de Minette au *Jury dégustateur*. (14 janvier 1812. 352e séance du jury.)

« Salins, 7 février 1832.

» Monsieur et cher confrère,

» Votre charmante lettre, gracieuse comme tout ce que » vous écrivez, m'annonce que l'Académie de Besançon » vient de m'associer à ses travaux immortels. Cette nou- » velle inattendue a porté dans mon cœur septuagénaire » une émotion de surprise et de reconnaissance telle que » ma vieille main, souvent paralysée par un rhumatisme » nerveux, n'a pu vous répondre sur-le-champ.

On ne peut accuser un vieillard de faiblesse,
Ni relever un mort du péché de paresse.
Sur les bords de la tombe où s'entr'ouvre une fleur,
Un instant de plaisir nous fait croire au bonheur.

» Je serais heureux et fier de subir le trépas du cygne, si » je pouvais chanter comme lui et chanter les louanges » d'une vénérable académie, dont la bonté maternelle a » bien voulu légitimer en moi un bâtard d'Apollon, et lui » donner une existence sociale dans ce monde et dans » l'autre.

» Le suffrage honorable d'un corps de savants, véritable » Panthéon des talents et des vertus, est regardé comme une » apothéose par celui qui est arrivé comme moi aux con- » fins des deux mondes.

» Je rassemble toutes les forces qui me restent.... »

La fin de la lettre manque. Elle contenait sans doute l'expression réitérée de ses sentiments de gratitude.

J'ai pensé, Messieurs, que l'Académie de Besançon, toujours soucieuse de sauver de l'oubli les documents dispersés qui intéressent l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans notre province, accueillerait peut-être avec bienveillance quelques nouveaux fragments du poète Marsoudet. Je vous demande la permission de consigner ici un très petit nombre de vers choisis parmi ceux que le hasard a fait échapper à la destruction de beaucoup d'autres.

« On dira peut-être de mes *Toxons* ce que Martial disait » de ses épigrammes :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

» Il en est de bonnes, quelques-unes de passables, la plu- » part sont mauvaises. »

Voici d'abord quelques pensées éparses qui rappellent les temps de trouble pendant lesquels le poète a vécu :

Une meute de chiens court au son de la trompe,
Comme un peuple à la voix de celui qui le trompe.

Marsoudet n'était ni jacobin, ni républicain modéré, ni impérialiste. Il était royaliste libéral; mais il ne croyait pas au succès du régime parlementaire. Aussi disait-il :

Que peut un roi muet contre deux mille langues,
Qui font tonner toujours la tribune aux harangues?

La liberté de la presse l'épouvantait encore plus que celle de la tribune :

La presse est le beffroi du tyran populaire :
Des pouvoirs absolus c'est le plus arbitraire.

Il ne voulait pas qu'on rendît le peuple responsable de tout le mal qu'on lui fait faire :

Le peuple ne voit rien que par les yeux d'autrui,
Et ses faux jugements ne viennent pas de lui.

Il était trop éclairé pour accorder à un souverain le droit d'agir en despote :

Tout roi qui voudra mettre un grand peuple à la chaîne,
Mourra comme Milon, qui voulut fendre un chêne.

Je passe un grand nombre de sentences sur le même sujet, bien que plusieurs réunissent à mes yeux l'énergie de l'idée à l'heureux tour de l'expression, comme celles-ci par exemple :

Modernes souverains, modernes nations,
Ne vous étonnez point des révolutions :
Le peuple veut toujours tirer la conséquence
Du principe établi de son omnipotence.

. . . .

Par l'amour et la crainte on gouverne la terre ;

Le père de Vénus l'est aussi du tonnerre.
Il faut, pour diriger le pauvre genre humain,
Avoir Pallas en tête et la foudre à la main.

Voici des pensées et des préceptes d'un autre ordre :

Si l'on n'achète plus de nègres sur la foire,
On fait traite des blancs quand ils ont l'âme noire.

. . . .

On publie un bienfait qu'un bienfaiteur oublie ;
Mais on aime à cacher un bienfait qu'il publie.

. . . .

L'attrait plus que la force a sur nous de l'empire :
Le fer est bien plus fort que l'aimant qui l'attire.

Une épigramme :

L'habit de Dorimon a dû coûter bien cher :
C'est la peau du renard qui vaut mieux que la chair.

Consolation pour un ex-ministre :

C'est gagner son procès qu'être mis hors de cause :
Celui qui n'est plus rien redevient quelque chose.

Joli distique sur l'espoir :

L'espoir n'est pas payé comme un roi de Cocagne ;
L'espoir, c'est le fermier des châteaux en Espagne.

A un poète logé dans une mansarde :

Le poète indigent, qui loge à la mansarde,
Aime à se rapprocher du ciel qui le regarde.
Ce génie élevé jusqu'au faîte de l'art
Habite le Parnasse inventé par Mansart.

Il ne voulait pas qu'on insultât aux grandeurs déchues :

Le lion mort reçoit, étendu sur la vase,
Le coup de pied de l'âne, et non point de Pégase.

Contre un ennemi des sciences :

Ce n'est pas sans raison qu'un sot craint le savoir :
Un nyctalope éteint un flambeau pour y voir.

Sur le pouvoir de la femme aimée :

La femme est toujours belle et bonne quand on l'aime :
Le bandeau de l'amour lui vaut un diadème.

Une belle maxime :

Un présent en vaut deux, s'il est fait à l'instant ;
Et c'est presque donner quo de payer comptant.

Un conseil prudent :

Avec les gens méchants ne soyez pas trop bon :
On est mangé du loup quand on se fait mouton.

Choisissons çà et là quelques pensées moins graves et même quelques jeux d'esprit, qui feront mieux connaître encore ce bon et spirituel Marsoudet :

Quand un marchand de bois a perdu sur les planches,
Il nous fait des fagots et se raccroche aux branches.

. . . .

Restons, mes vieux amis, restons toujours gaillards :
Le sel de la gaieté conserve les vieillards.

. . . .

On amuse lo temps pour s'en fairo oublier,
Comme un fin débiteur amuse un créancier.

Un vers solitaire, qui pourrait être aujourd'hui donné comme le comble de l'avarice :

Un avare on lisant craint d'user ses lunettes.

Sur les dentistes :

Los dentistes sont tous des Crésus aujourd'hui ;
Car ils battent monnaie avec les dents d'autrui.

Contre ses contemporaines :

En nous disant leur âge, ô ciel, sois-en béni !
Les dames de mon temps m'ont beaucoup rajeuni.

Contre son barbier :

Que l'on soit Barbe-Bleue ou Riquet à la Houppe,
Notre barbier nous rase et nous tient sous sa coupe.
Pour mon compto, aisément, j'ai pu m'apercevoir
Que sa langue toujours est son plus fin rasoir.

Il se faisait vieux, mais il conservait toujours sa bonne humeur :

Demain, vingt-six septembro, à midi, je serai
De mes quatre-vingts ans richement décoré.

Je crains de vous fatiguer, Messieurs, et plusieurs heures ne me suffiraient pas pour vous citer tous les fragments inédits de Marsoudet qui sont encore entre mes mains.

Je termine par quelques-unes de ces pensées qui sont d'ordinaire les plus profondes et les dernières méditations de l'homme :

Je n'ai plus de penchant à gravir la montagne;
Je borne ma valeur à battre la campagne.
Les pauvres, pour m'aider à faire mon chemin,
Viennent tous m'alléger et me tendre la main.

Il était très charitable, et il disait souvent :

. . . .

Le Dieu de Fénelon est le Dieu que j'adore.
Qui dit Dieu, dit le bien dans l'ordre universel.
La terre est un chaos en l'absence du ciel.
A l'aspect de la mort mon espoir se ranime;
Le tranchant de sa faux n'est qu'un pont sur l'abîme.

Vous le reconnaissez avec moi, Messieurs, Marsoudet était un vrai poète.

Chaque année il se rendait volontiers à Nans-sous-Sainte-Anne, chez son cousin, le général Marion, pour y fêter saint Urbain, patron du lieu. Chaque année aussi, il composait à cette occasion quelques couplets, qu'il chantait en présence de ses parents réunis. C'est là qu'en 1817 il avait récité ses belles strophes au Lison. C'est là qu'il devait aussi, en 1842, chanter ses *Adieux au monde :*

Nans, je t'admire et je t'en veux;
Tu me fais gémir d'être vieux
  Et de quitter la vie.
Berceau, tombeau de mes aïeux,
Je viens vous faire mes adieux.
  Bonsoir la compagnie.

Je n'irai point boire au Léthé;
Amis, point de félicité,
  S'il faut qu'on vous oublie.
J'irai là-haut, vieux chérubin,
Vous attendre avec saint Urbain,
  En grande compagnie.

Le cygne chante avant sa mort :
A pareil chant, à pareil sort
    Point je ne porte envie.
S'il mourait au bord du Lison,
Il pleurerait avec raison
    Si belle compagnie (1).

Marsoudet est mort à Salins, le 16 mai 1843 (d'une hydropisie de poitrine), dans sa quatre-vingt-deuxième année. Il a conservé jusqu'au dernier moment toute sa présence d'esprit et toute sa gaieté. Une demi-heure avant sa mort, il plaisantait encore avec le curé de Saint-Anatoile, qui était venu l'exhorter. Il lui disait, dans un distique qu'il n'a pu écrire, mais qui a été retenu comme une de ses dernières paroles :

Je vous dis mes péchés ; mais mon grand confesseur,
C'est celui qui sait tout et qui lit dans mon cœur.

C'était un philosophe sans le savoir, un grand et naïf enfant de la famille de la Fontaine.

La nouvelle de la destruction de ses manuscrits, cette meilleure partie de lui-même, affligea beaucoup tous ceux qui avaient eu quelque commerce avec ce poète, aussi plein d'esprit que d'amabilité.

On peut s'en convaincre par la lecture des journaux de l'époque et par celle de plusieurs lettres écrites alors par Nodier, Weiss, Ch. Magnin, Désiré Monnier et d'autres encore.

L'Académie de Besançon éleva aussi sa voix dans ce concert de regrets et d'éloges. Votre secrétaire perpétuel d'alors, M. Perron, dans son rapport annuel de 1844 disait, en déplorant la perte de Marsoudet :

« Notre province a produit peu d'hommes plus distingués que lui, soit pour l'esprit, soit pour les qualités du cœur. Ses compatriotes l'aimaient et l'ont regretté comme un

---

(1) En 1777, Latteignant a fait sur le même rythme une chanson que Marsoudet devait connaître et qui était intitulée *Bonsoir, la compagnie !*

père. Toute la ville de Salins s'est portée à ses funérailles; c'était un deuil universel et la plus touchante oraison fnnèbre pour un homme de bien. Successivement avocat, officier, poète, et pouvant, dans chacun de ces *genres*, arriver au premier rang, Marsoudet n'a jamais plaidé, ne s'est jamais battu et ne nous a laissé que quelques lambeaux de poésies propres seulement à nous faire regretter celles qu'il n'a pas cru devoir livrer au public (1). Une fois échappé à la tourmente révolutionnaire, Marsoudet s'est retiré dans sa ville natale, chéri de ses amis, recherché de tous, mais refusant d'être quoi que ce soit au monde, sinon l'un des hommes du monde les plus aimables et les plus spirituels. Sa longue vie s'est ainsi passée à composer de charmantes pièces de vers selon l'humeur du moment, à rire doucement des sottises et des ridicules de notre espèce, tout en lui faisant le plus de bien que lui permettait sa modique fortune. »

Tous s'accordaient à dire que si un choix des sentences que Marsoudet avait composées de 1825 à 1843, dans toute la maturité de l'âge et du tatent, eût pu être fait par un homme de goût, avant que tout fût jeté au feu par le plus regrettable excès de puritanisme, on en aurait tiré un petit volume d'une centaine de pages, qui serait recherché des amateurs, et que peut-être l'œuvre de Marsoudet, quoique lacéré, quoique mutilé, soutiendrait, comme je n'osais l'affirmer en commençant, un parallèle curieux avec les fragments qui nous restent de Publius Syrus.

---

(1) Trois ans après la mort de Marsoudet, l'imprimeur Billet, de Salins, publia, sans nom d'auteur, un *Choix de poésies* de Marsoudet, avec une notice précédée d'un portrait par Mazeran. Dans cet opuscule, devenu rare, ne figurent pas les fragments dont il est question dans la présente notice.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'auteur anonyme de la brochure publiée en 1847, à Salins, chez Billet, s'étant adressé aux amis les plus anciens de Marsoudet, pour obtenir quelques détails sur sa vie, reçut d'eux plusieurs lettres.

Ch. Nodier, quoique déjà très malade, lui répondit à la date du 27 août 1843 :

« Vous pardonnerez, Monsieur, au triste état de santé où je me trouve le retard que j'ai apporté à répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire Je viens vous témoigner aujourd'hui combien je suis heureux que les amis de M. Marsoudet ne m'aient pas oublié dans le nombre de ses anciennes affections. Les détails que vous tenez de mon bien cher Weiss sont parfaitement exacts, et je ne saurais y en ajouter d'autres ; car j'étais effectivement fort jeune à l'époque où mon père voyait intimement M. Marsoudet. Mes souvenirs me le représentent pourtant encore comme un homme spirituel et plein d'amabilité, dont la mémoire mérite, sans aucun doute, les honneurs que vous allez lui rendre. Croyez, Monsieur, que je m'y joins de tout mon cœur. »

Dans une lettre du 22 mai 1843, adressée au bibliothécaire de Dole, Weiss s'exprimait ainsi :

« Le bon et spirituel Marsoudet est mort le 16 de ce mois, à Salins, d'une hydropisie de poitrine, à l'âge de quatre vingt-deux ans. Il a conservé jusqu'au dernier moment toute sa présence d'esprit et toute sa gaieté. Une demi-heure avant sa mort, il plaisantait encore avec le curé de Saint-Anatoile, qui était venu l'exhorter. C'était un philosophe sans le savoir, un grand et naïf enfant de la famille de la Fontaine. Il laisse sept gros cahiers remplis d'épigrammes, de jeux de mots qu'il aimait beaucoup, de pensées morales, de traits d'esprit. Il y a là des choses médiocres et même mauvaises, mais il s'en trouve aussi d'excellentes. Un homme de goût, comme M. Dusillet, en tirerait un petit volume d'une centaine de pages qui serait recherché des amateurs. Mais ce que Marsoudet avait fait de mieux, c'étaient deux comédies dans le genre ancien, qui, suivant moi, est le bon, dont on n'a pas retrouvé de copies dans ses papiers. Dans la première, qui datait de 1790 ou

1791, un vieux noble qui avait épousé une riche roturière, pour rétablir ses affaires, lui disait :

> Je me suis repenti, soit dit sans vous déplaire,
> De vous avoir donné mes deux enfants à faire....

» Ce trait m'a toujours paru bien comique. »

Ch. Magnin, de l'Institut, informé de la destruction des papiers de Marsoudet lors de sa mort, écrivait :

« Ce que vous m'apprenez de la perte des manuscrits de notre bon ami Marsoudet m'afflige au dernier point. Il y avait là, non pas des trésors de poésie, mais de l'esprit excellent, exprimé avec un goût exquis. Quel malheur qu'étant près de lui au moment suprême, vous n'ayez pu mettre à couvert cette meilleure partie de lui-même. Je regrette bien maintenant de n'avoir pas feuilleté davantage ses petits livrets. Les couplets sur le Lison sont bien beaux de couleur, de sentiment et de pensée. Ils peignent cet excellent homme bien mieux que n'a pu faire le pinceau d'aucun peintre. »

Désiré Monnier ajoutait de son côté :

« Je suis ravi de joie de vous voir occupé de la biographie du poète Marsoudet ; car j'éprouvais déjà un sentiment pénible au silence que l'on gardait sur la tombe de cet homme si remarquable. C'est bien par ma faute si je n'ai pas un de ses gros cahiers. Il me l'avait désigné comme celui qu'il me destinait ; et déjà je l'avais mis sous mon bras, lorsque, m'ayant promis qu'il me le livrerait plus tard, je le lui rendis bonnement. »

Le 5 juillet 1821, Jouffroy, le philosophe, écrivait de Mouthe à Weiss la lettre dont il a été parlé dans le récit de la vie de Marsoudet. Cette lettre se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque de Besançon.

COUPLETS

Chantés dans le dîner champêtre offert en 1833, à Besançon, à Mlle Minette et M. Marsoudet

Il le faut bien, voici ma chansonnette.
Pour des gourmets c'est un bien maigre plat ;
Mais, entre amis, tout passe à la guinguette.
Je ne veux pas donner, près de Minette,
Ma langue au chat. *(bis)*

Un esprit fin, que d'avance on regrette,
Dans son pays brille d'un vif éclat.

Le croira-t-on sans que je le répète?
On ne rit point à voir jouer Minette,
Non, c'est le chat. *(bis)*

C'est un plaisir que jamais on n'achète,
Toujours nouveau pour un goût délicat.
On le dira cent fois dans la gazette :
Plus que jamais du talent de Minette
On devient chat. *(bis)*

Je crois, amis, que je suis en goguette.
On est bavard dans un pareil état ;
Or, je me tais, car ma muse indiscrète
Pourrait jeter, même en louant Minette,
Sa langue au chat. *(bis)*

Au bas de la même pièce se trouvaient encore d'autres vers écrits de la même main, à la louange de la « charmante élève de Thalie. »

FRAGMENTS INÉDITS DE MARSOUDET

Cette pensée est juste et cause mon effroi :
Le peuple a des flatteurs autant et plus qu'un roi.

Chacun veut commander, nul ne veut obéir ;
Alors on ne peut rien commencer ni finir.

Quand les cerveaux brûlés sont en tête de tout,
On ne va pas bien loin sans aller jusqu'au bout.

Arrivés dans l'endroit où s'embranchent deux routes,
Les pauvres voyageurs, pour éclaircir leurs doutes,
Consultent l'étranger ou le premier venu,
Qui les guide souvent en pays inconnu.

Celui qui régit règne, il n'est donc plus de roi.

Un homme qui n'a rien et qui veut tout avoir
Sera dans tous les temps ennemi du pouvoir.

Tu voudrais vivre en paix avec ta femme ? Eh bien,
Mets-y toujours beaucoup, beaucoup, beaucoup du tien.

Plus d'un homme, à la ville ainsi qu'à la campagne,
Croit gagner de l'argent lorsque l'argent le gagne.

Il n'est point de poltron chez la race gasconne,
Ni lapins de garenne aux bords de la Garonne.

La croix à ce fuyard est un honneur bien dû.
N'est-il pas le sauveur de son individu?

Des cinq doigts de la main, unis quoique inégaux,
Les petits sont autant que les grands et les gros.

Pour bien voir et prévoir quels sont nos intérêts,
Il faut y voir de loin et regarder de près.

La raison quelquefois à l'épigramme est jointe ;
Je fais passer le fil en me servant de pointe.

Quand Colas fait le simple, il joue au naturel.

Gille en versant de l'eau fait l'emploi d'une cruche.

Le sou d'un usurier est le père aux écus.

A soixante-dix ans on jouit par faveur
De quelques jours de grâce ou plutôt de rigueur.

Un vieux craint d'ajouter, en allant voir les gens,
Les injures de l'air aux injures du temps.

Je vois dans l'univers la présence céleste
De ce Dieu qui se cache et qui se manifeste.

Un rayon d'espérance émané d'un beau ciel
Est meilleur que la manne et plus doux que le miel.

Un athée à mes yeux n'est rien qu'un monstre infâme,
Qui ne tient pas de l'homme, encor moins de la femme.

L'athéisme sera la dernière doctrine,
Et l'homme prendra fin quand il sera machine.

L'homme le plus heureux est celui qui croit l'être.

Les gens d'esprit sont ceux qui pensent comme nous.

La femme de l'auteur gémit plus que la presse.

J'aime les montagnards qui sont bien élevés.

Il s'écoute parler. Tant mieux, il dormira.

Pour aimer les petits, il faut avoir grand cœur.
Un homme vraiment grand n'a jamais de hauteur.

Il est un double sens dans plus d'une épigramme :
On ne peut arriver dans le monde sans femme.

C'est le luxe effréné qui fait notre misère ;
Chez nous le superflu devient le nécessaire.

Quand un homme a bien fait ses orges et ses foins,
C'est un riche de plus, mais un homme de moins.

Quand on boit de ce vin, on croit prendre une douche ;
Il est si bon que l'eau vous en vient à la bouche.
— Votre bouche vous trompe et n'est pas, après tout,
Le palais de justice et le temple du goût.

L'envie est un orgueil qui convoite et qui hait ;
C'est un vice de plus que l'orgueil satisfait.

Je suis votre cadet ; mais, quoique après vous né,
Dans l'autre monde, un jour je serai votre aîné.

Le soleil s'ennuierait dans ses douze demeures
S'il n'avait d'autre emploi que de compter les heures ;
S'il ne faisait éclore à chaque instant du jour
Et des fleurs et des fruits, et des rayons d'amour.

De ceux qui font le mal on cherche à se venger ;
Un homme dangereux est toujours en danger.

Que ta démarche soit lente et majestueuse :
Une femme qui court a l'air d'une coureuse.

On fait face aux méchants en leur tournant le dos.

Un berger de moutons croit avoir charge d'âmes.

La tête a de l'orgueil, mais le cœur n'en a pas.

L'homme brave la mort pour mériter l'estime
Du sacrificateur qui rit de sa victime.

Plus l'homme étend ses droits, plus la femme a d'empire.

Souvent de laide chatte il naît joli minon ;
Le fruit tient de la greffe et non du sauvageon.

Ne dites pas un mot sous un tyran farouche ;
On bride le coursier dès qu'il ouvre la bouche.

On comprend qu'en naissant l'enfant pleure et gémisse :
Il sort de la prison pour aller au supplice.

Rarement un grand homme est issu d'un héros ;
Tous les nouveaux Césars sont des hommes nouveaux.

Dieu ne veut rien changer à son œuvre accompli ;
Son vouloir immuable est dans l'ordre établi,
Dans cette immensité de merveilles sans nombre,
Qui le cache à nos yeux éblouis de son ombre.

Le livre du destin ne peut rien contenir
Qui ne soit le passé, le présent, l'avenir.

L'auteur du seul ouvrage éminemment sublime,
L'auteur de l'univers a gardé l'anonyme.

Ne croyez pas aux bruits que répandent ces dames,
Mes amours ont jeté plus d'éclat que de flammes.

Qu'un poète soit fou, mais qu'il soit fou sublime :
En faveur de l'idée on fait grâce à la rime.

Tous nobles sont cousins, tous vilains sont compères.

Paul n'a le sens rassis, l'esprit dans son assiette,
Que lorsqu'il porte aux plats la main et la fourchette.

L'aigle est plus en péril, en volant terre à terre,
Qu'en s'élevant au ciel, au-dessus du tonnerre.

Il faudrait réussir pour être un bon auteur.

Qui, si ce n'est personne, a jamais dit : Assez ?
« *Quis, nisi nemo satis.* »

Le matin de la noce

Quoi ! c'est là le futur, ce vieillard tout cassé ?
Mais ce pauvre futur est un futur passé.

On croit tromper la mort en se trompant de date.

La femme aime à cacher son âge et n'a pas tort
De tromper à la fois et l'amour et la mort.

Vous avez de l'esprit, certainement, Locuste,
Assez pour être fin, trop peu pour être juste.

Je commençais à grisonner.
Sur mon âge une dame sage,
Sans doute pour me taquiner,
Un jour vint me questionner.
Madame, lui dis-je, j'ai l'âge
Qu'il vous plaira de me donner.

Ce croquant ira loin : chacun l'envoie au diable.

Luc est un gros mâtin qui fait le chien couchant.

Tu n'es jamais content ; il te faut des carrosses ;
Il te faut des festins meilleurs que ceux du roi.
Mon fermier de Cernans est plus heureux que toi :
Colas se croit cossu quand il mange des cosses.

Celui qui ne veut pas être mis dans ses torts,
Avec les gens pervers doit être un peu retors.

Tous les méchants entre eux ont horreur de se voir,
De trouver leur semblable et Méduse au miroir.

La noblesse du cœur vaut mieux qu'un diadème,
Et ce titre immortel est donné par Dieu même.

Dieu, grand célibataire, est notre père à tous.

En s'éloignant du bien on perd le goût du beau.

On n'organise point de sages républiques
Avec un tourbillon d'atomes politiques....
On ne trouverait pas un seul républicain,
Parmi ce peuple roi qui se croit souverain.

Dieu laisse aux mauvais cœurs, laisse aux partis extrêmes,
Le soin déshonorant de se détruire eux-mêmes.

Tel que l'œil qui voit tout et qui ne peut se voir,
Ce qui conçoit en nous ne peut se concevoir.

Notre âme, notre esprit, matière à réfléchir
Et qui donne à penser jusqu'au dernier soupir.

Galopant vers les cieux, dans un élan superbe,
Sous les pieds de Pégase, on ne peut couper l'herbe.

L'habitude obéit et commande sans cesse ;
Elle sert la nature en servante maîtresse.

En vain il a passé de la vie au trépas,
Les cendres d'un méchant ne le blanchissent pas.

Un bon métier vaut mieux qu'un emploi de l'Etat.

Le talent de bien dire est celui d'émouvoir ;
Celui qui ne sent rien n'eut jamais ce pouvoir.

Cet auteur romantique, aux visions cornues,
Croupit dans les brouillards et se croit dans les nues.

Dès le printemps, ma muse au loin s'est envolée ;
L'Hippocrène tarit quand la vigne est gelée.
　　Point de bonne boisson,
　　Point de belle chanson.

Le loup ressemble au chien et le méchant à l'homme.

De ton père maçon suis plutôt la carrière,
Que de vouloir marcher sur l'eau comme saint Pierre.

Se confesser au loup est œuvre plus sensée
Que de dire au public sa vie et sa pensée.

Les monuments d'Egypte, et d'Athène, et de Rome,
Attestent la grandeur et le néant de l'homme.

La myrte, le laurier, le chêne des Gaulois,
Prouvent que l'homme encor n'est que l'homme des bois.
Le monde est encor jeune, à ce que je puis croire,
Et ne fait que passer de la fable à l'histoire.
L'univers harmonique est sorti du chaos ;
Mais le monde moral, quand sera-t-il éclos?

Un sourd-muet écrit, penseur dès sa naissance.
La mémoire du cœur, c'est la reconnaissance.

Le plus fort fait la loi, le plus fin l'interprète.

En disant : *oui,* la femme aussitôt perd son nom ;
Mais elle acquiert le droit de dire souvent : *non !*

Tout a perdu le nord, excepté la boussole ;
Encor décline-t-elle en s'éloignant du pôle.

L'homme qui n'entend rien est toujours aux écoutes.

Ménager quelquefois d'insolents ennemis,
C'est changer sottement leur colère en mépris.

L'humilité convient à l'homme clairvoyant ;
Tel qui croit tout savoir est un mauvais croyant.

Souvent les traducteurs d'auteurs grecs et latins
Sont frères des auteurs, mais des frères Caïns.

Ce jeune ambitieux me paraît assez drôle ;
Il croit que le pouvoir s'exerce à tour de rôle.

Pauvre homme que je suis ! l'horizon n'est pas rose ;
Le corps souffre ; l'esprit est devenu morose.
Comme l'humanité, je vais cahin-caha ;
Je ne vois rien venir ; je vois que tout s'en va !

Un homme est déjà mort s'il a peur de mourir :
J'ai déjà plus souffert que je ne dois souffrir.

Les dieux s'en vont, mais Dieu ne peut pas s'en aller.

Pour faire de nobles conquêtes,
Chez nos dames les plus coquettes,
Un jeune homme de bien doit être cousu d'or,
Beau comme un coq et grand comme un tambour-major.

C'est en vain qu'on me croit poète, philosophe,
On ne saura jamais de quel bois je me chauffe.

Oui, toujours des Latins la langue me transporte ;
Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être langue morte.

Quand il faut traverser ou rivière ou bourbier,
C'est toujours le laquais qui passe le premier.

L'avide accepte tout, grand ou petit cadeau,
Comme un fleuve reçoit rivière et filet d'eau.

Paul a l'air emprunté quand il a l'air honnête.

Un faux ami toujours est sourd à nos prières ;
Il nous aide à bâtir en nous jetant des pierres.

Toutes nos passions ont leur calice amer ;
Toutes portent leur croix et toutes coûtent cher.

Les honneurs décernés dans un temps d'anarchie
Ou sont arrêts de mort ou brevets d'infamie.

Qu'est-ce donc que l'amour? Comment le définir?
L'amour est un présent qu'on fait à l'avenir.

Un rosier défleuri n'est qu'un fagot d'épines.

Qui fait bien trouve bien, dit le coq en chantant.

Tu me dis tes défauts, tu te mires en moi.

Un avare au miroir ne se voit pas sans peur;
Il croit voir un coquin, il croit voir un voleur.

Heureux qui peut mêler, en des jours de loisir,
Les pavots du sommeil aux roses du plaisir.

La jupe avec raison au sexe est ordonnée :
La maison brûlerait sans une cheminée.

Un soldat retiré, sans tambour ni trompette,
Vient battre la campagne et sa femme en retraite.

La femme, à cinquante ans, porte barbe au menton ;
C'est arriver bien tard à l'âge de raison.

La femme a des enfants, l'homme a des héritiers.

L'homme trompé deux fois finit par avoir tort :
Sa honte est un chagrin qui ressemble au remord.

Un gros Sancho Pança n'eut jamais le sang chaud.

Ne faisons point d'excès. Jupiter courroucé
Livre au bras médical ceux qui l'ont offensé.

Finale d'une instruction entendue au Crouzet en 18..

Ah! vous ne voulez pas écouter mes paroles;
Mes leçons à vos yeux ne sont que fariboles :
Eh bien, péchez toujours, c'est comme il vous plaira ;
Mais vous irez au diable, et je vous attends là.

Il dit qu'il n'aime pas les vers, ce gros garçon?
Il se passe de rime, ainsi que de raison!

Le mari de Suzette est un homme énergique ;
Dès qu'elle prend la mouche et quitte la logique,
Sans lui dire un seul mot et sans se courroucer,
Il la remet au pas en la faisant danser.

Sans faire les gros yeux, sans faire la grimace,
L'homme est doublement laid quand il a double face.

Les vilains parvenus sont toujours des vilains.
Ces échassiers sont hauts et ne sont que des nains.

Le bien, même aux ingrats il faut toujours le faire ;
La charité n'a point ici-bas son salaire.

On est noble en partie avec la particule ;
On est d'un gentilhomme une portioncule.

Ce noble est un cheval qui se croit chevalier.

C'est en vain qu'il se lave, un nègre est toujours noir.

Oui, la discrétion est une bonne chose :
On n'est jamais bridé quand on a bouche close.

Quand on prend sa cousine on a plusieurs garants :
Nos enfants en tous cas sont au moins nos parents.

Le ciel dans sa bonté nous gouverne lui-même,
Quand il donne aux vertus l'autorité suprême.

L'ABBAYE DE MIGETTE

Par M. le Marquis TERRIER DE LORAY

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 26 juillet 1888)

Au fond de la vallée pittoresque où le Lison prend sa source, un étroit sentier, à peine connu des plus hardis explorateurs, conduit, par une pénible ascension, à l'emplacement de l'ancien château de Sainte-Anne. A mi-chemin, l'horizon, s'élargissant tout à coup, fait place à une vallée oblongue, qu'entoure une ceinture de bois où le pin du haut Jura mêle déjà ses teintes sombres au feuillage du hêtre et de l'érable. Dans ce lieu, le bruit des torrents retentissants a cessé de se faire entendre; d'immenses murailles de rochers l'abritent contre les tempêtes et le défendent de l'approche des hommes; le regard, borné par l'enceinte qu'ils décrivent, n'est point distrait par les grands aspects qu'offrent les sommets environnants; ici, tout est silence, tout invite à la paix et au recueillement. Cette solitude presque inaccessible, d'où les yeux et la pensée tendent naturellement à s'élever, semblait destinée à devenir l'asile de la prière et du détachement. Aussi, dès les premières années du XIIe siècle, on voit que quelques femmes pieuses s'y étaient retirées pour s'adonner à la vie contemplative. L'humble recluse qui adopta cette austère

retraite pouvait se flatter d'y mourir ignorée des hommes; et voilà que, par un jeu de la Providence, son obscur nom de *Migette*, retenu par le lieu solitaire où elle était venue s'ensevelir, a transmis son souvenir à de lointaines générations. En 1120, dit le P. Dunand, le moine Burchard, qui devint plus tard abbé de Balerne, fut envoyé à Migette pour y donner ses soins spirituels aux quelques recluses qui s'étaient retirées dans cet endroit désert. Le domaine utile en appartenait déjà peut-être à cette abbaye, et fut, en tout cas, compris dans les possessions de l'abbaye de Billom, fondée vers 1130, par des moines de Balerne.

Les sires de Chalon, qui, depuis une époque déjà ancienne, possédaient la seigneurie de Montmahoux, cherchèrent, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à étendre les limites de leurs domaines, et parvinrent à acquérir un grand nombre de petits fiefs tenus par une noblesse devenue besogneuse à la suite des voyages d'outre-mer (1). Le château de Sainte-Anne était alors possédé par Jean et Aimé de Rans, pour partie, et par l'abbaye de Billom, pour le reste. Il était construit sur un plateau bordé de rochers qui dominaient à une grande hauteur le val du Lison, et, dès les plus lointaines époques, il avait dû servir de refuge aux

---

(1) Cette noblesse était nombreuse dans cette contrée, et l'on est tenté de voir dans ces petits gentilshommes, dont les chevances étaient si multipliées, les débris de cette population d'hommes libres qui vivaient sous la loi franque et burgonde, et dont les domaines, transformés par les inféodations, ne purent échapper à l'organisation rigoureuse de la société du moyen âge. Il en existait plusieurs à Sainte-Anne, à Nans, à Géraise. Nous en comptons quatre sur le faible territoire d'Alaise. (Inventaire des Chalon.) Presque tous disparaissent à cette époque, absorbés par la vaste seigneurie constituée en faveur des enfants de Laure de Commercy. Loin de se défendre contre cet envahissement, les possesseurs, qui ont cédé leurs domaines pour quelques rentes assises sur les Salines, expriment leur gratitude à la puissante maison dont l'influence est devenue prépondérante, et reconnaissent, en se dépouillant, les *grands services* et les *notables obligations* qu'ils en ont reçus et dont ils espèrent la continuation. Ceux qui restèrent en possession de leurs fiefs renoncèrent, tout au moins, aux droits de haute justice qu'ils exerçaient sur leurs domaines.

populations avoisinantes contre les invasions ennemies. En 1277, après d'assez longues négociations, Jean de Chalon devint maître de cette forteresse inacessible, et, peu d'années après, il acquit la chapelle, puis la grange et le domaine de Migette, qui pouvait être considéré comme une dépendance naturelle du château de Sainte-Anne. Cette concentration du pouvoir, on doit le dire, ne s'opéra pas sans profit pour les populations rurales. En même temps qu'ils attiraient à eux la plus grande partie de la puissance publique, les sires de Chalon surent favoriser le peuplement de leurs domaines, en donnant aux colons ruraux et aux habitants des bourgs ces garanties écrites qui étaient d'un si grand prix à leurs yeux. Les chartes de Sainte-Anne et de Montmahoux remontent au commencement du xiv[e] siècle, et dès lors une population de condition franche, d'une certaine importance, s'abritait dans l'enceinte de ces châteaux dont elle contribuait à assurer la sécurité.

Marguerite de Bourgogne, veuve de Jean de Chalon, décédée à Forcalquier le 5 décembre 1309, s'était promis de fonder un monastère de religieuses suivant la règle nouvellement établie par saint François. Son fils, Hugues, voulut donner suite à ce vœu que la mort n'avait pas permis à sa mère d'exécuter. Cette fondation devait, en premier lieu, être faite à Arlay, séjour habituel de cette branche des Chalon. Mais une pièce de l'inventaire de Migette nous apprend que cette princesse, s'étant montrée à son fils après sa mort, lui aurait dit : « Beau fils, tu ne feras pas le monastère à Arlay, mais au lieu qu'on dit *Migette.* » L'épitaphe de la princesse, relevée en 1732, mais aujourd'hui détruite avec la pierre tombale, portait que douze années après sa mort, le tombeau de Marguerite, ayant été ouvert, rendit dans un état d'incorruptibilité parfaite le corps de la princesse, qui fut transporté et inhumé dans l'abbaye encore inachevée de Migette. Les religieuses y firent leur entrée au mois de mai 1325.

La règle adoptée pour l'abbaye de Migette était celle de Sainte-Claire, mitigée par le pape Urbain IV, peu de temps après la mort de la sainte, et adaptée à des climats moins cléments que celui de l'Italie. Déjà, deux maisons, celles de Lons-le-Saunier et de Montigny avaient été créées selon cette règle en Franche-Comté. Elle assujettissait les religieuses à la clôture, qui, dans ces temps troublés, pouvait être une défense efficace contre les périls venus du dehors, et à des exercices pieux, dont le principal consistait dans le chant quotidien de l'office canonial. Dès lors, l'histoire de l'abbaye de Migette, fidèle aux lois de son institution, se résume à peu près dans la liste de ses abbesses élues par leurs consœurs, et qu'on trouve dans nos historiens ; dans celle des religieuses, plus difficile à reconstituer, qui appartenaient aux familles marquantes de la province; enfin, dans la mention des dons faits à l'abbaye, en chevances situées en divers lieux, en quelques rentes et cens, en émoluments sur les fours banaux, sur les marchés des localités voisines, ainsi que sur les puits de Salins. En définitive, ces donations ne furent pas très considérables, et des revenus très limités ne permettaient pas à un luxe dangereux de s'introduire dans le monastère et d'en altérer la règle. L'abbaye n'avait pour sujets que les habitants du hameau du Crouzet, bâti sur la crête de la montagne la plus rapprochée, et d'où la cloche du monastère pouvait, en cas d'alarme, être entendue facilement. Ceux des seigneuries voisines de Sainte-Anne et de Montmahoux avaient obtenu des sires de Chalon des chartes fort libérales. Les manants du Crouzet ne voulurent pas être maintenus dans une situation regardée comme inférieure, et, dès l'année 1406, sollicitèrent leur affranchissement. Ce n'est pas que la mainmorte pesât sur eux d'un poids bien lourd. Selon certains juristes, les avantages qu'elle présentait en balançaient les inconvénients, et il faut les en croire, puisque nous voyons des hommes libres et francs s'y soumettre volon-

tairement à une date bien postérieure. Nous voyons même aujourd'hui, dans certaines contrées de l'Europe, et même dans la grande république américaine, s'établir, dans l'intérêt de l'agriculture, un état de choses qui a beaucoup de points de ressemblance avec l'ancienne mainmorte. Mais celle-ci, qui dérivait de l'antique servage, imprimait à ceux qui y étaient assujettis ce qu'on appelait une *macule*, et pour s'y soustraire, les habitants du Crouzet consentirent à payer aux dames de Migette un bichot de grain, moitié blé et moitié avoine, et se soumirent à quelques prestations peu onéreuses, moyennant quoi des lettres d'affranchissement leur furent délivrées le 6 février 1406, c'est-à-dire à une époque où la mainmorte était encore le régime le plus commun en Franche-Comté.

On peut croire que la pauvreté relative du couvent de Migette, aussi bien que sa situation dans un pays de difficile accès, le préserva des calamités qui atteignirent la plupart des autres monastères, car nous voyons la vie claustrale s'y maintenir au temps des routiers, et pendant la période si désastreuse des guerres de Louis XI. Mais, en 1517, en pleine paix, un incendie violent détruisit la plus grande partie des bâtiments conventuels. L'église, néanmoins, échappa au sinistre. Cet événement eut pour l'abbaye des conséquences funestes. Pour éviter un nouveau désastre, et peut-être sous le prétexte d'imiter les habitudes des recluses qui avaient formé le premier noyau du monastère, la vie commune fut abandonnée, et les religieuses, tout en restant fidèles à la fréquentation des offices et des exercices réguliers, commencèrent à habiter les maisons particulières qu'elles se firent construire. Un relâchement regrettable fut le résultat de ce nouvel état de choses : chaque religieuse jouissant de son pécule, l'attachement aux biens temporels prit la place du renoncement, et le vœu de pauvreté, recommandé avec tant de force par le bienheureux François d'Assise, fut mis en oubli. A la fin du XVIe siècle,

la maison des religieuses de Migette était, à raison de la cupidité de certaines religieuses, tombée dans un fâcheux décri. On racontait dans les hameaux voisins que l'une d'elles, étant venue à mourir sans renoncer à l'amour des biens périssables, sortait de sa tombe pour défendre la porte de sa cellule contre ceux qui devaient hériter d'elle, et que le confesseur du monastère dut user de tout son pouvoir pour faire disparaître le spectre (1). C'est à cette époque, et peut-être dans le but de rétablir la régularité dans l'abbaye, que le choix de l'abbesse, laissé jusqu'alors aux religieuses, fut remis au souverain, qui était alors le roi d'Espagne. En 1597, Germaine de Grammont fut appelée par Philippe II à diriger la communauté fort réduite de Migette. Cette abbesse appartenait à une famille connue par un grand nombre de fondations pieuses, et dont plusieurs membres s'étaient signalés dans l'Eglise par leur zèle pour la foi et par leur attachement à une saine discipline.

Sous son gouvernement, l'ordre et l'antique piété ne tardèrent pas à reprendre leur empire et furent maintenus après elle par Jeanne de Poligny, appelée de Chateau-Chalon pour lui succéder. Les malheurs qui bientôt affligèrent la Franche-Comté eussent, au besoin, rappelé les recluses à des préoccupations moins terrestres.

En 1629, la peste se déclara dans la province et désola les localités voisines de l'abbaye. Peu de temps après la guerre se déchaîna à son tour avec toutes ses calamités, dont l'histoire est trop connue. Pendant quelques années, la maison de Migette put échapper à ce dernier fléau. Tandis que

---

(1) L'inventaire dressé en 1584, à la mort de Claudine Lambrey, énumère, dans le trésor de l'abbaye, un assez grand nombre d'objets en argent et en vermeil, ainsi que de riches étoffes portant les armoiries des Froloys, des Chalon, des Vienne, lesquels, est-il dit, issus du sang royal de Bourgogne, sont principaux fondateurs, bienfaiteurs et advoués de ladite abbaye. Les autres armoiries relevées sur les meubles inventoriés sont celles des familles de Champagne, Reculot, Poligny, Montrichard, Louverot.

celles de Lons-le-Saunier et de Montigny, menacées par les partis ennemis et amis, presque aussi redoutables les uns que les autres, devenaient désertes, nous voyons, dans les années 1635 et 1636, l'abbaye de Migette se peupler de nombreux essaims sortis de ces couvents, ou formés de jeunes filles que leurs familles espéraient, en les plaçant à Migette, soustraire aux périls de l'invasion. Cependant les bruits de la guerre viennent à se rapprocher. Dès 1637, le marché hebdomadaire qui se tenait à Eternoz avait dû être suspendu par crainte de l'ennemi (1) ; en 1638, on signalait les troupes de Longueville aux portes de Salins, et cette ville n'avait échappé à la ruine que par l'effet de circonstances regardées comme miraculeuses. Soudain, au commencement de 1639, on apprend que Weymar, avec son armée de luthériens, a envahi les montagnes de la Comté, réduit les châteaux de Joux et de Cicon, et qu'il s'avance sans rencontrer de résistance, sur tout le plateau du Jura. Des murs du château de Sainte-Anne, où commandait le sire d'Andelot, nous voyions chaque nuit, dit Girardot de Nozeroy, les feux des villages incendiés par Weymar, sans profit pour lui, et seulement en haine, disait-on, de la religion catholique. Cette forteresse abritait dans sa vaste enceinte deux mille habitants des localités avoisinantes, qui s'y étaient réfugiés avec ce qu'ils avaient pu sauver de leurs biens. Weymar cherchait par tous les moyens à s'en rendre maître. Un jour du mois de mars, à la première heure, il vint attaquer l'abbaye de Migette, espérant que la garnison sortirait de la place pour secourir les religieuses, et se préparant à lui infliger un rude échec avec le gros de ses troupes tenu en embuscade dans les environs. Il fut trompé dans ce calcul. Dans ces moments d'extrême péril, les habitantes de Migette étaient venues, sans doute, chercher un asile dans le château de Sainte-

(1) Inventaire des Chalon, n° 936.

Anne. Quoi qu'il en soit, leurs alarmes ne furent pas de longue durée. La tentative de Weymar ne se renouvela pas, et bientôt le capitaine suédois expiait, par une mort imprévue et prématurée, les calamités sans nombre qui, jusqu'à nos jours, ont rendu son nom odieux aux populations de nos campagnes.

En 1644, avant la fin de la guerre de Dix ans, Marguerite de Précipiano fut appelée au gouvernement de l'abbaye, rendu vacant par la mort de Mme de Cointet. Elle avait vécu pendant plus de quarante ans à Montigny, sous la direction de sa sœur, Béatrix de Précipiano, qui, dans des temps difficiles, avait illustré cette maison par sa haute intelligence et par ses vertus. Marguerite vécut encore de longues années à Migette et y mourut en 1678, presque centenaire. L'esprit de la pieuse abbesse fut entretenu par ses nièces, Hélène, Prospère et Nicole de Montrichard, qui, pendant un siècle, se succédèrent sur le siège abbatial. Toutefois, quelques nuages venaient, de temps à autre, troubler la sérénité de cette Thébaïde franc-comtoise. Les règles de l'abbaye n'avaient jamais été réduites en code et résultaient principalement d'usages anciens, consignés dans un coutumier qui fut détruit par un incendie survenu en 1693. L'abbesse revendiquait certains droits vis-à-vis des dames professes, et le provincial des mineurs conventuels, auxquels appartenait la direction spirituelle de l'abbaye, s'en attribuait d'autres. Le plus grave litige occasionné par ces divers conflits provint de la prétention qu'éleva le provincial de faire admettre certaines religieuses contre le gré de l'abbesse. Les ordres du provincial enjoignant à l'abbesse de coiffer et de vêtir les postulantes venaient se briser contre les arrêts du Parlement, qui paraissait voir avec peu de faveur cette ingérence de religieux étrangers et menaçait de saisir le temporel des Cordeliers. L'affaire fut, avec plusieurs autres qui divisaient l'abbaye, déférée au conseil du roi. Le 1er février 1730, une ordonnance, mettant fin aux différends

existants, reconnaissait à peu près intégralement les droits de l'abbesse, et réglait pour l'avenir la situation intérieure du monastère. Les dispositions de cette ordonnance furent acceptées par toutes les religieuses sans exception, et dès lors la régularité, l'esprit de piété et la concorde ne cessèrent de régner dans la communauté. Avec la paix intérieure, l'abbaye retrouva une prospérité qui, malgré ses ressources modestes, la rendit plus florissante que jamais. L'abbaye qui, en 1698, n'avait pas plus de quinze dames, en comptait bientôt vingt-sept, bien que, d'après le règlement, les revenus ne fussent affectés qu'à dix-huit, les autres devant vivre des ressources que leur allouaient leurs familles. Les professions des postulantes étaient fréquentes, et les vocations, réfléchies et faites dans un véritable esprit de religion, ne donnèrent lieu, jusqu'à la destruction de l'abbaye, à aucun de ces retours mondains qu'on signale quelquefois en d'autres lieux. Ce n'est pas que les bruits du siècle ne pussent aisément pénétrer dans la pieuse enceinte et solliciter celles des religieuses qui auraient été disposées à leur prêter l'oreille. Le président de Monnier habitait, à Nans, la maison seigneuriale qu'on y voit encore, et le bruit des trop retentissantes divisions de sa famille, dont le souvenir s'y est conservé, a dû plus d'une fois se faire entendre jusque dans la solitude si voisine de Migette. Puis, si l'on en croit la tradition, les parents des dames, accompagnés quelquefois d'amis ou d'étrangers, pénétraient souvent dans l'abbaye, soit pour rendre visite à leurs parentes, comme l'usage les y autorisait, soit pour assister aux offices de la communauté et entendre les chants que les dames exécutaient à certains jours. Elles-mêmes, sans violer la règle, pouvaient faire des séjours assez prolongés dans leurs familles, et cet usage motiva la supplique qu'elles adressèrent au pape Clément XIV, en 1773, pour abandonner l'ancien costume des religieuses urbanistes et prendre celui des veuves de condition, dans la seconde année de leur

deuil. Ce costume, au surplus, n'avait rien qui pût choquer les yeux les plus sévères. En autorisant pour les dames l'usage de la soie, la règle nouvelle excluait celui du velours, du damas et de toute espèce d'étoffes brochées. Il n'était permis d'y ajouter nul agrément en blondes, canons, jais, etc. Enfin, le port des perles et pierreries en colliers et parures était interdit, ainsi que l'emploi des fards, alors en usage parmi les dames du monde.

Néanmoins quelques esprits peu bienveillants ont voulu voir, dans ces usages de vie extérieure qui n'étaient pas particuliers à Migette, la preuve d'un grand relâchement et le témoignage d'une certaine inquiétude qui devait aisément devenir pour les peuples une occasion de critique et un sujet de scandale. La vérité est, si nous en croyons les récits qui sont parvenus jusqu'à nous, que ces dames, dans leurs relations avec le dehors, conservaient un esprit de religion et de recueillement conforme à leur vocation, qu'elles portaient dans leurs familles les habitudes pieuses et les mœurs graves dont la société d'alors avait trop de tendances à s'éloigner, et que leurs conseils mieux écoutés auraient pu devenir, pour une génération follement éprise des plus dangereuses nouveautés, un frein susceptible de prévenir bien des écarts. Mon âge, qui a été, sans doute, mon principal titre aux suffrages dont vous m'avez honoré, m'a permis de voir encore quelques-unes de ces pieuses et nobles femmes que des événements trop connus avaient chassées de l'asile où s'étaient écoulées leurs jeunes années, et je ne puis oublier ce qu'il y avait en elles de haute dignité, de vertus modestes et simples, de charme social et souvent de cette culture littéraire sérieuse que de nouvelles générations dédaignent peut-être, mais qui était le fruit des grandes civilisations et qui avait produit les grands siècles. A la veille de la révolution, qui devait en procurer la ruine, lorsque les bruits précurseurs des orages se faisaient déjà entendre, nul indice de dépérissement ne se

laissait apercevoir dans la solitude de Migette, où se retiraient, plus nombreuses qu'à aucune époque, les filles des familles nobles de la province et quelquefois de l'étranger. En 1778, le 1er juillet, la population de Besançon fut émue en apprenant qu'une femme d'une haute naissance, fille du dernier des Stuarts, allait entrer dans nos murs. Les magistrats de la cité se portèrent au-devant d'elle et lui rendirent les honneurs dus à son rang (1). Elle s'acheminait vers l'abbaye de Migette, pour y prendre l'habit des religieuses franciscaines, et pour ensevelir dans cette obscure retraite, à l'exemple de la fille de Louis XV, les espérances mondaines que sa naissance lui aurait permis de concevoir. A toutes deux la douleur fut épargnée de voir les compagnes qu'elles s'étaient données condamnées à l'exil, au nom de la liberté, et les pierres de l'asile qu'elles s'étaient choisi dispersées. Quand vint le jour de la catastrophe, Mme Franchet de Rans gouvernait depuis vingt-cinq ans l'abbaye, qui comptait vingt-cinq dames professes avec plusieurs aspirantes. Elles demeurèrent fidèles à leurs vœux et ne se séparèrent, en octobre 1792, que devant la contrainte des pouvoirs révolutionnaires (2), emportant, non peut-être sans quelque espérance de retour, les titres du monastère qui leur semblaient les plus précieux et que nous avons pu recueillir en partie. De Migette, aujourd'hui, il ne subsiste que trois ou quatre maisons trop étroites pour des familles de cultivateurs, et qui semblent attendre le retour des pieuses habitantes pour lesquelles elles avaient été construites. L'église primitive, épargnée par les incendies, et qui, au dire du visiteur, menaçait ruine en 1765, avait été reconstruite peu après, dans un style moderne, et sert actuellement d'hébergeage à la ferme

---

(1) Journal d'un habitant de Besançon.

(2) V. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire*, t. I, p. 247-254 ; t. III, p. 98.

du domaine. Les anciens se souviennent d'y avoir vu quelques pierres tombales et citent même quelques noms qu'on retrouve dans la liste des dames inhumées dans l'abbaye ; mais ces pierres ont été brisées pour servir peut-être à de vulgaires travaux d'entretien, et l'on chercherait vainement le mausolée de Marguerite de Bourgogne, la fondatrice de Migette, qu'on y voyait autrefois. On montre, dans un bois voisin de l'abbaye, l'allée ombragée que les dames avaient choisie pour leur promenade habituelle, et que les ronces envahissent aujourd'hui. Là, comme sous les voûtes de l'église, le silence a remplacé les voix consacrées au service divin. Deux ou trois colons rustiques ont pris la place des nobles femmes qui avaient fait pénétrer dans ce désert reculé les plus pures aspirations de la piété et les usages de la plus exquise urbanité. Faut-il voir là un progrès pour la civilisation ? J'ai, pour ma part, quelque peine à m'accoutumer à cette idée, et je ne puis jamais revenir dans ces lieux, aujourd'hui dépeuplés, sans songer, avec un certain regret, à ces généreuses filles qui y dorment oubliées, et qui, dans d'autres jours, ont contribué, pour une part qu'on ne saurait méconnaître, à l'honneur, à la dignité, à la grandeur morale de notre pays.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Liste des dames ayant fait profession au chapitre de Migette.

(La date indiquée est celle des titres où les noms des religieuses se rencontrent, et, pour les abbesses, celle de leur prise de possession.)

1325 Blanche, quatrième fille de Philippe le Long et de Jeanne, comtesse de Bourgogne, *première abbesse de Migette* (?).
1345 Guillemette DE CHALON, *aliàs* D'ABBANS, *abbesse.*
.... Marie DE BESANÇON, *abbesse.*
1361 Jacquette DE RECULOT.
1375 Johannette DE CLÉRON (fille de Humbert).
1376 Alaïs DE PORTIER-FROLOYS (fille de Philibert).
1378 Gérarde DE FALLETANS.
1384 Catherine DE CHALON.
1394 Guyotte DE BOUJAILLES, *abbesse.* (Etait en fonction avant cette date.)
1395 Guyotte BONTEMPS (fille de Thiébault).
1399 Alix DE SALINS, *abbesse.*
1408 Johannette DE RAINCOURT.
1419 Jeanne DE LONGEVILLE, *abbesse.*
1419 Anne DE BLETTERANS.
1419 Guye DE BOUJAILLES.
1419 Anne DAMON.
1419 Jeanne DUPREL.
1419 Jeanne DE SAINT-MAURIS.
1419 Guillemette DE POLIGNY.
1419 Jeanne DE RECULOT.
1419 Pernette DE SALINS.
1419 Gabrielle DE SALINS.
1437 Pernette DE VERCEL, *abbesse.*
1437 Anne DE SAINT-MAURIS.
1437 Jeanne DE PARDESSUS.
1437 Antoinette DE VY.
1440 Pierrette DE PIERREFONTAINE, *abbesse.*
1441 Jeanne DE SAULX.
1447 Louise DE CHISSEY.
1447 Antoinette DE CHISSEY.
1447 Jeanne DE CUSANCE.
1447 Id. (cadette).
1447 Philiberte DE FALLETANS.
1447 Marguerite DE SAINT-MAURIS.
1447 Id. (cadette).
1447 Marie DE MONTAIGU.
1447 Erminie DE MONTAIGU.
1447 Isabelle DE TRAVES.
1469 Jeanne D'USIER, *abbesse.*
1469 Anne DE FERTANS.
1476 Marguerite DE SAINTE-AGNÈS.
1491 Antoinette DE POUPET, *abbesse.*
1491 Guionne DE CHANTRANS.

1491 Jeanne DE CHARNOZ.
1491 Jeanne DE CHANTRANS.
1491 Jeanne DE CHAMOL.
1491 Anne D'AMANCE.
1491 Diane D'AMANCE.
1491 Alix DUPUY.
1496 Jeanne DE MONTRICHARD, *abbesse* (en 1502).
1496 Jeanne DE SCEY.
1496 Isabelle DE TERRAIL.
1502 Agnès DE CHAMPAGNE.
1516 Rose DE SAINT-MAURIS.
1517 Catherine DE CERNANS.
1517 Michelle DE SAVOIE.
1520 Jeanne DE CHANTRANS, *abbesse*.
1520 Catherine DE LANANS.
1527 Anne DE BRÈRES.
1527 Etiennette DE BRÈRES.
1527 Claudine DE MOUCHET-LAUBESPIN.
1527 Catherine DE LEUGNEY.
1528 Jeanne DE LOUVEROT, *abbesse*
1528 Antoinette DE CLERMONT.
1535 Claudine DE LEZAY.
1535 Madeleine DE SACHET.
1536 Jeanne DE LÉZAY.
1536 Marie DE SCEY.
1539 Claudine DE LAMBREY, *abbesse*.
1560 Catherine DE CAMBARON.
1585 Germaine DE GRAMMONT, *abbesse*.
1591 Isabeau DE SCEY, *abbesse*.
1597 Jeanne DE POLIGNY, *abbesse*.
1602 Germaine DE BLIC.
1602 Antoinette DE SAINT-MAURIS.
1602 Anne DE CLÉRON.
...... Marguerite DE CLÉRON DE SAFFRES.
1608 Jeanne DE COURCELLE POURLAN.
1608 Antoinette DE PRACOMTAL.
1608 Catherine DE COINTET DE CHATEAUVERT
1616 Madeleine DE COINTET DE CHATEAUVERT, *abbesse*.
1616 Claudine DE JOUFFROY.
1616 Françoise DE JOUFFROY.
1630 Claudine DE CHAFFOY.
1633 Marie DE JOUFFROY-GONSANS.
1635 Angélique DE COINTET.
1635 Madeleine DE SAINT-MAURIS.
1635 Marguerite DE CHAUVIREY
1635 Antoinette DE CHASSAGNE.
1635 Dorothée DE CHASSAGNE.
1635 Marguerite DE MONTRICHARD.
1635 Antoinette DE MONTRICHARD.
1635 Claudine DE PASQUIER DE LA VILLETTE.
1635 Béatrix DE POLIGNY.
1635 Catherine DE POLIGNY.
1635 Anne DE VELLEMAUX.
1636 Françoise DE FALLETANS.
1636 Suzanne DE LULLIER.
1636 Antoinette DE GRANGE.
1636 Jeanne DE LÉZAY.
1636 Nicole DE SCEY.
1639 Anne DE PRACOMTAL.
1639 Antoinette DE VELLECHEF.
1644 Marguerite DE PRÉCIPIANO, *abbesse*.
1641 N. D'ENSKERQUE.
1644 N. DE MONTESSUS.
1644 Antoinette DE MOUSTIERS.
1655 Anne DE PILLOT.
1655 Anne-Béatrix DE SAINT-MAURIS.
1655 Jacqueline DE SAINT-MAURIS.
1667 Bonaventure DE TOULONGEON-PELOUSEY.
1667 Anne DE TOULONGEON-PELOUSEY.
1672 Anne-Marie DE CONSTABLE.

1672 Claudine DE MOUSTIERS.
1672 Claude-Henriette DE LALLEMAND DE LAVIGNEY.
1672 Marie DE MASSOT.
1678 Emmanuelle-Hélène DE MONTRICHARD, *abbesse.*
1678 Anne DE COINTET.
1678 Anne DE CHAUVIREY.
1682 Claude-Marie DE JOUFFROY.
1682 Madeleine DE MONTRICHARD.
1682 Adrienne DE CHAFFOY.
1682 Jeanne-Baptiste DE VELLOREILLE.
1683 Anne DE MASSOT.
1685 Jeanne-Baptiste DESAIX.
1685 Gasparine DE JOUFFROY.
1685 Thérèse DE ROMANET DE ROSAY.
1685 Bonaventure DE ROMANET.
1685 N. DE ROMANET.
1686 Marguerite DE JOUFFROY.
1687 Thérèse DE TOULONGEON.
1688 Eléonore-Thérèse DE VAULDREY DE BEVEUGE.
1689 Thérèse DE CONSTABLE.
1689 Louise DE SALIVES.
1692 Antoinette DE JOUFFROY D'UZELLES.
1622 Marie-Charlotte DE MONTRICHARD.
1694 Gabrielle DE BELOT D'ORSANS.
1697 N. D'ESCHENOZ.
1697 Prospère-Françoise DE MONTRICHARD, *abbesse.*
1698 Emmanuelle DE CRÉCY.
1698 Gabrielle DE CRÉCY.
1700 Christine DE CHAMPAGNE.
1700 Anne DE MAIGROT.
1702 Henriette DU PASQUIER DE VIREMONT.
1702 Anne DE LA ROCHELLE.
1702 Claudine DE LA ROCHELLE.
1703 Marguerite DE CRÉCY.
1703 Claudine-Dorothée DU PASQUIER DE LA VILLETTE.
1704 Reine DE GRIVEL DE PERRIGNY.
1704 Françoise DE JOUFFROY.
1704 Jeanne-Marie DE LAURENCIN.
1708 Louise-Isabelle DE MONTRICHARD DE FLAMARENS.
1710 Antoinette-Françoise DE LALLEMAND.
1713 Angélique DE GRIVEL DE PERRIGNY.
1713 Anne-Françoise D'AIGREMONT
1713 Henriette-Joséphine DE MAISOD.
1714 Louise-Isabelle DE BALAY-MARIGNA.
1715 Anne DE LALLEMAND.
1718 Charlotte-Catherine DE GERMIGNEY.
1718 Philippine-Françoise DE POLY
1718 Marie-Joséphine DESAIX.
1718 Françoise-Claire DE POLY DE SAINT-THIÉBAULT.
1719 Anne-Françoise DE LA ROCHELLE.
1719 Madeleine DE SURY DU STEINBOURG.
1723 Louise-Martine DE SAINT-MAURIS.
1723 Thérèse-Anne DE SAINT-MAURIS.
1724 Henriette DU PASQUIER-MAISOD.
1724 Madeleine DU PASQUIER.
1725 Gabrielle-Thérèse DE PILLOT.
1729 Charlotte DE JOUFFROY.
1730 Claudine-Charlotte D'HENNEZEL.
1730 Aimée D'HENNEZEL.
1730 Judith DESAIX.

1734 Nicole de Montrichard, *abbesse.*
1735 Elisabeth d'Hennezel. *
1737 Jeanne-Madeleine de Jouffroy-Gonsans. *
1739 Thérèse Buson de Champdhivers.
1739 N. de Lallemand de Vayte.
1739 Françoise-Joséphine Dusaix.
1739 N. de Saint-Maurice de Saulx. *
1739 N. de Poly. *
1745 N. de Franchet de Rans. *
1745 N. de Pillot de Chenecey. *
1745 N. de Germigney. *
1745 N. de Ferrette.
1748 N. de Champagne.
1750 N. de Neufchatel de la Rochelle.
1755 Marie-Elisabeth de Montrichard. *
1755 Catherine de Montrichard Saint-Martin. *
1760 N. Duc. *
1760 N. de Rully. *
1760 Louise-Françoise de Crécy. *
1765 Charlotte-Gabrielle-Scholastique de Franchet de Rans, * *abbesse.*
1765 N. de Saint-Martin des Magenis. *
1765 N. de Goesbriant de Kerdolas. *
1765 N. de Goesbriant de Malange. *
1770 N. de Lallemand de Vayte. *
1770 N. de Chaffoy-Munans. *
1773 N. de Jacquot d'Andelarre. *
1773 N. de Mascrany. *
1773 N. de Mascrany de Chateau-Chinon. *
177. N. de Comacre de Fayette. *
1780 N. de Chaffoy-Munans. *
1785 N. de Bully de Balon. *
1785 N. de Tressans. *

(Les noms des dames qui habitaient l'abbaye lors de la dispersion sont marqués d'un astérisque.)

Non professes en 1790.

de Chevandon Saint-Marc.
de Chevandon Saint-Marc.
de Comacre de Fayette.
de Jacquot de Rosey.
de Lambertye.
de Jagey.
de Jagey jeune.

Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye de Migette, dressé en 1734 (page 25).

Reconnaissance des habitants du Crouzet, faite en présence des Révérendes Dames Abbesse et Religieuses de l'abbaye de Migette, devant lesquelles ils auraient librement déclaré et confessé en communauté être tous sujets mainmortables des RR^des Dames de Migette et se seraient rachetés de la macule de mainmorte, en s'obligeant, eux et leurs successeurs, de payer annuellement à l'avenir, et à perpétuité, aux R^des Dames Abbesse et Religieuses, savoir :

Un bichet moitié avoine et moitié froment, au grenier et à la mesure dudit Migette. Et au cas que lesd. habitants ayant un ou plusieurs enfants, viendraient à se séparer, ou à demeurer ailleurs, et quitter le lieu du Crouzet et de Migette, les frères ou sœurs qui se trouveront tenementiers des d^s héritages aud. Crouzet, payeront pareillement comme si les absents résidaient au Crouzet.

Plus, chaque chef de famille se serait obligé de faire, ou payer tous les ans, deux journées de foinaison ou de moisson pour lad. abbaye à volonté.

Plus se seraient obligés, eux et leurs successeurs, et tous ceux qui tiendront charrue au Crouzet, faire une voiture d'une queue de vin dès les lieux d'Arbois et de Salins, pour le service des R^des Dames de Migette, à leur gré et à leur choix, une fois seulement pendant l'année ; sans que les voituriers puissent rien prétendre pour eux-mêmes ou autres personnes.

Plus auraient reconnu les d^s habitants dud. Crouzet être justiciables de la basse justice de lad. abbaye et devoir aux R^des Dames les petites amendes.

Lesquels habitants auraient promis garder et observer fidèlement ce que dessus, comme il est porté plus amplement aux d^es lettres.

En date du 14 feuvrier 1406.

Signé à la grosse : G. DE MONTFORT.

Très humble supplique au souverain pontife Clément XIV.

Très Saint Père,

Les Dames, Abbesse et Religieuses de l'abbaye noble et royale de Migette, dans la province de Franche-Comté, diocèse de Besançon, prosternées aux pieds de Votre Sainteté, lui représentent humblement qu'étant agrégées à l'ordre des mineurs conventuels de St François, elles osent réclamer les bontés et la protection d'un pontife qui, après avoir fait la gloire de cet ordre, est devenu le chef de l'Eglise, le père commun de tous les fidèles et le bienfaiteur du monde chrétien.

L'abbaye a été fondée l'an mil trois cent, par les anciens Souverains de cette province, pour servir d'asile à des filles de qualité. Dès le temps de sa fondation jusqu'à ce jour, on n'a admis dans cette maison que des demoiselles qui fissent preuve de seize degrés de noblesse. Cet usage, établi dès le principe, est devenu une loi essentielle à leur état depuis que Sa Majesté le roi très chrétien l'a ordonné par un arrêt de son Conseil, enregistré au Parlement de Besançon. Lors de la fondation, les religieuses embrassèrent la règle mitigée de Ste Claire, et elles se soumirent à la juridiction du Provincial des frères mineurs conventuels de la province de St Bonaventure ; elles se sont maintenues dans l'observance de cette règle, excepté toutefois certains changements et certaines modifications que le laps de temps, les circonstances, la faiblesse des tempéraments et la nature même de leur état ont introduits.

Ces religieuses n'ont jamais observé la clôture ; elles vivent chacune en leur particulier, à la manière des chanoinesses, et elles sont en usage de demeurer alternativement une année dans l'abbaye et l'année suivante dans leur famille, la modicité de leurs revenus ne leur permettant pas de rester plus longtemps. Telle est la manière de vivre établie dans cette maison depuis sa fondation, en sorte qu'elles ne font vœu d'observer la règle de Ste Claire que selon les usages pratiqués dans la dite abbaye. Cependant, malgré ce relâchement, leur conduite est très régulière et l'office divin se fait avec la plus grande exactitude ; il y a toujours dans l'abbaye plus des deux tiers des dames.

L'habillement de ces dames a souffert beaucoup de variations dans les différents siècles. Dans leur origine, elles prirent l'habillement des veuves ; elles ont été obligées de le quitter parce que, dans la suite, cet habit était devenu ridicule ; dans les différents changements

que cet habillement a éprouvés, on n'a jamais gardé dans l'abbaye une parfaite uniformité : les unes, attachées à l'ancienne forme par habitude ou par scrupule, désapprouvaient la conduite de celles qui suivaient l'usage pratiqué par les veuves de leur temps ; ce qui a toujours donné lieu à des divisions, des plaintes, des peines d'esprit, et ce qui n'a pas peu contribué à éloigner beaucoup de demoiselles de cet état.

Les dites dames représentent encore à Votre Sainteté que leur maison n'est plus connue dans le monde que sous le nom de Chapitre, qu'elles sont appelées chanoinesses et que les biens de l'abbaye sont divisées en prébendes. Les choses étant dans cet état, elles supplient humblement Votre Sainteté de vouloir bien leur accorder par un bref la permission de porter, dans tous les temps, l'habit que portent les veuves de qualité dans le second deuil ; la permission que nous sollicitons, très Saint Père, a été accordée aux dames d'Alix par le pape Benoît XIV, d'heureuse mémoire, par un bref du 15 7[bre] 1755, et aux dames de Château-Chalon en 1753, quoique ces dames fassent des vœux, ainsi que nous, et que celles d'Alix ne fassent pas des preuves de noblesse aussi rigoureuses que les nôtres. En demandant à Votre Sainteté la permission de porter l'habillement que ce grand Pontife a accordé à ces dames, nous sommes fondées sur ce que notre manière de vivre est la même, que notre abbaye est encore plus distinguée que celle d'Alix, et que nous sommes comme elles qualifiées de chanoinesses. En nous accordant cette grâce, très Saint Père, Votre Sainteté fera cesser les murmures, les divisions, les scrupules qui ont souvent troublé cette abbaye ; elle fera régner l'uniformité dans notre habillement et la paix dans les consciences. Ces motifs sont dignes de la sagesse d'un grand Pontife ; prosternées aux pieds de Votre Sainteté, pénétrées de respect pour ses éminentes vertus et remplies de confiance en ses bontés paternelles, nous la supplions de vouloir bien considérer que nous sommes ses filles à double titre, et comme chrétiennes, et comme appartenant à l'ordre de S[t] François. C'est dans ces deux qualités que nous la supplions de nous accorder la grâce que nous lui demandons.

L'an mil sept cent soixante et treize, le 12 avril, moi, frère Antoine Roland, en qualité de Commissaire du R[d] Père Morlon, provincial des RR. PP. mineurs conventuels de S[t] François de la province Clémentine, député au chapitre royal de Migette pour y régler ce qui devait former la parure des dames de cette abbaye,

en vertu du bref de notre S[t] Père le Pape Clément XIV, qui leur permet de s'habiller comme les veuves de condition dans la seconde année de leur deuil.

Le Chapitre convoqué à la manière accoutumée a réglé ce qui s'en suit du consentement de Madame l'abbesse et de tout le chapitre.

1° Savoir, que pour observer l'uniformité prescrite par le bref, les dames qui composent le Chapitre et qui en portent l'habit ne pourront être habillées qu'en robes jupes de soie noire, sans toutefois qu'il leur soit permis de porter du velours, damas, satin, et toute espèce d'étoffes brochées. Les robes et jupes seront garnies de la même étoffe ; il ne sera pas permis d'y ajouter des agréments en blondes, canons, jais ; les déshabillés seront de couleur modeste.

2° L'on maintient l'usage, pour la modestie et la décence de l'état, d'engager de chaque côté sous la robe une mousseline sur la poitrine pour la cacher, plus haute que le tour de la chemise.

3° Il est défendu de porter au col, aux oreilles et dans les cheveux, des perles, des pierreries et des pompons.

4° La coiffure sera autant qu'il se pourra uniforme, selon l'âge ; mais il ne sera pas permis de porter des dentelles, blondes, ni broderies en coiffures, manchettes, fichus, ainsi que de se coiffer en cheveux. Les souliers seront blancs, gris, bruns, noirs ou violets.

5° Le blanc, le rouge et toutes couleurs désignées par le mot de fard, dont se servent les dames du monde, sont expressément prohibés.

6° Le Chapitre ayant joui de tout temps du privilège de suivre les modes dans ce qu'elles ont de plus modeste, n'entend point par le présent règlement y déroger, et veut au contraire persévérer dans les usages autorisés par la cour de Rome.

Signatures : DE FRANCHET DE RANCHOT, *abbesse*, DE NEUFCHATELLE, DE LA ROCHELLE, DE FLAMMERANS, DE L'ALLEMAND VAITTE, DE POLY, DE S[t]-MAURIS, DE PILLOT, DE JOUFFROY, D'HENNESEL, DE FRANCHET, DE GEVIGNEY, DE MONTRICHARD S[t]-MARTIN DE MAGENIS, DE MONTRICHARD, *procureuse du Chapitre.*

FR. ANTOINE ROLAND, *commissaire*, approuvant et ratifiant ce que dessus.

UNE VISION A PARIS

EN 1888

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1888)

C'était le soir : l'azur était peuplé d'étoiles,
Phœbé guidait leurs chœurs et se montrait sans voiles,
Comme aux nuits d'Orient plus belles que le jour ;
Tout chantait le plaisir aux rives de la Seine,
Melpomène et Thalie, entrant ensemble en scène,
Charmaient Paris.... Pour moi, j'errais au Luxembourg ;

J'y songeais aux malheurs de notre grande Athènes,
Et cherchais un instant de paix, près des fontaines
Où la brise glissait sur le flot argenté ;
Seul, je m'assis parmi les corbeilles fleuries,
Et, laissant s'envoler mes sombres rêveries,
Je m'assoupis, bercé par un songe enchanté.

Soudain le ciel s'emplit d'une étrange lumière ;
Une divinité majestueuse et fière
M'apparut, descendant sur un char radieux :
Je reconnus Minerve à sa brillante égide ;
Planant sur la cité, comme un astre splendide,
Elle laissa tomber ces mots harmonieux :

« Paris, reine des arts, Paris, centre du monde,
Tu me dois les trésors dont ton enceinte abonde,
Et je viens te revoir après tous tes revers ;
Rien n'enchante les yeux autant que tes musées,
Ton Louvre éblouissant et tes Champs-Elysées,
Ce rendez-vous de l'univers.

J'aime à voir resplendir de clartés sans pareilles
Tes temples, tes palais décorés de merveilles,
D'un peuple de héros dans le marbre sculpté,
Fiers soldats du progrès, glorieuse milice,
Luttant jusqu'à la mort pour l'honneur, la justice,
La patrie et la liberté.

O ma ville choisie, ô jeune sœur d'Athènes,
Ton agora jadis avait ses Démosthènes;
Des Sophocles nouveaux t'enivraient de leurs vers ;
La France, hier encor, pareille à l'Hellénie,
Voyait à mes rayons briller son beau génie,
Son front chargé de lauriers verts.

Dans son ciel chaque jour surgissaient des étoiles :
Des peintres par milliers, pour animer leurs toiles,
Reprenaient de Zeuxis les pinceaux gracieux ;
David, Rude, inspirés dans leur œuvre immortelle,
Rappelaient à mon cœur Phidias, Praxitèle,
Dont les ciseaux créaient des dieux.

J'éclairais les savants ; et la foudre docile
Emportait la parole avec son aile agile ;
Les chars de feu couraient, les ballons fendaient l'air,
Et les vaisseaux, sans voile, aux plus lointains rivages
Volaient, comme la flèche, à travers les orages,
Riant d'Eole et de l'éclair.

J'inspirais Rossini, Boïeldieu : leur génie
Chaque jour épanchait des torrents d'harmonie ;
De nouveaux Xénophons rayonnaient. — Temps béni !
Hugo ressaisissait la lyre de Pindare,
Lamartine faisait retentir la cithare,
Et s'élançait vers l'Infini !

O ville, je t'avais donné tous les prestiges ;
Ton peuple généreux enfantait des prodiges,
Tu voyais tes enfants briller, partout chéris ;
Je t'avais dit : « Conduis le monde qui t'admire ! »
Qu'as-tu fait du progrès, du drapeau, de la lyre?
Où sont tes lauriers, ô Paris ?.... »

— Pallas de ses yeux clairs sonde la capitale,
Et, voyant s'élever une tour sans rivale :
« Mets tes trésors, dit-elle, aux pieds de ta Babel ;

Que demain, sur la tour, le drapeau de la France,
Aux yeux des nations, en signe d'espérance,
Brille, pareil à l'arc-en-ciel !

Si tu chérissais la sagesse,
Si tes fils m'offraient leur encens,
Je saurais briser qui t'oppresse
Et te comblerais de présents.

Si tu m'adorais, ville aimée,
Tu verrais de tes ennemis
S'évanouir la grande armée ;
L'univers te serait soumis.

La Discorde fuirait. Les Heures
Charmeraient tes jours et tes nuits ;
La Paix, la Gloire, en tes demeures
Répandraient leurs fleurs et leurs fruits.

Thémis descendrait dans l'aurore,
Ramenant Astrée et Vesta....
Jours purs ! Jours plus brillants encore
Que tous ceux qu'Athènes chanta !

Car je te garde, ô cité-reine,
Un diadème sans pareil,
Je te veux partout souveraine
Et resplendissante au réveil.

Je veux que, grandissante et fière,
Tu sois l'astre des nations,
Qu'elles marchent à ta lumière,
Qu'elles bénissent tes rayons ;

Que tu sois mon trône, mon temple
Orné de trésors inouïs,
Et que le monde te contemple
A genoux, les yeux éblouis ! »

Ainsi dit la déesse à la terrible lance ;
Puis, — laissant la cité sous son bouclier d'or, —
Du haut du Panthéon elle prit son essor,
Elevant jusqu'au ciel le drapeau de la France....
— Et cette vision parfois me charme encor.

NOTICE

SUR

FRANCIS MONNIER

Par M. le Docteur DRUHEN aîné

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 26 juillet 1888)

Parmi ceux de nos défunts confrères qui attendent l'hommage promis par nos règlements aux académiciens décédés, il n'en est pas de plus digne d'éloges que Francis Monnier, mort en 1875, membre correspondant de notre compagnie.

Travailleur infatigable, historien consciencieux, savant modeste et désintéressé, chrétien libéral, tel fut le confrère dont je me propose de retracer la vie dans cette notice.

Francis Monnier naquit le 4 mars 1824, à Avanne, département du Doubs, où son père, Claude-Etienne, exerçait la profession d'instituteur. A cette époque, l'enseignement primaire n'était point encyclopédique, et le maître d'école avait assez de loisirs pour en consacrer quelques-uns à des travaux personnels. Le père de Monnier avait imaginé un procédé pour la fabrication du ciment, et il vint à Besançon pour en tirer un parti plus lucratif. Le désir de donner de l'instruction à son fils entrait aussi dans ses

vues, et le petit séminaire de Marnay, qui se recommandait à la confiance des familles par la modicité du prix de sa pension comme par la qualité de son enseignement, reçut le jeune élève pour la durée des premières classes latines.

En 1842, Francis Monnier entra au collège royal de Besançon pour terminer ses études, et là, comme à Marnay, il sut mériter l'estime et l'affection de ses maîtres par un travail soutenu, par une conduite irréprochable et par des succès incontestés.

Si je signale ses succès, ce n'est pas que j'attache une importance absolue aux palmes du collège. Elles sont généralement disputées par trois catégories d'élèves. Les uns, d'une application en quelque sorte maladive, accomplissent leur tâche avec un scrupule exagéré pour leur âge, et échappent aux imperfections qui sont le fruit de la légèreté et de la dissipation. J'en ai vu de ceux-là qui, ayant dépensé dans leur enfance toute la sève de leur intelligence, n'avaient rien réservé pour l'âge viril et se trouvaient fruits secs dès leur entrée dans la vie active.

Dans une autre catégorie sont les enfants qui ont plus d'imagination que de raison. D'une conception rapide, d'une mémoire brillante, ils saisissent à demi-mot les matières qu'on leur enseigne et fournissent avec exactitude un travail qui ne leur a coûté aucun effort.

Francis Monnier n'appartenait ni à l'une ni à l'autre de ces catégories ; chez lui les facultés essentielles étaient pondérées, et son travail était toujours inspiré par le sentiment du devoir et par la raison, qui lui montraient la nécessité, à défaut de fortune, de se créer un avenir.

Muni de son diplôme de bachelier ès lettres (14 août 1844), il partit pour Paris. Son but était de s'y préparer à la licence, puis au doctorat ès lettres, et finalement d'entrer dans l'enseignement.

Après quelques années de labeur, il réussit dans ses

enreprises et fut reçu docteur le 31 août 1853. Le sujet de ses thèses pouvait déjà faire prévoir la direction qu'il donnerait à ses futures études historiques. La thèse latine est une monographie du moine Gotheschalk avec ses disputes contre Jean Scot-Erigène sur la prédestination ; la thèse française est une véritable histoire d'Alcuin et de son influence chez les Franks.

L'étude sur Gotheschalk est en réalité un chapitre d'histoire philosophique, car ce personnage, aujourd'hui profondément inconnu, du IXe siècle, fut célèbre de son temps par ses opinions sur la prédestination. La question du libre arbitre, à toutes les époques, a préoccupé les meilleurs esprits. Théologiens, philosophes ou physiologistes l'ont agitée même en des temps rapprochés de nous ; elle est dans la doctrine de Calvin et de Jansénius comme dans le système du docteur Gall, et jusque dans notre âge, en apparence si indifférent à la métaphysique, elle s'est de nouveau, sous le nom de déterminisme, imposée à l'attention. Je ne parle pas des matérialistes ou des avocats intéressés à diminuer la responsabilité des criminels devant la justice. Or, les uns et les autres peuvent saluer dans le bénédictin Gotheschalk un de leurs ancêtres.

Suivant ce religieux, l'homme se sauvera ou se perdra, en d'autres termes, sera bon ou mauvais selon sa destinée. C'est en réalité la doctrine de la fatalité, qui venait alors de s'imposer de nouveau au monde oriental sous le nom d'islamisme.

Gotheschalk, anathématisé dans un concile, fut dégradé du sacerdoce et fouetté publiquement en présence du roi Charles le Chauve. De nos jours, on l'eût peut-être tout simplement reçu docteur en Sorbonne, comme celui qui avait entrepris, au bout de dix siècles, de réveiller son souvenir.

La thèse de Monnier sur Alcuin est en revanche un chapitre d'histoire littéraire, et des plus intéressants.

Cet écrivain célèbre naquit vers l'an 735, en Angleterre, dans le comté d'York, où florissait une école à la fois ecclésiastique et laïque. Présenté encore enfant dans cette école, il frappe d'admiration ses maîtres. Devenu maître à son tour et investi du sacerdoce, sa réputation franchit les mers et pénètre à l'étranger.

A cette époque, le roi des Franks, à qui la postérité réservait le nom glorieux de Charlemagne, après avoir arrêté l'invasion des barbares, s'était donné pour mission d'arrêter aussi la décadence sociale et intellectuelle. Pour atteindre ce but, il fallait des écoles et des maîtres : Alcuin devint l'instrument de cette grande entreprise. C'est en 781 qu'il rencontre Charles à Parme, pendant un de ses voyages à Rome. Il ne peut le voir sans l'admirer et sans l'aimer ; le roi l'attache à sa cour et se fait son disciple. Tous deux poursuivent le même but : la civilisation ; Charlemagne, parce qu'elle est forte ; Alcuin, parce qu'elle est belle.

Monnier nous montre Alcuin fondateur, en France, d'écoles d'où sont sorties plusieurs générations de lettrés et de savants qui ont fait, pour ainsi dire, l'Université ; il expose ses titres à la postérité en tant que théologien, professeur, littérateur et politique, et comme conclusion, il affirme qu'après sa mort « les esprits d'élite l'honorèrent comme un sage et que le peuple l'invoqua comme un saint. »

La soutenance de ces thèses avait été brillante, et avec les éloges de ses juges, elle lui avait mérité leur bienveillant appui auprès du ministre de l'instruction publique, en vue de sa candidature éventuelle à une chaire universitaire.

Francis Monnier vivait jusqu'alors des ressources que lui procuraient des leçons particulières ; il était même depuis quelque temps chargé de cours au collège Rollin, lorsqu'un arrêté ministériel, en juin 1859, lui confia, dans ce même établissement, la classe de logique-sciences.

Voici dans quels termes le directeur, M. de Faucompré, lui notifia cette nomination : « Voilà plus de deux mois que vous suppléez M. Gibon dans un enseignement où il était vraiment supérieur, et les élèves ont écouté vos leçons avec un intérêt toujours croissant. C'est un nouveau service que vous doit notre collège et dont je voudrais bien qu'il lui fût permis de se montrer reconnaissant d'une manière efficace pour votre avenir. Soyez bien persuadé que je m'y emploierai de tout mon pouvoir, et que rien ne me serait plus agréable que de vous voir attaché d'une manière définitive à un établissement où vous avez su vous concilier toutes les sympathies, non moins par la solidité et l'étendue de vos connaissances que par les principes les plus sûrs et par les plus aimables qualités (1). »

Les quelques loisirs que son enseignement lui laissait, Francis Monnier les consacrait à des travaux particuliers, dont quelques-uns firent l'objet de communications aux sociétés savantes.

Il était surtout passionné pour l'histoire de son pays, et de bonne heure il voulut ne l'étudier que sur les documents originaux. Le premier fruit de ces recherches fut un livre sur les luttes politiques et religieuses dans les temps carolingiens.

Ce livre, qui parut en 1851, fut suivi de plusieurs autres dont il fit successivement la lecture à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1855, c'est un mémoire sur Charlemagne législateur, qui, développé et augmenté, forma plus tard un volume qu'il publia sous le titre de *Charlemagne.*

En 1856 et 1857, ce sont des fragments d'un ouvrage en préparation sur le chancelier d'Aguesseau. En 1859, il réunit ces deux mémoires, et les ayant complétés, il les adressa, pour le concours Montyon, à l'Académie française,

---

(1) Lettre du 12 juin 1859.

qui couronna cet ouvrage dans sa séance publique de l'année 1860.

« Parmi les ouvrages qui ont paru dignes chacun d'une médaille de 2,000 fr., dit M. Villemain, rapporteur, il en est un qui a pour titre *Le chancelier d'Aguesseau,* par M. Francis Monnier, professeur au collège Rollin.

» Cet ouvrage répond de la manière la plus heureuse à l'objet du concours. C'est un bel exemple dans une haute fortune : c'est, à toutes les époques d'une longue carrière, la peinture d'un grand homme de bien formé par une sainte éducation de famille, savant magistrat dès la jeunesse, aussi respecté qu'aimable dans la vie privée, le modèle de toutes les vertus domestiques, capable aussi de grandes vertus publiques, digne et laborieux dans la retraite autant qu'il avait été actif et scrupuleux dans le pouvoir. »

Monnier s'est arrêté avec prédilection devant cette grave et pourtant séduisante figure du chancelier. Certes, on ne comprendrait pas un parallèle entre l'auteur et le héros, mais il y a plus d'une qualité de celui-ci que celui-là a dû goûter et qu'il a su mettre en relief, parce qu'il la possédait lui-même. Dans la sphère modeste où il vivait, Monnier, comme on le verra tout à l'heure, n'a jamais fléchi devant les puissances, il a supporté avec dignité la disgrâce. Et de même que d'Aguesseau, en écrivant ses *Instructions propres à former un magistrat*, a été un précepteur modèle, Monnier, appelé à former la conscience et l'intelligence d'un prince, devait apporter à ces délicates fonctions l'esprit qu'il avait puisé dans le commerce des grands écrivains et des magistrats d'autrefois.

En 1862, Monnier entretint l'Académie des sciences morales et politiques de ses recherches sur Lamoignon et Colbert et sur la législation française à leur époque, puis, revenant au moyen âge, il lui soumit une étude sur Godefroy de Bouillon et sur les Assises de Jérusalem.

On le voit, chaque année marquait, pour ainsi dire, une

nouvelle étape dans le programme d'études historiques que Francis Monnier s'était tracé.

Tant de travaux inspirés par un amour ardent pour son pays, la réputation que lui avaient value la solidité de son enseignement, la droiture de son caractère et la dignité de sa conduite, lui avaient créé des amis et des protecteurs parmi les lettrés. Il est juste de citer en première ligne le savant helléniste, M. Egger (1), à qui il avait dédié sa thèse sur Alcuin, et qui l'a toujours honoré d'une vive et sincère affection.

Francis Monnier avait aussi rencontré, sans le savoir, une protectrice dans Mme Cornu, qui jouissait alors, dans le monde des lettres, d'une certaine réputation comme écrivain. Elle était sœur de lait de l'empereur Napoléon III, qui, dans plusieurs occasions, avait utilisé ses talents et réclamé ses services pour quelques négociations et affaires privées (2).

Or, à cette époque, l'empereur songeait à donner un précepteur à son fils, et il s'en ouvrit à M. Alfred Maury, membre de l'Institut et son bibliothécaire particulier, dont il estimait à la fois le caractère et le savoir, et à qui il témoigna toujours une grande confiance.

Dans le même ordre d'idées, Mme Cornu s'était entremise précédemment pour procurer un précepteur au fils de la duchesse d'Albe, sœur aînée de l'impératrice Eugénie, et, sur l'indication de M. Egger, on avait confié cet emploi à un linguiste très distingué, M. Francis Meunier, qui s'en acquittait fort bien.

C'est sans doute après l'avis conforme de ces trois per-

---

(1) M. Egger était alors maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

(2) Mme Cornu a collaboré sous un pseudonyme à plusieurs recueils, entre autres le *Dictionnaire de la conversation*, la *Revue de Paris*, la *Revue du Nord*, la *Revue indépendante*, et à l'*Encyclopédie moderne*. Son mari, qui l'a précédée dans la tombe, était un peintre distingué, élève d'Ingres, dont plusieurs œuvres décorent quelques églises de Paris.

sonnes que Monnier reçut, le 20 mai 1862, de M. Alfred Maury la lettre suivante :

« Monsieur, j'aurais le plus grand désir de m'entretenir quelques instants avec vous pour une affaire importante qui peut vous concerner. Je vous avouerai que la chose presse et qu'il importerait beaucoup que cet entretien ne fût pas différé.

» Si donc, Monsieur, vous pouviez venir me trouver chez moi, à l'Institut, entre huit heures et dix heures et demie du soir, je vous serais fort reconnaissant. Croyez que s'il ne s'agissait pas d'une chose qui vous touche, je ne pousserais pas l'indiscrétion au point de vous mander chez moi et dans un si bref délai. »

Cette démarche avait pour but de connaître les dispositions du jeune professeur et de recueillir les renseignements dont l'empereur avait besoin pour fixer son choix entre plusieurs candidats. Quoi qu'il en soit, il mit du temps à se décider, car la nomination de Francis Monnier ne fut officielle qu'au mois de janvier de l'année suivante. On a prétendu, et c'est à Monnier lui-même que le fait a été attesté, qu'avant de lui confier son fils, Napoléon III l'avait fait suivre pendant plusieurs mois pour connaître ses habitudes, ses relations et sa conduite privée.

Le 17 janvier 1863, Monnier apprit sa nomination par une lettre du maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts. Le maréchal l'informait en même temps qu'un traitement de 8,000 fr. serait attaché à ces fonctions, et qu'il jouirait en outre d'un logement au palais des Tuileries (1).

Ce n'est pas sans une certaine résistance et sans quelques objections que Monnier se décida à accepter les fonctions délicates dont il prévoyait peut-être les difficultés. Sa modestie naturelle, son éducation première, sa passion

---

(1) Il devait porter l'épée et un habit brodé.

pour l'étude, qui ne pouvait trouver satisfaction que dans l'indépendance et dans la libre disposition de son temps, lui faisaient redouter le genre de vie imposé par l'étiquette de la cour, à laquelle il serait obligé de sacrifier dans une certaine mesure. Il craignait en outre que sa mère, qu'il aimait tendrement, n'eût à souffrir de sa résidence aux Tuileries, mais l'empereur le rassura sur ce point, en lui déclarant que Mme Monnier aurait ses entrées libres au palais.

Il finit par céder ; toutefois, avant d'entrer en fonctions, il avait rédigé un plan d'études dont l'empereur et l'impératrice approuvèrent l'esprit et la méthode. Son programme était d'ailleurs conforme à celui de l'Université ; mais il donnait à l'histoire et à la géographie un rang prépondérant, et, à l'œuvre, il en sut tirer des déductions philosophiques et morales dont se serait souvenu, sans doute, son élève, s'il eût été un jour appelé à régner.

A ses leçons littéraires, Monnier joignait quelques notions scientifiques fort élémentaires, et par des combinaisons ingénieuses et des appareils de son invention qui ressemblaient à des jouets, il faisait entrer dans l'esprit du jeune prince des connaissances variées en rapport avec sa précoce intelligence.

Monnier exerça ses fonctions pendant quatre ans, et on peut croire qu'il s'en acquitta, au moins dans les premières années, à la satisfaction de l'empereur, car celui-ci le décora de la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1865, et il y mit une certaine délicatesse qui mérite d'être rapportée. C'était au mois d'août, au camp de Châlons, où Monnier se trouvait avec le prince impérial et l'empereur. L'élève fut chargé de remettre à son précepteur son brevet et sa décoration, et il le fit avec l'élan de la plus affectueuse effusion : « Cela me fait, lui dit-il, autant de plaisir que si je la recevais moi-même. »

Le prince grandissait sous cette direction aussi bienveil-

lante que dévouée; il entrait dans sa douzième année, lorsque les courtisans qui entouraient l'empereur lui persuadèrent que le précepteur serait désormais insuffisant. Monnier avait des visées qui n'étaient pas dans un accord parfait avec celles d'une cour essentiellement bourgeoise. Il voulait faire de son élève un prince ami de la paix, il voulait l'orner de toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui font les grands monarques, et il s'efforçait, comme il l'a dit depuis, « d'alimenter en lui la sainte flamme du patriotisme et le culte des idées libérales. » Le genre d'esprit qui dominait aux Tuileries ne comportait pas des aspirations aussi hautes; une éducation plus virile et surtout une éducation militaire y paraissait plus conforme aux destinées du prince impérial.

C'était au commencement de l'année 1867. Alors l'empereur se décida à donner à son fils un gouverneur choisi parmi les militaires de haut grade, et ce fut le général Frossard qui fut appelé à ces nouvelles fonctions.

Les attributions de ces deux maîtres furent-elles suffisamment réglées? Il est permis d'en douter. Toujours est-il que, au dire de Monnier, le général ne se faisait aucun scrupule d'interrompre une leçon d'histoire ou de littérature pour lui substituer un des exercices du corps, escrime, équitation, et le précepteur fut vivement froissé d'un pareil sans-façon.

Au printemps de la même année, le prince impérial fut gravement malade, et pendant cette maladie, son précepteur lui prodigua jour et nuit les soins les plus assidus. La convalescence fut longue, et pendant sa durée les études furent moins régulières ; aussi les contradicteurs se donnèrent-ils libre carrière. D'après eux, le précepteur négligeait le nécessaire pour se livrer à des dissertations à haute portée sur les hommes et les choses des temps passés, et les progrès de l'élève étaient insuffisants.

Ces critiques parurent à Monnier inspirées par un senti-

ment injuste et malveillant, et il en fut offensé au point de prendre une résolution grave, qu'il méditait depuis l'entrée du général aux Tuileries.

Pour être dans le vrai, il faut reconnaître que l'élève était d'un caractère vif, difficile et impérieux; le maître, un peu faible dans la discipline, et l'empereur, qui cependant aimait Monnier et le soutenait dans les difficultés qu'il rencontrait à la cour, était fort disposé à excuser son fils et à l'exonérer des rares punitions que ses maîtres jugeaient à propos de lui infliger. Disons le mot : il le gâtait au delà de toute expression.

Quoi qu'il en soit des critiques plus ou moins fondées que je viens de rappeler, qu'elles aient ou non trouvé une circonstance aggravante dans l'indifférence ou le dédain que quelques courtisans manifestaient pour un précepteur, simple lettré qui ne portait ni éperons ni épaulettes, Monnier donna sa démission.

L'empereur en fut peiné, et il refusa jusqu'à trois fois de l'accepter; mais Monnier fut inexorable.

Cette démission fit quelque bruit et fut interprétée dans un sens défavorable au précepteur. Le journal *la Liberté* s'étant fait l'écho des critiques dont l'enseignement donné au prince impérial avait été l'objet, Monnier crut devoir lui répondre par une lettre émue, qui fut reproduite par plusieurs journaux dans les premiers jours de septembre 1867.

Dans cette lettre il disait : « J'ai donné et maintenu ma démission parce qu'il m'était devenu impossible d'accomplir mon devoir.... J'étais entré au palais pour y remplir une mission ; les moyens les plus nécessaires pour cela me furent enlevés; je me suis retiré. » Ses amis ont regretté cette lettre ; elle mettait le public dans la confidence de désaccords, de susceptibilités, de regrets, qu'il eût été plus digne et plus prudent de lui cacher.

Malgré cette publicité, l'empereur voulut offrir à Monnier

un témoignage de sa reconnaissance, ainsi qu'il résulte d'une lettre du maréchal Vaillant, en date du 19 septembre 1867. Le maréchal lui annonçait que l'empereur daignait lui accorder une subvention annuelle de trois mille francs sur les fonds de la liste civile impériale, et que les arrérages de cette subvention annuelle seraient payables par trimestre, à partir du 1er juillet de la même année.

Monnier refusa cette libéralité et adressa à l'empereur une longue lettre pour motiver son refus. « Si je n'accepte pas, Sire, c'est que, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, je compte reprendre du service dans l'Université, et que, par conséquent, je serai à l'abri du besoin. La seule récompense que je demande à Votre Majesté, c'est de parler quelquefois de moi au prince, c'est qu'il ne souffre pas qu'on dise jamais, en sa présence, aucun mal d'un homme qui n'a eu d'autre ambition que de lui être utile et qui l'aime malgré tout et qui l'aimera toujours. »

Le désintéressement de Monnier prenait sa source dans un vif sentiment de sa propre dignité et dans la modestie de ses goûts, et, à ce double titre, il mérite d'être signalé.

En attendant sa rentrée dans l'Université, Monnier fut accueilli avec la plus bienveillante sympathie à l'école des Carmes, où on lui confia des examens scolaires et où on lui procura des répétitions très lucratives dans quelques grandes familles. Il fit aussi quelques voyages pour terminer de nouvelles études historiques, entre autres une monographie de Vercingétorix. Dans cet ouvrage il montre le brenn gaulois avec toutes ses vertus militaires et civiques, avec son génie politique, soulevant la Gaule dans une confédération patriotique pour repousser l'invasion romaine.

Pour le mener à bien, il a contrôlé les *Commentaires de César* par les auteurs grecs et romains qui se sont occupés du monde celtique, et par les historiens les mieux informés

et les plus dignes de foi; il a visité l'emplacement des anciens *oppida* et des champs de bataille où nos ancêtres disputèrent si vaillamment aux envahisseurs le sol de la patrie.

L'ouvrage de *Vercingétorix*, quoiqu'il ait pour objet une époque bien éloignée de nous, se lit avec un intérêt toujours croissant, et soit que l'auteur décrive le siège de Gergovie, où le héros gaulois infligea au proconsul un des plus sanglants échecs qui aient humilié son orgueil, soit qu'il raconte le désastre d'Alise, on ne saurait se défendre d'une vive émotion à la vue de tant d'efforts impuissants.

On se souvient, en le lisant aujourd'hui, que vers le même temps Napoléon III publiait les deux premiers volumes d'une *Vie de César* qui n'a jamais été achevée. C'était une apologie en règle du conquérant des Gaules et du destructeur de la république romaine. Monnier en avait sans doute entendu plus d'une fois parler aux Tuileries; peut-être y avait-il apporté sa part de collaboration bénévole. Quoi d'étonnant dès lors qu'une fois rentré dans la retraite, il ait mis à profit ses études, mais pour placer, par un retour secret sur sa propre situation, Vercingétorix en face de César, celui que la fortune avait trahi en face de celui qui paraissait n'avoir rien à craindre d'elle.

Je viens de parler des œuvres de Francis Monnier, mais pour compléter son portrait, il me resterait à rappeler son caractère, ses qualités morales, en un mot ce qui constitue l'homme. Il était essentiellement bon, obligeant et dévoué, et son caractère se révélait surtout dans l'épanchement des plus pures affections. Il professait un vrai culte pour sa mère, et il conservait pour sa famille, pour ses amis de collège, pour les protecteurs de sa jeunesse, le plus touchant souvenir. Il avait conçu pour le prince impérial un sincère attachement, qui devait survivre à leur séparation et à la chute de l'empire, et je dois à la vérité de dire que son élève lui était lui-même fort attaché, comme j'ai pu m'en

assurer par la lecture de plusieurs lettres conservées dans ses papiers (1).

Monnier était chrétien libéral, et, comme tel, il portait un intérêt particulier à la population ouvrière. A propos de mes publications sur l'indigence et la bienfaisance il m'écrivait : « Pour les ouvriers des villes, l'association entre ouvriers et patrons peut rendre les plus grands services : elle n'est pas mauvaise en elle-même, ce sont les hommes et les circonstances qui l'ont rendue mauvaise. Elle vient de Dieu, qui nous a créés sociables, et du Christ, qui a dit aux hommes : Soyez tous frères. Il n'est pas juste qu'un ouvrier consacre sa vie à un maître, et que lorsque celui-ci aura fait fortune, il laisse son coopérateur, devenu vieux, sans autres ressources que celles de la bienfaisance et de la charité. »

Poursuivant sa thèse, il ajoutait : « Nous voulons bien

---

(1) Dans l'une d'elles, le jeune prince lui dit : « Votre lettre m'a fait le plus grand plaisir ; elle me rappelle les souvenirs d'un temps qui est bien loin de nous, mais que je ne désespère pas de voir revenir.... Je termine en vous disant, cher monsieur Monnier, que je m'efforce à suivre vos conseils si justes et si sages. Votre bien affectionné. NAPOLÉON. »

Monnier, ayant perdu sa mère, en fit part au prince, qui lui répondit : « Je m'associe de tout mon cœur à votre profond chagrin, car je n'oublierai jamais l'amitié que vous et votre mère m'avez toujours témoignée et dont vous me donnez aujourd'hui une nouvelle preuve. Croyez que je suis et serai toujours votre bien affectionné. NAPOLÉON.

» 29 octobre 1872, Chislehurst (Kent). »

A la lettre de condoléance que Monnier lui écrivit après la mort de l'empereur, le prince répondit :

« Camden-Place, Chislehurst, 14 février 1873.

» Je suis bien touché, mon cher monsieur Monnier, de la part que vous avez prise à mon chagrin. Vous avez pu comprendre ce que je souffre, vous qui avez été récemment frappé d'un coup si douloureux. Vous vous associez à ma peine comme j'ai ressenti la vôtre.

» Le souvenir reconnaissant que je garde pour vos soins dévoués me rend précieuses les marques de sympathie que je reçois de vous dans cette triste circonstance.

» Croyez, mon cher monsieur Monnier, à mes sentiments affectueux.

NAPOLÉON. »

être chrétiens comme individus, ce qui est notre intérêt, mais nous nous gardons bien de l'être comme citoyens, ce qui est l'intérêt de nos semblables : comme si la rédemption n'avait pas régénéré tous les hommes. »

Monnier avait une constitution délicate ; aussi la vie sédentaire nécessitée par ses travaux historiques, la contrainte qu'il avait dû s'imposer pendant son séjour au palais des Tuileries, et le chagrin qu'il éprouva à se séparer, quoique volontairement, du prince impérial, avaient fini par compromettre gravement sa santé. Il s'éloigna de Paris et accepta l'hospitalité la plus gracieuse que lui offrit la famille de Trévillers, au village de Beaumotte-les-Pins, dans la Haute-Saône. Je l'avais soigné dans sa jeunesse, et il réclama de nouveau mes soins au mois de septembre 1875.

Pendant quelque temps, quelques médecins, ses amis, purent espérer avec moi que l'air de la campagne, le repos de l'esprit le plus complet, les consolations de l'amitié, triompheraient de ses souffrances; mais le mal avait fait des ravages qui frappaient l'art médical d'impuissance, et, malgré les soins les plus affectueux et les plus dévoués, il succomba le 24 novembre 1875.

Avec une santé plus robuste et une hygiène mieux entendue, Monnier aurait pu prolonger sa vie et prendre sa place aux premiers rangs. Celui qu'il avait conquis par ses œuvres suffisait à sa modestie, et il peut être cité comme un exemple de la toute-puissance du travail secondé par le caractère et par les qualités morales les plus parfaites.

En terminant cette notice, dont l'amitié et l'estime me faisaient un devoir, qu'il me soit permis de reproduire une réflexion faite sur la tombe d'un grand chirurgien de cette époque : « Il nous plaît de répéter ici que les hommes sortis des rangs les plus humbles sont généralement aussi ceux qui s'élèvent le plus haut. C'est une vérité qu'il ne faut pas se lasser de faire entendre, parce qu'elle est saine, parce qu'elle consacre les principes sur lesquels repose la société

actuelle, parce qu'elle élève les cœurs, raffermit les courages hésitants, éveille et stimule la plus noble ambition, celle d'être le fils de ses œuvres (1). »

---

(1) Discours de Legouest aux obsèques de Jobert de Lamballe. (*Union médicale*, 2 mai 1867.)

L'EXPOSITION MARIE-THÉRÈSE

SOUVENIRS D'UN VOYAGE RÉCENT

Discours de réception

Par M. Edouard SAYOUS

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1888.)

MESSIEURS,

Votre compagnie, en m'ouvrant ses rangs dès l'année dernière, si peu de temps après mon établissement à Besançon, m'a pénétré de reconnaissance, mais aussi de confusion. Quelle contribution pouvais-je apporter à l'étude de cette belle et intelligente province de Franche-Comté, dont les mœurs, l'histoire, la littérature et l'art sont l'objet de vos travaux et l'honneur de cette Académie? J'avais espéré vous offrir, pour ma bienvenue, une étude sur les écrivains franc-comtois et l'Europe orientale : plusieurs motifs m'ont porté à différer cette entreprise, qui n'est, je l'espère, qu'ajournée. Je me suis laissé persuader que quelques souvenirs d'un rapide et très récent voyage sur les confins de l'Europe centrale et de l'Europe orientale seraient bien accueillis de vous, et que l'actualité ferait pardonner à ce petit discours ce qui lui manque au point

de vue de la spécialité régionale. Je voudrais décrire rapidement l'exposition viennoise dite de Marie-Thérèse, et présenter à ce sujet quelques considérations sur la nature de l'Autriche et sur la grandeur souvent méconnue de son caractère historique.

Le mot d'actualité peut surprendre lorsqu'il s'agit d'une impératrice-reine, morte il y a plus d'un siècle, et du milieu sur lequel elle régnait. Il se justifie pourtant doublement par un ouvrage récemment paru en France, et par les fêtes qui ont accompagné, au mois de mai, l'inauguration de la statue de Marie-Thérèse. M. le duc de Broglie vient de continuer la série de ses beaux travaux sur la première période de ce règne par deux volumes intitulés *Marie-Thérèse impératrice*. C'est un tableau merveilleux de la vie politique et militaire de l'Europe pendant deux années, avec l'éclatant récit de Fontenoy au centre. La France et la Prusse y occupent nécessairement une très grande place, et la fille des Habsbourg ne s'y laisse voir que sous quelques-uns des multiples aspects de son caractère et de son histoire. Pourtant, quel intérêt déjà dans ces traits qui apparaissent à mesure que se poursuivent les événements ; quelles alternatives de passion féminine ou d'héroïsme viril avec la froide et calculatrice raison d'Etat héréditaire ! Quelle savante analyse des soucis de l'épouse, de la mère, de la souveraine ! Et pour la France, quelle occasion manquée de conclure utilement la sanglante et stérile guerre de la succession d'Autriche, moment fugitif que M. le duc de Broglie, le premier d'entre les historiens, a vivement saisi ! Nous espérons qu'il poursuivra son œuvre jusqu'en plein règne intérieur de Marie-Thérèse, jusqu'à ce gouvernement que M. d'Arneth et les historiens magyars ont si curieusement étudié : ce serait un nouveau tableau digne de son pinceau.

La gloire extérieure, troublée par un certain nombre de revers et de difficultés, comme l'a été toute l'existence de

l'Autriche, se mêle à l'activité intérieure, laquelle, malgré tout, prédomine dans l'exposition que j'ai eu le plaisir de visiter. Voici, en quelques mots, l'histoire de cette collection éphémère, qui, croyons-nous, est déjà dispersée à l'heure qu'il est. Comme le sculpteur Zumbuch achevait le monument de l'impératrice-reine, l'idée est venue d'associer à une œuvre charitable, à l'entretien d'un hospice, la mémoire de cette princesse célèbre par sa bienfaisance. On demanderait donc aux riches collections publiques de Vienne, et aux trésors conservés dans les grandes familles autrichiennes, les objets de tout genre capables de donner une idée de la famille impériale vers le milieu et dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, de la cour, de l'art, de l'industrie et des mœurs de ce temps. L'éminent directeur général des archives d'Etat, le chevalier d'Arneth, historien en même temps que haut fonctionnaire, choisit les documents les plus intéressants; tous les musées sortirent de leurs vitrines leurs richesses de 1740, 1760, 1780, voire même de 1720 ou 1790, car on a pensé avec raison que l'époque de Charles VI et celle de Joseph II étaient nécessaires dans une certaine mesure pour faire comprendre l'époque de leur fille et de leur mère. Chacun répondit à l'appel, et plusieurs salles du musée autrichien reçurent ce qu'on appela « l'exposition Marie-Thérèse. »

L'impression générale que j'ai éprouvée dans une première promenade à travers ces salles tapissées de tableaux et de gravures, et presque remplies de vitrines éblouissantes, était celle-ci : J'étais bien au milieu de la vie autrichienne telle qu'elle fut pendant trois quarts de siècle, depuis la fin de la guerre de la succession d'Espagne, où le prince Eugène conserva à la branche viennoise de la maison d'Autriche quelques précieuses provinces de langue française ou italienne ayant fait partie des domaines de la branche espagnole, jusqu'aux guerres de la Révolution française, qui devaient causer le long martyre de Marie-

Antoinette et la mort glorieuse de tant d'obscurs héros de nos armées. Encadrée entre ces deux périodes sanglantes, la vie autrichienne, nous pourrions presque dire la vie austro-française du XVIIIe siècle, bien que dramatique encore, a ses longues phases paisibles et heureuses. Prenons ce médaillier où sont disposées, par ordre chronologique, toutes les pièces de numismatique frappées pendant ce règne de quarante ans : combien de commémorations de fondations utiles, d'écoles ou d'académies, d'établissements de charité; combien de preuves et de souvenirs des progrès industriels, par exemple dans la métallurgie des Karpathes, sous les yeux de la souveraine, assez volontiers voyageuse ! Elle savait parfois descendre des hauteurs de sa *majestas Cæsarea* pour faire le bien avec cette bonhomie bourgeoise qui n'a pas manqué aux princes les plus despotes de sa maison. Un tableau d'un peintre hongrois moderne montre la grande reine, qui fut la nourrice de ses nombreux enfants, donnant le sein à l'enfant d'une pauvre femme épuisée.

La vie de famille, à la cour, n'était elle-même pas toujours majestueuse; elle l'était souvent, à en juger par tous ces tableaux d'étiquette en grand costume, qui montrent l'impérial père, l'impériale mère, les archiducs et les archiduchesses à tous les âges et sous tous les aspects possibles. Mais la nature et la simple éducation avaient leurs retours. Voici une aquarelle qui nous fait voir les cadeaux de Noël des plus jeunes princes et princesses. Le couple auguste, assis dans des fauteuils comme un brave couple bourgeois de Vienne, contemple l'agréable surprise d'une petite archiduchesse qui trouve une poupée dans son soulier, et la désagréable surprise d'un petit archiduc qui trouve dans le sien une respectable verge. C'était là un instrument d'éducation traditionnel et conservateur; mais les innovations du siècle et le retour à la nature, retour voulu et lui-même un peu artificiel, avaient leur place dans

la vie de l'aristocratie d'Autriche comme dans les livres de Rousseau. Une autre aquarelle montre le maréchal de Lascy qui se livre aux travaux du jardinage : c'est comme un pressentiment du Petit-Trianon et de son village improvisé autour d'une pièce d'eau, caprice charmant d'une princesse et, après tout, progrès dans les idées royales sur les classes laborieuses, qui aurait pu être mieux compris et mieux récompensé.

La future fermière du Petit-Trianon avait un joli mobilier de jeune princesse : le voici réuni dans une petite salle avec un de ses portraits, par Mme Vigée-Lebrun : on se croirait dans un des petits appartements de Versailles. Plusieurs souvenirs ou portraits de Louis XVI, de Louis XV lui-même, de l'alliance prolongée des deux cours. Cette alliance, dont le duc de Broglie a montré les causes sérieuses et les racines profondes, eut pour la France de bons et de mauvais résultats, mais au total elle assura la tranquillité du continent pendant de longues années et nous laissa les mains libres pour les affaires d'Amérique, dernière et glorieuse entreprise de l'ancien régime. D'admirables porcelaines de Sèvres, cadeaux d'amitié et de parenté, charment les yeux, même à côté de la céramique viennoise ou saxonne et de la verrerie bohême, industries encouragées, avec beaucoup d'autres, par le gouvernement. Le goût français, mêlé à l'industrie autrichienne, est l'un des traits dominants de ces objets et de ces costumes. Quels habits de soie, habits de grands seigneurs et non de comédiens, l'aristocratie viennoise a tirés de ses vénérables bahuts ! Quels médaillons, quelles cassettes ornées de sujets mythologiques par des pinceaux de miniaturistes ; quelles tabatières revêtues de portraits de grands personnages ! Oh ! la tabatière du XVIIIe siècle, excuse gracieuse d'un usage tombé en disgrâce ! Quelles jolies silhouettes de priseurs et même de priseuses, de bras arrondis et de pouces armés d'une poussière odorante elle éveille dans l'imagination !

L'influence française, très marquée dans les modes et dans les menus objets d'art, ne l'est pas moins dans les monuments de Vienne au XVIIIe siècle, tels que nous les montrent de nombreux dessins contemporains, et tels à peu près que nous les voyons aujourd'hui. Le prince Eugène, cet ennemi personnel de Louis XIV, s'est beaucoup souvenu des monuments et des jardins de Louis XIV en arrangeant, dans les loisirs magnifiques de sa vieillesse, sa résidence du Belvédère. L'architecture française classique, celle des palais et des hôtels, se trouve en bien des endroits. C'est en partie sur le modèle parisien, en partie aussi sur le modèle anglais, qu'était organisé le théâtre, dont « l'exposition Marie-Thérèse » nous exhibe les acteurs et les actrices, jouant les drames de Shakespeare avec des costumes historiques à moitié vrais, à moitié faux, d'un aspect tout à fait réjouissant. Mais le vrai théâtre viennois, et il naît également sous Marie-Thérèse, c'est la musique, opéra ou symphonie, la musique, la vraie passion nationale, le vrai art national des Viennois. Et quels musiciens! comme M. Zumbuch a bien fait de les grouper sur le piédestal de la statue de la souveraine : Glück, Haydn, Mozart! Ceux-là ne doivent rien de leur génie à la France, bien qu'elle les ait appréciés et ait contribué à leur gloire, ils sont bien des fils de l'Allemagne méridionale ; et pourtant on ne s'expliquerait pas bien la nature de leur inspiration mélodique, ni d'une façon générale l'esprit artistique de Vienne au XVIIIe siècle, sans une autre influence, celle de l'Italie.

« Il n'y a qu'une Vienne, il n'y a qu'une ville impériale ; » c'est un vieux dicton des Allemands d'Autriche. Qui dit capitale d'empire, dans le sens carlovingien de ce mot, — et le César germanique dont la résidence était désormais fixée à Vienne était bien, d'après les titres dont il s'enorgueillissait, le successeur des empereurs d'Occident, — qui dit capitale d'empire suppose un centre commun à des peuples différents et à des langues différentes, au Français

et à l'Italien à côté de l'Allemand. En effet, si les Habsbourg du XVIIIe siècle possédaient, en Belgique, plusieurs millions de sujets de langue française, si le chef de la famille, par son union avec Marie-Thérèse, était un duc de Lorraine qui comptait à sa cour et dans l'état-major de ses armées d'illustres noms français, si les Français avaient dans la ville impériale une église qui leur servait, qui leur sert encore de rendez-vous; d'autre part, cet empereur, ancien duc de Lorraine, était aussi un duc de Toscane, et la maison d'Autriche possédait par elle-même le Milanais, qu'elle conserva lorsqu'elle eut perdu le royaume de Naples. Les gloires milanaises modernes avaient donc leur centre dans la ville impériale, et là s'élevait, construite par le père de Marie-Thérèse, San Carlo Borromeo, une grande église italienne, au nom italien, à l'aspect plus italien encore, avec des bas-reliefs qui racontaient l'héroïsme du grand évêque dans la peste de Milan.

Par suite du même courant d'idées, la ville impériale devenait, surtout vers la fin du siècle, la capitale de la statuaire italienne. L'une des séries les plus importantes de « l'exposition Marie-Thérèse, » ce sont des bustes des hommes d'Etat, ciselés finement dans le marbre de Carrare par des sculpteurs italiens ou disciples des Italiens, dont le dernier et le plus grand devait être Canova! Voici, par exemple, le prince de Kaunitz, cet homme heureux, qui fut ministre quarante-deux ans de suite sans être discuté, — et encore, s'il ne l'est plus, c'est qu'il est mort, — figure aimable et paisible d'un seigneur qui se sent solide à son poste, figure répétée à chaque pas sur le marbre, sur la gravure et sur les tabatières. Ce n'est pourtant pas de lui, c'est du saxon comte de Brühl, que le moqueur Frédéric II disait : C'est l'homme d'Europe qui a le plus de tabatières. Voici, en buste et en tableau à l'huile, la figure énergique du maréchal Laudon. Voici le baron de Thugut, ministre plus tard, type déplaisant de la mauvaise réaction et de la mauvaise

Autriche : eh bien, ce portrait en marbre fouillé très consciencieusement, un chef-d'œuvre d'exécution qui a bien l'air d'un chef-d'œuvre de ressemblance, ne donne pas du tout l'idée du personnage. On dirait d'un vieil écrivain spirituel, sceptique et bon enfant.

Les tableaux et les gravures, auxquels il faut maintenant revenir, nous font assister à la vie militaire et nobiliaire tout à la fois de cette cour et de cette brillante monarchie, envisagée seulement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, de son côté occidental. Voici les élèves de l'école militaire de Wiener-Neustadt, fondée par Marie-Thérèse et restée depuis le Saint-Cyr de l'Autriche, qui se livrent à l'exercice du patinage. La cour avait cette passion, que les hivers assez froids de l'archiduché permettent de satisfaire régulièrement, et qui fut, elle aussi, importée par Marie-Antoinette sur les pièces d'eau de Versailles. Un tableau représente une partie de petits traîneaux et de patins montée avec toute la régularité et tout l'entrain d'une royale partie de chasse. L'instruction militaire n'était pas donnée seulement aux jeunes gentilshommes de l'Académie qui venaient la demander; elle n'était point refusée à de jeunes paysans qui la demandaient moins. Elle était paternelle assurément, mais la paternité autrichienne du bon vieux temps se faisait comprendre par des arguments frappants ; et les délicieuses cannes à pomme d'or, numérotées dans cette autre vitrine, entre les mains d'un colonel impatient, ont bien pu avoir leurs mouvements de vivacité. Les gravures qui représentent l'instruction militaire sont assez gaies. Une autre, qui est tout près, est triste et remarquable : c'est Joseph II à son lit de mort, dessin réaliste et saisissant qui montre au vif les inévitables misères de ces hautes fortunes. Mais cette impression est rare dans l'exposition Marie-Thérèse. Des tableaux de batailles racontent les longues guerres contre les Prussiens, tantôt heureuses, tantôt et plus souvent malheureuses, tantôt avec

l'hostilité, tantôt avec l'alliance française. Le fait le plus glorieux, quoique bien précaire, fut la prise de Berlin par un général hongrois, le comte Haddik.

Le nom de ce grand seigneur magyar, dont le descendant possède un château près des Karpathes, château où j'ai passé quelques jours et dont la porte est encore gardée par un heiduque, la hache sur l'épaule, le nom magyar du général Haddik, du conquérant momentané de Berlin, nous amène à envisager l'aspect oriental de cette monarchie multiple. Malheureusement il est moins représenté que l'autre dans cette exposition, qui ne pouvait être essentiellement qu'une exposition d'art et de luxe. Dans la moitié orientale de la monarchie austro-hongroise, la vie était agricole, et le progrès, progrès immense qui est la gloire la plus pure comme la plus modeste de Marie-Thérèse, consistait dans la paix rurale, nouvelle et féconde après des siècles d'occupation turque ou de guerres civiles, et dans l'amélioration du sort des paysans. Mais les instruments aratoires et le modeste mobilier qu'abrite un toit rustique, ce ne sont pas choses que l'on puisse retrouver ou reproduire au bout de cent ou de cent trente ans. Les côtés militaires ou esthétiques d'une pareille œuvre sont les seuls possibles à reconstituer aux yeux d'un spectateur.

Voici donc les souvenirs de Marie-Thérèse en tant que roi de Hongrie. La souveraine à cheval, la couronne de saint Etienne sur la tête, le glaive en main : monument de sa jeunesse malheureuse et chevaleresque, ardente et réfléchie, alors qu'elle avait la sage hardiesse de chercher un refuge auprès d'une nombreuse petite noblesse guerrière, aussi juridique que guerrière, prête à mourir chevaleresquement pour un roi qui était une femme persécutée, mais non moins prête à mourir froidement pour un roi légal, qu'elle avait reconnu régulièrement, parlementairement, dans la pragmatique sanction. Marie-Thérèse réunissait dans sa situation royale ce double caractère, comme

elle réunissait dans son âme les passions d'une jeune femme vertueuse à la ténacité réfléchie de sa maison. La statue récente lui fait tenir en main la pragmatique sanction, l'œuvre habile de son père Charles VI, et en cela le sculpteur a montré un véritable instinct historique. L'événement a cependant prouvé qu'il fallait sanctionner le droit par le sabre ; et voici précisément dans une vitrine l'élégant sabre hongrois de Marie-Thérèse. Elle faisait porter quelquefois à son petit héritier, l'archiduc Joseph, le costume magyar, et c'est sous ce costume qu'elle répandait le portrait de l'enfant : le voici peint à l'huile, et le voilà gravé en tête d'un petit livre, qui pouvait servir à une propagande de loyauté.

Elle n'a jamais fait la guerre aux Turcs ; mais elle a consolidé par une habile et équitable administration les confins militaires, et ce peuple de soldats laboureurs, organisé par le prince Eugène, qui lui fut si utile dans ses guerres d'Occident. Son règne est comme l'épanouissement pacifique qu'une longue croisade, honneur de son père et de son aïeul, avait seule rendu possible. Ces grands seigneurs dont voici les portraits, les Eszterhazy, les Palffy, les Batthianyi ont dans leur jeunesse travaillé à cette grande œuvre chrétienne, et leurs pères avant eux. Ces drapeaux magnifiquement brodés, princiers, hautains, ont été à l'assaut de Bude ou de Belgrade ; et dans Vienne même les voûtes gothiques de Saint-Etienne et de Mariensteig redisent encore les échos du siège que firent lever un peu plus anciennement le duc de Lorraine et Sobieski, les supplications du désespoir, les actions de grâces de la délivrance. Marie-Thérèse est au point culminant, ou plutôt au point final, de cette histoire héroïque, au moment où la civilisation moderne, longtemps attardée par les guerres, peut commencer sous un sceptre intelligent. L'Autriche a donc au total un rôle historique chrétien qui est majestueux et bienfaisant. Elle n'est pas, ou du moins elle n'est

pas principalement cette chose vilaine, bigote et nuisible, que nous avons si souvent flétrie et battue en brèche, au grand plaisir et au grand bénéfice d'une autre puissance, dont nous mettions tant de complaisance à aplanir ainsi les chemins.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Il est vrai, Monsieur ; nous nous sommes hâtés, lorsque vos devoirs vous ont appelé parmi nous, de vous ouvrir les rangs de notre Compagnie. Mais depuis longtemps, vos travaux, objet des plus hautes distinctions, nous étaient connus, et il nous semblait que vous nous apparteniez d'avance. Dans ces contrées de l'Orient que vos études ont explorées, vous avez rencontré bien des figures que notre province peut revendiquer, bien des faits qui rentrent dans le cadre de notre histoire. Quel intérêt ne nous offre pas cette terre de Hongrie, où sont ensevelis tant de héros dont les noms nous sont familiers, et les Montfaucon, et les Rye, et les de Vienne, et tant d'autres ! Vous êtes allé plus loin encore, et vous avez trouvé, sur la terre hellénique, le souvenir de cet Othon de Ray dont les exploits et les conquêtes, dit un chroniqueur, semblent tenir du prodige. Peut-être y saurez-vous quelque jour reconnaître les traces de ses vaillants compagnons, les Pesmes, les Dampierre, les Cicon, dont la destinée est restée pour nous un problème. Quelle abondante récolte n'avons-nous pas lieu d'attendre de vos lointaines recherches, lorsque, sur votre route, vous réussissez à glaner ces riches épis dont vous nous avez fait profiter tout à l'heure. Mais notre ambition va plus loin. Vous nous réserverez, nous l'espérons, une part de ces études que les revues françaises et étrangères

s'empressent d'offrir à leurs lecteurs, et dans lesquelles vous avez su porter sur l'influence des idées religieuses à Rome, dans les jours les plus critiques de son histoire, et aussi chez nos aïeux, les jugements d'une saine philosophie appuyée sur une érudition puisée aux meilleures sources. Vous tiendrez à grossir, par de nouveaux travaux, le patrimoine littéraire qui est devenu le vôtre ; vous justifierez l'adoption dont vous avez été l'objet et qui vous rattachera désormais, nous aimons à le croire, à notre patrie franc-comtoise.

LES FEMMES CÉLÈBRES

DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. le Chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 26 juillet 1888)

Je n'ai pas la prétention d'être le Plutarque des femmes célèbres de cette province. Mais puisque aujourd'hui, sur tous les points de la France, on s'est mis à élever des monuments à une foule d'hommes, dont quelques-uns n'ont pas toujours été des personnages estimables, il me semble juste de rappeler aussi la mémoire des femmes qui se sont distinguées par leur vertu, leur courage, leur dévouement et leurs services envers notre pays.

La Franche-Comté peut en citer un grand nombre. Je mentionnerai seulement celles dont l'action a été le plus remarquable. Quelques-unes sont nées hors de cette province. Mais elles nous appartiennent par les œuvres utiles qu'elles y ont accomplies.

1° Eponine. — Remontons à l'origine de notre histoire. Les écrivains romains et grecs sont d'accord pour rendre hommage au courage des femmes gauloises. Elles accom-

pagnaient leurs maris à la guerre, pour les encourager au combat et pour les soigner quand ils étaient blessés (1).

Les guerres qui eurent lieu en Séquanie, soixante-dix ans après Jésus-Christ, nous fournissent un bel exemple de ce dévouement conjugal. C'est celui d'Eponine, raconté par Plutarque et par les historiens de l'empire. Je me rappelle encore avec quelle émotion, dans mon enfance, je lisais, dans la « Morale en action, » l'épisode d'Eponine et de Sabinus. Je ne soupçonnais pas alors que cet événement pouvait s'être passé en Séquanie. C'est pourtant ce qui paraît résulter des recherches de nos archéologues. Ils placent le lieu de cette aventure dans une grotte voisine du village de Fretigney, où les deux époux restèrent cachés pendant neuf ans. Cette grotte s'appelle la « Baume-Noire. » Elle est entourée de *tumulus* et de quelques débris de l'époque romaine. Elle n'est pas loin de la grande route de Langres à Besançon. Or, c'est cette route que les deux armées ont dû suivre pour se rencontrer au combat, sur le territoire séquanais. S'il n'est pas absolument certain, il est au moins vraisemblable que la Baume-Noire a été témoin du magnifique dévouement d'Eponine (2).

2° Clotilde de Bourgogne. — Au v[e] siècle, la Séquanie faisait partie du premier royaume de Bourgogne. Les Bourguignons occupaient les nombreux châteaux bâtis au sommet des montagnes, et dont plusieurs remontaient au temps des Celtes et des Romains. Près de Lons-le-Saunier, à Montmorot, s'élevait un *castellum* qui était de la plus haute antiquité. « Il était, dit un vieux document, grand, spacieux et de grande garde et maintien. »

La tradition veut que ce manoir ait été habité par Clo-

---

(1) Nec exsugere plagas pavent, cibosque et hortamina pugnantibus gestant. (Tacite, *Germania.*)

(2) Voir la dissertation de M. Delacroix, dans le Recueil de la Société d'émulation du Doubs, 1865, p. 280.

tilde, la future reine de France. Un document authentique vient confirmer cette tradition populaire, ou du moins attester le séjour de cette princesse dans la Franche-Comté. Quand le roi Clovis l'eut obtenue pour épouse, « elle partit » de la Bourgogne supérieure, dit une chronique du » temps, accompagnée d'un saint prélat nommé Lupus (1). »

Clotilde avait vu le massacre de son père Chilpéric et de sa famille. Son oncle Gondebaud, auteur de ces meurtres, la tenait dans une sorte de captivité. Aussi, quand son mariage avec le roi des Francs fut décidé, elle se hâta de quitter la Bourgogne. Elle se rendit à Chalon-sur-Saône, où l'attendaient les envoyés de Clovis. Dès ce jour son histoire n'appartient plus à notre province.

3° Béatrice de Dole. — Six siècles plus tard, une autre princesse bourguignonne était destinée, comme Clotilde, à passer de la captivité sur le trône. C'est Béatrice, fille unique de Renaud III, comte de Bourgogne. Elle naquit au château de Dole, en 1135. C'est là qu'elle fut élevée et reçut une éducation brillante qui lui fit donner, par un historien du temps, le titre de princesse lettrée et fidèle à la foi, *litterata et fidei cultrix.*

Béatrice avait quatorze ans quand son père mourut (1149). Elle restait seule pour gouverner le comté de Bourgogne. Son oncle Guillaume, comte de Mâcon, voulut mettre à profit la faiblesse de sa nièce pour la dépouiller de ses Etats. Il sut persuader à la plupart des hauts barons du comté qu'ils ne devaient pas obéir à une femme, incapable de les mener à la guerre. Et la guerre était alors une des occupations les plus fréquentes des seigneurs. Les barons comtois se laissèrent facilement persuader. Guillaume prit le titre de « consul de Bourgogne, » et fit enfer-

(1) Cum præfatâ Augustâ sanctus Lupus episcopus venit de superioris Burgundiæ partibus. (Héric, *De miraculis S. Germani,* lib. I, c. iv.)

mer Béatrice dans une tour. Elle y fut étroitement gardée pendant quatre ans, et subit les traitements les plus indignes.

L'usurpation devait recevoir bientôt son châtiment. Le comté de Bourgogne relevait de l'empire. Mais l'empereur d'Allemagne était alors le faible Conrad, incapable de réprimer l'ambition de Guillaume, qui se crut tranquille possesseur du patrimoine de sa nièce. Sur ces entrefaites, Conrad mourut en 1152, et l'empire passa entre les mains d'un jeune prince entreprenant, qui ne devait pas laisser périmer les droits que l'Allemagne avait sur le comté de Bourgogne. C'était Frédéric Barberousse. Frédéric prit la couronne à Aix-la-Chapelle, et vint, l'année même, en Franche-Comté, à la tête d'une armée, délivrer Béatrice de sa prison et lui rendre ses Etats. La princesse parut devant l'empereur et lui plut, autant par sa modestie que par sa beauté et la noblesse de ses manières. Son oncle Guillaume fut obligé d'implorer la clémence du vainqueur.

Outre les qualités de Béatrice, ce qui plaisait aussi en elle à l'ambitieux empereur, c'était son titre de comtesse de Bourgogne. Frédéric résolut de l'épouser. En attendant, il alla guerroyer, pendant trois ans, en Italie. Puis il revint à Wurtzbourg, célébrer son mariage avec Béatrice, au milieu d'une magnificence extraordinaire (1156).

Après les fêtes de Wurtzbourg, Frédéric accompagna sa nouvelle épouse dans son comté de Bourgogne. Ils arrivèrent à Besançon au mois d'octobre (1157), et firent leur entrée dans la ville au milieu du concours universel des grands seigneurs du comté, des ambassadeurs des nations étrangères et de tous les peuples de l'empire [1]. « On n'oublia rien, dit une vieille chronique, de tout ce qui peut

(1) In quâ civitate penè omnibus proceribus terræ illius adunatis, multis quoque exterarum gentium.... excipitur. (Radevicus, *De gestis Frederici*, lib. I, c. III.)

» rendre une fête agréable et magnifique, par les feux, par
» les tournois et par les spectacles. »

L'orgueil de Frédéric s'exaltait au milieu de ces hommages. Il rêvait la domination universelle et voulait faire du pape l'aumônier de l'empire. Six fois il envahit l'Italie et y commit des cruautés que la guerre n'excuse pas. Béatrice le suivait dans ses expéditions. Pendant qu'il assiégeait la ville de Crema, il reçut un renfort de douze mille hommes que l'impératrice avait fait lever à Besançon et dans la Franche-Comté.

Les contemporains ont loué la suavité et la douceur de Béatrice. Mais elle ne pouvait pas toujours calmer les fureurs de son mari contre les Italiens et contre le pape. Elle fut même, si on en croit l'annaliste saxon Krantzius, la cause involontaire d'un grand désastre.

Béatrice s'était rendue à Milan. Le peuple de cette ville, irrité de ce que l'empereur avait aboli ses anciennes libertés, voulut s'en venger sur l'impératrice. On la promena ignominieusement dans les rues, montée sur un âne. Frédéric ne pouvait manquer de tirer vengeance de cette insulte. Il prit la ville, la détruisit de fond en comble, y fit passer la charrue et y sema du sel. Quelle que soit l'authenticité de l'anecdote sur Béatrice, le fait de la destruction de Milan, en 1162, n'est que trop certain.

Mais les succès de Frédéric en Italie furent suivis de grands revers. Milan se releva de ses ruines, et, dans une sanglante bataille, l'empereur fut vaincu par les Italiens révoltés. Dans ces circonstances pénibles, Béatrice fit preuve d'énergie et releva le courage de son mari (1),

(1) Quand les Milanais se révoltèrent (1175), Frédéric, se sentant trop faible pour leur résister, suppliait un de ses vassaux, Henri le Lion, duc de Bavière, de ne pas l'abandonner. L'entrevue avait lieu sur le lac de Côme, et Béatrice y assistait. Comme Henri demeurait inflexible dans son refus, Frédéric tombe à ses genoux. Béatrice, émue de cette scène d'humiliation, s'approche de son mari, et lui tendant la main : « Cher sire, lui dit-elle,

« qu'elle craignait comme son seigneur, dit une chronique, mais qu'elle aimait par-dessus tout comme son époux. » Quand il quitta l'Italie, elle revint avec lui visiter ses États de Bourgogne, et Frédéric, devenu plus sage, s'occupa d'améliorer le sort de ses peuples et d'y faire fleurir les sciences et les lettres.

Béatrice aimait sa Franche-Comté. Elle y séjourna souvent pendant les dernières années de sa vie et y fonda un grand nombre d'œuvres charitables. En 1173, elle établit à Franchevelle (Francam-Villam, Haute-Saône) un hôpital pour les femmes infirmes. En 1181, elle fit construire à ses frais, dans le voisinage de Romain-Mouthier, des habitations pour les cultivateurs qu'elle avait attirés dans ce pays. Pendant les années 1183 et 1184, on la voit visiter le prieuré de Saint-Renobert, la forêt de la Vieille-Loye, la ville de Pontarlier, s'occupant partout de bonnes œuvres et s'efforçant de soulager toutes les misères. A son magnifique palais de Dole elle préférait souvent la modeste maison du Temple, près de cette ville (1), et c'est de là qu'elle date plusieurs chartes de bienfaisance.

C'était vraiment une bonne princesse, qui protégeait les nombreuses maisons religieuses fondées par ses ancêtres, et qui contribua à en établir de nouvelles. Une vieille légende doloise lui attribue à tort la fondation du prieuré de Jouhe. Elle en fut seulement la bienfaitrice (2).

» relevez-vous. Dieu vous baillera confort et guerdon si vous gardez mé-
» moire de ce jour et de l'outrecuidance de ce vassal. » Frédéric livra bataille et fut vaincu. Les Milanais célébrèrent pompeusement cette victoire, qui était celle de la papauté contre le schisme introduit par Frédéric. Quelque temps après, l'empereur se réconcilia avec le pape.

(1) La commanderie du Temple, placée sous le vocable de saint Denis, était située entre Falletans et Azans, sur la rive gauche du Doubs. Elle fut fondée de 1132 à 1134, par Renaud III, comte de Bourgogne. Bernard de Dramelay, devenu plus tard grand maître de l'ordre, en était le commandeur en 1134. Béatrice y séjournait très souvent. (Rousset, *Dictionnaire du Jura.*)

(2) *Notes historiques sur Notre-Dame de Mont-Roland,* par L. Jeannez, p. 29, 30.

Béatrice était aussi une femme lettrée (*litterata*). Elle savait se prêter aux goûts de son mari, qui aimait les fêtes, les tournois et les chants des ménestrels. Parmi les professeurs de la *gaie science* qui se rendaient au château de Dole pour égayer la cour de Frédéric et de Béatrice, on cite le troubadour Hugues, de Broye-lez-Pesmes, dont on a conservé quelques fragments.

En 1185, l'empereur retourna en Italie pour y faire couronner son fils. Béatrice était alors à Spire. C'est là qu'elle mourut, le 15 novembre 1185. L'empereur, devenu veuf, tourna bientôt son ardeur vers les guerres saintes. Il partit pour la troisième croisade, y fit des prodiges de valeur et se noya dans le Cydnus, en 1190.

4° Adélaïde de Bourgogne. — Je dois mentionner brièvement une autre princesse bourguignonne qu'on a surnommée la « Mère des rois » et qu'on pourrait aussi appeler la Mère des douleurs. C'est Adélaïde, fille de Rodolphe II, qui régnait sur notre pays au xe siècle. Adélaïde naquit en 929. Sa vie est une suite d'aventures merveilleuses dans lesquelles elle sut montrer une grande énergie. Tour à tour persécutée, proscrite, prisonnière ou obligée de fuir dans les bois, elle finit par s'élever aux honneurs du trône. Après bien des vicissitudes, elle devint l'épouse de l'empereur Othon Ier. Cette grande dignité ne fut pas pour elle exempte de tribulations. La vie de l'épouse d'Othon Ier, empereur d'Allemagne, ressemble, sous bien des rapports, à celle de l'épouse de Charles Ier, roi d'Angleterre. Adélaïde a pu, comme le dit Bossuet d'Henriette de France, « rendre grâce à Dieu de l'avoir faite chrétienne et de l'avoir faite reine malheureuse. »

Obligée de quitter la cour d'Allemagne, Adélaïde revint, sur la fin de sa vie, visiter notre province et particulièrement les monastères du comté et de la Suisse romande. Les merveilleux événements de sa vie ont été célébrés, en assez

beaux vers, par une femme poète de son siècle, sœur Roswita, abbesse de Gondersheim. Saint Odilon, abbé de Cluny, consacra aussi une notice touchante aux principaux traits de cette sainte princesse qui a su unir, comme dit Bossuet, « le christianisme avec les malheurs. »

5° Mahaut d'Artois. — A la fin du xiiie siècle, le pauvre peuple de Franche-Comté souffrait beaucoup des querelles des grands. Au milieu de ces luttes sanglantes, on aime à contempler une figure sympathique, qui apparaît à cette époque comme la consolatrice des affligés. C'est Mahaut d'Artois, épouse de notre comte palatin Othon IV (1281).

Je laisse de côté le rôle politique que cette princesse remplit quelquefois, pour ne parler que de ses œuvres charitables. Mahaut résidait ordinairement au château de Bracon, près de Salins. C'est là qu'elle bâtit un hôpital situé au bord du grand chemin. Tout indigent qui s'y présentait devait recevoir un secours, et chaque année, le jour de la Saint-Michel, une aumône perpétuelle de cent livres était distribuée à la porte de l'hôpital.

Mahaut fit à Salins une autre fondation charitable. Elle voulut que, chaque année, cent cinquante aunes de draps fussent distribuées par les magistrats aux indigents de la ville, et payées sur les revenus qu'elle percevait des salines. Elle fit une fondation à peu près semblable pour la ville d'Arbois, et Béchet atteste que ces bonnes œuvres furent acquittées pendant plus de trois cents ans.

Les comtes de Bourgogne possédaient, au nord de la ville d'Ornans, un château bâti dans le site le plus pittoresque. Mahaut y séjourna souvent avec son époux Othon IV. Ils y fondèrent la chapelle de Saint-Georges qu'on y voit encore aujourd'hui.

La bonne princesse combla de ses bienfaits les habitants d'Ornans. Elle fit, en faveur de cette ville, une fondation généreuse destinée à acheter, tous les ans, des étoffes, des

bas, des chaussures et des chapeaux, pour habiller les pauvres. La charte de ce don existe encore dans les archives d'Ornans (1).

Pontarlier eut aussi sa part dans les largesses de Mahaut. Elle assigna, sur les salines de Salins, une somme de seize livres estevenantes pour secourir les pauvres de cette ville. Il en fut de même de l'aumônerie de Saint-Claude, à laquelle Mahaut donna, en 1327, mille soiptures de pré sur Septmoncel, sous la condition qu'on donnerait, chaque année, le dimanche avant les Brandons, une aumône à tous les nécessiteux qui se présenteraient à la porte de l'hôpital.

« Mahaut était, dit Gollut, une princesse fort grand » aumônière. » A l'entrée de l'hiver, elle faisait une aumône générale pour les indigents de la province. Elle faisait distribuer trois cents robes de bure pour autant de pauvres femmes du comté, et vingt robes de « bloy » pour autant de gentiles-femmes (2).

Elle enrichit aussi les églises de précieux ornements. En 1323, nous la voyons offrir à chacune des métropoles de Saint-Jean et de Saint-Etienne, un ornement complet en velours rouge garni de franges et semé de roses d'or (3).

Parmi les monastères qu'elle favorisa de ses bienfaits, il faut signaler l'abbaye de Cherlieu, dont son époux avait la garde, comme comte de Bourgogne. Elle se trouvait dans cette abbaye, quand elle apprit la mort d'Othon IV, décédé à Melun (17 mars 1303). Othon avait choisi son tombeau dans l'église de Cherlieu ; son corps y fut ramené, et, le 15 mars 1309, la fête funèbre fut célébrée avec une magnificence extraordinaire, au milieu d'un concours de quinze mille personnes (4).

---

(1) *Annales franc-comtoises*, t. VI, p. 323.
(2) Gollut, *Notes de Duvernoy.*
(3) Le P. Dunand, t. IV.
(4) *Histoire de l'abbaye de Cherlieu*, par Mgr Besson.

Mahaut retourna ensuite dans ses résidences du Jura. Elle habitait souvent le château de la Châtelaine, dont on voit encore les ruines imposantes à quelque distance d'Arbois. Elle y avait fondé un hospice pour les pauvres malades de ce village. Un incendie s'étant déclaré dans cet établissement, les personnes qui l'habitaient périrent dans les flammes (1). Cet accident donna lieu à une infâme calomnie, que Mayer, historien flamand hostile à la France, a recueillie, et que Gollut a rapportée en ces termes : « Comme il plut à Dieu d'envoyer une très âpre » famine en la Bourgogne, la comtesse Mahaut fit as» sembler un grand nombre de pauvres en une grange du » village de la Châtelaine, sur Arbois, où elle faisait volon» tiers sa résidence. Puis, les ayant fait enserrer, elle com» manda que le feu fût mis en la grange, les faisant ainsi » mourir. L'on ajoute qu'elle disait que par pitié elle avait » fait cela, considérant les peines que ces pauvres devaient » endurer en temps de si grande et tant étrange famine. »

Les historiens franc-comtois (2) signalent l'invraisemblance de cet acte barbare, attribué, par un seul chroniqueur étranger, à une princesse généreuse, dans le temps même où elle dotait magnifiquement les établissements de bienfaisance que nous avons cités. Selon la remarque d'un de nos historiens, « un écrivain méconnaît son devoir en » abritant, sous l'auguste patronage de l'histoire, des fables » comme cette tradition de la Châtelaine, inventée on ne » sait par qui, mais dont la calomnie s'empare pour » déflorer une réputation (3). »

6° La comtesse Jeanne. — Mahaut d'Artois mourut à Paris

---

(1) Rousset, *Dictionnaire du Jura*, art. Châtelaine.

(2) Nous exceptons M. l'avocat Perrin, qui, dans ses *Notices historiques*, p. 358, n'est pas éloigné de croire à ce qu'il appelle cependant une tradition fabuleuse.

(3) Rougebief, *la Franche-Comté.*

en 1329. Elle laissait une fille unique, damoiselle Jehanne, qui avait épousé Philippe le Long ; par ce mariage (1307), le comté de Bourgogne passait à la maison de France.

Ce fut une révolution pour notre province. Mais je laisse de côté le rôle politique de Jeanne, pour signaler surtout sa bienfaisance et son influence sur le développement intellectuel de la Franche-Comté.

En 1315, les deux époux vinrent visiter leurs Etats de Franche-Comté. Une partie de la noblesse les reçut avec défiance ; mais le peuple les accueillit avec grande acclamation. Leur réputation de douceur et de modération faisait naître les plus flatteuses espérances. Ils parcoururent les villes et les châteaux du comté (1). Poligny fut l'objet des prédilections de la princesse. Elle accorda plusieurs faveurs à cette ville et sut gagner tous les cœurs par son affabilité (2).

Les deux époux se proposèrent d'assurer la tranquillité de leurs peuples en mettant les places fortes en état de défense, en augmentant leur domaine pour soutenir l'éclat de leur rang sans être à charge à leurs sujets, et en ranimant dans la province le commerce et les arts.

L'année suivante, Philippe le Long prit le titre de roi de France, et se fit sacrer à Reims. Dès lors il renonça, en faveur de la reine, à tous les droits que le traité de Vincennes lui donnait sur la Franche-Comté. Jeanne usa de ce pouvoir pour le bien de notre pays. Elle confirma les franchises des villes et des bourgades, déclarant « que la » liberté accordée aux sujets les attache de plus en plus à » leurs maîtres, et augmente le bien-être des uns et des » autres. »

(1) Mahaut, la mère de Jeanne, reçut les jeunes époux dans son château de Bracon et leur fit grande fête.

(2) Jeanne favorisa les Dominicains de Poligny et accorda aux bourgeois une rente annuelle pour l'entretien d'une fontaine publique. (Chevalier, *Mémoires sur Poligny.*)

Son père, Othon IV, avait aimé particulièrement la ville de Gray (1). Jeanne, voulant marcher sur ses traces, fut la grande bienfaitrice de cette ville. Elle fonda à Gray une manufacture de drap, y envoya, pour cette entreprise, des drapiers et des tisserands de Paris, leur accorda de grands privilèges et leur fit des avances de fonds. C'était le premier établissement de ce genre dans le comté de Bourgogne. Bientôt il s'en forma de semblables dans la contrée, particulièrement à Poligny (2).

Philippe le Long mourut en 1322. Dès lors Jeanne se retira en Franche-Comté pour y continuer ses œuvres de bienfaisance. On lui donnait encore le titre de reine, dit Edouard Clerc; mais elle sentait qu'elle ne l'était plus. Elle séjourna tour à tour à Gray, à Dole, à Arbois, à Poligny ou à Bracon, avec sa mère.

En 1324, Gray fut la proie d'un vaste incendie. La bienfaisance de Jeanne ne connut alors plus de bornes. Elle releva la ville ruinée, ajouta à ses dons des lettres d'affranchissement perpétuel, introduisit dans cette cité le gouvernement municipal, y attira une foule d'étrangers, et, pendant de longues années, la paix fut le fruit de son gouvernement (3).

En 1326, nous la voyons à Baume-les-Dames, où elle convoque, dans la grande salle de l'abbaye, une assemblée de seigneurs, de magistrats et de jurisconsultes. Cette réunion est appelée « Parlement. » C'est la première fois que ce nom est donné à une assemblée de la province (4).

Jeanne n'oubliait pas les pauvres. Elle avait pour cela

---

(1) Il avait voulu établir à Gray une université pour l'éducation de la jeunesse. Cette entreprise échoua faute de ressources.

(2) C'est vers ce même temps que les religieux de la Charité organisèrent le premier établissement métallurgique connu dans la province.

(3) *Histoire de Gray*, par MM. Besson et Gatin.

(4) Cette assemblée fut présidée par Thomas de Savoie, oncle de Jeanne. C'était probablement un grand conseil dans lequel on devait s'occuper d'ordonnances publiques et de règlements de police. (Chevalier, t. I, p. 170.)

l'exemple de sa mère. Nos historiens citent plusieurs de ses œuvres pies, et, en particulier, une rente de 300 fr. qu'elle fonda pour les indigents à l'hôpital de Dole.

En 1320, les reliques de saint Epiphane et saint Isidore ayant été tirées de la chapelle de Saint-Etienne, appelée « la Confession, » Vital, archevêque de Besançon, en fit la translation solennelle, et les renferma « dans une châsse » d'argent, offerte par la libéralité de Jeanne, reine de » France. » Cette châsse magnifique était fermée d'un côté par une porte ornée d'une figure en argent, représentant la sainte Vierge (1).

Mais son grand œuvre, c'est là fondation du collège de Bourgogne à Paris. Cet établissement célèbre était sur l'emplacement qu'a occupé ensuite l'Ecole de médecine. On devait y admettre gratuitement vingt boursiers, « capables » de la philosophie, » natifs du comté de Bourgogne. Le règlement portait que les boursiers seraient pauvres, et que « ceux de la Franche-Comté seraient, en réception, » préférés à tous autres. »

« Si cette bonne reine, dit Gollut, n'avait laissé autre » mémoire de soi, sinon le bâtiment et la fondation des » escoliers boursiers du collège de Bourgogne, fondé à » Paris, elle mériterait éternelle louange, et que tous les » gens de bien, mais principalement ceux qui ont pris » institution et nourriture en cette maison, publiassent ce » beau fait. »

Sur la porte du collège on avait placé l'image en relief de la reine, « au plus près du naturel, dit Gollut, comme » encore l'on la peut voir, en habit antique et en face, qui » porte une douce grandeur. »

La Franche-Comté veilla longtemps sur cette institution intéressante. Plus d'une fois on fit des fonds pour l'entretenir, et ce collège se soutint longtemps avec honneur. Ce

---

(1) *Vie des saints de Franche-Comté*, t. IV, p. 552.

n'est qu'en 1763 qu'il fut réuni au collège de Louis le Grand.

Jeanne était encore à Poligny en 1329. Elle y reçut sa mère Mahaut, qui mourut cette année-là même. Jeanne ne lui survécut que trois mois. Elle mourut à Paris, le 21 janvier 1330, laissant dans notre province la réputation d'une grande et bonne princesse.

7° L'infante Isabelle. — C'est encore une grande princesse que j'ai à signaler pour ses bienfaits envers la Franche-Comté. L'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, était la fille de Philippe II. En 1598, elle épousa l'archiduc Albert, fils de l'empereur Maximilien II. Elle reçut en dot la souveraineté des Pays-Bas et de la Franche-Comté. L'archiduc prit possession de notre province au nom d'Isabelle, et promit, devant les Etats réunis à Dole, qu'elle serait bonne et juste princesse, et qu'elle observerait loyalement les privilèges et liberté anciennes. « Alors les » sieurs des Etats, en grand nombre et avec allégresse, ont » hautement crié : Vive l'infante (1) ! »

Isabelle tint parole, et pendant trente-cinq ans qu'elle gouverna notre pays, les Franc-Comtois ne cessèrent de lui témoigner leur attachement, dans leurs discours publics, dans leurs délibérations et dans leurs écrits. « C'était, » dit Brantôme, une princesse de gentil esprit et fort » rompue aux affaires. » Elle résidait habituellement en Flandre. Mais, comme le disait le président des Etats de Franche-Comté : « Si Son Altesse ne paraissait pas visi» blement dans la province dans sa splendeur et sa majesté, » elle y était en âme et en esprit, par le grand soin qu'elle » avait du repos et soulagement du pays. » Il ajoutait encore que « cette princesse ne respirait rien plus que l'orne» ment et sûreté de cette province, et n'avait d'autre pas-

(1) Recez des Etats de Franche-Comté.

» sion que celle qui la portait au rétablissement des affaires
» du pays [1]. »

Il m'est impossible de citer tous les traits de sa vie où elle se signala par l'élévation de son esprit ou par la bonté de son cœur. Ses adversaires religieux ou politiques ont été obligés de rendre hommage à son courage, à sa fermeté, à sa sagesse et à sa modération. Son règne fut pour notre pays le règne de la paix; il s'écoula entre deux époques néfastes, celle de 1595, où Henri IV désola la Franche-Comté, et 1636, où Richelieu déchaîna l'armée suédoise sur notre malheureuse province.

Le règne d'Isabelle fut, pour les Franc-Comtois, une époque relativement brillante pour les lettres et les sciences. Les Chifflet se signalaient alors dans tous les genres d'érudition; Mairet s'illustrait dans la poésie dramatique; le P. Lejeune ouvrait une nouvelle voie à l'éloquence chrétienne; Boyvin et Girardot de Nozeroy se distinguaient déjà dans l'histoire. Dans différents genres on pouvait citer d'Auxiron, Vernier, Grivel, Brun, dom Gody, Jean Terrier, etc. La religion était en honneur, et si les anciens monastères de la province étaient en décadence, de nouveaux instituts se formèrent, sous la protection d'Isabelle, pour rétablir la discipline et pourvoir aux besoins spirituels des fidèles. Elle favorisa l'établissement des capucins, qui devaient rendre de grands services au peuple franc-comtois.

La princesse donnait, dans son palais, l'exemple du travail, de l'ordre et des bonnes mœurs. Elle partageait son temps entre les devoirs de la piété et le soin des affaires publiques, et se délassait à tirer l'oiseau à l'arquebuse, exercice où elle excellait, dit-on.

Quand elle mourut, en 1633, les poètes et les orateurs franc-comtois célébrèrent à l'envi ses vertus. Jean Terrier, de Vesoul, composa en son honneur un poème orné de

(1) Recez des Etats de Franche-Comté.

trente-quatre gravures symboliques, représentant les vertus qu'avait pratiquées l'infante (1). Les gravures sont fort belles, elles sont de J. Loisy ; les vers de J. Terrier sont fort médiocres. Pour en donner une idée, je citerai cette strophe, où l'auteur glorifie Isabelle d'avoir conservé les franchises de la province :

> Et nos bourguignonnes cités,
> Dont la gloire est leur souveraine,
> Toujours haletantes en peine
> De conserver leur libertés,
> Entonnent sans cesser, d'une voix éclatante :
> Vive, vive à jamais notre espagnole Infante !

L'oraison funèbre de la princesse fut prononcée dans beaucoup d'églises du diocèse. Nous avons encore l'éloge que M. de Lisola, avocat, fit entendre dans l'église des Cordeliers, en présence des gouverneurs de la cité. C'est une œuvre écrite dans le faux goût du temps, pleine d'antithèses, de jeux de mots et d'érudition pédantesque. Malgré tous ces défauts, on sent, dans ces compositions, le grand amour que les Comtois avaient pour leur souveraine.

Après la mort d'Isabelle, la Franche-Comté ressentit d'autant plus vivement cette perte qu'elle se voyait menacée par les ennemis de la maison d'Autriche. En effet, la période de paix dont elle avait joui sous la domination de l'Infante fut bientôt suivie des terribles malheurs de la guerre de Dix ans.

8° Sainte Odile. — En mentionnant les femmes célèbres de notre province, qui se sont distinguées par leurs vertus, je ne dois pas oublier celles qui à leurs mérites ajoutent encore l'auréole de la sainteté. Je citerai d'abord sainte Odile, la fille du comte Adalric, la perle de l'abbaye de Baume-les-Dames. Elle naquit aveugle au château de Horohembourg.

---

(1) Ce livre fut imprimé à Pin, chez J. Vernier, 1635.

On la confia discrètement au monastère de Baume, qui devint sa famille adoptive. Selon la coutume suivie alors dans plusieurs églises, elle ne fut baptisée qu'à l'âge de douze ans. Quand l'évêque Erhard versa l'eau sainte sur la tête de la jeune néophyte, ses yeux s'ouvrirent à la clarté du jour. Aussi on l'appela Odile, c'est-à-dire fille de la lumière. A vingt-deux ans elle quitta le cloître, retourna en Alsace, et bâtit un grand monastère sur la montagne qui s'appelle encore aujourd'hui le mont Sainte-Odile. Les Alsaciens l'invoquent comme leur grande patronne. La Franche-Comté a gardé fidèlement son culte, et l'abbaye de Baume a conservé longtemps, comme un pieux souvenir, le voile violet, mêlé de filets d'or, qu'Odile avait travaillé de ses mains.

9° Sainte Colette. — Une autre sainte, bien plus populaire en Franche-Comté, c'est sainte Colette, l'humble fille du tonnelier de Corbie. Colette vivait au temps de Jeanne d'Arc. Quelques érudits ont prétendu que des relations ont existé entre ces deux saintes filles. Ce qui est certain, c'est qu'au moment où la vierge de Vaucouleurs travaillait, dans les camps, au relèvement de la France, la vierge de Corbie, à l'ombre du cloître, s'efforçait de ramener l'ordre de Saint-François d'Assise à sa pureté primitive.

C'est à Besançon que Colette a commencé l'œuvre de sa réforme, et établi son premier couvent de Clarisses. Sa vie en Franche-Comté est une suite d'événements merveilleux, qu'un nouvel historien vient de retracer dans un beau livre, où l'on aime à retrouver le style naïf et imagé des chroniqueurs du xve siècle (1). Quand Colette allait en voyage, les peuples en foule se précipitaient sur ses pas « pour voir la sainte. » Aussi ce n'est point une statue, c'est un temple qu'on vient d'élever à Besançon à sa mémoire, et désormais les pauvres Clarisses de cette ville

(1) *Sainte Colette en Franche-Comté*, par M. l'abbé Bizouard.

pourront y invoquer la protection de celle qui s'appelait « la petite ancelle du Seigneur. »

10° La B. Louise de Savoie. — Jetons maintenant un regard vers les montagnes du Jura, sur la petite ville de Nozeroy, pour y admirer une sainte, née sur les marches du trône, et qui a donné l'exemple des vertus les plus douces. La bienheureuse Louise de Savoie était la petite-fille du roi Charles VII et la nièce de Louis XI. Elle épousa, en 1479, Hugues de Chalon, seigneur de Nozeroy. C'est dans le château de cette ville que se passa la première époque de sa vie ; vie toute chevaleresque, toute poétique, faite pour enchanter l'imagination autant que pour inspirer la piété. Louise fut à Nozeroy ce que sainte Elisabeth de Hongrie fut au château de Vartbourg, le modèle des femmes chrétiennes, la joie de son époux, la consolation des indigents et l'amie du pauvre peuple. Elle avait vingt-sept ans quand elle perdit son époux. Les liens de l'amour mortel une fois brisés, Louise se sentit blessée de l'amour divin. Elle se retira au couvent des Clarisses d'Orbe, et c'est là qu'en 1503 elle mourut en *odeur de sainteté*. C'est en 1829 qu'elle a été béatifiée par Grégoire XVI.

Un ancien ministre de Charles-Albert, le comte Solar de la Marguerite, a publié une vie de la bienheureuse Louise, écrite par un contemporain, dans ce style naïf et ingénu qui est comme le miroir de la sincérité. Récemment M. l'abbé Jeunet a donné une vie complète de la sainte. Les reliques de la bienheureuse, longtemps conservées à Nozeroy, reposent aujourd'hui à Turin[1], dans la magnifique chapelle élevée en son honneur par les princes de sa maison.

11° Sœur Marthe. — N'oublions pas une grande bienfaitrice des malheureux et des pauvres, qui a poussé le dévouement jusqu'à l'héroïsme. Elle a vécu à Besançon au commencement de ce siècle, et son image vénérée est

encore aujourd'hui suspendue dans bien des maisons de cette ville. Je veux parler d'Anne Biget, si connue sous le nom de sœur Marthe, née à Thoraise, en 1749, dans une famille de cultivateurs, et morte à Besançon, en 1824.

Sa devise était : « Tous les malheureux sont mes enfants. » Elle y a été fidèle pendant cinquante ans (de 1774 à 1824). C'est au début du règne de Louis XVI qu'elle a commencé à Besançon ce rôle de providence des pauvres. Ni les troubles de la république ni les massacres de la Terreur n'ont pu interrompre sa mission charitable.

Religieuse de la Visitation, elle n'a jamais voulu quitter son costume monastique, et les Terroristes ont dû respecter cette fille du peuple qui se dévouait aux malheureuses victimes de nos discordes. Dans les années de disette, elle sut trouver des ressources pour suffire à tous les besoins. Pendant les guerres de la république et de l'empire, une foule de blessés français et étrangers encombraient les hôpitaux de Besançon. Sœur Marthe était sans cesse au milieu d'eux avec le dévouement de sa charité. Tous la connaissaient, tous la vénéraient. On l'appelait la « Mère des soldats. » Cette sympathie était universelle. La ville de Besançon voulut lui exprimer sa reconnaissance en lui offrant une médaille d'argent qui portait, sur la face, une couronne de chêne avec ces mots : « Honneur à la vertu! »

Cette femme, qui mendiait sans cesse pour ceux qu'elle appelait ses enfants, avait personnellement à peine de quoi vivre. L'empereur, informé de son dévouement, lui fit accorder une gratification de douze cents francs. C'était autant de gagné pour ses pauvres. Maintes fois elle obtint grâce pour des soldats condamnés à mort. Elle ne refusait son aide à aucun de ceux qui souffraient. Quelle que fût leur patrie ou leur religion, elle ne voyait en eux que l'image du Dieu qui est mort pour tous.

Elle reçut des souverains étrangers, comme des princes français, de nombreuses décorations, qu'elle appelait plai-

samment sa batterie de cuisine. La gravure et la peinture reproduisirent les scènes les plus émouvantes de sa charité. Quand elle mourut en 1824, ce fut un deuil universel dans la ville, et le *Journal des Débats* rendit compte de sa mort en ces termes : « La sœur Marthe Biget est décédée » à Besançon, âgée de soixante-quinze ans. Il n'est per» sonne en Europe qui n'ait entendu parler de son constant » dévouement pour venir au secours des prisonniers, des » malades, des blessés de toutes les nations. La Providence » semblait multiplier les moyens entre les mains infati» gables de ce respectable apôtre de l'humanité. Le bien » qu'elle a fait pendant trente ans est gravé par la main » de la reconnaissance dans le cœur des milliers d'infor» tunés arrachés par elle à la douleur et à la mort. »

Sœur Marthe fut enterrée au cimetière de Besançon. Aujourd'hui rien ne reste qui puisse indiquer le lieu où elle repose. Son souvenir, un peu oublié, se réveillerait facilement dans le cœur des Bisontins ; et si la statue de cette grande bienfaitrice se dressait dans quelque monument de notre ville, il n'est aucun citoyen, à quelque parti qu'il appartînt, qui ne saluerait respectueusement cette noble image de la charité chrétienne.

Après les Marthes vertueuses, je veux mentionner en quelques mots les Madeleines pénitentes. Telle fut cette grande dame comtoise, si connue sous le nom de Béatrix de Cusance. Sa vie aventureuse, ses amours adultères avec le duc de Lorraine Charles IV, forment un roman curieux, mais peu édifiant. On a accusé Béatrix d'avoir fourni l'occasion ou au moins le prétexte de la guerre de Dix ans, en attirant à Besançon ce prince romanesque, dont Richelieu demandait l'expulsion de notre province.

Béatrix appartenait à une illustre maison de Franche-Comté. Elle naquit en 1614, dans le vieux château de Belvoir, dont il ne reste que des ruines, et qui s'élevait sur le

mont de Belvoir, au-dessus du village de Sancey. C'est là qu'elle passa son enfance. A vingt ans, elle parut à Besançon dans tout l'éclat de sa beauté. En 1633, les troupes de Louis XIII s'étaient emparées des Etats de Lorraine et en avaient chassé le duc Charles, qui se réfugia à Besançon. « Le roi de France, dit Boyvin, avait déclaré qu'il tiendrait » pour ses ennemis tous ceux qui se diraient amis du duc, » et croirait la neutralité violée si, de la Comté, on lui » donnait secours. » Richelieu fit adresser à ce sujet des remontrances au parlement de Dole. Le duc n'en resta pas moins en Franche-Comté, où le retenait, d'un côté, l'espoir de reconquérir ses Etats, de l'autre, la passion qu'il avait conçue pour Béatrix. Celle-ci rêvait, en devenant l'épouse du duc, de porter un jour une couronne. C'est alors que commença pour elle cette existence si agitée, dont l'un de nos collègues a raconté les péripéties (1), et dont je ne veux que signaler la fin.

Béatrix, mariée d'abord au prince de Cantecroix, devint veuve en 1637. Le duc l'épousa clandestinement cette même année, quoique son épouse, la duchesse Nicole, vécût encore. Il prétendait que son mariage était nul. Le pape leur ordonna de se séparer. Il les excommunia, parce qu'ils n'obéissaient pas. Leur union fut déclarée nulle, et Béatrix mérita d'être appelée « la femme de campagne » du duc Charles.

Quarante-cinq ans plus tard, en 1663, il ne lui restait plus que le regret d'avoir livré son existence à un prince capricieux et bizarre, qui avait fini par l'abandonner. Atteinte d'une maladie mortelle, elle revint à Besançon, s'y préparer à mourir. Elle tourna alors ses yeux vers la miséricorde divine pour implorer son pardon, et réparer autant que possible les scandales de sa vie. Elle multiplia,

---

(1) *Béatrix de Cusance*, par L. PINGAUD. — *Le prince Charles-Henri de Vaudemont*. par le même. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, années 1875 et 1878.

dans son testament, les fondations pieuses, et demanda pour son âme les prières des saintes femmes recueillies sous le cloître des Clarisses. Elle voulut être enterrée dans leur église, auprès de son aïeule, Béatrix de Vergy. Après sa mort, arrivée le 5 juin, on la revêtit de l'habit des Clarisses, selon son intention, et on la porta dans l'église de ces religieues, où elle devait être inhumée.

On peut voir aujourd'hui, près de Besançon, dans l'église du village de Saône, un grand tableau où sont représentés saint François d'Assise et sainte Claire, aux pieds de la Vierge reine. Ce tableau, orné des armes de Lorraine et de celles de la maison de Cusance, porte la date de 1663, qui est celle de la mort de Béatrix. Cette peinture a été faite pour l'église des Clarisses de Besançon, conformément aux dispositions testamentaires de la princesse, qui y est représentée sous l'habit de sainte Claire, sous lequel elle avait voulu mourir, « afin que, par la protection de cette grande sainte, » elle pût profiter des grâces accordées, au nom du séraphique saint François, à ceux qui décèdent dans son saint habit.

Parmi les tombes que renfermait l'église des Clarisses de Besançon, on remarqua longtemps celle de Béatrix, qui a disparu, comme tant d'autres, quand cette église fut démolie. En 1885, notre collègue, M. Jules Gauthier, a retrouvé cette dalle funéraire dans un bâtiment de l'hôpital Saint-Jacques. Il en a reproduit l'inscription dans les Mémoires de l'Académie (1886). On y donne à *très haute, très puissante et très illustre princesse Béatrix de Cusance*, le nom légitime d'*épouse de très haut, très puissant et très illustre prince Charles IV*. C'est qu'en effet ce mariage si singulier et si irrégulier de Béatrix et de Charles avait pu être régularisé *in extremis*, quelques jours avant la mort de la princesse, afin de mettre sa conscience en repos et de légitimer ses deux enfants.

La chronique franc-comtoise du XVIIIe siècle cite une

autre femme bien plus célèbre encore par ses aventures galantes. C'est Sophie de Ruffey, marquise de Monnier, qu'ont illustrée ses relations avec Mirabeau.

On sait combien la jeunesse de Mirabeau fut orageuse et ses passions désordonnées. En 1775, son père le fit enfermer au château de Joux, près de Pontarlier. Cette froide solitude devait irriter cet homme ardent, qui avait joui naguère du beau ciel de la Provence. C'était pour lui « un nid de hiboux égayé par quelques invalides. » Il put enfin obtenir de fréquenter librement la ville de Pontarlier. C'est là qu'il vit Sophie de Ruffey, l'enleva à son époux, le marquis de Monnier, se réfugia avec elle en Suisse, puis en Hollande, où la police française le fit saisir et transporter au donjon de Vincennes, tandis que Sophie était renfermée dans un couvent à Gien.

Le procès de Mirabeau devant le bailliage de Pontarlier et la cour de Besançon, les détails de sa fuite à l'étranger avec Mme de Monnier, sa condamnation à avoir la tête tranchée (en effigie) sur un échafaud, sa prison à Vincennes pendant quarante-deux mois, sa correspondance avec Sophie, les vicissitudes de cette épouse infidèle et sa triste fin, ont été longuement racontés par nos chroniqueurs (1).

Sophie acheva sa carrière comme la plupart des aventurières qui préfèrent le désordre au devoir. Enfermée dans un couvent de Gien, elle n'en sortit qu'après la mort de son époux, le marquis de Monnier. Sophie craignit de retourner auprès de sa famille. Elle resta à Gien, y eut encore des adorateurs, et s'attira de nouveaux orages et de nouvelles angoisses. On dit qu'alors, accablée sous le poids des ennuis, n'ayant pas la force de chercher des

---

(1) On peut voir : *Mirabeau et Mme de Monnier*, par H. Alviset, *Revue franc-comtoise* de 1844, p. 213. — *Mirabeau devant le bailliage de Pontarlier*, par M. J. Pothé, 1 vol. in-32, 1865. — *Mirabeau à Pontarlier*, par M. Leloir, 1 vol. in-8°. — *Lettres originales de Mirabeau*, 4 vol. in-12, 1792, etc.

consolations dans le repentir, elle songea au suicide. Un jour son domestique, pénétrant dans le cabinet voisin de la chambre de sa maîtresse, la trouva asphyxiée. C'était pendant l'hiver de 1789. D'autres prétendent, pour l'honneur de Sophie, que cette mort fut l'effet d'une imprudence. Son séducteur remportait alors ses plus beaux triomphes oratoires à la tribune nationale. Il devait bientôt mourir lui-même, le 2 avril 1791, après avoir, dit-on, prononcé ces paroles prophétiques : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; les factieux vont s'en partager les lambeaux. »

Nous ne pouvions passer sous silence les noms retentissants de ces deux femmes, quelque peu édifiante que leur vie ait été dans notre province. Mais combien d'autres, d'une renommée moins bruyante, offrent des traits vraiment consolants, des actes de vertu, de charité, de dévouement, tels qu'on aime à les voir dans celles que Dieu a établies pour être les modèles de la famille et de la société.

Plusieurs ont cultivé les arts et les lettres avec succès. Dans les monastères, quelques-unes ont poussé à la perfection cet art de l'enluminure dont on retrouve des chefs-d'œuvre dans les vieux manuscrits et dans les livres d'heures. On cite, dès le XIIIe siècle, une abbesse de Château-Chalon, Mahaut de Bourgogne, qui savait transcrire et embellir les manuscrits d'une main élégante.

Dom Grappin mentionne quelques femmes qui se sont distinguées dans les lettres. « Dans la liste, dit-il, des dames qui ont fait honneur à la Franche-Comté par la délicatesse de leur esprit, les mémoires des siècles derniers s'arrêtent principalement aux noms d'Alienore de Poitiers, de Nicole Bonvalot, épouse du chancelier de Granvelle, de Louise de Battefort, épouse de Jean Mouchet, de Caroline de la Baume, épouse de Fabio Visconti, et d'Antoinette de Montmartin, épouse de Jean de Poupet. Celle-ci joignait à une grande beauté beaucoup d'esprit, de talents, de grâces et de sagesse. Indépendamment de sa langue naturelle,

elle parlait très bien le toscan, l'allemand et le flamand. Mme de Poupet mourut en 1553, âgée seulement de vingt-neuf ans, fort regrettée de la cour de Bruxelles. Les poètes de cette cour et ceux du comté de Bourgogne jetèrent à l'envi des fleurs sur son tombeau, et payèrent ainsi le tribut d'éloges dus à sa mémoire. »

Au XVIIe siècle, le village de Vuillafans produisit plusieurs littérateurs de mérite, parmi lesquels se distinguait une femme qui figura dans la société des précieuses de cette époque. C'était Jeanne Bordey, issue d'une famille qui, dès le XVe siècle, remplissait des fonctions importantes dans la province. On sait quelle influence avait sur les beaux esprits de son temps Mlle Scudéri, si connue dans les lettres sous le nom de Sapho. Jeanne Bordey avait sa place dans cette société littéraire. Elle correspondait avec Sapho et avec beaucoup d'autres personnes illustres. Elle y portait le nom de « Belle Iris. » Elle mérita d'être célébrée par les poètes de son temps, et d'être louée par le « Journal des savants. » Mlle Scudéri lui consacra quelques vers pleins de grâce. Jeanne Bordey avait introduit dans cette société littéraire, sous le nom de « Clitandre, » un poète aimable qui était son cousin. Il se nommait Joseph Beauquier, et payait son tribut aux samedis de Sapho en y envoyant des poésies légères, dont plusieurs ont été imprimées. Jeanne Bordey épousa M. Chandiot, un des gouverneurs de Besançon, et mourut dans cette ville en 1737, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ses lettres, restées manuscrites, étaient pleines de sentiment et de délicatesse.

Ces traditions littéraires ne sont pas perdues de nos jours, et à côté des femmes généreuses qui continuent, dans la province, les traditions de la charité et du dévouement, il y a encore des femmes d'esprit qui, dans les justes limites qui leur conviennent, enrichissent la littérature d'œuvres estimables où domine surtout, avec la délicatesse du style, l'inspiration morale et religieuse

LA

BIBLIOTHÈQUE D'UN AVOCAT BISONTIN

EN 1359

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 mai 1888.)

Dans les nombreux matériaux historiques que le moyen âge franc-comtois nous a laissés, il n'est pas de corporation qui tienne moins de place que celle des avocats. Cependant, dès le XIIIe siècle, les avocats paraissent autour des juridictions naissantes, se multiplient avec elles et voient grandir sans cesse leur nombre et leur influence, jusqu'au moment où le déclin de l'ancien régime leur assure, dans les assemblées politiques, le rôle prépondérant qu'ils gardent encore. Malgré leur savoir ou leur éloquence, tous ceux de nos avocats qui n'ont pas été rédacteurs de mémoires ou de traités juridiques, commentateurs de coutumes, compilateurs de jurisprudence ou finalement magistrats, n'ont eu qu'un renom éphémère, et c'est à peine si le nom des plus célèbres pourrait sortir de l'oubli. Plus on remonte, plus cette obscurité s'accroît; de là l'importance réelle d'un document qui nous fera connaître le niveau professionnel et l'état social d'un avocat bisontin au milieu du XIVe siècle.

On sait que dès cette époque Besançon, quoique ville impériale (lisez ville libre), était en fait la véritable tête du comté de Bourgogne, d'abord comme métropole ecclésiastique, comme centre populeux et commerçant, mais surtout comme centre judiciaire. L'autorité du parlement établi à Dole par les ducs de Bourgogne balança bientôt cette situation privilégiée, diminua peu à peu l'influence considérable du tribunal de l'officialité diocésaine, véritable parlement ecclésiastique siégeant à Besançon, et fit de Dole une capitale où fonctionnaient tous les rouages politiques et judiciaires. Les avocats dolois gagnèrent en réputation et en clientèle ce que perdirent les avocats bisontins, mais cette révolution, qui date des premières années du xv[e] siècle, n'était point encore accomplie en 1359, au moment où l'official diocésain vint dresser en la rue Saint-Maurice de Besançon l'inventaire du mobilier d'un avocat, Pierre de la Borde.

Le légiste qui venait de mourir était un enfant de la cité où Guy de la Borde, vraisemblablement son père, exerçait en 1325 la profession de cordonnier. Mais quoique sorti d'une condition modeste, Pierre de la Borde s'était, par son savoir, élevé jusqu'à la fortune, si l'on en juge par le mobilier relativement luxueux et la bibliothèque bien garnie que ses exécuteurs testamentaires vinrent reconnaître et par les divers immeubles qu'il laissait à ses héritiers.

L'avocat bisontin possédait deux maisons : l'une, qu'il habitait, prenait jour dans la rue Saint-Maurice, et son pignon devait être planté sur l'emplacement de notre bibliothèque publique, car il était contigu à l'ancienne cure de Saint-Maurice ; la seconde, qu'il léguait à son neveu Jean de la Borde, côtoyait la première, mais ouvrait sur la Grande-Rue, vraisemblablement sur l'emplacement de la maison qui porte aujourd'hui le numéro 117. Des terres, des vignes, complétaient la fortune immobilière de Pierre de la Borde. Leur détail, ainsi que celui du mobilier du légiste, a été omis par le copiste auquel nous devons le texte de l'inventaire de 1359,

et qui s'est borné à détailler les bijoux ou objets précieux et les manuscrits de la bibliothèque. Mentionnons parmi les premiers bien des vêtements disparates : une aumusse, deux surplis et une chape (n° 40), héritage de quelque parent ecclésiastique, une cuirasse de fer, un casque et sa gorgerette, une ceinture de femme grosse (n° 19), un chapeau d'argent paré de pierres diverses et d'un ruban, et neuf cordelières ferrées d'argent, dont deux portent le nom caractéristique de « tire-manteau » (n° 15, 14, 9 et 10). Un coffret trouvé dans une arche au chevet du lit du défunt contenait en pièces d'or ou d'argent une somme assez ronde : 41 florins d'or de Florence ; 78 gros et 4 sous tournois d'argent, 200 gros tournois en monnaie d'argent ou de billon de divers pays. Enfin sept tasses d'argent ou d'argent doré, douze cuillers d'argent, sept anneaux d'or enchâssant des pierres gravées (dont une à l'aigle), et un anneau d'argent, constituaient l'argenterie, assez honnête pour un modeste bourgeois.

Si la maison de Pierre de la Borde semble bien garnie, sa bibliothèque l'est encore mieux. Dix-huit manuscrits la composent (n°s 21-38). C'est d'abord toute la législation justinienne, le Code, le Digeste nouveau et ancien, l'Infortiat, qui suffisent à prouver, contrairement à certaines assertions, que le droit romain gardait au comté de Bourgogne, à la veille de la rédaction des coutumes et malgré la coexistence de nombre d'usages germains, toute son influence. Ces lois de Justinien, d'ailleurs, sont la base et le complément naturels de la législation canonique dont Pierre de la Borde possède les recueils et les traités essentiels, rangés sur les mêmes rayons ou plus probablement dans le même coffre que la législation des empereurs. Le Décret de Gratien, les Décrétales, les Clémentines, le livre de Sexte, quatre Sommes de droit canon, entre autres la Somme de Jean de Blanosque, constituent un arsenal de textes des plus complets. La partie littéraire ou plutôt

pieuse de la bibliothèque est des plus médiocres. Un commentaire de saint Jérôme sur le Livre de Josué, une Vie d'or, enfin un bréviaire entier. Une pareille réunion de livres était chose rare au xive siècle, chez un particulier; bien des abbayes ou des chapitres comtois n'en possédaient pas plus que maître Pierre de la Borde, et cinquante ans plus tard, la bibliothèque formée par le roi de France Charles V atteignait à peine le chiffre de douze cents volumes. Quoi qu'il en soit, nous avons dans cet inventaire de 1359 un indice précieux sur l'instruction professionnelle des avocats formés autour de notre officialité diocésaine et sur les sources auxquelles ils puisaient leur savoir (1). Ce n'est pas le seul document que nous fournissent les débris des archives de l'officialité sur les avocats bisontins du xive siècle. Il nous fait connaître, parmi les contemporains de Pierre de la Borde, nombre de juristes inscrits et plaidant au même barreau. Parmi eux, je citerai seulement quelques noms : Guillaume de Sancey, avocat, 1327 ; Jean de Berne, Guillaume de Belvoir, 1343-1349 ; Jean de Sancey, 1358 ; Jean Thomassin, 1362 ; Vaucher Gaillard, 1374-1390 ; Jean de Dole (gendre du précédent), 1391 ; Pierre de la Ferté, tout à la fois notaire et avocat, 1389 ; Pierre Malmissert, 1399, et Jean Malmissert (son petit-fils), 1448 ; Jean Tarrevelet, 1456-1475 ; Jean d'Aigremont, 1463 (2), etc. Retenons de cette liste deux faits seulement, c'est que la plupart des avocats du barreau bisontin étaient gradués en droit civil et canon, et que quelques-uns cumulaient l'office de notaire avec la profession d'avocat.

---

(1) Le niveau professionnel des médecins bisontins du temps était sans doute à la même hauteur que celui des avocats; pour l'établir, rien ne serait plus curieux que le testament du médecin Jean des Boucheries (ou dom Maisel, *de Macellis)*, léguant ses livres aux Cordeliers de Besançon, 1349 (n° 5048 des testaments de l'officialité).

(2) Tables des testaments de l'officialité dressées par dom Berthod. (Coll. Droz des Villars.)

Pour en revenir à Pierre de la Borde, qui n'avait laissé d'autres héritiers que des neveux (1), constatons, en finissant, que sa famille, après avoir rempli d'honorables fonctions de notaires, de magistrats, de secrétaires des ducs de Bourgogne (2), de cogouverneurs de Besançon, après s'être alliée aux Bonvalot (3) et avoir, de ce chef, cousiné avec le chancelier et le cardinal de Granvelle (4), continua à habiter la vieille maison de la rue Saint-Maurice, jusqu'à son extinction au début du XVIIIe siècle, et qu'on voyait encore, il y a cent ans, dans l'église Saint-Maurice, deux inscriptions tumulaires qui rappelaient son souvenir (5).

---

(1) V. la pièce justificative n° II.

(2) Pièce justificative n° III.

(3) Perrin de la Borde épousa, en 1427, Guillemette Bonvalot, grand'tante de Nicole Bonvalot, mère du cardinal.

(4) Pièce justificative n° IV.

(5) Pièce justificative n° V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Inventaire du mobilier et des livres de Pierre de La Borde, avocat à l'officialité de Besançon, 9 septembre 1359.*

In nomine Domini, amen. Anno ejusdem millesimo tercentesimo quinquagesimo nono, die lune post festum Nativitatis beate Marie virginis (ad quam diem coram nobis officiali curie Bisuntine, tanquam juridice competenti, citati erant legitime), coram nobis, hora prima, precise et in generali, ad instantiam dominorum Hugonis de Monasterio presbiteri, Petri de Borda et Jaquini de Orgeleto, civium Bisuntinorum, executorum testamenti quondam discreti viri magistri Petri de Borda defuncti, et heredum ejusdem magistri Petri omnes illi et ille qui suam crederent visuri et audituri susceptionem et consummationem inventarii bonorum et rerum que remanserunt a predicto magistro Petro defuncto, quas, dictis die et hora, dicti executores et heredes facere intendebant via juris coram nobis, quod justitie et expostulant vel exponunt in quodam citatorio supplici confecto a nobis emanato : coram nobis exhibito et competenter executo continetur. Ipsa die, dictis dominis Hugone, Petro et Jaquino executoribus heredibus predictis in jure et judicio coram nobis personaliter comparentibus, nemine alio opponente qui premissis se vellet opponere, seu etiam.... quoquomodo volente, unde executores et heredes ut dicebant secundum leges et sanctissimas sanctiones seu constitutiones consulere et imprudentie laqueos evitare ut, tanquam executores dicti testamenti et heredes dicti magistri Petri defuncti, valerent bona que remanserunt a dicto magistro Petro defuncto apprehendere, tractare ac legitime administrare ad opus executionis testamenti ipsius magistri Petri, ipsorumque et aliorum quos presens tangit negotium vel tangere potest in futurum; venerabili signo sancte Crucis.... adhibitaque omni solemnitate juris (que debet et consuevit in talibus adhiberi), inventarium de bonis dicti magistri Petri defuncti que ad ipsorum devenerunt notitiam fecerunt prout et potuerunt, ut dicebant in hunc modum, etc.

Nos Hugo, Petrus et Jaquinus, executores predicti testamenti

ipsius Petri defuncti ac heredes ejusdem invenimus ac confitemur invenisse in predictis bonis que ab ipso magistro Petro defuncto remanserunt :

1. Quandam domum sitam in vico sancti Mauritii Bisuntini quam ipse magister Petrus inhabitabat juxta domum Petri de Calvomonte, clerico, notario, cive Bisuntino.

2. *Item.* Quandam aliam domum contiguam cum quodam horto seu casali sitis juxta domum curati ecclesie sancti Mauritii Bisuntini una cum hortis, virgultis et casalibus sitis retro et prope domos predictas.

3. *Item.* Vineam en l'Euillet, etc.

4. *Item.* Aliam vineam, etc.

5. *Item.* Invenimus in eadem domo quam inhabitabat quamdam archam prope lectum suum, in qua quidem archa erat quoddam.... in quō.... invenimus XLI florenos de Florentia in florenis; *item* LXXVIII grossos turonenses argenteos in grossis; *item* quattuor solidos grossorum turonensium argenteorum in moneta engrongnarum; *item* in diversis monetis valorem centum grossorum turonensium argenteorum; *item* [diversas species] argenteas valoris centum grossorum turonensium argenteorum.

6. *Item.* Quandam lapidem rubeam ad aquilam figuratam vel signatam, in sede auri locatam deinsuper, in valorem VIII grossorum turonensium argenteorum.

7. *Item.* Sex annulos auri cum lapidibus diversis valore IIII^or florenorum de Florentia.

8. *Item.* Unum annulum argenteum de valore II grossorum Turonensium argenti.

9. *Item.* Duas corrigias de serico ferratas de argento valore IIII^or florenorum de Florentia.

10. *Item.* Duas alias corrigias de serico in aliquibus locis fractas nuncupatas « turremante » valore II florenorum de Florentia.

11. *Item.* Sex cochlearia argentea pignorata ut dicitur pro uno floreno.

12. *Item.* IIII^or cochlearia argentea valore V solidorum stephaniensium.

13. *Item.* Unum cochlear argenteum pignoratum ut dicitur valore C grossorum turonensium argenteorum.

14. *Item.* Unam corrigiam de serico ferratam de argento deaurato et unum [cochlear] de argento deaurato pignorati ut dicitur pro octo florenis.

15. *Item.* Duos scyphos argenti, IIII^or corrigias de serico ferratas de argento, novem cochlearia argenti et unum capellum argenti

paratum et ornatum diversis lapidibus cum quodam rubano serico, pignorati, ut dicitur, pro XIIII florenis de Florentia.

16. *Item.* IIII^or cyphos argenteos valore XVIII florenorum de Florentia.

17. *Item.* Unum cyphum argenti deauratum minimum(?) valoris V florenorum de Florentia.

18. *Item.* Quandam.... pignoratam pro CLXV florenis.

19. *Item.* Unam loricam ferream, unam [galeam] cum gorgetis pendentibus, unam parvam.... et unum pulvinale plumeos, unam enlemiam ad usum mulieris in puerperio, pignoratas ut dicitur pro II florenis et VIII grossis.

20. *Item.* Alia tria.... pignorata pro II florenis et VIII grossis.

21. *Item.* Unum Codicem qui incipit in secunda lignea : « Regenda » et finit in ultima linea : « Virum, » sub pretio XV florenorum de Florentia.

22. *Item.* Digestum novum, quod incipit in prima linea secunde colone « Pro ripare » et finit in eadem colona : « Celsus dandam, » valoris XII florenorum de Florentia.

23. *Item.* Digestum vetus, quod incipit in secunda linea secunde colone « Nostre compositionis, » et finit in eadem colona : « Item eis, » valoris octo florenorum de Florentia.

24. *Item.* Infortiatum, quod incipit in tertia linea prime colone : « Et ubique precipua, » et finit in secunda linea ejusdem colone : « Utrum sic ac, » pretio IIII^or florenorum.

25. *Item.* Unum parvum volumen, quod incipit in II^a linea IIe colone, « Barbarice gentes, » et finit in ultima linea ejusdem colone : « Contingebat ut, » valoris X florenorum.

26. *Item.* Decretum, quod incipit in I^a linea IIe colone : « Dicitur admisisse » et finit in ultima linea ejusdem colone : « De his etiam que, » pretio sex florenorum de Florentia.

27. *Item.* Quasdam decretales, que incipiunt in II^a linea IIe colone : « Via declarentur, » et finiunt in ultima linea ejusdem colone : « Ex Maria Sex, » valoris sex florenorum.

28. *Item.* Quasdam alias decretales, que incipiunt in I^a linea IIe colone : « Caute per dilectum, » et finiunt in penultima linea ejusdem colone : « Spiritualium, » pretio quatuor florenorum de Florentia.

29. *Item.* Clementinas, que incipiunt in II^a linea IIe colone : « Eidem.... » et finiunt in ultima linea : « .... et da, » valoris centum florenorum de Florentia.

30. *Item.* Sextum [librum] Decretalium cum appendicibus.... ....orie et Archidiaconi et Joannis.... Incipit in I^a linea I^e colone :

« [Sacrosancte] Romane, » et finit in ultima linea ejusdem colone : « Et personarum, » valoris octo florenorum.

31. *Item.* Quandam Summam, continentem Causum decretorum que incipit in Iª linea : « Quoniam, » et finit in ultima linea ejusdem colone : « Usu » et pretio sex grossorum.

32. *Item.* Quandam « Summam, » que incipit in Iª linea : « Ad honorem Omnipotentis Dei, » pretio IIIIºʳ grossorum.

33. *Item.* « Tertium sexti libri Decretalium, » quod incipit in Iª linea IIᵉ colone : lite quotidie, pretio IIIIºʳ grossorum turonensium argenti.

34. *Item.* « Summam Joannis de Blanosco super CCCC libellos, » que incipit in IIª linea IIᵉ colone : sic effecit Deus, pretio unius floreni.

35. *Item.* Quandam « Summam de Casibus decretalium » que incipit in Iª linea IIᵉ colone : quivis vocula, valoris VIII florenorum de Florentia.

36. *Item.* « Jeronimum super Josue propheta, » pretio unius floreni de Florentia.

37. *Item.* « Vitam Auream, » valoris IIIIºʳ florenorum de Florentia.

38. *Item.* Unum « Breviarium integrum, » valoris XIIII florenorum de Florentia.

39. *Item.* Plura hic non enarrata brevitatis causa valoris XXXIIII florenorum cum dimidio et CCII grossorum.

40. *Item.* Unam amuciam, duo supercilia et unam cappam magnam valoris unius floreni de Florentia.

41. *Item.* Unum valet .... unum sesum .... unum .... unum par gantium .. . unum baculum .... valoris .... de Florentia. Item [plura alia mobilia estimata] propter brevitatem [ad totalem valorem] XXXVIII florenorum de Florentia.

42. *Item.* Litteras acquisitionis annui census octo grossorum et aliorum multorum hereditariorum, etc. Sequitur super omnibus his interpositio decreti domini officialis, signatura et sigillum.... »

(La copie de l'inventaire s'arrête ici en supprimant les formules finales et en résumant les chiffres d'estimation dans ces termes : « Le total de l'estimation des meubles contenus au présent inventaire se monte à 564 florins et demi 853 gros tournois et 13 sols estevenans. »)

(Copie de 1700 sur papier. E. *La Borde*. Arch. du Doubs.)

II. — *Pierre de la Borde vend à Hugues, fils de Jean de Mouthier, une cense de 40 sous (au capital de 40 florins) assignée sur sa maison de la Grande-Rue de Besançon, provenant de la succession de son oncle, l'avocat Pierre de la Borde* (août 1360).

Nos officialis curie Bisuntine notum facimus universis quod coram Joanne Lambelineti, de Luxovio, et Jacquemino Froilleti, de Orgeleto, notarii curie Bisuntine jurati, mandati nostri, quibus et eorum cuilibet quantum ad hoc et majores vices nostras commisimus et committimus per presentes litteras et eisdem fidem super hoc plenariam adhibemus propter hoc in jure coram dictis mandatis nostris personaliter constitutus et ad hoc specialiter veniens Petrus de Borda, civis Bisuntinus, pro urgenti necessitate et evidenti utilitate vendidit, cessit, etc., Hugoni de Monasterio, filio Joannis de Monasterio, presbytero civi Bisuntino presenti, ementi, etc , censam quadraginta solidorum stephaniensium annui et perpetui redditus pro pretio quadraginta florenorum de Florentia, etc. Quam quidem censam assignavit et assignat, etc., super quandam domum ipsius venditoris que sibi devenit ratione successionis dicti magistri Petri de Borda, olim advocati in curia Bisuntina, sitam in magno vico Bisuntinò, in parochiatu ecclesie sancti Mauritii, juxta domum, etc., que quondam fuit dicti magistri Petri de Borda ex una, et mansum quem acquisivit a Guidone Gaillardi et nunc tenet Joannes de Borda, clericus nepos dicti magistri Petri ex altera, etc.

In cujus rei testimonium sigillum curie Bisuntine ad requisitionem dicti venditoris et ad relationem dictorum mandatorum nostrorum nobis factam fide dignam presentibus litteris duximus apponendum.

Datum idus augusti anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo.

Signatum Jacqueminus Froilleti, de Orgeleto, *et infra*. Ita est Joannes Lambelineti, de Luxovio, *et sigillatum*.

(Copie de 1700. *De la Borde*. Arch. du Doubs.)

III. — *Commission de secrétaire donnée par Charles le Téméraire à Jean de la Borde, de Besançon*, février 1473.

Charles, par la grâce de Dieu duc et comte de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Lucenbourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Hainnaut, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du S[t] Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que pour le bon rapport et tesmoignaige que fait nous a esté de la personne de Jehan de la Borde d'iceluy confians a plain en la loyaulté, discrétion, prudence et bonne vie, avons aujourd'huy retenu et retenons par ces présentes en nostre secrétaire, aux honneurs, drois, prouffitz, prérogatives, franchises et liberté accoutumées et qui y appartiennent, dont ledit maître Jean de la Borde sera tenu de faire le serment à ce pertinent ez mains de nostre très chier et féal chevalier et chancelier le seigneur de Taillans et du Liz que à ce commettons par cesdictes présentes. Si donnons en mandement à iceluy nostre chancelier et à tous autres cui ce peut et pourra touchier et regarder que iceluy serment fait par ledict Jean de la Borde, comme dit est, ilz le fassent, souffrent et laissent dudict état et office de nostre secretaire ensemble des honneurs, drois, fruits, prouffits, émolumans, prérogatives, franchises et libertés dessusdites, plainnement et paisiblement jouir et uzer ainsy et comme nos autres secrétaires de semblable état et retenue, sans luy y faire aucun détourbier ou empeschement au contraire, car ainsy luy plait il estre fait.

En temoignaige de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes lectres données en nostre chatel de Gerbliet le
jour de feuvrier l'an de grace mil quatre cens soixante et douze.

Signé sur le repli : Par monseigneur le duc S. Foulon.

(Copie de 1700. E. *La Borde*. Arch. du Doubs).

IV. — *Lettre du cardinal de Granvelle adressée à son cousin, François de la Borde, docteur ès droits, publicateur des testaments en la cour de l'officialité de Besançon* (9 août 1584).

A Monsieur le docteur de la Borde, mon bon amy, à Besançon.

Monsieur le docteur,

J'ay receu votre lettre du 12 de juillet et veu ce que vous m'écrivez de la postulation qu'ont fait messieurs du Chapitre de Besançon de ma personne à l'archevesché, à quoy veritablement je n'aspirais tant pour mon insuffisance que pour l'empeschement de l'aage et d'autres affaires, ayant pour les mesmes causes renoncé librement et franchement et sans rien retenir l'archevesché de Malines qu'est meilleur (?) des Pays d'Embas, estimant toutefoys beaucoup l'honneur que en ce lesdits sieurs [du Chapitre me font estre au dessus de] mes mérites.... pour autres considerations [a ce me meuvans je] suis resolu a [accepter.... je le treuve bien [confirmé par la] congratulation que vous me faittes de ladicte postulation et l'ouffre de

votre service en quoy j'aviseray ce que l'occasion pourra porter. Me souvenant fort bien de l'affection et amitié que moy et les miens avons toujours treuvés a votre maison ny ay oblyé le parantaige duquel nous nous attouchons, vous priant de faire mes affectueuses recommandations à mademoiselle votre mère, comme je me recommande aussy à votre bonne souvenance, priant le Créateur qui vous doint l'accomplissement de vos désirs.

De Madrid, ce 9e d'aout 1584.

Votre bon amy ANTOINE, cardinal de Granvelle.

(Copie de 1700. E. *La Borde*. Arch. du Doubs).

V. — *Certificat du P. André de Saint-Nicolas, prieur des Carmes de Besançon, portant relevé des tombes d'Huguenin de la Borde et de sa femme Jeanne Mercecret* (14 septembre et 28 décembre 1519), *et de Jean de la Borde et de Jeannette de Buz, leurs fils et bru* (21 mai 1583, 10 février 1585), *dans l'église Saint-Maurice de Besançon.*

Je soussigné frère André, prieur du couvent des religieux [Carmes de l'ancienne] observance, fondé à Besançon, certifie que ce jourdhuy [dix septieme de juin, l'an] courant seize [cent quatre-vingt-dix-sept], à la requisition du sieur Guillaume [de la Borde, avocat en parlement de ladite ville, avons] extrait fidellement et de lettre à autre les épitaphes ou inscriptions étans sur une tombe de pierre qui est en l'église de Saint Mauris dudit Besançon, au devant et proche le balustre du grand autel du côté de l'évangile et sont telles que s'ensuivent :

« Cy gisent noble homme Huguenin de la Borde de son vivant citoyen de Besançon, et demoiselle Jehanne Merceret sa femme qu'ils trespassarent assavoir ledit Huguenin le 28 décembre et ladite damoiselle le 14 septembre 1519. Et Jehan de la Borde leur fils et Jehannette de Butz sa femme qu'ils trespassarent assavoir ledit Jehan [le] 21 may 1583 et ladite le 10 feuvrier 1585. Dieu hait leurs ames. Amen. »

(Aux quatre angles de la tombe sont insculpés quatre écussons, le premier chargé d'un arbre, le second party en premier d'un arbre, et au second de deux perroquets contournés et abbecqués [Merceret], le troisième est chargé d'un arbre ainsy que le premier, [le quatrième] est parti en premier de l'arbre et en second de deux chevrons accompagnés de.... qui est de Butz en [....]).

En foy de quoy j'ai signé à Besançon les an et jour que dessus.

Signé : F. André, ex-provincial et prieur des Carmes.

(Copie de 1700. E. *La Borde*. Arch. du Doubs.)

LETTRES

DE WEISS A CH. NODIER

(Suite et fin)

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

LIX (1)

2 août 1832.

MON CHER AMI,

Tu sais que Mme Suard a fait à l'Académie de Besançon un legs de 1,500 francs, qui doivent être donnés pendant trois ans à un jeune homme né dans le département du Doubs, sans fortune, et dont les talents promettraient un jour au pays un sujet distingué. D'après mes conseils, Fallot s'est mis sur les rangs. La commission chargée d'examiner les titres des candidats l'a placé en tête de la liste; mais ce pauvre Fallot n'a que moi pour solliciter en sa faveur, tandis que les autres concurrents ont ici leurs parents et leurs amis, qui ne négligent rien pour capter d'avance les suffrages des académiciens. J'ai donc besoin de toi pour m'aider dans cette œuvre de justice; car Fallot est évidemment, et toute amitié à part, le seul des aspirants à la pension qui puisse répondre aux

---

(1) Suit la lettre CXVII de Nodier (Rec. Estignard, p. 255.)

vues de la fondatrice. Parmi nos antagonistes, celui que je redoute le plus, parce que son exemple ne peut manquer d'entraîner plusieurs de nos confrères, c'est le président Trémolières, qui ne connaît pas Fallot, et qui donnera sa voix, j'en suis sûr, à celui des candidats dont il connaîtra la famille, pourvu qu'il ait une conduite exempte de reproches, et tant soit peu d'aptitude à devenir un médiocre avocat. Mais je sais que tu as la plus grande influence sur notre ami Trémolières, et que tu es capable de le faire revenir de toutes les déterminations qu'il peut avoir déjà prises. Il faut donc que tu lui écrives une de ces lettres comme tu les sais faire, dans laquelle tu lui diras ce que tu penses de Fallot, de ses dispositions et de son caractère ; mais il n'y a pas de temps à perdre. L'élection doit avoir lieu du 15 au 20 de ce mois. Si tu fais cette démarche, comme je n'en doute pas, ce pauvre Fallot te devra tout son avenir. Pour lui, trois ans passés à Paris dans les écoles et dans les bibliothèques, sans inquiétude sur ses besoins, il y a là de quoi le rendre un savant consommé. A tout ce que tu sais déjà de son caractère si doux, si noble, si patient, je pourrais ajouter des traits de générosité, de dévouement, de grandeur d'âme, qui redoubleraient l'attachement que tu portes à ce jeune homme si digne d'un meilleur sort. En vérité, je suis tenté de dire comme la plupart des candidats dans leurs demandes à l'Académie : Si Mme Suard avait connu Fallot, elle l'aurait désigné pour jouir le premier de son bienfait : mais non, ce n'est point un secours passager qu'elle lui aurait accordé, mais une pension viagère.

La bonne et charmante lettre que tu m'as écrite l'autre jour veut une réponse prompte. Elle a vivement excité ma sympathie et ma curiosité, et j'attends avec bien de l'impatience l'article que tu dois faire insérer dans la *Revue de Paris*. Aussitôt que je l'aurai lu, ma réponse ne se fera pas attendre. Tu peux déjà la deviner ; car c'est la première fois que nous ne serions pas d'accord sur un point de quelque importance.

Relis mon article *Woeriot*, et tu te convaincras que je n'ai jamais eu la prétention de faire ce graveur Franc-Comtois. J'ai dit seulement qu'il n'était point né à Bar-le-Duc, comme le prétendent les bibliographes, mais à Bouzy, village de Lorraine, dont était seigneur M. de Bouzy, que tu as connu, beau-frère de M. de Scey. Je te fais mon compliment sur l'acquisition des *Cent Emblèmes* de Georgette de Montenay. C'est un beau livre et qui n'est pas commun. Cependant notre bibliothèque en possède un exemplaire dans la première reliure, mais en assez mauvais état. J'aurais cru qu'on devait trouver en ce moment beaucoup de livres rares sur les quais ;

mais Fallot, qui a la complaisance de les explorer pour moi, me mande qu'on y voit des livres nouveaux, mais des curieux, absolument rien. On va vendre ici dans quelques mois une bibliothèque où il se trouvera peut-être quelques livres qui te conviendraient. C'est celle de l'avocat Gaudy, que tu as dû voir dans les ventes, quand nous commencions à les fréquenter, et que tu te rappelleras tout de suite, car ta mémoire ne laisse rien échapper. L'avocat Gaudy est mort depuis dix ans, laissant un fils qui vient de mourir avec sa femme, l'un et l'autre dans moins d'une semaine. Toute la fortune de cette famille, qui est considérable, repose maintenant sur la tête d'un enfant de deux ou trois mois. La bibliothèque doit être superbe ; je t'en enverrai le catalogue, et je me chargerai de tes commissions, que je ferai plus exactement que toi les miennes. Je t'avais prié de souscrire pour moi à la nouvelle édition de tes romans. L'as-tu fait ? Dis.

Mes tendresses aux habitants de l'Arsenal. Mille choses au cher Soulié, dont la santé m'a donné des inquiétudes.

Je t'embrasse en frère.

LX

17 février 1833.

Mon cher ami,

Tu ne veux donc pas me donner de tes nouvelles? Autrefois, j'en avais par les journaux ; mais je ne les lis plus maintenant, de sorte que je ne sais pas un mot de ce que tu fais ni ce que tu deviens. J'ai payé depuis longtemps à Techener l'exemplaire que tu as bien voulu me céder à moitié prix, pour notre bibliothèque, des *Champignons* du docteur Roquet. Je lui ai payé en même temps la traduction de la *Jérusalem délivrée*. Ainsi c'est une affaire terminée.

Crozet m'a mandé, il y a quelques jours, qu'il t'avait remis de ma part, comme souvenir de notre bonne et vieille amitié, un bouquin comme tu les aimes, bien propre, bien net, bien conditionné. Je souhaite que tu l'aies trouvé digne de figurer dans ta belle armoire, et qu'en le parcourant quelquefois, tu te rappelles celui qui n'a jamais passé un jour de sa vie sans songer à toi et sans regretter le peu d'instants que nous avons passés ensemble.

M. Dugrail t'a fait passer par la poste deux exemplaires de son recueil de poésies, en te priant de le faire annoncer dans quelques-

uns des journaux que tu as à ta disposition. Tu ne lui as pas répondu, cela ne le surprend pas; mais il tient beaucoup à ce que tu dises quelque chose de son livre. Il vient de terminer un drame qu'il destine au Théâtre-Français. J'ai écrit au baron pour le prier d'accorder à notre jeune compatriote une lecture de sa pièce. Le baron ne m'a pas répondu. Si c'est comme cela que vous traitez vos amis de province, comment agissez-vous donc avec les indifférents?

Tu sais ou tu ne sais pas que le génie militaire vient de faire abattre le clocher de Saint-Paul, malgré les représentations et les prières du préfet, de la mairie, de l'archevêque, de l'Académie, etc. Pour cette fois, tout le monde était d'accord. Le clocher abattu, nous avons décidé que nous le ferions relever dans la cour de la bibliothèque. Une souscription est ouverte, et je désire que ton nom figure dans la liste des souscripteurs. Ecris-moi donc un billet qu'on puisse imprimer dans nos journaux. Quant à l'argent, je me charge de le donner en ton nom. C'est un moyen d'attirer un grand nombre de souscripteurs qui cesseront de voir avec indifférence la réérection d'un monument dont tu t'occupes à cent lieues de distance.

Nous avons aussi l'intention de fonder une Société franc-comtoise des amis des arts. Il nous faudrait pour commencer deux cents souscripteurs à 25 fr. par an. Les trouverons-nous? Je crois que oui, si tu veux t'en mêler. Il suffirait pour cela que tu fisses un ou deux articles sur l'utilité de cet établissement. Un mot de toi produirait plus d'effet que tout ce que je dirais dans un an. Tu n'imagines pas l'ascendant que tu aurais ici sur les hommes de toutes les opinions. C'est toujours la même chose: *Laudantur ubi non sunt.*

Nous avons eu le malheur de perdre ces jours derniers notre excellent archevêque, M. de Rohan. Personne aujourd'hui n'oserait en dire du mal à Besançon; les patriotes mêmes qui lui ont donné, l'année dernière, le charivari pendant trois jours, sont les premiers à convenir qu'il avait d'excellentes qualités. Les fondations qu'il a faites par son testament doivent rendre à jamais son nom recommandable dans la Franche-Comté. Il lègue 4,000 fr. de rente pour l'entretien d'une maîtrise, 6,000 pour faire continuer leurs études aux jeunes ecclésiastiques du diocèse qui annoncent des dispositions remarquables. Il donne à son chapitre sa chapelle particulière, estimée plus de 150,000 fr., et tout ce qui lui appartient dans l'église, la croix, les chandeliers du maître-autel, etc. Son intention était de donner à la ville ses tableaux. Il l'a dit à M. Bretillot père;

mais la maladie a été si courte qu'il n'a pas eu le temps de faire un codicille.

Quel sera son successeur ? Je n'en sais rien, ni toi non plus. Ce ne serait pas, ce me semble, une chose indifférente que de nous envoyer un prélat qui pût continuer l'œuvre entreprise par M. de Rohan. Les députés doivent avoir quelque influence sur ce choix. Parles-en donc à Jouffroy, à Clément.

Donne-moi des nouvelles de ta femme, de Marie et de Jules, de Fanny et de ta nièce. Fais-leur à tous mes amitiés ; mais ne me néglige pas aussi longtemps. Voilà encore un hiver de passé ; mais il ne doit pas y en avoir beaucoup à la suite.

Je t'embrasse de cœur.

LXI (1)

25 mars 1833.

MON CHER AMI,

Pose la plume un moment pour m'écouter. Curasson et Pertusier se proposent de fonder un nouveau journal dont le but serait de calmer l'irritation des esprits, que les feuilles de Paris n'entretiennent que trop bien, et de défendre les intérêts de la province, toujours sacrifiés à ceux de la capitale. Les fonds nécessaires sont faits par des actionnaires dont tu as pu lire les noms dans le *Patriote*, si tu lis le *Patriote*, ce que je ne crois pas, car tu n'as pas de temps à perdre. Il ne manque plus qu'un rédacteur en chef, et Pertusier m'a prié avec tant d'instance de t'en demander un, que je n'ai pas pu m'y refuser. Il ne signerait pas le journal, et par conséquent ne serait passible ni d'amende ni de prison. On lui assurerait 2,000 fr. par an, plus une part notable dans les bénéfices. Si tu connais un jeune homme à qui ces propositions puissent convenir, mets-le en rapport avec Pertusier ou Curasson, car je ne suis pour rien dans toute cette affaire, et je serais même très fâché que l'on sût que je m'en suis mêlé. Ainsi je te prie de me garder le secret. Il y a dix ans que je ne me mêle plus de politique. J'ai renoncé même à la lecture des journaux les plus innocents. Aussi

---

(1) Précède, ainsi que la suivante, la lettre CXXI de Nodier. (Rec. Estignard, p. 266.)

je ne sais pas un mot de ce qui se passe dans le monde, et je ne m'en trouve pas plus mal. Je souhaite à mes chers et bons compatriotes un peu plus de raison, et j'espère que cela pourra bien arriver dans quelques siècles. J'avais d'abord eu l'intention d'écrire à Merle pour lui demander un rédacteur, mais je ne le connais pas assez pour lui faire une pareille ouverture. Si tu n'as pas un sujet sous la main, tu pourrais lui en parler. Il doit connaître à fond tous ceux qui dans Paris écrivent dans les journaux.

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que tu ne m'as donné de tes nouvelles. Je t'ai écrit il y a un mois par le jeune de Vaulchier, qui se propose de passer une partie de l'été à Paris pour suivre les cours du Collège de France et faire connaissance avec les gens de lettres. Il était porteur d'un recueil de nouvelles qu'il se proposait de faire imprimer. J'ignore ce qu'il en est advenu. Je ne connais pas ces nouvelles, mais je sais qu'elles ne sont pas toutes de Louis. Il y en a une au moins d'Albert de Circourt et une autre de Dugrail, l'auteur de *Plus deuil que joie.*

Dugrail, qui a de l'esprit, de l'imagination et de l'originalité, a fait un drame qu'il destine au Thâtre-Français. J'ai écrit au baron pour le prier d'en autoriser la lecture ; mais j'en ai été pour ma peine, il n'a pas daigné me répondre un mot.

Malgré mes demandes réitérées à Fallot et à M[me] Porquet, je n'ai pas encore pu obtenir la suite de tes œuvres ; je n'ai que les quatre premiers volumes. Fallot m'avait promis le troisième volume de tes *Souvenirs ;* il devait me le remettre à mon premier voyage à Paris. J'ai été à Paris, il ne me l'a pas donné ; je le lui ai réclamé depuis, il ne me l'a pas envoyé.

Si tu me réponds, tu me ferais plaisir de me dire ce que tu penses, de toi à moi, de la pièce de Victor : *Le Roi s'amuse.* Je l'ai lue ; mais comme je ne lis pas les journaux, je ne sais pas ce qu'en ont dit les juges-nés de toute œuvre littéraire, et je n'ose pas m'en rapporter à moi. Je ne connais pas même *Lucrèce Borgia,* mais j'en ai entendu parler à Dusillet, et si ce qu'il m'en dit est vrai, je m'étonne que la représentation en ait été permise.

Le *Bibliologue* de Quérard annonce la prochaine publication de ton *Histoire des Girondins.* C'est un livre que j'attends avec bien de l'impatience. As-tu terminé ton travail sur le Dictionnaire de Boiste ? Il me tarde d'apprendre que tu en es débarrassé.

J'ai remboursé ce que je te devais à Techener, il y a bien longtemps ; tu me ferais plaisir de me mander s'il t'a payé. J'ai voulu te causer une petite surprise en priant Crozet de te remettre de ma part un joli volume la veille du jour de l'an. As-tu été content du

choix de Crozet? L'automne prochain aurai-je le plaisir de voir le volume dans tes *dilecta*?

Flavien est à Rome depuis six semaines; je l'engage beaucoup à n'en pas repartir avant Pâques, afin de voir les cérémonies de la semaine sainte dans la chapelle papale; mais il est pressé d'aller à Naples et en Sicile, pour pouvoir être de retour à Rome avant les grandes chaleurs. Il vient de m'écrire une lettre de seize pages dans laquelle il me rend compte de l'emploi de ses journées, de ses remarques, de ses observations, de l'impression que l'aspect de Rome a faite sur lui. En apercevant le dôme de Saint-Pierre, il a pleuré sans pouvoir deviner la cause de cet attendrissement. Il prétend que l'Italie ne commence qu'à Rome ; que dans le Piémont, le Milanais, la Toscane et même dans les grandes villes des Légations, il ne s'apercevait qu'il n'était plus en France qu'au langage des habitants, mais que leurs manières et leurs opinions sont toutes françaises. Il en aura bien long à nous raconter quand nous nous retrouverons tous les trois au *Veau qui tette*, ou dans quelque restaurant de ton choix. C'est un excellent garçon que Flavien, et tu dois beaucoup l'aimer, car il t'a voué le plus tendre attachement. Il ne m'écrit pas sans me parler de toi et sans me charger de te faire ses amitiés.

Dusillet est ici depuis hier. Tu sais qu'il a eu le malheur de perdre sa femme; il en est très affecté. Son fils le tourmente pour venir demeurer à Besançon, et je serais bien aise qu'il prît cette détermination. On en ferait aux prochaines élections un conseiller municipal, et nous cabalerions pour le pousser à la mairie. Qu'en dis-tu? Je suis sûr qu'avec lui, en deux ou trois ans nous aurions un musée ; car il ne nous manque pour cela qu'un local et des tableaux.

Tout le monde travaille maintenant à l'Arsenal, que c'est un charme. Voyez ce que peut le bon exemple sur les âmes bien nées! Le *Bibliologue* m'annonce un gros volume de Chroniques franc-comtoises par Mme Tercy, des Nouvelles par Mme Marie. Il n'y a que Désirée qui ne fasse rien ; mais la pauvre femme, elle est assez occupée d'autre façon. Fais-leur mes amitiés et mes compliments. Donne-moi des nouvelles de Soulié. Rappelle-moi au souvenir de ton excellent voisin M. Duval, et puis de Cailleux et de *tutti quanti*.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

LXII

13 avril 1833.

Mon cher ami,

C'est un parti pris ; tu ne veux donc plus me donner de tes nouvelles, et comme je ne lis plus les journaux, j'en suis réduit à questionner ceux qui les lisent encore, ou les personnes qui reviennent de Paris. Deis m'a promis d'aller à l'Arsenal, et dans le cas où il ne pourrait pas pénétrer dans ton cabinet, de s'établir sur le quai Voltaire tous les jours, de deux à quatre heures de l'après-midi, jusqu'à ce qu'il ait eu le plaisir de te voir, afin de pouvoir me certifier à son retour que tu vis encore, que tu te portes bien, et que, malgré tes grandes occupations, tu n'as pas discontinué tes promenades quotidiennes.

D'après ce que j'entends dire aux gens initiés dans les mystères de la politique, l'année ne se passera pas sans qu'il y ait quelques nouvelles tentatives en faveur de la république. S'il y a quelque réalité dans ce projet, auquel je n'attache pas une grande importance, il me semble que tu ferais bien de demander un congé, et de venir passer quelque temps avec moi. Quand tu seras las de Besançon, nous irons ensemble visiter nos montagnes, que tu devrais être bien aise de revoir encore une fois. M. Courvoisier, qui est venu ici chercher un cheval pour son fils, nommé sous-lieutenant de cavalerie, me charge de t'inviter à le venir voir à Baume, où tu le trouverais le même qu'à la chancellerie. Il est tout voisin de M. de Chantrans, à qui nous irions faire quelques visites ; enfin nous trouverions le moyen de te faire passer quelques mois d'une manière agréable. Tu t'en retournerais avec cinq ou six nouvelles charmantes, dont tes courses t'auraient fourni le sujet, en sorte que ton voyage, utile à ta santé, agréable à tous ceux qui te connaissent, car il n'en est pas un seul qui ne t'aime, serait encore avantageux à ta bourse.

Flavien est à Naples, d'où il m'écrit des lettres de treize pages in-folio, qui me ruineraient s'il n'avait la précaution de les affranchir jusqu'à la frontière. C'est un brave et digne garcon, qui pense à nous en se promenant dans la rue de Tolède, au théâtre Saint-Charles, en entrant dans Saint-Janvier, enfin partout, pour nous regretter, pour nous désirer près de lui. Nous retournerons en-

semble cette année à Paris pour y rester deux mois, lui à rechercher la société des *dottori*, moi à me promener du Louvre à l'Arsenal ou du quai aux Fleurs au quai Voltaire, épiant un homme qui ne m'aime pas, puisqu'il ne m'écrit pas, et que je n'ai pas reçu une ligne de lui depuis six mois que je l'ai quitté.

LXIII

3 mai 1833.

Mon cher ami,

C'est notre cher Peignot qui m'a mandé ta déconvenue académique, dont j'ignorais le premier mot. Droz a écrit depuis à Genisset, qui nous a lu sa lettre en séance particulière, que si tu n'avais pas été nommé, c'est que tu t'étais mis trop tard sur les rangs, mais qu'à la première élection tu réunirais bien certainement l'unanimité des suffrages. Ainsi je ne vois pas pourquoi tu ne te représenterais pas à la première vacance. D'abord, et cette raison-là doit te toucher, ton élection à l'Académie française est une des choses qui me feront le plus grand plaisir ; et ensuite tu n'es pas en position de dédaigner un millier d'écus qui t'arriveront tous les ans sans autre peine que d'émarger de temps en temps le mandat de paiement. Et puis, est-ce que tu ne vois pas que ton titre d'académicien français sera une raison d'augmenter ta pension ou de t'en faire accorder une nouvelle ? Tu me reprochais il y a quelque temps d'être un enfant ; mais c'est toi vraiment qui en es un, de ne pas savoir encore à ton âge le train des choses et comment se mène le monde.

Malgré tout le mal que tu me dis de tes *Girondins*, je n'en attends pas moins ce nouveau volume avec une vive impatience. Outre le plaisir incompréhensible que j'ai à lire tout ce que tu écris, je suis encore curieux de savoir si je retrouverai dans ton ouvrage quelques traces des idées de notre jeunesse sur tous ces malheureux dont la mort nous a préoccupés si vivement et si longtemps. Dis à Fallot de m'acheter cet ouvrage aussitôt qu'il paraîtra et de le déposer chez MM. Debure, qui doivent m'expédier une caisse à la fin du mois.

Tu as attendu bien longtemps de m'accuser la réception du petit bouquin que j'avais prié Crozet de t'offrir de ma part au premier de l'an. Ce sont les seules étrennes que j'aie pu donner cette année ;

mais une autre fois je serai peut-être plus heureux. Ma pauvre mère vient de changer de logement ; elle a quitté le bouge enfumé qu'elle occupait depuis vingt-quatre ans, pour descendre dans un joli appartement composé de trois pièces, que j'avais fait arranger presque à son insu : un beau lit de noyer, une table ronde bien cirée, des chaises neuves, sur la cheminée une glace de trente francs. Tu ne peux pas te faire une idée de son ravissement : Ah ! me disait-elle, si ton père voyait au moins tout cela ! Elle a depuis deux ans avec elle une de ses nièces, fille forte, active, intelligente, qui en a le plus grand soin. Ce sont les deux créatures les plus heureuses que je connaisse. Ma mère conserve toute la vivacité que tu lui as vue autrefois ; elle est toujours de bonne humeur et de bon appétit. Aussi j'espère bien que Dieu me la conservera plusieurs années encore. Elle t'aime tant que tu devrais bien venir la voir ; c'est une des choses qu'elle désire le plus, dont elle me parle le plus souvent, car toi, ta femme et ta fille, et Fanny, vous êtes le sujet presque continuel de nos entretiens.

Je n'ai jamais lu rien de M. Victor Pavie, parce que de toutes les Revues, je n'ai jamais lu que la *Revue de Paris*, pendant que tu y travaillais ; mais adressé par toi, il n'en sera pas moins bien reçu. J'ai déjà parlé de sa visite à Viancin, et s'il fait beau temps, nous le conduirons à la campagne pour pouvoir causer tout à notre aise de tout ce qui nous intéresse. Ma foi, mon cher ami, je crains bien qu'il ne soit pas aussi obscurant, aussi rétrograde que nous ; mais nous sommes de bonnes gens, bien tolérants, et nous pardonnons aux amis de nos amis de ne pas voir comme nous, parce que nous savons qu'ils n'ont pas les mêmes yeux et qu'ils n'ont pas toujours le même point d'optique.

C'est Théophile Renaud qui se charge de ce billet qu'il m'a demandé pour lui servir d'introduction à l'Arsenal. Il va travailler un mois à Paris, dans l'atelier de quelques peintres connus, et d'après le livre des *Cent et un*, il espère avoir le plaisir de rencontrer chez toi plusieurs artistes.

Bonjour à Taylor, à Cailleux, à Soulié et *tutti quanti*.

Je t'embrasse de cœur. Ton frère.

LXIV (1)

7 juin 1833.

Mon cher ami,

Je viens de passer une matinée comme je n'en avais pas eu depuis longtemps, et il faut que je t'en remercie, car c'est à toi que j'en suis redevable. J'avais dit à Deis de m'apporter tes *Girondins*, aussitôt qu'il les aurait reçus. Quand j'ai eu le volume entre les mains, j'ai commencé par la première page et je ne me suis arrêté qu'à la dernière. En le lisant, j'ai beaucoup pleuré. Je ne trouve qu'un seul défaut à ton livre, c'est qu'il est trop court. Je n'y sache qu'un remède, c'est, quand on l'a fini, de le recommencer, et c'est ce que je ferai tout à l'heure. C'est un bien beau livre que tes *Girondins* ; mais ton chef-d'œuvre, suivant moi, c'est la *Fée aux Miettes* ; je ne connais pas un ouvrage que j'aimerais mieux avoir fait ! Que de bon sens et de raison dans les récits de ton Michel ! Quelle philosophie aimable dans les enseignements ! Et quelle perfection de style ! Il y a dans ce petit volume vingt ou trente pages qui seraient les plus belles de la langue, si l'*Emile* n'existait pas, et encore je ne sais pas bien si je ne donnerais pas la préférence à ton Michel. Comme je ne lis plus les journaux, je ne sais pas ce qu'ils ont dit de ton livre, mais sois bien sûr que c'est une œuvre d'homme. Comment as-tu pu dire, dans ta modestie trop grande, que ton conte était une contre-épreuve de la fée Urgèle ? Non, mon ami, si tu l'as cru, tu t'es abusé. Dans ton conte, tout est bien de ton invention. Une fois qu'il a été convenu que les fées avaient le pouvoir de se rajeunir, il n'y en a pas une seule qui n'en ait profité ; et tu n'aurais pas pu laisser la tienne dans son costume de vieille sans manquer au premier devoir d'un conteur, la vérité.

Fallot m'a mandé ton accident, répété dans tous les journaux, qu'il a bien fallu me décider à lire, pour me rassurer sur ses suites. Si je ne t'ai pas écrit sur-le-champ, c'est que dans toute la maison, il n'y a que toi qui puisses déchiffrer mon gribouillage, et que d'ailleurs je chargeais Fallot de me tenir au courant de ton état. Il me mande qu'il t'a vu ou du moins qu'il s'est présenté tous les jours à l'Arsenal, et que, si tu ne l'as déjà fait, tu ne tarderas pas de reprendre tes habitudes studieuses.

---

(1) Précède la lettre CXXII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 271.)

Si tu voulais donner une nouvelle édition de tes *Souvenirs de la Révolution,* je pourrais t'envoyer le sujet d'un chapitre qui, si je ne me trompe, ne serait pas le moins intéressant d'un livre si rempli d'intérêt. L'autre jour, en allant chez Viancin, à Fontaine-Ecu, je rencontrai dans le sentier un vieillard qui ne pouvait plus marcher, tant il était faible et fatigué. Je lui offris mon bras pour le conduire jusque dans sa chaumière, qui n'était pas éloignée. Ce vieillard était le neveu de Jacquet, le chef du comité révolutionnaire qui fut mis au poteau après le 9 thermidor, et qui, si je ne me trompe, est mort aux galères. En cheminant il m'a conté un épisode de la vie révolutionnaire de son oncle, et c'est cela que je t'enverrai, si tu le désires, pour le mettre en français. C'est un vrai sujet de nouvelle, où la vérité ne luit pas toujours vraisemblable. Mais de cela même tu tirerais un grand parti.

La mort de M. Andrieux laisse une place vacante à l'Académie, et si M. Droz ne s'est pas trompé dans ses calculs, c'est toi qui l'obtiendras ; en attendant le jour de l'élection, j'ai fait écrire à M. Brifaut pour lui demander sa voix. J'ai la réponse sous les yeux. Sa voix à lui t'était conquise avant qu'on la lui eût demandée, et il regardait ton élection comme assurée sans l'absence de huit ou dix académiciens les plus indépendants; mais il la croit douteuse si M. Thiers, le ministre, se met sur les rangs. Ce serait une infamie à Thiers, qui a cent mille livres de rentes, de venir te disputer non le titre, mais le modeste traitement d'académicien. S'il s'en rend coupable, je la lui garde bonne. Je voudrais bien être à Paris, il me semble que les choses se passeraient autrement. Il y va de l'honneur de l'Académie de te nommer. Si elle te préfère un ministre, la voilà retombée dans l'avilissement où l'avaient plongée déjà les choix dictés par le bon plaisir impérial. Qu'il y a peu d'hommes qui conçoivent ce que c'est que la dignité !

J'ai été dîner hier avec Pérennès, notre professeur de littérature, à la campagne, chez Pertusier. Nous avons beaucoup parlé de toi, de nos promenades sur la route de Beure, de nos banquets de laitage et de fruits à Velotte et au *Bout du monde.* Pertusier nous a dit que tu lui manquais, et qu'il ne savait pas comment tu avais pu rompre une si vieille et si sainte amitié. Il vient de retrouver toutes les lettres que tu lui as écrites en d'autres temps; il les a rangées dans l'ordre chronologique, et il en relit quelques-unes tous les matins. Il dit que c'est le seul vrai plaisir qui lui reste. Je me suis promis de te mander ces détails, en t'engageant de lui écrire. Cela lui ferait un plaisir que tu concevras avec ton âme tendre ; et c'est peut-être le cas d'ajouter, cela te coûtera si peu,

que tu ne peux guère me refuser cette faveur. Ce pauvre Pertusier s'est mis à la tête de la *Gazette*, probablement par suite du désir qu'il a de faire parler de lui. Le premier numéro qui a paru samedi dernier a été saisi pour défaut de déclaration ; et le gérant vient d'être condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende. C'est jouer de malheur pour un début.

C'est dimanche la fête de ma mère ; elle me charge de t'y inviter très expressément ; mais comme elle ne compte pas trop sur toi pour ce jour, elle ajoute que lorsqu'elle te verra, ce sera toujours la fête. Mes amitiés et mes hommages à toute ta famille. Comment se portent et ta femme, et ta fille et ton gendre, et ta petite-fille, à laquelle tu pensais en écrivant ton morceau sur la statue de Pygmalion, et ma bonne Fanny ? Je pense à vous tous les jours, et vous, vous m'oubliez, j'en suis sûr ! Cela serait bien mal.

Je t'embrasse en frère.

LXV

1er octobre 1833.

Mon cher ami,

La mort de ce pauvre Laya doit t'ouvrir enfin les portes de l'Académie. J'imagine que ta nomination aura lieu dans la première quinzaine de novembre, et ta réception le mois suivant. Il faut que je m'arrange de manière à m'y trouver. Garde-moi donc deux billets, un pour Flavien et un pour moi.

Le voyage de Flavien en Italie a été beaucoup plus long qu'il ne le pensait. A son départ, il m'avait promis d'être de retour avant la fin de juillet. Nous devions visiter ensemble les antiquités du Midi et nous retrouver à Paris dans les premiers jours de septembre. La dernière lettre que j'ai reçue de lui est datée de Naples. Il me mande de lui répondre à Florence, où il doit s'arrêter une semaine pour revoir les amis qu'il a faits à son passage. Je ne l'attends pas avant le 20 octobre. Il se reposera quelques jours ici, puis m'emmènera à Saint-Seine, d'où nous prendrons, vers la mi-novembre, le chemin de Paris. Son père, qui veut m'emmener aussi, nous suivra de près, s'il ne nous précède pas. Ainsi tu vois que je ne peux pas manquer d'aller t'embrasser au commencement de l'hiver. Je voudrais que ton discours de réception fût fait pour cette époque, afin que tu puisses me donner une partie de tes moments sans te gêner.

Je viens de lire ton *Hurlubleu,* qui m'a fait grand plaisir. L'idée en est charmante. J'y voudrais un peu moins de mots techniques et un peu plus de détails. Ceux qui ont conservé l'ancienne méthode de faire des enfants parce qu'ils la trouvent plus amusante est un trait digne de Rabelais ou de Swift. La critique de l'Académie des sciences est une plaisanterie de bon goût, dont notre Molard serait le premier à rire. J'attends la suite, car il doit y en avoir une, avec beaucoup d'impatience.

Ton noble ami, le comte d'Augicourt, me charge de te remercier de la lettre que tu as mise à la tête de son nouveau roman. Il est en ce moment dans les fêtes de mariage de son frère, qui vient d'épouser Mlle Irène Bourgon, la fille du député. Il n'aurait tenu qu'à moi de l'accompagner à Auxon. J'y ai été invité par la mariée, par sa mère, par son père, qui m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié ; mais je m'en suis défendu par la raison que j'avais ici de l'ouvrage que je ne pouvais pas remettre. Le fait est que mon antipathie pour le monde, au lieu de diminuer, s'accroît avec l'âge. Je ne suis bien que quand je suis seul au milieu de mes livres. Je consentirais de grand cœur à devenir sanglier pourvu que mon gîte ne fût pas trop éloigné du tien ; car je ne voudrais pas renoncer au plaisir de te voir.

J'ai reçu l'autre jour une visite dont il faut que je te parle. M., que je n'avais pas revu depuis son mariage, est venu frapper à la porte de ma chambre. Comme il a cru que je ne le reconnaissais pas, il m'a décliné son nom, en me priant de l'excuser s'il me dérangeait, et de lui indiquer une heure où il pourrait me parler. Je l'ai fait entrer. Il m'a raconté qu'il était entièrement ruiné par une spéculation malheureuse de son gendre, que sa femme était devenue folle, etc., et que dans cette triste situation il avait recours à moi pour que je te priasse de lui rembourser quelques petites sommes qu'il avait eu le plaisir de te prêter dans des temps plus heureux. Je lui ai demandé combien tu lui devais ; il m'a montré un état de diverses sommes montant à 81 fr. 50 c., avec une lettre par laquelle tu reconnais cette dette. La lettre est sans date, mais ancienne au moins de cinq à six ans. Je lui ai dit d'être tranquille, que je t'en écrirais et qu'il serait payé. Le lendemain il est venu me dire qu'il allait être saisi par le collecteur des contributions, si je n'avais la bonté de lui prêter 16 fr. Je lui en ai donné vingt, dont il voulait me faire un billet, que j'ai refusé. La fin de cette histoire, que tu dois trouver bien longue, c'est qu'il faut que tu m'écrives de payer à M. la somme qu'il réclame, et que tu lui donnerais quand même tu ne la lui devrais pas. J'irai le

trouver avec ta lettre, je lui compterai ton argent, dont il me fera un reçu que je t'enverrai, et tout sera dit.

Tu sais toutes les tribulations que notre pauvre ami Jouffroy vient d'éprouver à Pontarlier. En arrivant, il n'avait fait que traverser la ville pour aller embrasser sa mère aux Pontets, où il a passé huit jours. De là il s'est rendu dans les cantons de Montbenoît et de Morteau, où il a des amis d'enfance qu'il n'avait pas vus depuis longtemps. On a répandu le bruit qu'il était allé solliciter les suffrages des électeurs en cas de dissolution de la chambre ; et, pour empêcher sa réélection, on a décidé qu'il y aurait une manifestation de l'opinion publique, c'est-à-dire, comme tu le sais mieux que moi, qu'on lui donnerait un charivari. Pressés de mettre la main à l'œuvre, une vingtaine d'enfants et de jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas plus de dix-sept ans, sont allés à sa rencontre sur la route de Morteau, et ont arrêté la diligence. Heureusement le député ne s'y trouvait pas ; car je ne sais trop ce qui serait advenu si, comme les tapageurs le supposaient, Jouffroy eût été dans la voiture avec sa femme. Pendant ce temps-là il arrivait par une autre route à Pontarlier. Le lendemain dimanche, pendant qu'il dînait chez son frère avec le bon Patel et le maire, l'opinion, publique s'est manifestée par un effroyable tapage ; et comme de pareilles scènes se sont renouvelées les jours suivants, on vient d'envoyer à Pontarlier 200 hommes, qui doivent y tenir garnison tant que Jouffroy sera dans l'arrondissement. Conçoit-on rien de pareil ? Une chose que j'oubliais, c'est que les représentants de l'opinion, à qui l'on avait recommandé de crier : A bas le doctrinaire ! ignorant le sens de ce mot, se sont égosillés à répéter : A bas le poitrinaire ! Pauvre Jouffroy ! Pauvre pays que celui où de pareils désordres sont tolérés, vantés, préconisés, comme des actes de patriotisme !

Pendant que la Montagne est en progrès, l'Académie, j'entends celle de Besançon, a pris une marche rétrograde. Dans la dernière séance elle a élu comme associé correspondant le marquis de Saint-Mauris, l'ex-pair de Charles X et l'un de tes bons amis. Sur 26 membres présents, il a eu 20 voix au premier tour de scrutin. En m'écrivant pour me remercier de la part qu'il suppose que j'ai eue à son élection, il me charge de te faire tous ses compliments. Courvoisier est notre président annuel ; et à mon corps défendant, j'ai été nommé vice-président. Tu vois que tous tes amis sont en dignité. Pertusier, que j'irai voir demain à Franois, attend impatiemment la lettre que je lui ai annoncée de ta part. Avant que le papier me manque, il faut que je te charge de mes compliments

pour les oiseaux de l'Arsenal. Mille tendresses à Taylor, Cailleux et Soulié. Tout à toi.

LXVI

31 octobre 1833.

Mon cher ami,

Mon compliment, pour arriver le dernier, n'en sera pas plus mal reçu. Tu sais tout l'intérêt que j'attachais à ta nomination. Il y a plus de véritable patriotisme à Besançon que je ne le pensais. Depuis quatre jours, je ne puis faire un pas dans la rue sans recevoir à ton sujet des félicitations et des embrassades. Le conseil municipal, qui doit se réunir après-demain pour sa dernière session de 1833, chargera le maire de t'écrire au nom de la ville. Je te prie de ne pas laisser cette lettre-là sans réponse.

Jouffroy est toujours dans les montagnes, où je crois qu'on le laisse assez tranquille. Je l'attends la semaine prochaine, et je l'accompagnerais à Paris, si je ne voulais pas m'y trouver pour l'époque de ta réception solennelle. Quand aura-t-elle lieu ? Je suppose que ce sera dans le courant de décembre ou de janvier ; mais il faudrait que la saison fût bien rigoureuse pour qu'elle m'empêchât de partir.

Viancin, Alfred Marquiset, le docteur Barrey, Balleydier, Pérennès, Bretillot me chargent de leurs compliments pour toi. Mes vives tendresses à tous les habitants de l'Arsenal.

LXVII

6 novembre 1833.

Mon cher ami,

Le fils de ton ancien camarade Casimir Wey te remettra ce billet. Il va faire à Paris son cours de droit pour obéir à son père ; mais je crois que d'après ses goûts, il étudiera moins le code civil que le nouvel art poétique. Depuis qu'il a lu tes ouvrages, il a les yeux sans cesse tournés vers toi, comme les fidèles musulmans vers la cité sainte. Il veut absolument connaître l'homme auquel il doit les plus douces émotions qu'il a éprouvées de la vie. Il me semble que

ce jeune homme a de l'esprit, du goût et une instruction peu commune à son âge, malgré les progrès du siècle. Je n'ai pas besoin de te recommander de lui donner des conseils pour la direction qu'il doit suivre dans ses études. Tu seras content de sa docilité. Tout à toi.

J'imagine que tu reçois toutes les lettres que je t'écris même par la poste. Il y en a une que je t'ai adressée de cette manière où je te parlais d'une réclamation de G...., qui méritait un mot de réponse.

LXVIII

12 décembre 1833.

Mon cher ami,

Que penses-tu de la circulaire du ministre sur les bibliothèques de province ? Quand j'aurais cent bras et cinquante têtes, je ne pourrais pas faire dans dix ans la besogne qu'il me demande de suite. Il suppose probablement que j'ai des bureaux montés comme les siens, tandis que je n'ai pour m'aider que le jeune Guénard, excellent garçon, plein de zèle et de bonne volonté, mais dont les connaissances bibliographiques sont des plus minces. Dans cette position, que dois-je faire ? J'attends de ton amitié un conseil dont j'ai le plus pressant besoin.

En lisant dans la *Revue de Paris* le compte que M. Pichot a rendu de *Marie Tudor,* j'ai vu qu'il a eu la bonté de se rappeler que nous nous étions trouvés quelquefois ensemble à l'Arsenal. Je te prie de l'en remercier et de lui faire mes compliments.

G.... est déjà revenu plusieurs fois à la charge. Je veux bien lui rembourser ce que tu lui dois, mais je ne veux pas lui donner un sol de plus, parce que, comme tu le sais bien, je n'ai pas d'argent à jeter par les fenêtres. Jusqu'à ce jour, il a reçu soixante francs dont il m'a donné quittance. Je ne veux pas aller plus loin sans autorisation.

J'ai lu ton *Hurlubleu,* qui m'a fait rire; le second article m'a moins amusé, parce qu'il est plus savant. Est-ce que tu ne me donneras pas encore une *Fée aux miettes ?*

M. de Magnoncourt est perdu dans les neiges des Alpes ; il y a six semaines que je n'ai reçu de ses nouvelles. Il devait être ici pour la fin de novembre au plus tard.

Mes amitiés aux anges de l'Arsenal.

Je t'embrasse de cœur.

LXIX

28 février 1834.

Plus n'en aurez noce ni madrigal.

Je ne croyais pas, mon cher ami, que le fauteuil académique produirait sur toi ce terrible effet; je me flattais que tu m'enverrais ton discours pour le joindre à celui de M. Droz, dans notre bibliothèque; mais je vois bien qu'il faut que j'y renonce. Mais je ne renonce pas aussi facilement à recevoir de tes nouvelles; et si tu ne peux ou ne veux plus m'écrire, charge ta fille ou ton gendre de m'envoyer de temps en temps le bulletin de ta santé.

On m'a dit que tu te proposais de réhabiliter la mémoire de Pichegru. Nos compatriotes ultras et libéraux regardent la chose comme impossible; mais je ne suis pas de leur avis. Tu trouveras dans les *Essais sur la Révolution,* par Beaulieu, que je viens de lire, pour faire son article, des documents précieux pour ton sujet dans le tome V. Peut-être les connaissais-tu déjà; mais enfin j'ai voulu te donner encore une preuve de l'intérêt que je porte à tout ce que tu entreprends.

Mes respects et mes amitiés aux oiseaux de l'Arsenal.

Je t'embrasse de cœur.

LXX

26 avril 1834.

Mon cher ami,

M. Crestin, substitut du procureur du roi à Dole, désire que ce billet lui ouvre les portes du sanctuaire de l'Arsenal. Si je m'étais trouvé en même temps que lui à Paris, je me serais fait un grand plaisir de te le présenter. C'est un jeune homme aussi modeste que spirituel, qui se recommande par lui-même et par son père, l'ancien sous-préfet de Saint-Claude, que tu connais au moins de réputation.

Quand nous nous sommes embrassés sur le boulevard, et que tu m'engageais à prolonger mon séjour à Paris d'une semaine, tu ne pensais guère que le lendemain l'émeute reparaîtrait plus menaçante que jamais. J'ai trouvé Dijon fort tranquille : l'attitude des

républicains a donné quelques inquiétudes à Besançon. Victor Considérant s'est fait, dit-on, l'historien de la grandeur et décadence de la république d'Arbois.

Mes hommages à tes dames et mes amitiés à Jules. *Tuissimus.*

LXXI (1)

23 mai 1834.

Mon bien cher ami,

Celle-ci n'est pas la grande lettre que tu demandes, et que je n'ai pas encore trouvé le temps d'écrire. Elle n'a d'autre but que de t'annoncer l'arrivée à Paris de Mme Deis, logée rue et hôtel Dauphine. Pendant le peu de temps qu'elle doit rester à Paris, où, selon toute apparence, elle ne retournera jamais, elle désire vivement d'avoir le plaisir de te voir quelquefois ; et quoique ta plus ancienne amie n'ait pas besoin de ma recommandation, elle a désiré que je lui donnasse ce billet pour le bibliothécaire en chef de l'Arsenal.

Michaud me charge de te rappeler l'article sur la Biographie que tu lui as promis pour la *Revue de Paris*. Je lui réponds que tu le feras, parce qu'il t'offrira l'occasion de parler de moi. Est-ce que je me tromperais ? Je ne le pense pas.

Que dis-tu de la démission de Guichard ? Le bruit court ici que c'est son ami R.... qui l'a ruiné au jeu.

Bonjour, mon cher ami, mes respects et mes hommages aux dames de l'Arsenal.

Je t'embrasse tendrement.

LXXII

20 juin 1834.

Mon bon ami,

Fallot me mande que tu te proposes de m'écrire au sujet de la *Description du Médoc* par La Boétie. C'est un de ces livres que je n'ai jamais vus et que je ne verrai probablement jamais. Dans la

(1) Suit la lettre CXVIII de Nodier. (Rec. Estignard, p. 260.)

bibliothèque de M[lle] Michaud, que MM. Bourgon et Flavien de Maguoncourt viennent d'acheter, il se trouve un exemplaire du Juvénal *variorum*, papier fort magnifique, partagé en deux volumes, maroquin bleu, à la toison. En le voyant, j'ai pensé sur-le-champ au plaisir que te ferait ce beau livre, et si tu le veux, tu n'as qu'à parler, car je suis sûr que les propriétaires actuels se disputeraient l'avantage de te l'offrir.

Je viens de te nommer les deux candidats qui paraissent avoir le plus de chances aux prochaines élections. Flavien a contre lui les ultras, les républicains et le petit commerce, mais il est porté par les Mourgeon, les Bretillot, les Demesmay, les Marquiset, et si son nom ne sort pas de l'urne électorale au premier tour de scrutin, je serai bien trompé.

Si nous réussissons, à Besançon la députation sera composée entièrement de tes amis ; et ce sera le cas, je pense, d'engager nos honorables à faire une démarche en faveur de ton gendre, que je souffre de voir rester dans les rangs inférieurs. Quand une députation tout entière se rend près du ministre pour lui recommander un jeune homme auquel elle prend intérêt, il me semble qu'il doit prendre une telle démarche en grande considération. Je sais que ni toi ni ton gendre vous n'aimez à vous remuer lorsqu'il s'agit de vos intérêts ; mais laissez-moi faire, c'est là tout ce que je vous demande.

Mes charges annuelles se sont augmentées de manière à ce qu'il me serait impossible d'y faire face avec mon modeste traitement. Par bonheur, j'ai la ressource de M. Michaud ; mais, pour qu'il puisse me payer, il faut qu'il vende son supplément, et il m'écrit qu'il ne se vend pas. Tu m'avais promis de l'annoncer dans la *Revue de Paris*, et je pensais que tu ferais un ou deux articles avec plaisir, puisque c'était t'offrir une occasion de parler de moi, dont tu as fourré le nom dans la plupart de tes ouvrages. Je t'en prie, fais donc cet article ; si ce n'est pas pour Michaud, qui t'a cependant donné son livre, que ce soit pour moi, qui ne saurais que devenir, si mes billets n'étaient pas acquittés à leur échéance.

Dis à Techener de m'envoyer les deux articles tirés à part que tu as publiés sur les nouvelles recherches bibliographiques de M. Brunet. Il me semble qu'il aurait dû m'en faire cadeau ; mais s'il faut les payer, je les paierai dans le premier compte que nous aurons à régler.

Je suis chargé par Charles Gaume de réclamer à M[me] Nodier la réponse à une lettre qu'il lui a écrite le 20 avril dernier. Je lui

fais tous mes compliments et mes amitiés, ainsi qu'à Marie, à Fanny, le baron, de Cailleux, Duval, Soulié et *tutti quanti*.

Ma mère t'embrasse bien tendrement. Elle ne forme plus qu'un désir, celui de te voir.

Tout à toi.

LXXIII

9 septembre 1834.

Mon cher ami,

Une lettre de Flavien m'annonce que tu as été gravement malade, mais que tu es bien rétabli. Si tu avais le loisir de me donner des nouvelles de ta santé, tu me ferais grand plaisir, mais je ne le demande ni ne l'espère. Je sens qu'obligé de réparer le temps que ta maladie t'a fait perdre, tu dois être plus occupé que jamais.

Je n'irai pas te voir ces vacances, comme j'en avais le projet. Je veux me tenir enfermé dans notre bibliothèque pour terminer le catalogue de nos manuscrits, qu'il est bien temps de faire paraître. Il sera précédé d'une histoire des bibliothèques de la province, pour laquelle j'ai rassemblé des documents fort curieux. Cette histoire, à laquelle je travaille en ce moment, sera terminée pour l'hiver prochain, et si je ne te la porte pas, je te l'enverrai par Flavien, lorsqu'il retournera à Paris pour la session des Chambres.

Le porteur de ce billet est notre Thouvenin. Il désire bien vivement avoir le plaisir de voir tes belles et riches reliures. J'espère qu'à ma prière tu lui permettras l'entrée de ton cabinet.

Ma mère continue à se bien porter. Elle t'embrasse tendrement ainsi que ta femme, ta fille et ta Fanny.

Les livres que Flavien t'a portés t'ont-ils fait plaisir? Mes tendresses à toute ta famille.

Je t'embrasse de cœur.

LXXIV

26 novembre 1834.

Mon cher ami,

C'est M. Véjux, l'un de nos nouveaux députés, qui veut te remettre ce billet. Il n'avait pas besoin de cette espèce de passeport

pour être bien reçu à l'Arsenal. M. Véjux est un homme très obligeant, et s'il peut être utile à Mennessier, il le fera de tout son cœur. Mon projet d'aller à Paris cet hiver ne pourra pas avoir lieu pour trois raisons. Je commence par la dernière, c'est que pour acheter des cotillons à mes nièces, j'ai vendu mon manteau, et que je n'ai pas le moyen d'en acheter un avant d'avoir touché mon trimestre. Une autre raison, c'est que j'ai depuis deux mois le genou gauche perclus de rhumatismes, et que ce ne serait pas la peine d'aller à Paris si je ne pouvais pas me promener sur les quais. J'ai cependant grande envie de t'embrasser et de causer une heure ou deux avec toi tête à tête, les coudes sur la table, comme cela nous arrivait si souvent au commencement du siècle. Mes tendresses à tout ce qui t'entoure.

A toi de cœur.

LXXV

30 novembre 1834.

Mon cher ami,

Tu m'as promis pour notre bibliothèque un exemplaire de ton édition du Dictionnaire de Boiste, et je te rappelle ta parole avant que tu aies distribué tous ceux que tu as reçus à gens qui n'en ont pas si besoin que moi. Nous avons l'édition sur laquelle la tienne a été faite; et c'est pour cela qu'il m'est impossible de proposer à la commission de m'autoriser à racheter encore cet ouvrage. La bibliothèque a souscrit à la collection complète de tes œuvres, qu'elle paie 7 fr. 50 c. le volume, sans aucune diminution. Conviens que tu lui dois bien un petit dédommagement.

M. Droz nous a envoyé sa médaille que j'ai fait encadrer fort joliment et qui décore notre salle de lecture; je t'ai déjà demandé la tienne pour faire pendant; mais tu me l'as refusée si durement que je ne reviens pas à la charge. Je te prie seulement d'avoir la complaisance de dire à M. de Magnoncourt l'endroit où il pourra la trouver. Il m'a promis ta médaille pour mes étrennes, et si je ne l'ai pas, ce sera ta faute.

Ch. Deis, qui est à Paris, rue et hôtel Dauphine, se chargerait de me rapporter le Boiste et la médaille.

Mes amitiés à toutes les personnes qui se souviennent de moi à l'Arsenal.

Je t'embrasse du meilleur de mon cœur.

LXXVI

13 janvier 1835.

Mon cher ami,

M. de Scey, que j'ai eu le plaisir de voir assez souvent à Besançon et à Buthier, où il a passé la plus grande partie de l'été, en retournant à Paris m'a témoigné le plus vif désir de faire ta connaissance et d'être admis aux soirées de l'Arsenal. Voici donc un billet d'introduction dont il n'avait certainement que faire.

Connaissant toute ton affection pour les Franc-Comtois, il est bien inutile que je te recommande d'accueillir un des hommes qui sont destinés à faire un jour honneur à leur pays. Quoique bien jeune encore, M. de Scey a déjà rempli plusieurs missions diplomatiques, au Brésil, en Allemagne et à Madère ; et il n'attend qu'une occasion pour entrer dans une carrière qu'il a déjà parcourue avec succès.

Mes hommages aux oiseaux de l'Arsenal.

Je t'embrasse de cœur.

LXXVII

3 mai 1836.

Mon cher ami,

Je t'adresse aujourd'hui le fils de ce bon M. Daclin, auquel tu as consacré quelques lignes dans tes *Souvenirs*, où Pertusier était si fâché de ne pas figurer au moins pour mention. Il conduit à Paris sa fille et sa belle-sœur, sans autre but que de leur faire voir cette grande ville, dont nous savons que penser l'un et l'autre. Je leur ai dit que tu aurais la complaisance de leur procurer l'entrée de l'appartement de Sully et du musée, dans un moment où ils pourront en examiner les merveilles sans être coudoyés par les curieux. J'ai d'ailleurs pensé que tu serais bien aise de voir le fils d'un homme qui t'aimait beaucoup, et que tu ne serais pas fâché d'apprendre de sa bouche des nouvelles de ma santé, dont je ne suis pas trop content depuis cinq ou six semaines. Le mauvais temps qui con-

tinue est pour plus de la moitié dans mes souffrances. Je n'ai jamais tant aimé le soleil, et toi ?

Mes tendresses à toutes les personnes de l'Arsenal qui ne m'ont pas complètement oublié.

LXXVIII

4 mars 1837.

Mon cher ami,

Un jeune homme dont tu dois avoir entendu parler à Fallot, qui le regardait comme une des gloires futures de notre Franche-Comté, vient d'imprimer un *Essai de grammaire générale* d'après les principes de l'abbé Bergier. Il désirerait que tu eusses la complaisance de lire sa brochure et de lui en dire ton avis. Cette lecture ne te prendra pas plus d'une demi-heure, familiarisé comme tu l'es avec tous les systèmes des linguistes. Celui de Proudhon me semble très neuf et très singulier ; mais cela vient de ce que je n'ai jamais eu le temps de lire les principaux écrits sur ce sujet, les Court de Gébelin, les Fabre d'Olivet, etc. Proudhon, plus jeune que Fallot de quelques années, est aussi laborieux, et comme il est d'un tempérament très robuste, il peut se livrer aux travaux les plus pénibles sans craindre d'altérer sa santé. Donne-lui quelques conseils, quelques avis ; il les recevra avec la plus grande reconnaissance ; et moi je t'en serai particulièrement obligé.

Mes tendresses à tes femmes et à tes enfants.

LXXIX

15 mars 1837.

Mon cher ami,

La lettre dans laquelle tu me racontes si gaiement tes infirmités imaginaires m'est arrivée dans un moment où j'éprouvais un chagrin trop réel pour qu'elle pût m'égayer comme tu en avais probablement l'intention ; mais je ne t'en sais pas moins de gré de l'avoir écrite. Je sens bien par moi-même que nous ne sommes plus jeunes, mais il doit te rester, comme à moi, une dizaine

d'années de vie, que je trouverais assez douces, si je pouvais les passer à écouter ou à relire tes contes, qui, suivant moi, n'ont que le défaut d'être trop courts. Il n'y a qu'un remède à cela, c'est de les recommencer quand je les ai finis, et c'est aussi ce que je fais. Tu ne seras donc pas surpris que je t'en veuille de ne pas achever ton *Cazotte*, que j'attendais depuis si longtemps avec tant d'impatience ; mais dis-moi ce que tu peux avoir à faire de mieux que de nous raconter les incroyables hallucinations de cet excellent homme, dont tu m'as fait relire le *Diable amoureux*, et le *Lord impromptu*. J'aime encore mieux tes contes que les siens, et je préfère aux quatre gros volumes des œuvres complètes du romancier bourguignon la *Fée aux Miettes* et ce digne monsieur *Kaout-Chouk* qui a vu de si drôles de choses dans l'île de la civilisation. Tu ne nous as donné qu'un extrait de son voyage ; mais, puisqu'il a eu la bonté de te confier ses manuscrits, tu devrais bien les publier sans en retrancher le moindre alinéa. Tout est précieux de la part d'un observateur comme celui-là. Tu me ferais grand plaisir d'y songer.

Tu as beau dire et beau faire, tu ne t'excuseras jamais complètement de ne m'avoir pas procuré pour notre bibliothèque quelques bons ouvrages à bon marché. Depuis trente ans que tu es à Paris, si, dans tes promenades sur les quais, tu m'avais acheté tous les livres rares que tu as trouvés dans les boîtes à cinquante centimes, nous posséderions maintenant à Besançon plus de curiosités bibliographiques qu'il n'y en a dans le reste de la France. Et puis vingt fois, trente fois, je t'ai donné carte blanche pour nous acheter le *Quarême de Dumaine,* les œuvres de Mairet, etc. Tu as un Mairet, et tu ne me l'envoies pas ; tu préfères le faire passer dans une vente où je le manque par la faute de ce digne Merlin qui le trouve trop cher, et qui cependant n'a jamais pu m'en procurer un autre exemplaire.

Je fais bien ici de temps à autre quelques bons marchés ; mais les occasions deviennent de plus en plus rares. Ceux qui tiennent les livres les gardent ; et depuis trois mois que je m'en occupe, je n'ai pas pu tirer des mains de Guillaume un charmant exemplaire du *Mépris de la mort* de notre Chassignet, maroquin rouge, reliure de Dufeuil en parchemin. Je vois qu'il faudra que Crozet fasse le voyage de Besançon pour séduire ce cerbère par l'appât d'une pièce de vingt francs, que je sacrifierais volontiers à la possession de ce joli volume.

Vos amateurs de Paris sont de drôles de gens. Quoi ! M. Bignon lui-même vend son cabinet ! Mais cela n'est pas croyable. J'ai eu son catalogue ; il y a de jolis exemplaires de ces livres rares que l'on

retrouve partout; mais je n'y ai pas trouvé un seul de ces volumes qui me saisissent le cœur, et pour lequel, si l'on avait de l'argent, on serait tenté de faire une folie. D'après ce que tu m'en avais dit, un jour que nous rencontrâmes M. Bignon au Louvre, je m'attendais à mieux. Tu vas t'écrier que je deviens bien difficile; mais que veux-tu ?

Ma mère, que je viens de voir, continue à se porter aussi bien que le permet son âge. Sais-tu qu'elle est dans sa quatre-vingt-quatorzième année ? Elle n'a pas eu la grippe, qui, sans être dangereuse, n'a pas laissé d'enlever ici près de cent vieillards de soixante-dix à quatre-vingt-dix-huit ans. Je n'ai pas manqué de dire à ma mère que j'allais t'écrire. Elle m'a donc chargé spécialement de te dire qu'elle ne passait pas un seul jour sans prier Dieu pour toi, pour ta femme et tes petits-enfants.

J'ai fait tes compliments à M. Tourangin, que je ne vais pas voir chez lui, si ce n'est pour affaires, mais que je rencontre assez souvent chez le recteur. Viancin, qui devait m'accompagner à Paris, est si faible en ce moment, qu'il lui serait impossible de supporter la fatigue de la route. J'ajourne donc mon voyage aux vacances prochaines, où j'aurai plus de temps à moi que maintenant, ne pouvant pas laisser la bibliothèque à la garde de mon aide, que tu as bien jugé au premier coup d'œil.

Tout à toi.

LXXX

29 mai 1837.

Mon cher Nodier,

Notre ami Ponçot, qui te remettra ce billet, te dira la position dans laquelle il m'a laissé. Je quitte ma chambre, que tu connais, pour occuper dans la même maison l'appartement de l'abbé Astier, où je m'établis avec une de mes cousines qui soignait ma mère depuis une dizaine d'années. Me voilà donc entrant en ménage à soixante ans. Il me semble que ce n'était guère la peine, pour le peu de temps qu'il me reste à vivre; mais tout le monde l'a voulu, et je me suis laissé faire. Quand tu reviendras ici, si jamais tu y reviens, je pourrai t'offrir dans ma chambre un de ces déjeuners, un de ces dîners comme nous en faisions il y a quelque soixante ans; mais celle qui en faisait la joie n'y sera plus. C'est une idée à

laquelle je ne puis m'habituer. Il me semble que je rêve péniblement, mais que je ne puis tarder de me réveiller.

Tous ces changements de régime m'ont mis presque à sec ; en sorte que je doute que je puisse faire un dernier voyage à Paris au mois de septembre prochain. Je serais fâché pourtant de mourir sans avoir eu le plaisir de t'embrasser encore une fois, toi le premier de mes amis, et les tiens, que j'aime presque autant que toi, dans quelque sens que tu l'entendes.

Je remercie Marie de la lettre qu'elle m'a écrite, quoique j'aie pleuré beaucoup en la lisant. Létoublon m'a rassuré sur l'état de ta santé. Puisque tu as repris l'habitude d'aller chez Crozet, fais-moi le plaisir de me mander s'il a reçu ou non le Bullet que je lui ai expédié au mois de mars. Ou oui, ou non, voilà tout ce que je lui demande. Sa conduite envers moi est véritablement inconcevable ; il peut bien croire qu'à moins qu'il ne change, je ne me chargerai plus de ses commissions.

Mille tendresses à ta femme, à Fanny, à Jules et *tutti quanti*. Je t'embrasse de cœur.

LXXXI

9 novembre 1843.

Mon cher ami,

J'ai sur ma table deux lettres de ton adorable fille, qui sont restées jusqu'ici sans réponse, et c'est cependant à toi que j'écris, qui ne m'as pas donné signe de vie depuis plus de deux ans, si ce n'est par les journaux ou les revues où je cherche tes articles avec plus de sollicitude que je n'en montrais vraiment autrefois à chercher des bouquins sur la table de ce vieil Allemand dont tu es venu à bout de faire un personnage historique.

Mais voici la raison pour laquelle je t'écris et non pas à ta fille. Le docteur Pomey, mon ami, et le tien, je crois, ou du moins digne de l'être, conduit à Paris son fils, qui va faire ses cours de droit, et il veut que je te recommande ce fils chéri, c'est-à-dire que je te prie de le recevoir de temps en temps à l'Arsenal, dont les soirées sont aussi célèbres et plus amusantes que celles de feu Mme Geoffrin ou de feu Mme du Deffand. Albert Pomey est un excellent jeune homme, comme tu le jugeras au premier coup d'œil, et je suis sa caution qu'il sera très reconnaissant de tout ce que tu voudras bien

faire pour lui. Si vous avez des bals ou des concerts, il y fera très bien la partie de cornet à piston, car c'est un virtuose.

Casimir de Montrond fait beaucoup plus de bruit depuis sa mort qu'il n'en a fait pendant sa vie. Je ne l'ai pas connu et même ne l'ai jamais vu ; mais il me semble que ceux qui en parlent en disent beaucoup trop de mal. Son principal défaut a été le manque d'ordre et d'économie ; mais je ne puis me persuader que l'on soit un homme à jeter aux gémonies, parce qu'on ne laisse pas une riche succession. Il n'y a que les héritiers qui auraient le droit de s'en plaindre. Est-ce que tu laisseras flétrir la mémoire d'un compatriote sans élever la voix en sa faveur, toi qui as toujours pris la défense de ceux qui ne pouvaient pas trouver d'avocat ! Allons, mon cher ami, taille ta plume pour nous donner la biographie de l'homme aimable, spirituel, malin, philosophe sans le savoir et sans le vouloir, supérieur à la bonne comme à la mauvaise fortune, car voilà ce qu'a été Casimir de Montrond pour tous ceux qui voient les choses de haut et qui ne les jugent pas d'après les calculs étroits des opinions.

Présente mes amitiés à ta femme, que je trouve bien sage de continuer à se bien porter. Dis à ta fille que je répondrai à ses deux charmants billets par la première occasion, qui ne tardera pas à se présenter. J'embrasse les marmots et marmottes, que je veux absolument aller voir encore une fois, et ce sera, morbleu ! l'année prochaine, à Pâques.... ou à la Trinité. Parle de moi au baron, à M. l'intendant des musées royaux, au bon Soulié, à tous les habitants et habitantes de l'Arsenal, où j'ai passé des jours si beaux, qui reviendront peut-être encore.

A toi de cœur.

LXXXII

30 novembre 1843.

Mon cher ami,

C'est Faustin Besson, dont je t'ai déjà parlé, qui te remettra ce billet. Tu dois avoir connu son père, pendant que tu habitais Dole, puisqu'il est un des amis de Dusillet, de Joly et de tous ceux qui s'occupaient alors des lettres et des arts. Faustin, élève d'Adolphe Brune, annonce des dispositions très remarquables pour la peinture, et se propose d'exposer l'année prochaine, au Salon, un tableau dont

ceux qui l'ont vu dans son atelier parlent avec éloge. Je crois que ce jeune homme a de l'avenir, mais il a besoin d'aide et de conseils. Je te prie donc de l'admettre à tes soirées dominicales et de le recommander à M. de Cailleux, au baron et à toutes les personnes que tu croiras pouvoir lui être utiles par de sages avis. Tu l'obligeras ainsi que son père, et tous les deux en seront très reconnaissants.

Mes respects aux dames de l'Arsenal. Je t'embrasse de tout mon cœur.

NOTICE

SUR

LE COMTE

GEORGES RICHARD DE SOULTRAIT

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séances des 20 décembre 1888 et 31 janvier 1889)

Il y a quatre ans, Messieurs, une retraite prématurée éloignait de cette Académie et de cette province un homme dont le nom et les travaux faisaient honneur à toutes deux, et qui par la distinction de son intelligence, l'élévation de son esprit, l'aménité de son caractère, avait conquis un droit de cité qu'en dehors de vos suffrages (1) sa naissance aurait suffi à lui donner.

Il y a quatre mois à peine, la mort venait rompre les derniers liens qui nous l'attachaient encore, et sans oublier que l'amitié m'en imposait le devoir, j'ai la conviction de remplir votre pensée en rendant un dernier hommage à notre regretté confrère, M. le comte Georges Richard de Soultrait.

---

(1) M. de Soultrait fut élu membre résidant de l'Académie de Besançon le 29 juillet 1879.

S'il était né en Nivernais [1], où depuis deux siècles une alliance avait conduit ses ancêtres, originaires du Comtat-Venaissin, il descendait, par une de ses grand'mères, de ces fameux Boisot, dont les services littéraires ont fait oublier les intrigues politiques, et son aïeul paternel avait siégé, comme conseiller-maître, à la Chambre des comptes de Dole. Aussi, quand une haute charge de finances, héréditaire dans sa famille, le conduisit à Besançon [2], il y apporta tous les sentiments d'un Comtois, et ses qualités séduisantes lui concilièrent de prime abord plus de sympathies que l'autorité de ses fonctions ou la légitime réputation de ses écrits.

On reproche souvent aux Franc-Comtois de tenir trop exclusivement à leur sol et à leurs idées et de se montrer froids, réservés, presque méfiants, pour qui leur vient du dehors; il serait plus exact de leur reconnaître trois qualités, la constance, la fermeté et la prudence, et de constater que leur amitié reste inébranlable quand on sait la mériter et l'obtenir.

Le comte de Soultrait en fit l'expérience, et l'accueil qu'il reçut dans votre Compagnie l'attacha davantage encore à un pays où il retrouvait, avec les souvenirs du passé, nombre de parents et d'amis. Il y arrivait ayant partagé jusqu'alors sa vie et ses travaux érudits entre sa province natale, le Nivernais et la ville de Lyon, dont trente années écoulées au foyer paternel ou dans les fonctions publiques lui avaient fait une seconde patrie. Entré au ministère des finances après de fortes études couronnées du diplôme de licencié en droit, mêlé par de hautes parentés et de brillantes relations au tourbillon mondain de la vie parisienne, il avait pris dans ce milieu raffiné ce je ne sais quoi d'achevé qu'il

---

(1) Né au château de Toury-sur-Abron (Nièvre), le 27 juin 1822, M. de Soultrait y est mort le 13 septembre 1888. V. *Généalogie de la famille Richard de Soultrait*, par R. de Quirielle. Lyon, 1882, in-4°.

(2) Trésorier-payeur général du Doubs de 1878 à 1884.

donne encore à l'éducation la plus complète, mais cela sans y rien perdre de son naturel, sans y prendre des habitudes frivoles, et surtout sans abandonner le goût de l'étude et du travail.

La jeunesse a cet heureux privilège que nous perdons, hélas ! trop tôt, de pouvoir mener de front et comme en se jouant le plaisir et les occupations sérieuses, à la condition seulement de faire pencher la balance du côté que le bon sens prescrit. Tout jeune encore, le comte de Soultrait, qui ne s'était reposé jusque-là de l'aridité des chiffres qu'en aimant, qu'en admirant d'intuition tout ce qui était beau, intelligent et noble dans la littérature et dans les arts, fut entraîné un beau matin par une passion irrésistible vers l'archéologie et l'histoire.

Il vous a spirituellement conté lui-même comment cette vocation décisive lui vint dans une petite ville de province dépourvue de toute ressource de société, et qui lui parut charmante le jour où un camarade le convertit à l'étude du passé.

« Ma bonne étoile me fit rencontrer un jeune homme de mon âge, destiné à habiter la même petite ville ; je me liai avec ce compagnon d'infortune et je lui proposai, comme, dit-on, le faisait Louis XIII à ses favoris, de nous ennuyer ensemble. Il me répondit qu'il ne s'ennuyait jamais parce qu'il s'occupait, et que l'objet de ses occupations était l'archéologie. Aux questions qu'amena cette réponse il répliqua en me menant visiter la principale église de la ville, édifice assez important du moyen âge, et en attirant mon attention sur les formes générales et sur l'ornementation de cette église que je voyais tous les jours, et que je n'avais jamais regardée.

» Je fis ainsi, sous l'intelligente direction de mon nouvel ami, une série d'excursions monumentales, et je me sentis bien vite pris, pour les productions de l'art de nos pères, d'un vif intérêt qui devint un goût passionné, une puissante

distraction, à laquelle j'ai dû, dans une carrière déjà longue, de ne jamais connaître l'ennui (1). »

C'était l'époque où l'archéologie nationale, créée au dernier siècle par l'abbé Lebœuf, sauvée aux jours mauvais par Lenoir, Millin, Leroux d'Agincourt, devenait populaire sous la plume de Victor Hugo et de Montalembert, et trouvait un apôtre aussi entraînant que convaincu dans M. de Caumont, le fondateur du *Bulletin monumental* et de la *Société française d'archéologie*. Alors renaissaient partout, sous l'énergique impulsion d'hommes d'élite, tous les centres d'études locales dont les laborieuses recherches fournissaient bientôt à Viollet le Duc et à Quicherat les matériaux de solides synthèses.

M. de Soultrait fut le disciple aussi ardent qu'habile de l'école nouvelle, l'ami de M. de Caumont, qu'il suivit dans ses tournées de province, l'aidant à former et à présider ses congrès, perfectionnant, par de fréquents voyages et l'étude d'innombrables monuments, la connaissance d'une science qui cherchait encore ses formules et qui en emprunta plusieurs aux découvertes de notre confrère.

A côté d'une collaboration constante au *Bulletin monumental* ou aux *Annales archéologiques* de Didron, ses premières publications furent naturellement consacrées aux pays qui l'intéressaient davantage, le Nivernais et le Bourbonnais (2).

Un *Guide archéologique de Nevers*, contenant la première nomenclature des faïences artistiques de cette ville, un *Armorial archéologique du Nivernais*, composé uniquement à vue de documents originaux, une *Numismatique*, un *Dictionnaire topographique*, un *Répertoire archéologique* et une

---

(1) *Bulletin de l'Académie* de Besançon, 1880, p. 124-137. (Discours de réception : *Des études archéologiques*.)

(2) V. à la fin de cette *Notice* une bibliographie sommaire des publications du comte de Soultrait.

Epigraphie de la même province parurent de 1847 à 1879, et valurent à leur auteur une notoriété flatteuse, outre l'approbation et les distinctions méritées du comité des Travaux historiques.

Pour le Bourbonnais, dont l'histoire et le sol se confondent presque avec ceux du Nivernais, son labeur infatigable composait successivement une *Numismatique*, un *Armorial*, une *Epigraphie* et une *Statistique monumentale* qui reste tristement inachevée.

Le Lyonnais et la région voisine eurent aussi leur part dans les recherches que M. de Soultrait abordait tour à tour sur des terrains variés, avec une compétence qui devenait chaque jour plus grande et une sagacité qui semblait défier toute rivalité comme toute critique. Après avoir publié le *Catalogue des sceaux de la collection Febvre de Mâcon*, la *Notice des jetons du Forez* et des *Méreaux des archevêques de Lyon*, il collaborait à l'*Histoire des comtes du Forez* de M. de Chantelauze, rédigeait la préface de l'*Inventaire des archives des hospices de Lyon*, dont il était administrateur, et faisait paraître en 1886 une magistrale *Histoire du château de la Bâtie et de ses seigneurs*.

Fruit d'une activité sans trêve, tous ces ouvrages portaient l'empreinte d'une exactitude scrupuleuse, d'une méthode irréprochable, d'un style clair et original.

Vous avez pu juger, rien qu'à leur titre, que la plupart se rattachaient à quelque branche de l'archéologie, et que tous étaient consacrés de préférence à l'histoire du moyen âge Sans pouvoir les analyser dans cette courte notice, je me bornerai à en dégager deux principes fort justes, qui sont loin d'être compris de nos jours, et dont l'énoncé et la démonstration se trouvent dans tous les volumes qu'a signés le comte de Soultrait. Le premier, c'est que l'histoire nationale ou locale ne peut progresser sans le secours de l'archéologie. Le second, c'est que sans la connaissance approfondie de l'histoire du moyen âge, on ne peut com-

prendre ou écrire avec compétence un seul chapitre exact d'histoire moderne.

« J'ai composé, vous disait modestement notre confrère, des livres que l'on consulte peut-être quelquefois, mais qu'on ne lit jamais. » Il se trompait, et je sais des gens qui, sans avoir à consulter ces livres, les lisent, ne fût-ce que pour y chercher une agréable distraction ou des modèles de précision et de goût.

Vous veniez à peine de nommer le comte de Soultrait membre de cette Académie, que déjà il prenait la parole pour vous remercier en vous entretenant des études qui vous étaient chères et des idées qui rentraient dans vos meilleures et plus anciennes traditions.

« Pour s'occuper avec fruit de l'histoire et des monuments d'un pays, il faut l'habiter, l'étudier sur place dans tous ses détails. Il faut aimer sa province, s'identifier en quelque sorte avec elle, avec ses monuments, avec ses souvenirs. »

Il y avait dans ces lignes et dans tout son discours de réception un programme et une promesse : une promesse, car votre nouveau confrère s'engageait à apporter à l'étude des antiquités franc-comtoises le zèle et la critique qui l'avaient si bien servi à Nevers, à Moulins et à Lyon.

Il y avait encore un programme que toute société gagnerait à suivre, en limitant strictement son cadre à l'histoire politique ou littéraire, la biographie, l'archéologie d'une région, en demandant à l'éloquence ou à la poésie quelques fleurs, mais en bannissant ces généralités vides et pompeuses qu'on croyait naguère indispensables aux discours académiques.

Ce programme et cette promesse vous séduisirent, Messieurs, car vous répondîtes au récipiendaire en le nommant de suite vice-président, puis, l'année suivante, président de cette Compagnie; votre choix était heureux, car personne, plus que lui, ne fut soucieux des intérêts de l'Académie ni respectueux de son esprit traditionnel.

Après avoir rétabli l'usage, négligé depuis quinze ans, d'un rapport annuel sur les ouvrages des académiciens, en comblant lui-même cette lacune de vos annales (1), il vous donna successivement d'excellents mémoires sur l'*Hôtel de ville de Luxeuil*, l'*Eglise abbatiale de Montbenoît*, l'*Iconographie des saints du diocèse de Besançon*, dans lesquels pullulent d'ingénieuses observations et de curieux aperçus (2).

C'était toujours, vous le voyez, sa prédilection pour l'archéologie du moyen âge qui l'entraînait, même sur le terrain franc-comtois, soit qu'il vous communiquât le fruit de ses recherches, soit qu'il allât d'église en église estamper les inscriptions ou photographier les débris de notre vieille architecture. Mais comme président de vos séances ou comme juge de vos concours, il vous a prouvé souvent que notre histoire provinciale lui était familière et qu'il en connaissait à fond les grandes lignes et le détail.

A ce moment, la mort décimait cruellement vos rangs et frappait à la fois l'élite de vos doyens. C'était l'architecte Marnotte, qui, après avoir préservé de la ruine la *Porte Noire*, le seul monument antique qui soit resté debout sur notre sol, pratiqua chez nous les premières fouilles régulières et sauva à votre profit, par des dessins exacts, l'image de maint édifice. C'était le président Clerc, le plus éminent des historiens de cette province, qui pendant un demi-siècle honora la Cour et l'Académie par la dignité de sa vie et la valeur de ses écrits. C'était Just Vuilleret, le fondateur désintéressé du musée archéologique, qui fut pendant dix ans le plus modeste et le plus consciencieux des secrétaires perpétuels. C'était Léon Bretillot, économiste et adminis-

---

(1) *L'Académie de Besançon, de 1869 à 1882*. Bulletin de l'Académie, 1882, p. 1-24.

(2) *Les monuments civils de Luxeuil*. Bulletin de l'Académie, 1882, p. 178-207; — *Notice archéologique sur l'abbaye de Montbenoît*, Bulletin de 1884, p. 277-302; — *l'Iconographie chrétienne dans le diocèse de Besançon*, Bulletin de 1884, p. 61-81.

trateur éminent, que sa haute intelligence, son jugement sûr et éclairé, firent durant trente ans l'oracle des conseils du département ou de la cité.

Tous ces hommes, unis entre eux par les liens d'une réelle estime, avaient ce trait commun que vous pourriez souhaiter à vos successeurs : de s'être dévoués à l'Académie pour elle-même, d'avoir travaillé pour elle jusqu'à leur dernière heure, et d'avoir veillé avec un soin jaloux au maintien de sa réputation, de son esprit et de sa tradition.

En même temps qu'eux vous perdiez encore Francis Wey, l'élégant et spirituel écrivain, et Jules Quicherat, l'un des maîtres incontestés de la science archéologique.

Le comte de Soultrait sut les louer tous en termes dignes d'eux et de cette Compagnie, et resta l'interprète aussi éloquent que fidèle de vos sentiments et de vos regrets (1).

Mais je m'attarde à peindre l'érudit et l'académicien, quand je devrais encore vous parler de l'homme et de ses qualités intimes, qui rendaient son commerce si profitable et si attrayant.

Comment parler de son esprit sans évoquer le charme d'une conversation vive et brillante, semée d'observations fines et de piquantes anecdotes renouvelées sans cesse par une inépuisable mémoire ?

Comment parler de son caractère sans rappeler sa haute courtoisie, sa bienveillance, sa droiture et sa franchise?

Qui ne se souvient parmi vous d'avoir fréquenté la demeure hospitalière où le collectionneur émérite avait amassé tant de trésors, la bibliothèque si bien composée qu'il ouvrait si libéralement à tous les chercheurs, les salons dont les maîtres faisaient les honneurs avec une bonne grâce si parfaite ?

A ce souvenir datant d'hier et semblant déjà si lointain,

---

(1) Voir les *Procès-verbaux de l'Académie*, en tête des *Bulletins* de 1880, 1881 et 1882.

il est bien juste d'associer celui de la femme si distinguée qui gouvernait cet heureux foyer avec autant d'autorité que de tendresse, qui partageait avec notre confrère toutes vos sympathies et tous vos respects, et dont la perte prématurée devait être pour lui la suprême douleur.

Déjà un deuil cruel venait de briser le lien si cher qui aurait pu retenir et fixer à Besançon le comte de Soultrait, quand le terme de sa carrière administrative l'enleva brusquement à cette ville et à cette Compagnie. Deux fois nous l'avons revu, assailli de sombres pressentiments, malade, mais luttant et travaillant toujours, heureux encore de toutes les joies que peut donner une famille étroitement unie.

La mort presque subite de la noble compagne de sa vie porta le dernier coup à sa santé ébranlée. « Cette fois je ne reverrai plus les bords du Doubs, » m'écrivait-il découragé par cette terrible épreuve.

Il prit ses dernières dispositions avec calme, légua aux érudits les trésors incomparables de sa bibliothèque nivernaise, fit aux pauvres, que n'avait jamais oubliés sa bienfaisance aussi large que discrète, une part de sa fortune, et, résigné, ne pensa plus qu'à rejoindre les êtres chéris qu'il avait perdus.

Quelques mois après, nous apprenions avec tristesse que la mort l'avait frappé sans le surprendre, préparé par les espérances de la foi chrétienne au dernier sacrifice, laissant à ses enfants le précieux héritage d'une mémoire universellement aimée et respectée.

L'Académie de Besançon conserve pieusement le souvenir du comte Georges de Soultrait. En inscrivant son nom sur le livre, où peu de mois ont enregistré tant de pertes, elle pourra justement le faire suivre de cette épigraphe : BENE MERENTI, que les anciens traçaient quelquefois sur leurs tombeaux. C'est un hommage qu'elle doit à l'un de ceux qui ont le mieux mérité d'elle par leurs travaux, leur caractère et leur dévouement.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES PUBLICATIONS DU COMTE GEORGES DE SOULTRAIT (1)

Notes pour une bibliothèque nivernaise (tirage à part des almanachs de la Nièvre). Nevers, 1847, broch. in-12 de 36 p.

Essai sur la numismatique nivernaise. Nevers, 1854-1855, vol. in-8° (planches).

Guide archéologique dans Nevers. Nevers, Bégat, 1856, in-12 de 101 p.

Notice sur les sceaux-matrices de la collection de Mme Pelvro, de Mâcon. 1854, broch. in-8° (planches).

Statistique monumentale de la Nièvre (tirage à part des almanachs de la Nièvre). Nevers, 1854-1855, in-12.

Armorial de l'ancien duché de Nivernais. Nevers, 1854-1855, vol. in-8° (20 planches).

Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers. Nevers, 1856, plaq. in-12.

Notice historique et généalogique sur la famille de Bourgoing en Nivernais et à Paris. Lyon, Perrin, 1855, in-8° de 55 p (blasons).

Armorial du Bourbonnais. Moulins, 1857, in-8° de 334 p. (26 planches).

Essai sur la numismatique bourbonnaise (tirage à part du Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. VI). Moulins, 1858, in-8° (7 planches).

Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier). Paris, Didron, 1860, broch. in-8° de 47 p.

Dictionnaire topographique de la Nièvre. Paris imp. impériale, 1865, in-4°.

Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon. Paris, imp. impériale, 1869, broch. in-8° (2 planches).

Inventaire des titres de Nevers, par l'abbé de Marolles. Nevers, 1873, in-4° (cartes).

Armorial ecclésiastique du Nivernais. Paris, 1874, broch. in-8° de 26 p.

Introduction à l'inventaire des archives de l'hospice de la Charité de Lyon. Lyon, 1874, in-4°.

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, Paris, imp. nationale, 1875, vol. in-4°.

Armorial historique et archéologique du Nivernais. Nevers, 1879, 2 vol. grand in-8° (31 planches).

---

(1) Je dois la plupart des éléments de cette bibliographie à l'obligeance de M. Roger de Quirielle, que je prie d'en agréer ici tous mes remerciements.

Epigraphie héraldique de la Nièvre (sous le pseudonyme Jacques de Sornay). Angers, 1882, in-8° de 368 et VIII p.

Notice sur les manuscrits du trésor de l'église métropolitaine de Lyon. Lyon, 1883, in-8° de 24 p.

Histoire du château de La Bâtie et de ses seigneurs. Saint-Etienne, Théolier, 1886, in-fol. en feuille de 57 p. (74 planches).

Liste des membres de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage du Nivernais aux Etats généraux de 1789. Nevers (s. d.), broch. in-8°.

LES

FAMILIARITÉS PAROISSIALES

EN FRANCHE-COMTÉ AVANT 1789

Par M. FLEURY-BERGIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

Séance du 21 avril 1887

I.

Origine des familiarités; époques de leur apparition dans les paroisses des villes et dans celles de la campagne; nombre insuffisant des prêtres séculiers; desserte des paroisses par les moines; organisation primitive du service paroissial; formation et accroissement du clergé séculier; les cures retirées aux moines et pourvues de prêtres séculiers; les nobles dans les charges et les dignités de l'église; statuts et règlements donnés aux familiarités par l'autorité diocésaine; conditions d'admission dans la familiarité; degré d'instruction requis pour y être admis; les familiers vivant dans leurs familles; avantages moraux résultant pour celles-ci de cette vie commune; querelles intestines dans les familiarités; service des familiers à l'église; leurs occupations en dehors de ce service.

Avant la Révolution française et dès le XIIIe siècle, il existait dans les grandes paroisses des diocèses de Besançon et de Saint-Claude des corps ou corporations de prêtres séculiers, appelés d'abord *chapelains*, *habitués*, *suppôts*, *sociétaires*, puis plus communément *familiers*.

La désignation de *chapelains* leur était venue de la desserte de quelques chapelles situées, soit dans l'intérieur de

l'église paroissiale, soit au dehors, et dans lesquelles — par suite de quelques fondations pieuses — devaient se célébrer des messes et d'autres offices religieux, et où se tenaient souvent des réunions de confréries.

Le nom de *familiers*, qui prévalut généralement, s'entendait de ces mêmes prêtres, issus de familles domiciliées dans la paroisse. Il devait s'entendre aussi de la confraternité existant entre eux et les constituant, pour ainsi dire, en une famille religieuse (1).

Ce fut dans les villes, — à Besançon, Gray, Dole, Poligny, Arbois, Vesoul, — que l'on vit apparaître, dès le commencement du XIIIe siècle, les chapelains ou familiers, ordonnés prêtres sans provision de bénéfices, et ne vivant que de leur patrimoine et du produit des fondations religieuses, plus spécialement abondantes dans les villes.

Il en fut bientôt de même dans les bourgs fortifiés, où habitaient les vassaux et les officiers du seigneur, ainsi qu'une classe moyenne, enrichie de plus en plus par le

---

(1) L'historien Dunod (*Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 224) porte le nombre des familiarités à cinquante-trois, mais sans les nommer. Ce nombre a été admis par deux auteurs franc-comtois : l'abbé *Richard* et *Gaspard, de Gigny*. Le *Mémoire* dressé par M. de la Fond, intendant de la province, en 1698, dit que : « les malheurs des guerres entre les deux couronnes de France et d'Espagne ont ruiné une partie de ces familiarités.

Voici, du reste, les noms des familiarités paroissiales tels que nous les trouvons dans le mémoire de l'intendant et dans les ouvrages de MM. l'abbé Richard, Gaspard et Rousset. Ces noms appartiennent en grande partie au diocèse de Saint-Claude :

Doubs : Besançon, Baume, Clerval, la Rivière, l'Isle-sur-le-Doubs, Montgesoye, Mouthier, Ornans, Pontarlier, Quingey, Vercel, Vuillafans, Usies.

Haute-Saône : Champlitte, Chariez, Faucogney, Grange, Gray, Jonvelle, Jussey, Luxeuil, Marnay, Pesmes, Saint-Loup, Vesoul.

Jura : Annoire, Arbois, Arinthod, Arlay, Bellevesvre, Bletterans, Château-Chalon, Chaussin, Chissey, Clairvaux, Colonne, Conliège, Dole, Fétigny, Fraroz, Gigny, la Loye, Longwy, Lons-le-Saunier, Mièges, Montaigu, Montfleur, Montmorot, Menotey, Moirans, Neublans, Orgelet, Pannessières, Petit-Noir, Poligny, Rahon, Rochefort, Ruffey, Salins, Sirod, Sainte-Agnès, Saint-Claude, Saint-Laurent-la-Roche, Thervay. — *Total :* 64.

commerce et bientôt, sinon déjà, affranchie des servitudes féodales par la générosité éclairée ou intéressée des seigneurs.

Quelques grandes paroisses rurales, comme Mièges, Conliège, Colonne...., ne tardèrent pas non plus à voir se former chez elles des corporations de prêtres dont l'existence était due aux mêmes causes. Beaucoup d'autres paroisses, à cette époque et surtout depuis, avaient également des prêtres ordonnés au seul titre de patrimoine ; mais leur petit nombre dans chacune d'elles, et la modicité de leurs revenus provenant tant des fondations que d'autre part, ne leur permettaient pas de se constituer en corps; ils conservaient le nom de *chapelains*.

Certaines églises collégiales — comme celle de Saint-Anatoile de Salins — avaient pour le service du culte, en qualité de *bas chœur*, quelques prêtres improprement appelés familiers, maintenus sous la dépendance du chapitre, commandés et rétribués par lui, et ne formant point un corps (1).

Dans ces siècles, où la foi exerçait le plus grand empire sur les âmes, il était naturel que la vie monastique et l'état ecclésiastique attirassent de nombreuses vocations, surtout dès lors que les études étaient plus spécialement dirigées dans ce sens. Néanmoins, jusqu'à la fin du XII[e] siècle, et longtemps encore après dans certains diocèses (2), le nombre des prêtres séculiers était peu considé-

---

(1) Dans une brochure imprimée à Besançon en 1770, chez J. M. Couché, et intitulée : *Mémoire pour les curés et prêtres familiers de la ville de Dole, plaidant contre le chapitre de cette ville*, on trouve une lettre du séchal du chapitre de Saint-Anatoile de Salins, produite au procès, qui dit qu'en 1769, il n'y avait au service de cette église aucun prêtre de Salins, mais seulement deux prêtres étrangers reçus à vie, l'un originaire de Conliège et l'autre de Montmahoux.

(2) « Vers l'an 1200, disent les *Annales des Dominicains de Colmar*, il n'y » avait que peu de prêtres en Alsace ; un seul était souvent chargé de la » célébration de la messe dans deux, trois et même quatre petits villages.

rable, fort au-dessous des besoins diocésains. Bien des causes nous donnent la raison de ce fait ; l'une d'elles — et ce n'est pas la moins importante — fut l'insuffisance forcée des moyens d'instruction et de formation du clergé séculier.

Il y avait alors les écoles de cathédrales, celles de certains chapitres et celles qui étaient dirigées par quelques prêtres ; mais il arrivait trop souvent, dans ces malheureux siècles, que tous ces maîtres et surtout les élèves se trouvaient dispersés, appauvris ou morts par le fait des guerres, des pestes et des famines alors si fréquentes (1). Il y avait aussi les écoles de couvents ; mais sans compter que l'instruction s'y donnait surtout dans un but monacal, il arrivait encore que, par adresse, on y retenait comme moines les sujets les plus capables et les plus méritants.

Cependant les conciles généraux et provinciaux ne perdaient pas de vue l'enseignement du clergé séculier, mais il y avait trop à faire quand il s'agissait de combattre l'ignorance et les préjugés si fort enracinés de ces temps-là. Le remède le plus complet, le plus radical, vint plusieurs siècles après : il fut l'œuvre du concile de Trente, qui ordonna l'établissement des grands séminaires.

Quant aux Universités, elles étaient peu accessibles aux

» Beaucoup de prêtres, en effet, disaient presque quotidiennement deux » messes; ils en disaient une première dans un village, une seconde dans » un autre, et chantaient les vêpres dans un troisième. S'il survenait un » enterrement, un mariage ou des pèlerins, ils disaient alors une troisième » messe. » (*Annales et chroniques des Dominicains de Colmar*, 1 vol. in-8°.)

(1) Au VIIIe siècle (778), la famine fut telle que les revenus de l'évêque de Besançon et ceux des églises de Saint-Jean et de Saint-Pierre de cette ville ne suffirent pas à l'entretien de leur clergé. Le prélat fut réduit à la plus grande misère.

Pendant le Xe siècle, il y eut dix famines et treize pestes, puis l'invasion des Hongrois. En 1028 et dans les siècles suivants, les populations virent se succéder ces mêmes calamités, que, dans leur ignorance, elles ne savaient ni prévenir ni combattre; le manque de voies de communication et l'absence de toute hygiène, de toute assistance publique, les condamnaient pour ainsi dire à périr sur place.

étudiants pauvres, et cela autant par le petit nombre de ces établissements que par les frais d'entretien qu'elles causaient aux élèves. Il est vrai que ceux-ci, quand ils étaient pauvres, étaient admis à recourir à la charité publique, ainsi que cela se faisait naguère en Allemagne. A l'exception, en effet, des Universités de Paris, de Montpellier (1180), de Toulouse (1229), d'Angers (1378).... toutes les autres étaient encore à créer au commencement du xve siècle et même au xvie siècle (1).

Mais la rareté des écoles, dans les premiers temps du moyen âge, s'explique assez par la rareté des écoliers ; il y avait alors si peu d'hommes libres, et cela dura ainsi, en s'atténuant toutefois peu à peu, jusqu'à la fin du xie siècle. Les esclaves, d'après les conciles, ne pouvaient être ordonnés prêtres, à moins d'un affranchissement préalable, que leurs maîtres ne se montraient généralement pas disposés à leur accorder. Les esclaves des églises et des couvents étaient, au contraire, plus facilement affranchis dès qu'on voulait les admettre à l'ordination.

Plus tard, quand l'esclavage se fut modifié et transformé en servage, le serf ou mainmortable finit par obtenir toute liberté pour parvenir au sacerdoce ; mais en conservant toutefois assez de sa macule originelle pour que, à son décès, ses meubles fussent dévolus à son seigneur par droit d'échute (2).

---

(1) Aix, 1409 ; Dole, 1424 ; Poitiers, 1431 ; Bordeaux, 1441 ; Nantes, vers 1460 ; Bourges, fondée ou rétablie en 1463 ; Reims, 1547 ; Douai, 1562 ; Pont-à-Mousson, 1571, puis transférée à Nancy en 1768 ; Strasbourg, 1621. (*Géographie de la France*, par Busching, t. Ier.)

(2) On lit dans le *Traité de la Mainmorte* de Dunod : « Notre coutume » *(celle de Franche-Comté)*, disant que le seigneur prend l'échute main- » mortable des prêtres et clercs, de quelque état qu'ils soient, ces termes » généraux comprennent les prélats comme les simples prêtres. »

A Chargey, le curé de cette paroisse, sujet mainmortable du prieur de Rosey, étant venu à mourir, sa succession — par arrêt du parlement du 18 septembre 1559 — fut dévolue, au préjudice de ses frères, audit prieur ; il fut jugé qu'il n'était plus communier avec eux.

Néanmoins, dans certaines provinces, le serf était astreint à se faire affranchir par son seigneur pour être admis à la prêtrise. On trouve dans les archives de l'église de Notre-Dame de Paris l'exemple d'un affranchissement de ce genre. En 1402, un serf de cette église, nommé Jean Robinet, né à Vaudoy en Brie, voulant embrasser l'état ecclésiastique, après en avoir obtenu la permission, se présenta un soir — pendant les vêpres, dans le chœur de la cathédrale — à tous les membres du chapitre, une serviette au cou et tenant un bassin et des ciseaux. Chaque chanoine lui coupa un peu de ses cheveux en signe d'affranchissement pour être prêtre *(in signum manumissionis ad tonsuram clericam);* après quoi il fut envoyé à l'évêque de Meaux, dont il était diocésain.

Jusqu'au xiie siècle, une grande partie des paroisses fut desservie par des moines. Deux causes avaient amené cet état de choses; nous avons déjà dit l'une d'elles ; mais il y en avait une autre dans la préférence qu'on accordait généralement à l'état monastique. Une foule d'hommes, en effet, y étaient entraînés — les uns par piété et dévotion, les autres par le désir de s'instruire, tous pour y trouver un abri, une tranquillité qui n'existait guère dans le monde, alors si troublé, et que ces mêmes hommes ne croyaient pas pouvoir obtenir au même degré dans le clergé séculier, où l'on paraissait plus exposé aux tempêtes et aux coups venant du dehors.

Une autre raison expliquait encore pourquoi les vocations religieuses l'emportaient si fort.

Les prêtres séculiers, quoique peu nombreux, n'en vivaient pas moins dans une gêne causée par les malheurs du temps. Les grands, les seigneurs, profitant de l'anarchie qui régnait alors, s'étaient emparés d'une partie des biens des églises et des couvents. Plus tard, la crainte des censures ecclésiastiques encore plus que le remords de leurs injustices, puis le rétablissement d'un certain ordre dans

l'état social, les amenèrent à de nombreuses restitutions ; mais au lieu de les faire d'après les droits de chaque clergé, séculier et régulier, ils préférèrent les affecter plus spécialement aux nouveaux ordres religieux (1), devenus l'objet de la faveur publique, qu'ils méritaient, du reste, par la régularité de leur vie.

C'était, disons-nous, ne pas tenir un juste compte des droits du clergé séculier, surtout dans les paroisses rurales, où il s'était commis le plus de violences et d'injustices, et dont les prêtres restèrent pour la plupart dépouillés d'une partie des dîmes et des propriétés de leurs églises. Ce ne fut donc pas le droit ou une générosité éclairée qui fut consulté dans cette circonstance ; la vanité des seigneurs ou leurs intérêts, tels qu'ils les comprenaient, les portèrent plutôt à enrichir ou à fonder des couvents, en s'y réservant expressément un lieu de sépulture, avec des prières et la célébration de leurs anniversaires. Ce fut ainsi que nombre d'églises, d'autels, de chapelles, comprenant revenus et droit de patronage, devinrent la propriété des ordres religieux (2).

Il était donc bien naturel que ces religieux desservissent les églises dont ils avaient le patronage et les biens. Ce n'était pas là assurément prendre la place des prêtres séculiers qui ne se présentaient pas ; c'était encore moins

---

(1) Bernardins, Dominicains, Chartreux, Prémontrés, Cordoliers, Carmes.

(2) D'après le *Pouillé* des bénéfices du diocèse de Besançon au XVIIIe siècle, le nombre des patronages de cures s'élevait à environ huit cent douze, dont plus de sept cents appartenaient au clergé, surtout aux ordres religieux, puis au chapitre métropolitain, aux autres chapitres, à l'archevêque, à l'ordre de Malte, au grand séminaire.

Les laïques possédaient soixante-trois patronages, dont cinq étaient alternatifs avec un autre patron. Le roi nommait aux cures de Château-Lambert, de Dampierre-lez-Dole et de Vaivre.

Quelques paroisses nommaient elles-mêmes leurs curés, c'étaient : Bure, Dramelay, l'Hôpital-du-Grosbois, la Chapelle-des-Bois, Nogna, Pannessières, Rognon et Vauthiermont. L'alternat existait à Bure et à Nogna avec un autre patron.

la leur enlever, quand ces moines fondaient des églises dans les terres de leurs domaines.

Lorsque plusieurs paroisses se trouvaient dans un même rayon, ou qu'une paroisse très étendue ou trop peuplée exigeait le service de plusieurs prêtres, les couvents et aussi l'autorité diocésaine — celle-ci pour les prêtres séculiers — réunissaient cinq à six prêtres, les faisaient vivre en communauté, et répartissaient entre eux le service paroissial. C'est la raison pour laquelle cette résidence, cette habitation commune et même l'église étaient appelées le *moustier*, le *motier* (monasterium). Cette dénomination a fait croire, mais bien à tort, à l'existence d'un couvent proprement dit dans les lieux où elle a persisté (1).

Toutefois, ce recours aux moines pour remplir les fonctions curiales, bien que nécessaire et obligé, comme nous l'avons dit, n'en était pas moins une anomalie, en d'autres termes, un fait que la discipline ne pouvait tolérer ou admettre que jusqu'au jour où les évêques se seraient créé un

---

(1) C'est, en effet, le souvenir de cet état de choses si ancien qui s'est conservé en Franche-Comté et qui a fait croire aux habitants des campagnes qu'il existait autrefois un couvent dans leurs communes, couvent, disent-ils, qui était habité par des *moines rouges*. C'est pour la même raison que, dans nos vieux terriers et dénombrements seigneuriaux et même dans le cadastre, on appelle, dans certaines communes, le chemin qui conduit du village à la cure, à l'église, la *vie*, le *chemin*, la *rue du Motier*, soit que le presbytère ne comptât qu'un moine pour la desserte paroissiale, soit qu'il y en eût plusieurs, soit même qu'il n'y eût que des prêtres séculiers.

Quant à la dénomination de *moines rouges*, elle ne se rapporte à aucun ordre religieux, attendu qu'il n'y en eut jamais dont l'habillement fût rouge ; mais elle a trait sans doute à la *croix rouge* des Templiers. Ces religieux ont eu trois grands maîtres franc-comtois et ont possédé de grands biens dans notre province. Leur valeur militaire, leurs immenses richesses et leur malheureuse fin ont autrefois très vivement frappé l'esprit des populations. Seulement, de tout leur brillant passé, par l'effet du temps qui efface tout, il n'est resté très confusément que le souvenir de leur croix rouge, qu'on a étendu à tout l'habillement. Leur marque distinctive était, suivant les uns, une croix patriarcale, potencée, et suivant les autres, une croix à huit pointes, aussi rouge et brodée d'or.

personnel de prêtres séculiers en rapport avec les besoins des paroisses.

Ce temps arriva enfin, plus ou moins tôt, suivant les diocèses ; il était dans l'intérêt des évêques d'avoir un clergé qui fût uniquement à eux, placé directement sous leurs ordres, comme il était dans l'intérêt de l'Eglise de renfermer les moines dans l'exercice de la vie de prières et de recueillement à laquelle ils s'étaient voués. Aussi ce double résultat fut à la fin obtenu.

Avec le temps et pour les causes avant dites, il se forma dans chaque diocèse un nombreux clergé séculier. A l'effet de le placer autant que pour en accroître le nombre, les conciles interdirent et retirèrent aux religieux les fonctions curiales, soit dans les églises qu'on leur avait données, soit même dans celles qu'ils avaient fondées (1). On les obligea d'y nommer des vicaires, qui d'abord *amovibles*, devinrent ensuite *perpétuels;* mais il resta aux religieux le droit de patronage et le titre de *curés primitifs*.

Sur la fin du XIIe siècle, le grand nombre des vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Besançon détermina l'archevêque Amédée de Dramelay à demander au pape Innocent III — qui la lui accorda — l'autorisation d'ordonner des clercs sous le titre seul de patrimoine (2). Jusqu'alors on ordonnait généralement suivant les vacances des bénéfices et les besoins diocésains.

C'est surtout, pour ne pas dire uniquement, à ces ordinations qu'il faut faire remonter l'origine des familiarités dans les villes. Les prêtres ainsi ordonnés, et non pourvus de bénéfices, restèrent dans leurs familles, où ils vécurent de leur patrimoine et du revenu des fondations religieuses, à la desserte desquelles le clergé paroissial les employait.

Ces fondations se faisaient, en effet, de plus en plus,

---

(1) Concile de Clermont sous Urbain II, en 1095.

(2) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. Ier.

grâce à l'aisance et à la richesse relatives que le régime féodal, en se consolidant, avait amenées à sa suite. Il assurait aux personnes et aux propriétés une certaine sécurité que n'avait point connue le régime antérieur, — qui était né de l'invasion barbare et qui avait duré si longtemps.

A l'apparition des familiarités et bien des siècles encore après, la haute noblesse, celle des croisades, était en possession des grandes dignités et des riches bénéfices de l'Eglise. Celle du second rang occupait les bénéfices moindres, tels que les cures, les canonicats dans certains chapitres. En effet, jusqu'au milieu du XVIe siècle, nous trouvons, parmi les curés, un nombre considérable de nobles [1]. Comme la pluralité des bénéfices, même à charge d'âmes, existait alors, les curés pouvaient être en même temps membres de quelques chapitres ou prieurs de quelques prieurés, et ils résidaient le plus souvent là où les appelait le moins de besogne. Souvent aussi ils possédaient deux ou trois cures, qu'ils faisaient desservir par des vicaires amovibles, auxquels, pour ce service, était accordée une certaine part dans les revenus ou bien une rémunération en argent.

Il semble que la disparition de la plupart des familles féodales, celles de l'ancienne chevalerie, éteintes dans les guerres ou dans le célibat ecclésiastique, devait ouvrir aux classes moyennes l'accès des dignités de l'Eglise et des bénéfices les mieux rentés, mais il n'en fut rien. Le vide laissé par ces familles se combla vite par la création d'une nouvelle noblesse, tirée des rangs de l'armée, de la magistrature.... D'autre part, la noblesse se trouvant atta-

---

(1) Nous voyons, dans toutes les paroisses des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, des curés appartenant, par leur naissance, à la noblesse du second ordre. Ce n'est que sur la fin du XVIe siècle qu'on voit leur nombre diminuer.

chée à l'exercice de certaines fonctions publiques, ou pouvant même, suivant les besoins financiers de l'Etat, être achetée à prix d'argent, il s'ensuivit une nouvelle source d'anoblissement.

Les nouveaux nobles trouvèrent, dans les anciennes institutions aristocratiques, le moyen de se maintenir et de s'élever plus haut dans la caste. D'abord, dans le domaine de l'Eglise, les commendes allaient leur offrir les dignités d'abbés et de prieurs dans de riches couvents ; puis, à cet avantage, devait s'ajouter l'entrée dans les chapitres nobles (1).

De pareils avantages n'étaient pas de trop pour aider au placement des cadets et souvent des aînés de cette noblesse, qui était généralement moins riche en terres et en seigneuries que l'ancienne. Aussi voulut-elle bientôt profiter des privilèges départis à la caste où elle était entrée. A vrai dire, elle eut bien quelque embarras à prouver tout d'abord huit et, à plus forte raison, seize quartiers de noblesse. Mais en attendant qu'elle les eût, elle fit souvent comme si elle les avait eus, grâce à la loupe grossissante des généalogistes, qui permettait de voir deux ou trois générations de noblesse là où il n'y en avait qu'une. Et puis, il y avait toujours le *laisser-faire*, le *laisser-passer*, qui, appliqué en cette matière, venait en aide à la contrebande.

Mais revenons aux familiarités paroissiales. Nous avons dit précédemment que leur apparition en Franche-Comté remontait, dans les villes, à une époque très ancienne, et dans les paroisses rurales — au moins pour la plupart d'entre elles — à la fin du xv[e] siècle et au commencement du suivant. Ce n'est pas, comme nous l'avons dit, qu'il n'y eût déjà, dans ces paroisses, bien avant ces diverses époques, des prêtres n'appartenant point au clergé paroissial, vivant

---

(1) Les chapitres nobles de la Comté étaient : Saint-Claude, Lure, Baume-les-Messieurs, Gigny et le chapitre de Saint-Jean.

sans lien commun entre eux, indépendants les uns des autres. Mais le jour devait venir où ils sentiraient qu'il y avait entre eux communauté d'intérêts, et que cette communauté leur commanderait l'union. Les circonstances, la force des choses, firent naître ce jour.

Voici comment dom Grappin explique l'origine de la familiarité d'Ornans : « Le curé de cette ville, et les prêtres » ou chapelains qui desservaient avec lui les fondations de » son Eglise, ne formaient pas encore, avant le XVIe siècle, » un corps de familiarité. Ces prêtres étaient de simples habi- » tués, lorsque Pierre Guitaud, curé d'Ornans depuis 1505 » jusqu'à l'an 1522, consentit, à certaines conditions, qu'ils » ne seraient plus révocables — ce que l'archevêque de » Vergy confirma le 16 juin 1520; et, par décret du 31 jan- » vier 1593, Ferdinand de Rye érigea ce corps de prêtres » en familiarité, à laquelle fut appelé tout prêtre né à » Ornans (1). »

Quelques-unes de ces familiarités ne furent établies qu'au XVIIe siècle. Celle de Baume-les-Dames, où existaient, depuis le XIVe siècle, de nombreux chapelains, ne fut réellement organisée qu'en 1619 par un abbé-moine, ancien curé de Melisey et retiré à Luxeuil, qui lui donna à cet effet un capital de dix mille livres ; le nombre des familiers était fixé à douze; ils devaient être bourgeois et fils de bourgeois (2).

La familiarité de Marnay fut fondée au mois de mai 1678, par le seigneur, les officiers municipaux et le curé. Pour sa part, Philippe de Gorrevod, marquis de Marnay, céda à cet effet, le 17 juin 1668, cinq chapelles de son patronage, tant au château qu'à l'église, avec réserve pour lui et ses successeurs de nommer les familiers. La moitié du revenu

---

(1) *Almanach historique de la Franche-Comté.* 1785.
(2) *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames*, par M. l'abbé Besson. 1845.

de ces chapelles devait leur être affectée, et l'autre moitié, employée à aider les jeunes ecclésiastiques dans leurs études (1).

A leurs débuts, ces corporations, comptant encore peu de membres et sans doute aussi moins de revenus que plus tard, suffirent généralement à se donner elles-mêmes leurs règlements, comme le fit, en 1496, la familiarité de l'église de Saint-Romain à Saint-Claude. Mais ensuite, le nombre des prêtres et celui des fondations augmentant, il fallut aviser à une réglementation émanant de plus haut, s'étendant à plus de cas et donnant moins de prise à des conflits.

Ce dernier cas — la possibilité de conflits avec le clergé paroissial ou avec les abbés, prieurs de couvents, doyens de chapitres, réputés *curés primitifs* — ne tarda pas, comme nous le verrons bientôt, à se présenter, toujours suivi du recours à l'autorité diocésaine.

Disons maintenant quelle était l'organisation des familiarités, telle que la créaient les statuts donnés ou approuvés par l'archevêque et consentis par les familiers. Cette organisation embrassait des règlements aussi nombreux que variés. Il s'agissait d'abord de déterminer la catégorie de prêtres ayant droit à la familiarité, d'en fixer le nombre, ainsi que les matières sur lesquelles devait porter leur examen d'admission, d'arrêter les formalités de leur réception, etc.

Les conditions d'admission variaient quelque peu, suivant les paroisses ; mais l'obligation la plus stricte était celle de la naissance dans la commune ou la paroisse, et du baptême dans l'église paroissiale. Quelques exceptions à cette double condition s'appliquaient, par exemple, à l'Isle-sur-le-Doubs, où un prêtre étranger pouvait être reçu familier, en payant le double de la cotisation des prêtres du lieu ; à

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon*, par Dunod, t. II, p. 454.

Colonne, dont la familiarité se recrutait dans les villages de la seigneurie.

Dans les villes, dans les bourgs et les communes où existait un corps de bourgeois créé par les chartes de franchise des seigneurs, il fallait que le candidat fût fils de bourgeois. Cette condition se fondait sur ce que les familles de la bourgeoisie étaient censées les plus anciennes du bourg ou de la paroisse, les plus aisées, et partant les plus à même de faire des fondations, comme aussi de pourvoir aux moyens d'existence et d'instruction de leurs enfants.

Dans certaines familiarités, comme à Bletterans, à Clairvaux.... il fallait non seulement que le candidat, fils de bourgeois, fût né dans la commune, mais encore que son père lui-même y fût né. A Arbois, il fallait avoir été baptisé, ainsi que le père ou la mère, sur les fonts baptismaux de la paroisse, avec l'obligation pour les parents d'avoir supporté les charges municipales sans interruption pendant plusieurs années. Mais à Lons-le-Saunier, il y avait encore plus d'exigence à cet égard; par un statut du 15 février 1678, l'archevêque exigea la qualité de bourgeois non seulement chez les père et mère du candidat, mais encore chez ses aïeux paternel et maternel. A Saint-Laurent-la-Roche, il fallait être né et baptisé à Saint-Laurent ou à Geruge, issu de père et de mère bourgeois.

La condition de l'indigénat, c'est-à-dire de la naissance dans la commune ou la paroisse, et celle du baptême reçu dans l'église paroissiale, peuvent donc être considérées comme universellement requises. Il ne pouvait y avoir d'exception que lorsque les prêtres du lieu venaient à manquer, ou n'étaient plus en nombre pour desservir les fondations, auquel cas on admettait des prêtres étrangers.

Le nombre des familiers dans chaque corps variait beaucoup, quoique fixé d'abord par les statuts. Il était subordonné aux vocations ecclésiastiques, plus ou moins nombreuses suivant les temps, puis aux ressources plus ou

moins abondantes dont pouvait disposer la corporation : ressources qui étaient trop souvent à la merci des événements, car elles dépendaient des guerres, des famines et des pestes qui ruinaient et dépeuplaient quasi périodiquement la Franche-Comté (1).

Dans les temps de paix, pendant la neutralité des deux Bourgognes, le nombre des familiers était relativement considérable. On en voit quarante à Lons-le-Saunier en 1520; et, dans le même siècle, seize à Colonne, quatorze à l'Isle-sur-le-Doubs, à Bletterans, à Arlay ; dix à Vercel.... Mais ce nombre baissait toujours à la suite des malheureux événements dont nous venons de parler.

Ainsi, pour n'en citer que deux ou trois exemples : à Lons-le-Saunier, en 1678, le nombre des familiers était réduit à quinze; à Conliège — après l'incendie et la ruine du bourg par l'armée de Henri IV — ce nombre tomba de quatorze à deux; à Moirans, après les malheurs publics, les familiers — de treize qu'ils étaient — furent réduits à deux.... Les prêtres, comme leurs concitoyens, tombaient victimes de la guerre et des épidémies, et la misère qui s'ensuivait venait mettre obstacle aux études et aux vocations ecclésiastiques.

Les statuts donnés aux familiers par l'ordinaire diocésain devaient comprendre tous les détails de leur vie commune — ce qui veut dire : le respect du curé, leur chef hiérarchique, et le bon accord entre eux ; il fallait cela pour faire régner la paix religieuse dans la paroisse — une conduite contraire ne pouvant que scandaliser les fidèles et nuire à la religion.

Il y avait, en outre, bien des points à traiter, à définir : ainsi, la durée du stage après l'examen subi ; la hiérarchie et la discipline intérieures à établir parmi les familiers; le rang et la place qu'ils devaient occuper à l'église, au chœur,

(1) Voir la note 1, aux pièces justificatives.

dans les processions; leur habillement à l'église, le partage entre eux et le curé des revenus de la corporation.... etc.

Les matières sur lesquelles portait leur examen comprenaient la lecture, le chant, le latin, la liturgie — précisément ce dont ils faisaient un usage à peu près journalier. Nous trouvons dans les statuts de la familiarité de Lons-le-Saunier, donnés en 1471 et confirmés en 1514, le programme très restreint de cet examen, qui se bornait à la lecture et au chant. Celui de la familiarité de la ville de Seurre (*Côte-d'Or*), alors du diocèse de Besançon, comportait l'obligation, pour les familiers, d'être prêtres, de savoir chanter l'épître et l'évangile, et d'avoir au moins une certaine instruction en grammaire : *scientiam mediocrem*, *ad minus grammaticalem* (1).

Plus tard, quand le mouvement de la Renaissance eut relevé les études, le programme de cet examen, au moins pour les familiarités des villes, fut chargé de plus de matières et l'admission rendue plus difficile. C'est ainsi qu'à Lons-le-Saunier, de nouveaux statuts donnés en 1552 vinrent modifier les anciens, en décidant que les gradués auraient la préférence (2).

Tout familier, avant d'être admis, était astreint à un stage de quelques mois : deux mois à l'Isle-sur-le-Doubs, trois mois à Vercel.... A son entrée dans le corps, il prêtait serment d'en observer les statuts et autres règles, et donnait à chacun de ses confrères une paire de gants et une réfection.

Le plus ancien des familiers, ou celui qu'ils nommaient eux-mêmes à cette fonction, portait le titre de *doyen*, d'*ancien*, soit l'un, soit l'autre de ces deux noms; à Luxeuil, il s'appelait le *recteur*, et était nommé par l'abbaye. Il convoquait ses confrères à l'assemblée dite *capitulaire*, y re-

---

(1) *Supplément à l'histoire de Gigny*, par B. Gaspard.

(2) *Dictionnaire des communes du Jura*, t. III.

cueillait les voix et proposait des peines contre les infracteurs du règlement. Un autre familier faisait les fonctions de *normateur*, c'est-à-dire de *surveillant*. Le *ponctuateur* notait les absences aux offices. Le *procureur*, le *séchal*, était chargé de la gestion des biens-fonds, et représentait le corps en justice. La charge de *receveur* des revenus était remplie par le dernier nommé des familiers ou par l'un d'eux choisi à cet effet. Quant aux titres, créances et argent, on les renfermait dans un coffre-fort, fermant à plusieurs clefs et ne pouvant s'ouvrir qu'en présence des dépositaires de ces clefs, appelés dans quelques familiarités *clavandiers*.

Les statuts réglaient aussi, surtout dans les villes, l'habillement à porter à l'église. A Arbois, à Saint-Claude, les familiers assistaient aux offices avec l'*aumusse* (1). Mais c'était à Lons-le-Saunier que cet habillement de chœur se distinguait davantage; à deux reprises, il fut l'objet d'une réglementation nouvelle. Une première autorisation permit de porter à l'église le bonnet carré, le surplis blanc avec un manteau noir tombant jusqu'aux pieds et doublé de rouge aux parements, et le *capuce* doublé de peau à grande queue jusqu'au bas du manteau; après cette autorisation, il en fut accordé une seconde, le 8 janvier 1680, par l'archevêque de Besançon, pour porter, comme habit d'honneur — depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques — le manteau en parement de satin rouge et le capuce en tête, et — de Pâques à la Toussaint — l'aumusse.

Dans les autres villes, les familiers se distinguaient également par des habillements plus ou moins semblables à ceux-ci. Les familiarités des paroisses rurales usaient, à

(1) *Aumusse* ou *aumuce*, fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvraient la tête et qu'ils portaient ordinairement sur le bras. L'aumusse des chapelains et des chantres différait de celle des chanoines. Le *capuce* était une couverture de tête en drap ou serge. *(Dictionnaire de l'Académie française.)*

cet égard, de plus de simplicité, comme le commandaient en général des revenus plus modiques et une représentation plus modeste. Le rochet et le camail, toujours portés par les chanoines, étaient permis à certaines d'entre elles, à la familiarité de Vercel, par exemple.

Quant à la place que les familiers occupaient au chœur dans les églises collégiales, c'était dans des stalles au-dessous de celles des chanoines, comme à Dole. Dans les autres églises, ils occupaient les stalles du chœur, mais après le curé.

L'usage des *bâtons de chœur*, autrement dits *cantoraux*, dont se servaient les chanoines, s'étendit aux familiers dans certaines églises collégiales, et même dans la plupart des autres églises où existaient des familiarités. Ils en faisaient usage en remplissant les fonctions de choristes, allant et venant dans le chœur, et lorsqu'ils faisaient des processions.

L'auteur du *Mémoire* concernant le curé et les familiers de la ville de Dole, déjà cité, nous explique ainsi l'origine de ces bâtons : « Pendant les onze premiers siècles, les » clercs ne chantèrent l'office que debout. Ils se réunis- » saient en cercle autour de l'autel (1), tandis que les » laïques, debout comme eux, remplissaient le reste de la » nef. Les temples n'offraient à la mollesse ni stalles ni » bancs. On conçoit pourtant que l'infirmité pouvait quel- » quefois avoir besoin de soulagement, il lui fut accordé » de s'appuyer sur un bâton (2).

» L'usage des bâtons cessa devant l'introduction des

---

(1) C'est de là que nous est venu le mot de *chœur*. *Chorus* dicitur à concordiâ canentium, sive à coronâ circumstantium. Olim namque in modum coronæ circa aras cantantes stabant. (*Honorius Augustod.*, lib. I, cap. CXL.)

(2) Voir les *Preuves* dans le P. Thomassin, Baillet.... Un chantre du chapitre d'Auxerre, mort en 1353, est représenté sur sa tombe avec un bâton terminé en T, destiné à être mis sous l'aisselle pour soulager celui qui le portait, dans les longs offices célébrés debout. (*Supplément à l'histoire de Gigny.*)

» stalles, des bancs, placés dans le chœur; seulement les » chantres et les choristes continuèrent à s'en servir : les » *premiers*, pour indiquer les intonations des psaumes ou » régler les diverses modulations du chant; les *seconds*, en » allant et venant pour faire la police et maintenir le bon » ordre, la modestie et la décence dans le lieu saint. Les » dignitaires ecclésiastiques conservèrent aussi le bâton » comme marque de leur supériorité. »

On comprend aisément les modifications et même les changements que comportaient ces statuts. Chacun d'eux pouvait, à la longue, exiger une autre rédaction, ou ne plus répondre à des besoins nouveaux, à une situation nouvelle. Indépendamment du recours qu'on adressait à l'ordinaire diocésain pour expliquer, interpréter les statuts, les évêques ou leurs promoteurs, dans les visites du diocèse, se les faisaient représenter, les ratifiaient ou les modifiaient suivant les cas, en recommandant chaque fois leur stricte observance.

On sait maintenant quel était le degré d'instruction exigé des familiers, étant donné qu'ils n'avaient point charge d'âmes, point de fonctions curiales à exercer : — seulement des messes à dire et le bréviaire à réciter. La vérité est qu'après leur théologie faite et la prêtrise reçue, tout ce qu'on exigeait d'eux, au moins dans les paroisses rurales, se bornait — comme nous l'avons dit — à la connaissance du latin, de la liturgie et du chant.

Mais pour ceux d'entre eux qui avaient des visées plus hautes, qui désiraient être nommés vicaires ou curés par le choix d'un patron, ou qui voulaient concourir pour les cures dont les évêques et le roi avaient la collation, ceux-là faisaient de plus fortes études et prenaient des grades à l'Université.

Voyons maintenant les familiers dans leurs familles ou vivant à côté d'elles; voyons-les aussi dans les relations journalières qu'ils avaient entre eux. Certes, la vie de

famille était pour ainsi dire imposée à tous ceux que l'insuffisance de leur patrimoine et la modicité des revenus de la familiarité empêchaient de vivre seuls, en ménages séparés. Ils restaient donc chez leurs parents, où leurs petits revenus, joints à ceux de la famille, procuraient à tous plus d'aisance et de commodité.

Ce genre de vie était encore préféré par un certain nombre de familiers, qui, tout en étant riches ou fort à l'aise, auraient pu vivre en dehors de leurs familles ; mais l'attrait si puissant qu'exerçait alors la vie de famille, le besoin qu'on éprouvait d'y vivre, d'y trouver ses joies, les y retenaient par de bien douces et bien légitimes affections. Cette vie intime semble de nos jours avoir perdu de son attrait d'autrefois ; on lui préfère une vie plus extérieure, que favorisent d'ailleurs les voyages et les relations du dehors devenues si faciles, le commerce et l'industrie, qui enlèvent tant d'hommes au foyer paternel pour les disperser à travers le monde.

La vie commune en famille offrait donc des avantages matériels et pour les familiers et pour leurs parents. Mais les avantages moraux étaient surtout du côté de ces derniers, qui trouvaient dans l'un d'eux l'éducation, l'instruction, jointes au caractère vénéré du prêtre. Ils y puisaient une sorte de considération dont ils étaient justement fiers. Leurs enfants étaient mieux élevés, mieux instruits, les parents plus respectés, les enseignements et les traditions religieuses conservés avec plus de soin. — En somme, c'était, dans la paroisse, des familles réputées honorables (1).

---

(1) M. Othenin d'Haussonville fait une remarque de ce genre à propos des familles protestantes de la Suisse romande : « Dans ces pays, écrit-il. » il est peu de familles appartenant aux classes élevées de la société qui » ne comptent dans leur sein quelques ministres. Ce mélange habituel du » clergé avec le monde — s'il abaisse un peu le niveau du ministère ecclé- » siastique — élève en revanche celui de la famille et maintient dans les

Tels étaient, pour les parents, les avantages matériels et moraux de cette vie commune ; mais les familiers y gagnaient moins sous ce dernier rapport, si plutôt ils n'y perdaient. Ce voisinage, ce contact journalier, les exposaient, en effet, à épouser les intérêts, les querelles et les petites passions de leurs parents, et à prendre couleur et même parti dans ces luttes locales. Ce pouvait être une très fâcheuse immixtion, qui risquait fort de leur enlever une partie du temps qu'ils devaient à l'étude, et surtout de la considération qu'ils devaient à leur caractère de prêtre.

L'union et le bon accord étaient particulièrement recommandés aux familiers : c'était la condition de vie de leur corporation. Les luttes qu'ils avaient à soutenir contre leurs nombreux et souvent trop puissants adversaires étaient de nature, ce semble, à les occuper assez pour qu'ils n'eussent pas le temps de se livrer entre eux à des querelles intestines. Pourtant, ce n'était pas toujours ainsi que les choses se passaient. Les liens corporatifs et même hiérarchiques étaient généralement peu serrés, et le curé, plus volontiers considéré comme un égal que comme un chef, risquait fort — s'il n'était un homme de mérite et de beaucoup de tact — de n'être pas toujours écouté, et de se décourager dans la mission de paix qu'il avait à remplir parmi ses confrères, dans un intérêt commun (1).

C'était — si on peut l'appeler ainsi — une petite, toute petite république, où se formaient des brigues, des partis et où se couvaient parfois des rancunes à l'état plus ou moins latent. Là, comme dans toutes les associations, dans toutes les corporations où le principe d'égalité ressort et domine davantage, les caractères étaient moins maniables,

---

» réunions nombreuses (au prix peut-être d'un peu d'aisance et de gaieté) » un certain ton de décence qui n'est pas toujours celui de la meilleure » société. » (*Revue des Deux Mondes*, t. XXXVII.) A cette citation il faut ajouter ce proverbe italien : *Felice la casa dove una testa rasa.*

(1) Voir la note 2, concernant le curé de Vercel.

les intérêts communs plus difficiles à gérer au gré de chacun, et l'embarras plus grand quand il s'agissait de répartir les parts aux ayants droit. A moins de se livrer à l'étude — ce que ne faisaient pas tous les familiers, du moins avec la même application — ils avaient de trop nombreux loisirs, dont ils ne savaient que faire et que, par désœuvrement, ils employaient volontiers à se critiquer l'un l'autre : il n'y a rien de si difficile à bien employer que le temps qu'on n'occupe pas à travailler.

Les infractions aux statuts, aux règlements, étaient relevées contre les familiers qui s'en rendaient coupables, mais les peines n'étaient prononcées qu'en premier ressort. Il était toujours loisible à celui qui se croyait puni à tort d'en appeler soit à l'officialité, soit aux juridictions laïques. C'est ainsi qu'à Marnay, la délibération par laquelle les familiers avaient mis un de leurs confrères hors règle pendant trois mois, fut confirmée, sur l'appel de ce dernier, par arrêt de la cour du 11 mai 1730.

Ceux d'Arinthod, au contraire, ne réussirent pas à faire confirmer la décision qu'ils avaient prise au sujet d'un des leurs, un abbé Goujon, exilé par une lettre de cachet. Ils lui avaient retranché sa part, sous le prétexte qu'il ne faisait plus son service d'église. Mais leur décision à cet égard fut cassée par arrêt de la grand'chambre en 1764.

Le service d'église consistait, pour les familiers, dans la célébration d'une messe quotidienne, dans la desserte des fondations, dans l'assistance et la participation obligée aux offices paroissiaux. Ils chantaient au chœur et faisaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Ces différentes occupations ne leur prenaient, dans la journée, qu'un temps relativement court ; il leur en restait une grande partie, que quelques-uns d'entre eux employaient volontiers, lors des travaux les plus pressants de la campagne, à aider ceux de leurs parents laboureurs avec lesquels ils vivaient. Il est vrai aussi que, dans cer-

taines familiarités, on faisait valoir directement quelques biens ruraux, dont ensuite on se partageait la récolte ou le produit de vente; mais alors, pour cette culture, on louait un attelage et des ouvriers.

Aux xve et xvie siècles, nous voyons les fonctions de maîtres d'école généralement exercées par des prêtres, par des familiers, là où existaient leurs corporations; elles étaient rétribuées par les fabriques paroissiales. Plus tard, quand s'accrut le nombre des instituteurs laïques, les prêtres se retirèrent des écoles. Cependant certains familiers continuèrent à se livrer à l'enseignement primaire; mais les communes qui entretenaient une école publique ne tardèrent pas à voir d'un mauvais œil cette concurrence, qui désorganisait leur école, et à prendre des mesures pour la faire cesser. Les familiers durent se borner dès lors à instruire un ou deux enfants de leurs parents; encore était-ce le plus souvent pour leur enseigner le latin et en faire de futurs élèves pour le sacerdoce.

C'était le désir très louable d'échapper au désœuvrement, comme aussi le besoin d'accroître quelque peu leurs moyens d'existence, qui les faisaient rechercher cette occupation. Le patrimoine d'un grand nombre d'entre eux et la part de chacun dans les revenus communs n'assuraient pas à tous une vie également aisée. C'est ici le cas d'entrer dans quelques détails au sujet de ces revenus.

II.

Fondations pieuses; revenus des familiarités; appauvrissement des familiarités à la suite des guerres, des pestes et des famines; réduction du nombre des fondations par l'autorité diocésaine; unions de chapellenies aux cures et aux familiarités pour supplément de ressources; luttes et procès des familiers avec les curés, avec les religieux des abbayes, des prieurés et avec les chanoines jouissant du titre de *Curés primitifs ;* homologation des statuts des familiarités par les parlements; unions de quelques cures à des familiarités.

Les fondations pieuses ou religieuses comprenaient une série d'offices tels que : messes hautes et basses d'anniversaires, messes d'action de grâces, de dévotion, vigiles, complies, *Libera ;* lecture de la Passion ; chants de proses, du *Stabat*, du *Salve Regina*, du *Miserere mei*, du *De profundis*, de quelques psaumes ; neuvaines, processions avec le saint Sacrement ou avec des reliques ; offices solennels pour les confréries, etc.

Parmi ces fondations, les anniversaires constituaient ordinairement la meilleure partie des revenus des églises. Chacun d'eux comprenait souvent plusieurs offices, ainsi : vigiles la veille, messe, vêpres et complies, et quelquefois plusieurs messes, dont une avec diacre et sous-diacre. L'historien Dunod remarque que les anniversaires n'ont été d'usage qu'au IXe siècle, et encore étaient-ils peu nombreux à cette époque et même jusqu'au XIIIe siècle. Ils ne se faisaient, ajoute-t-il, que pour les fondateurs et les grands bienfaiteurs des églises (1).

Aux revenus des fondations s'ajoutait quelque argent provenant des cotisations pour droit d'entrée que payait chaque

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon,* t. II. Ce même historien estime à près de neuf mille le nombre des fondations de messes, de bénéfices simples, de chapellenies.... dans le diocèse de Besançon ; mais le chiffre réel nous paraît être supérieur à celui-là.

familier. Après avoir été d'abord de 10 fr. à Lons-le Saunier, cette cotisation fut ensuite portée à 150 fr. A l'Isle-sur-le-Doubs, les prêtres du lieu payaient, en entrant, dix livres estevenantes, et ceux du dehors, qu'on admettait, vingt livres. A Vercel, la cotisation était de 40 fr. Disons encore que les familiarités étaient l'objet, de la part des paroissiens, de dons et de legs divers, mais très souvent à titre plus ou moins onéreux.

Toutes les fondations reposaient sur des capitaux produisant intérêts ou sur des biens-fonds loués à des fermiers. Les fondations faites par les seigneurs étaient payées chaque année, soit en nature, soit en argent : c'était une charge de la seigneurie. En temps ordinaire, quand régnait la paix, ces ressources étaient jugées suffisantes; quelques familiarités passaient même pour être riches à cause de leurs nombreux capitaux : c'étaient généralement celles des villes et de certains bourgs. Celle de l'Isle-sur-le-Doubs, par exemple, possédait, en 1634, des rentes dans 27 communes (1). La familiarité de Gy avait, en 1646, après la guerre franco-suédoise, un revenu de 834 livres; en 1658, de 811 livres ; en 1685, de 2,000 fr. pour cinq familiers.

A Marnay, les familiers possédaient le four banal. Un arrêt du conseil d'Etat du 22 septembre 1739 les autorisa à se mettre en possession des fonds qu'ils avaient acquis. Ceux de Bletterans obtinrent un arrêt de la chambre des comptes du 13 avril 1764, qui les maintint dans le droit de ne payer aucune imposition pour leurs biens de dotation ancienne, lorsqu'ils en jouissaient par eux-mêmes, et de ne

---

(1) A Pompierre, Montby, Rang-lez-l'Isle, Moffans, Bournois, l'Isle-sur-le-Doubs, Hyémondans, Viéthorey, Saint-Maurice, Soye, le Chatelot, Branne, Grammont, Courchaton, Fontenelle, Marvelise, Mancenans, Saint-Georges, Senargent, Appenans, Fontaine, l'Hôpital, Médière, Blussans, Uzelle, Rahon, Accolans. (*Monographie de l'Isle-sur-le-Doubs*, par M. l'abbé Richard. 1856.)

payer qu'à la portion colonique lorsqu'ils avaient des fermiers.

Mais la prospérité, même la simple aisance, dont ces corporations pouvaient jouir, trouvaient trop souvent leur ruine, presque leur fin, dans les calamités publiques. Ainsi, après les guerres particulières des seigneurs, qui se prolongèrent en Franche-Comté jusqu'à la fin du XIVe siècle (1), et après les ravages des grandes compagnies, survinrent des guerres plus générales et encore plus meurtrières : celle de la succession de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire, à la fin du XVe siècle, l'invasion de Henri IV en 1595, la guerre dite de Trente ans, qui ravagea la Comté pendant dix ans, puis les deux conquêtes de Louis XIV. C'est à toutes ces calamités que l'intendant de la Fond, dans son *Mémoire au roi* de 1698, attribuait la ruine d'une partie des familiarités de la province (2).

Toutes ces guerres, avec les pestes et les famines qui les accompagnaient, causaient une ruine générale, dans laquelle étaient compris les rentes, souvent le capital. Les titres des fondations eux-mêmes disparaissaient, brûlés, égarés ou perdus. Les débiteurs, les fermiers, étaient morts ou avaient émigré, et leur ruine, leur misère, était autant celle de leurs créanciers que la leur propre (3).

Le désastre de la banque de l'Ecossais Law et les mesures arbitraires par lesquelles ses successeurs aux finances tentèrent, à diverses reprises, de remédier à la détresse du Trésor, atteignirent successivement les capitaux des corpo-

---

(1) Voir la note 1, aux pièces justificatives.

(2) Voir page 251, sur les familiarités de Franche-Comté.

(3) A Villersexel, suivant dom Grappin, par suite des malheurs essuyés par la province en 1636 et années suivantes, le chapitre vit tous ses membres frappés de la peste ou dispersés par les guerres, et il demeura pendant plus de trente ans sans aucun chapelain. (*Almanach historique de la Franche-Comté.* 1785.)

rations comme ceux des particuliers. On remboursa à celles-là une partie de leurs créances avec les billets de la banque de Law, dont la dépréciation alla jusqu'aux dernières limites.

Dans cette extrémité, pour ramener les offices à célébrer au *quantum* de ce qui restait de capital et de rentes, l'autorité diocésaine, sur la demande des curés et des familiers, réduisait les fondations. Une autre mesure était encore prise pour remédier à une situation aussi critique ; nous voulons parler de la cession qui était faite aux curés et familiers de quelques chapellenies, tant de celles qui, ayant perdu une partie de leur capital, ne pouvaient plus suffire à l'entretien de leurs chapelains, que de celles dont les patrons consentaient à cette union, le service de leurs fondations se trouvant également assuré. Il serait trop long de citer toutes les cures et les familiarités qui obtinrent des unions de ce genre. Parmi elles, nous trouvons Arbois, Arinthod, Chateau-Chalon, Clerval, Colonne, Conliège, Gy, Marnay, Nozeroy, Quingey, Orgelet, Salins, Saint-Christophe, Vercel, etc.

Faisons remarquer toutefois que ces unions ne se faisaient pas toutes au profit du clergé séculier, car nous les voyons sollicitées et obtenues par les chapitres, par les menses abbatiales, prieurales. Dans ce dernier cas, elles n'avaient pas toujours pour cause l'appauvrissement de ces communautés ; au contraire, c'était souvent pour en accroître les richesses.

Quoi qu'il en soit, l'union de ces chapellenies se faisait par l'ordinaire diocésain et quelquefois par le saint-siège, suivant que la demande en était faite soit à l'une, soit à l'autre de ces deux autorités. Mais leurs décisions sur ce point restaient soumises à l'approbation du souverain et à l'homologation du parlement.

Au reste, même après que les invasions françaises et autres eurent cessé dans la province, et qu'une paix bien-

faisante les eut remplacées, les revenus de la plupart de ces corporations furent loin de s'accroître. Il était urgent de réparer les désastres et les ruines des dernières guerres, tâche rendue bien difficile par la fin malheureuse du règne de Louis XIV, et qui le fut encore davantage après la banqueroute de Law.

Si maintenant l'on veut savoir à quelle époque les fondations religieuses furent le plus abondantes en Franche-Comté, on la trouvera, cette époque, au XVI[e] siècle et au commencement du suivant; elle correspond à la durée d'un état de paix entièrement dû à la bienfaisante neutralité des deux Bourgognes. Mais le XVIII[e] siècle vit leur nombre aller toujours en décroissant, soit que la foi eût diminué dans les âmes, soit que l'esprit religieux ou philosophique eût pris une autre direction, celle des fondations, des dons, des quêtes pour les pauvres.

Ce fut dans cet état à peu près stationnaire que la Révolution française trouva les corporations en question et confisqua leurs biens. M. Jules Sauzay, dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire*, estime seulement en moyenne le revenu de chacun des cent dix familiers du département du Doubs de 300 à 450 fr. Ce n'est qu'une moyenne, disons-nous, obtenue surtout avec les revenus des familiarités des villes, car beaucoup de familiers de la campagne avaient moins de 300 fr.

Nous avons dit quelles étaient les occupations des familiers soit à l'église, soit dans leurs familles ; parlons maintenant de celles de la corporation, alors qu'elle avait à défendre ses intérêts contre les entreprises des curés et des patrons de la cure ; constatons en même temps les efforts de quelques-unes de ces corporations pour obtenir l'union de la cure à la familiarité.

C'est ici l'origine de toute une série interminable de luttes, de procès, où l'on trouve souvent beaucoup de passion et d'animosité chez des hommes qui, par état, sem-

blaient ne devoir être mus que par des sentiments de charité et de modération. Mais si l'on tient compte, comme on doit le faire, de la nature humaine, si rebelle parfois, dans ses échappements, à la raison et au devoir, et surtout si l'on réfléchit qu'on a affaire à des corporations généralement peu riches, quelquefois très gênées, ne trouvant pas toujours un appui bien marqué dans l'autorité diocésaine, qui avait surtout en vue ses curés, on se montrera indulgent, disons-nous, pour ce qu'elles apportaient d'humeur et d'exagération dans la défense de leurs intérêts. Ne s'agissait-il pas pour elles du combat de la vie, qui tient autant à la nature, à l'instinct de l'être collectif, qu'à celui de l'être individuel ?

Mais ce qui se prêtait au moins autant que la nature humaine à ces luttes, à ces querelles entre certains ordres du clergé, c'était, sous bien des rapports, son organisation temporelle, alors si compliquée, si confuse, et dont l'enchevêtrement était tel qu'il était presque impossible d'y porter remède. Les auteurs du concordat de 1801, profitant de l'expérience du passé et élaguant beaucoup, ont su faire une œuvre qui se recommande par son unité. Les abus, fruits du temps qui les avait accumulés les uns sur les autres, ont disparu ; les nouveaux, s'il y en a, n'ont rien qui approche des anciens ; le cours de cette notice nous fera assez voir ces derniers.

Les familiers, justement considérés comme les aides naturels du clergé paroissial, se trouvaient journellement en contact avec lui : de là, possibilité de conflits en cas d'opposition dans les caractères et surtout dans les intérêts. Il arrivait aux curés, comme chefs et maîtres dans leurs églises, d'exercer parfois leur autorité de façon à la faire trop sentir. D'autre part, comme ils avaient droit aux revenus des fondations, ils tendaient volontiers à s'en attribuer une part plus forte qu'ils n'y avaient droit ou qu'on ne voulait leur accorder.

Ce n'est pas tout : sur beaucoup d'autres points, certains curés émettaient des prétentions absolument insoutenables. Ce n'est pas que les familiers, de leur côté — disons-le tout de suite — eussent toujours raison dans leurs demandes, dans leurs réclamations; nous verrons bientôt le contraire. En attendant, ce que nous avons à noter, c'est que les uns comme les autres reculaient rarement devant un procès. Trop souvent la même question, que l'on pouvait croire décidée et tranchée à tout jamais, revenait encore en justice, soit que le jugement précédent n'eût pas tout expliqué, tout défini, soit plutôt par pur esprit de chicane de la part d'une des parties.

Mais citons quelques faits, ils sont trop abondants! Le curé de la Loye prétendait à une double part dans les revenus communs. Sur le refus des familiers, il s'ensuivit un procès où il fut débouté et condamné aux dépens par arrêt de la cour du 3 septembre 1762. A Jonvelle, les familiers étaient en lutte ouverte avec le vicaire perpétuel et le prieur, curé primitif de la paroisse. Il fallut l'intervention de l'archevêque pour aplanir ces difficultés — ce qu'il fit surtout au moyen de la revision des anciens statuts, le 31 août 1607.

Le curé d'Ornans, en lutte avec les familiers, leur déniait la qualité de corps et prétendait les exclure de toute participation aux offices de fondation, anniversaires et autres, et leur substituer tels prêtres qu'il jugerait à propos. Mais un arrêt de la cour vint rejeter ses prétentions et maintenir les familiers dans leur qualité de corps, ainsi que dans le droit de faire tous les offices, fondés ou non, à l'exclusion de tous les autres prêtres, même des vicaires (1).

Le curé de Conliège — bien que devant sa nomination à ses cofamiliers, et contrairement aux termes du traité de 1635, réglant les droits des parties — prétendit percevoir seul

(1) Mémoire pour les curé et familiers de la ville de Dole. 1769.

les oblations, le casuel et toutes les redevances paroissiales. Il réclama, en outre, une double part dans les revenus communs, ainsi que le droit d'officier seul les dimanches et fêtes.... Cette dernière prétention fut énergiquement combattue par la familiarité ; un premier jugement, rendu au bailliage, la déclara mal fondée, inadmissible, et fut confirmée sur appel par le parlement; mais cet arrêt parut assez étrange pour que le conseil d'Etat évoquât l'affaire et la décidât dans un sens absolument contraire.

Cette question de la part revenant au curé dans les revenus communs était souvent agitée et toujours tranchée dans le sens d'une seule part. Quelques familiarités, cependant, reconnaissent au curé le droit à une double part ; mais c'était ensuite de la réserve qu'il en avait faite en admettant les familiers dans son église. Cette réserve exceptée, la règle générale était que le curé n'avait droit qu'à une seule part, et les familiers veillaient soigneusement à ce qu'il n'y fût pas dérogé.

A Pontarlier, la paroisse de Saint-Etienne ayant été réunie à celle de Saint-Bénigne, par suite de l'incendie de la première de ces deux églises en 1736, les familiers de Saint-Bénigne firent décider, par l'autorité diocésaine, que le curé n'aurait qu'une part dans les revenus de la familiarité, encore accrus par cette réunion. Cette décision, rendue le 18 juillet 1768, fut confirmée par lettres patentes du mois d'avril 1769.

L'abbé de Baume avait le patronage de la cure de Saint-Etienne, mais il y renonça lors de l'union de cette cure à celle de Saint-Bénigne, moyennant la cession qui lui fut faite de la moitié du patronage de la chapelle dite des Guignards, érigée dans la ci-devant église de Saint-Etienne ; l'autre moitié de ce patronage appartenait à l'abbé de Montbenoît.

Il est à remarquer que dans toutes les luttes qui avaient pour objet les droits et les prérogatives des familiers, les

habitants prenaient généralement le parti de ces derniers, tant il y avait entre eux communauté d'intérêts. Quand il y survenait des exceptions, c'est-à-dire quand il y avait contrariété et différend entre les habitants et les familiers, c'était au sujet des droits curiaux dans les paroisses où la cure se trouvait unie à la familiarité, comme à Arbois, où il y eut procès en 1516; à Orgelet, où ces mêmes droits donnèrent naissance à plusieurs procès, notamment en 1558 et 1568 — procès terminés par des arbitres.

La commune de Pessans, paroisse de Quingey, contestant aux familiers certains droits de dîmes, leur déniait absolument la qualité de corps, de personnalité civile, et soutenait qu'ils ne pouvaient ester en justice; c'était au curé, disait-elle — leur vrai représentant — à défendre en l'instance. Mais un arrêt de la cour, du 22 juin 1753, vint lui donner tort et confirmer sur ce point le droit des familiers.

Les paroisses qui avaient pour *curés primitifs* des abbés, des prieurs ou des doyens de chapitres, voyaient souvent s'élever d'interminables querelles entre ces curés, représentés par leurs vicaires, et les familiers. Tant qu'il ne s'agissait que des luttes dont nous venons de parler, les familiers trouvaient dans leur nombre, et presque toujours dans l'aide morale des habitants, le moyen de lutter à armes égales; mais, dès qu'il y avait à se défendre contre de puissantes abbayes ou de riches chapitres, il n'en était plus de même; ils avaient alors affaire à trop forte partie.

Tel était le cas de la familiarité de la paroisse de Saint-Romain à Saint-Claude. L'abbé et les religieux de ce monastère, trouvant sans doute qu'elle était assez riche avec les fondations déjà faites et les biens-fonds qu'elle possédait, défendirent à leurs sujets, paroissiens de cette église, de lui faire des libéralités; ils lui interdirent même l'usage des cloches pour annoncer la célébration de ses offices. « Les familiers, dit le mémoire déjà cité, implorèrent

» la protection du saint-siège. Calixte III occupait alors » la chaire de saint Pierre; il donna des ordres pour exa» miner les réclamations des familiers. Mais la mort l'ayant » prévenu, Nicolas V, son successeur, prit connaissance de » l'affaire et commit, pour la juger, l'archidiacre et le chantre » de l'Eglise de Lyon. Leur jugement n'est point venu » jusqu'à nous; mais il est à présumer qu'il fut favorable, » puisque les fondations continuèrent de se faire à la fami» liarité, et les cloches de sonner pour elle. »

Ce mauvais vouloir des religieux ne se comprend guère, mais celui des chanoines de Dole, pour le cas dont nous allons parler, se comprend encore moins, tant il paraît déraisonnable. En 1688, les familiers de cette ville, dont on avait volé les archives, s'adressèrent au saint-siège pour en obtenir, contre les auteurs de ce vol, une espèce de monitoire sous le nom de *Significavit.* Une fois accordé, ce monitoire devait être publié, mais le chapitre s'y opposa formellement. L'affaire fut portée devant l'official, qui débouta les chanoines de leur opposition et ordonna la publication, dont l'effet fut de faire rendre une partie des titres.

Dans les églises tout à la fois collégiales et paroissiales, où les fonctions de curé étaient remplies par un chanoine ou par le doyen, ou même par leur délégué, par un vicaire, les démêlés des familiers avec les chanoines étaient des plus fréquents. Il semblait vraiment, des deux côtés, que le temps qui n'était pas employé à prier, on devait le mettre à plaider.

La faute, il faut bien le dire, en était le plus souvent à l'insuffisance des règlements, des statuts, dont la prévoyance laissait parfois à désirer. Il serait difficile, en effet, de ne pas faire entrer cette raison parmi celles qui peuvent expliquer les interminables procès que les familiers de la paroisse de Notre-Dame de Salins suscitaient aux chanoines de cette église; ici, du moins, les torts

étaient manifestement du côté des premiers, ainsi qu'on va le voir.

Le chapitre, auquel était unie la cure de la paroisse, nommait l'un de ses membres curé et un autre marguillier. Cette union était loin de lui valoir tous les avantages qu'il s'en était promis ; c'est ce que lui firent voir les familiers. « Une dizaine de procès, dit M. Rousset, étaient toujours » pendants devant le bailliage, le parlement et l'officialité, » ce qui amenait des scandales déplorables. »

Dans un de ces procès, les familiers prétendaient obliger le curé et le marguillier à prêter serment entre leurs mains, à ne recevoir de vicaires et de prédicateurs pour l'avent, le carême et les grandes fêtes, que choisis par eux. Le chapitre, au contraire, revendiquait le droit d'instituer le curé et le marguillier pris parmi ses membres, et d'en recevoir le serment. Il demandait, en outre, que le curé nommât seul ses vicaires et les prédicateurs, et présidât toujours, comme chef du corps, les assemblées des familiers, comme cela se faisait dans toutes les églises collégiales et autres. La raison était évidemment de son côté, tandis que les prétentions des familiers allaient à l'encontre d'une bonne administration paroissiale. Il n'appartenait pas à des prêtres qui n'avaient pas charge d'âmes de s'y immiscer à ce point : c'était une véritable usurpation de leur part.

On pourrait appeler ce besoin ou cette habitude de procès, un quelque chose du genre de ce que certains physiologistes ont désigné, de nos jours, sous le nom d'*instinct de combativité*. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire qu'à Poligny — où la cure était unie au doyenné du chapitre — la lutte semblait éternelle entre les familiers et les chanoines. M. Rousset le constate en ces termes : « Différents traités, passés en 1529, 1634, 1638, et le rituel » de 1660 relatif à la police, n'empêchèrent pas qu'il n'y » eût encore trente procès pendants entre ces deux corps,

» devant diverses juridictions, au commencement du » XVIII[e] siècle. Le roi les évoqua tous à son conseil, qui crut » les terminer par un arrêt du 11 août 1742; mais il en » surgit de nouveaux dès l'année suivante. Les revenus » communs, leur gestion, les comptes, la juridiction et la » subordination à observer entre les parties, l'acquit des » fondations, les réparations du chœur et du sanctuaire, » les usages de l'église, les armoiries, les qualifications » honorifiques prises par chaque corps...., etc., étaient les » motifs des difficultés, des procès (1). »

On s'étonnera peut-être que des juridictions si diverses, successivement appelées à se prononcer sur ces questions, ne soient pas venues à bout de définir, d'arrêter les droits respectifs des parties, de mettre chacune d'elles à sa place, sans trop de possibilité d'en sortir, à moins de faire montre d'ignorance ou de chicane.

Nous voici maintenant à Dole, où nous trouvons, sur la fin du siècle, un procès engagé entre les chanoines et les familiers de cette ville. Le doyen du chapitre était curé de Dole par suite de l'union de la cure au chapitre. L'auteur du Mémoire précité explique ainsi l'origine du procès pendant au parlement en 1770 : « Rome venait de placer au » rang des saints la fondatrice de la Visitation; Dole en cé» lébrait la fête. Les familiers et les chanoines firent cha» cun leur procession. Il y eut à celle des premiers plus » d'appareil et de pompe; celle des seconds ne fut point » remarquée; de là, jalousie des chanoines. » Ceux-ci, d'ailleurs, croyant n'être plus l'objet d'assez de déférence de la part des familiers, et leur reprochant, comme une usurpation, de prendre une part trop ostensible à certaines cérémonies religieuses, relevèrent dans un *Mémoire* tous

---

(1) *Dictionnaire historique des communes du département du Jura*, t. V, p. 258, par A. ROUSSET. 1857.

les griefs qu'ils avaient contre eux et en firent la matière d'un procès, qui se plaidait à la cour en 1770.

Ils conclurent à ce qu'il fût jugé souverainement que les familiers ne formaient point un corps, qu'ils n'avaient point d'existence légale et que, comme tels, ils rentraient purement et simplement dans la catégorie des chapelains proprement dits, attachés seulement au service de leur église en qualité de *bas chœur*, comme ceux de l'église collégiale de Saint-Anatoile à Salins. Ils demandèrent, en outre, qu'on leur interdît de faire des processions et de se servir des bâtons cantoraux.

Les familiers, de leur côté, répondirent, non sans vivacité, en demandant à être maintenus et gardés dans le droit et la possession de former un corps séparé et distinct de celui du chapitre, n'ayant que le curé pour chef, comme aussi dans le droit et la possession de faire les processions non comprises dans les fondations communes, avec la croix et les bâtons de chœur, et le curé présent ou appelé — et ce sans aucune permission du chapitre.

Le Mémoire qu'ils publièrent pour leur défense eut pour auteur un abbé *Chanu*, familier, qui sut émailler son œuvre de phrases sentimentales, telles que l'école de J.-J. Rousseau les avait mises à la mode (1). Ce Mémoire, disons-nous, ne peut pas nous renseigner sur l'issue de ce procès, qui était alors pendant. Mais quant à la question de savoir si la familiarité formait un corps pouvant ester en justice et recevoir des legs, c'était chose jugée depuis longtemps, découlant même, comme conséquence, de l'homo-

---

(1) Il serait trop facile de citer de nombreux passages de ce mémoire où se trouve la note la plus ampoulée de ce genre de style; bornons-nous à cet extrait : « Sincérité, fille chérie de la nature, ornement le plus précieux » de notre premier âge, pourquoi t'éloignes-tu si rapidement de l'homme, » lorsque son cœur s'ouvre aux passions ? Pourquoi ne diriges-tu pas les » démarches et les contestations où l'intérêt et l'ambition l'engagent dans » l'âge mûr, comme tu présidais aux jeux et même aux débats de son » enfance ? » Page 77 du *Mémoire*.

logation des statuts par la cour souveraine. Quant aux processions, on croira difficilement qu'on lui eût retiré le droit d'en faire dans les conditions où elle les faisait précédemment. Il en dut être de même pour les bâtons cantoraux, dont l'usage existait dans les églises non collégiales, comme à Vercel.

Quelque temps auparavant, les chanoines du chapitre de Vesoul avaient succombé dans un procès contre les familiers. Après une période assez longue de bon accord, des difficultés étaient survenues entre eux. Le chapitre de Calmoutier, transféré à Vesoul en 1656, y trouva un corps de familiers très nombreux, bien vu de la population, par lequel il fut accueilli avec une grande sympathie. Il l'en récompensa par l'usage qui s'établit dès lors de nommer presque toujours des familiers aux canonicats vacants.

Plus tard, vers 1749, à la suite de quelques froissements entre ces deux corps, les chanoines ne voulurent plus admettre de familiers parmi eux. Les officiers municipaux et la population prirent parti pour ces derniers, tous enfants de la ville. L'affaire, portée devant la cour, fut décidée par un arrêt qui ordonna que les familiers seraient appelés désormais aux prébendes canoniales, ainsi que tous sujets ayant les qualités requises.

Il y avait cependant quelques familiarités dont l'existence ne pouvait guère être troublée par des querelles et des procès de ce genre. C'étaient, par exemple, celle de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins et aussi celle de la métropole de Saint-Jean à Besançon. Cette exception tenait manifestement à ce que ces familiarités étaient sous la juridiction et la dépendance des chapitres de ces deux églises.

A Saint-Jean, en effet, les familiers devaient leur nomination aux chanoines, en recevaient des appointements pour assister au chœur et pouvaient être destitués par eux. La reddition de leurs comptes se faisait en présence de

deux chanoines ; sous tous autres rapports, ils jouissaient des prérogatives départies au corps des familiers, c'est-à-dire qu'ils recevaient des legs, administraient leurs biens et tenaient des assemblées toujours présidées par le plus ancien d'entre eux.

Ce que nous venons de dire des trop nombreux procès soutenus ou intentés par nos diverses familiarités, nous a fait voir que la plupart d'entre eux étaient basés sur cette allégation que les familiers ne formaient point un corps, ne pouvaient recevoir de legs et devaient rester sous la dépendance des curés primitifs et autres. Cependant le contraire semblait résulter de l'approbation de leurs statuts par l'autorité diocésaine, mais c'était là ce que leurs adversaires ne voulaient pas admettre.

C'est alors que les familiarités crurent devoir recourir au parlement pour en obtenir l'homologation de ces mêmes statuts, pensant que cette nouvelle formalité entraînerait décidément pour elles la reconnaissance de la qualité de corps, et c'était là, en effet, sa conclusion la plus naturelle. Mais, chose singulière, presque étrange, à peine la cour avait-elle, sur ce point, rendu un arrêt favorable, qu'elle était appelée, par d'autres familiers également attaqués, à en rendre un nouveau, toujours semblable au précédent.

Cette formalité de l'homologation, réputée essentielle, fut surtout recherchée au XVIIIe siècle. A la fin de ce siècle, la jurisprudence, en cette matière, pouvait être considérée comme parfaitement établie. Que de procès, pourtant, elle eût fait éviter si elle eût prévalu un siècle ou deux plus tôt; mais ne venir, pour ainsi dire, qu'à la veille de la révolution, c'était trop tard, tout le passé allait sombrer.

Un genre d'ambition qui se retrouvait chez la plupart des familiers, mais dont la satisfaction était aussi rare qu'elle était désirée, c'était d'arriver à être chargés du ser-

vice paroissial en qualité de curés. L'union de la cure à la familiarité leur offrait de trop grands avantages pour qu'ils ne la désirassent point : d'abord, l'avantage de disposer d'un bénéfice plus ou moins riche, destiné, en outre — semblait-il — à mettre fin à leurs conflits avec le clergé paroissial ; ensuite, celui non moins précieux d'accroître sensiblement leur influence, leur situation morale, dans la paroisse.

Le motif toujours invoqué pour obtenir ces unions se tirait de l'insuffisance ou de la modicité de leurs revenus, qu'il était urgent, disaient-ils, d'accroître au moyen de cette mesure. Ce fut ce motif qui fit décider, en 1616, l'union de la cure à la familiarité de Lons-le-Saunier ; mais les titulaires du droit de patronage n'entendaient généralement pas s'en dessaisir, ni à titre de don ni à un prix quelconque. Aussi le nombre des cures unies aux familiarités était des plus restreints ; il compte à peine. Nous les trouvons seulement à Arbois, à Conliège, Lons-le-Saunier, Orgelet, Montgesoye, Saint-Christophe, Saint-Laurent-la-Roche, Vercel, Vuillafans.

A Arbois, ce n'étaient pas les familiers qui nommaient directement le curé, c'était le prieur de Saint-Just, qui présentait trois d'entre eux à l'archevêque, lequel en choisissait un et l'instituait curé ; mais ce dernier ne pouvait ni résigner ni permuter son bénéfice. Il était encore obligé de choisir ses deux vicaires parmi les familiers, et il leur donnait à chacun cent livres de pension. Lors de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Claude en 1742, le prieuré de Saint-Just, qui en dépendait, fut également sécularisé avec union des places monacales à la familiarité. Celle-ci, trois ans après, eut à se défendre contre le chapitre de Notre-Dame de cette ville, qui contestait aux familiers le droit de se servir des bâtons de chœur ; ce droit leur fut reconnu par décision de l'archevêque, le 20 mai 1745, puis confirmé par lettres patentes du mois de juillet 1755.

A Saint-Laurent-la-Roche, la cure fut unie en 1602 à la familiarité, moyennant deux écus d'or de redevance annuelle à l'abbesse de Château-Chalon. Un décret de 1614 ordonna que les sacrements seraient administrés et la cure gouvernée par trois familiers élus à cet effet par leurs confrères, puis présentés, examinés et approuvés par l'ordinaire diocésain.

Ces unions de cures nous amènent à toucher à la question du droit de patronage, mais ce ne sera qu'incidemment. Disons seulement que ce qui compliquait l'exercice de ce droit, indépendamment du grave inconvénient pouvant résulter des partages de familles, c'est qu'il était devenu au moyen âge, comme toute propriété, matière à fief, et qu'à ce titre il pouvait être divisé en plusieurs parts et inféodé en cette qualité.

Ce droit comprenait, avec la nomination du bénéficier, le prélèvement, par les patrons des cures, d'une certaine part dans le casuel, dans les oblations faites au maître-autel et autres autels de fondation patronale. Cette part était le plus souvent affermée au curé de la paroisse pour une somme qui ne variait guère.

Les diverses unions de cures aux familiarités se firent de gré à gré entre les parties ou furent imposées par l'autorité, soit du pape, soit de l'archevêque, soit du roi. Ainsi, la cure d'Orgelet fut unie à la familiarité par une bulle du pape Pie II, au mois d'août 1463. A Rochefort, les familiers présentaient l'un d'eux à l'abbé de Saint-Paul de Besançon, patron de la cure, pour faire le service de la paroisse ; mais le pape Nicolas V unit cette cure à la familiarité de Dole. Les familiers, privés de ce qu'ils appelaient leurs droits, en appelèrent au pape *mieux informé*, et recoururent à toutes les juridictions pour obtenir la révocation de cette union — mais ce fut en vain, les Dolois étaient trop bien appuyés à Rome et trop bien soutenus au parlement.

La familiarité de Lons-le-Saunier obtint du pape Alexandre VI l'union de la cure ; mais cette mesure rencontra une vive opposition de la part des anciens patrons, l'abbé de Baume et le prieur de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Toutefois, des arbitres parvinrent à mettre d'accord les parties ; mais ce fut pour peu de temps, la querelle revint bientôt. Enfin, l'archevêque Ferdinand de Rye réussit à l'apaiser, et la paix eût peut-être duré sans une malheureuse circonstance ; la guerre de Dix ans amena, en effet, le siège de la ville et son incendie en 1637 ; il n'y resta plus ni religieux ni familiers : « tous étaient morts de la » peste, avaient pris la fuite ou avaient été tués (1). »

Cependant la familiarité put se reconstituer ; le prieur de Saint-Désiré essaya alors de faire revivre les anciens droits de son prieuré sur la nomination du vicaire perpétuel, ce qui amena une nouvelle lutte, dont la fin n'arriva qu'en 1725. Un édit du roi autorisa les familiers à élire deux d'entre eux — de trois en trois ans — pour desservir la paroisse.

La familiarité de Poligny nous offre cette singularité assez rare en son genre. Comme elle ne pouvait penser sérieusement à l'union de la cure, elle obtint du chapitre de cette ville, en 1665, le droit de desservir la paroisse à titre de curé pendant trois jours chaque année — aux deux solennités établies en l'honneur de la sainte Croix et à la fête de saint Barthélemy : c'était le *moins* au lieu du *plus ;* mais combien d'autres familiers n'avaient pas même ce petit moins.

Trois de ces familiarités, plus favorisées que celle de Poligny, purent obtenir, toujours « en considération de la » modicité de leurs revenus, » l'union de trois cures du diocèse. Nous avons dit qu'à Rochefort, malgré l'opposition des familiers et des habitants, la cure avait été unie à la familiarité de Dole. Il en fut de même de la cure de

(1) *Dictionnaire des communes du Jura*, par A. Rousset, t. III.

Chantrans, unie à la familiarité de la métropole, et de celle de Mantry, unie à la familiarité d'Orgelet.

Mais les plus favorisés sous ce rapport furent les familiers de Vuillafans. Déjà riches par de belles et nombreuses fondations, ils réussirent encore à obtenir l'union de trois bénéfices : la cure de Vuillafans, celle de Montgesoye (1) et la chapelle castrale de Château-Vieux. Cette triple union fut prononcée par décision de l'évêque de Nicopolis, suffragant de Besançon, le 15 mars 1590. Les familiers nommaient trois d'entre eux pour la desserte, en qualité de vicaires amovibles.

Plus tard vint l'édit du roi du 29 janvier 1686, qui ordonnait que les paroisses desservies par des vicaires amovibles le seraient désormais par des curés ou vicaires perpétuels. Cette mesure était évidemment dictée par l'intérêt bien entendu des desservants et des paroisses. Néanmoins, elle ne fut pas du goût des familiers de Vuillafans, de Lons-le-Saunier.... Elle fut également mal accueillie par les chapitres et les prieurés auxquels étaient unies certaines cures. Ils représentèrent au roi qu'en changeant l'ancien régime, il les exposait à voir les nouveaux desservants inamovibles disposer à leur gré des bénéfices dont ils étaient pourvus, les résigner ou permuter avec ou sans pension, et ce au préjudice des droits des patrons qui les avaient nommés. Ces représentations, d'une valeur as-

---

(1) *Recueil des Edits et Déclarations du Roi*, t. III, p. 516. L'historien Dunod, dans son *Pouillé* des bénéfices du diocèse de Besançon, fait mention de Montgesoye en ces termes : « L'église paroissiale, sous le titre de Saint-» Gengulphe, est unie au corps de la familiarité de Vuillafans depuis le » 15 mars 1590. Les familiers de Vuillafans nomment un vicaire à cette » cure ; ils desservent aussi l'église de Vuillafans, qui dépend de celle de » Montgesoye. »

Voilà un texte formel, très explicite; malgré cela, les *Almanachs historiques de Franche-Comté*, notamment ceux des années 1749 et 1773, à l'article *Doyenné des Varasques,* nomment, comme présentateurs à la cure de Montgesoye, non les familiers de Vuillafans, mais ceux de Montgesoye.

surément très contestable, eurent cependant leur effet. Le roi consentit à faire une exception à son édit en maintenant l'amovibilité pour les vicaires nommés par les prieurs, les doyens de chapitres, et aussi par les familiers de Lons-le-Saunier, de Vuillafans.

Indépendamment des familiarités et des chapellenies, fort nombreuses dans la province, il y avait encore les chapitres du second ordre (1), non réservés à la noblesse, dans lesquels les fils de la bourgeoisie, des classes moyennes, trouvaient une place honorable. Quelques-uns d'entre eux offraient cette particularité, c'est qu'à Villersexel, les canonicats, dans le chapitre fondé par Humbert, comte de la Roche, en 1457, étaient dévolus de droit aux prêtres originaires, non seulement de Villersexel, mais encore de la seigneurie. Il en était de même à Nozeroy, dont les seigneurs s'étaient astreints à ne nommer que des ecclésiastiques nés dans le val de Mièges et baptisés sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale.

Nous voici arrivés à la fin de cette étude générale sur les familiarités en Franche-Comté. Elle nous initie à la vie pratique de ces corporations. Il résulte de cet exposé que cette institution a rendu de véritables services à la religion et entretenu la vie paroissiale dans les diocèses de Besançon et de Saint-Claude.

---

(1) Les chapitres d'Arbois, de Champlitte, Dole, Gray, Poligny, Saint-Anatoile, Saint-Maurice et Saint-Michel de Salins, Sainte-Madeleine de Besançon, Saint-Amour, Saint-Hippolyte, Ray, Vesoul, Villersexel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Nous allons exposer les ravages causés par deux terribles guerres : celle de la succession de Bourgogne, après la mort du comte-duc Charles le Téméraire, à la fin du XVe siècle, et la guerre de Trente ans, qui mit à feu et à sac la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine.

Les trois invasions de notre province en 1814, 1815 et 1870-1871, ne peuvent nous donner une idée de ce que furent les invasions dont nous venons de parler : la première, de *1474 à 1481;* et la seconde, de *1634 à 1644.*

Les revers, les défaites, subis par Charles le Téméraire à Grandson et à Morat, attirèrent sur une partie de la province les Suisses Allemands, aidés de leurs alliés du comté de Ferrette. On pourra juger des excès qu'ils commirent par le récit qu'en fait l'historien Edouard Clerc dans son *Mémoire sur l'abbaye de Montbenoît :*

« Les commissaires préposés, au mois de mars 1476, par Charles » le Téméraire à la levée d'une aide de six cent mille écus accordés » par les états généraux du comté et divisés en six annuités, par- » coururent alors le pays et reconnurent que, eu égard aux dévas- » tations des Suisses Allemands, il était certaines contrées où l'on » ne pouvait lever cet impôt.

» *L'Isle-sur-le-Doubs* dernièrement bruslé par les Allemands.

» *L'abbaye des Trois-Rois* et tous les villages appartenant à icelle » bruslés par les Allemands et sont mendiants les religieux.

» *La Grâce-Dieu*, présentement détruite et inhabitable.

» *Avilley,* inhabitable et bruslé.

» *Vaucluse,* prieuré inhabitable.

» *Cuse, Adrisans, Gondenans-les-Moulins* et *Nans* du présent in- » habitables.

» *Senargent*, tout bruslé.

» *Autechaux, Huanne, Chaux-lez-Clerval, Santoche*, bruslés et dé- » truits.

» Il n'y demeure qu'un ménage à la *Bois-la-Ville, Terre de Verne*,

» *Luxiol, Fontenotte, Vergranne, Rillans, Autechaux;* il n'y a per-
» sonne en la cure de ce dernier village; le pays est inhabitable par
» doubte des Allemands et ont abandonné les paroissiens d'iceux
» tous leurs biens. »

A ces détails, ajoutons encore celui-ci : le curé de *Passavant (Doubs),* messire *Jean Rapusot,* déclarait aux commissaires que sa cure ne valait pas la desserte, et il le jurait par serment.

Le mal causé par les Suisses et leurs alliés du Sundgau fut encore dépassé et s'étendit sur la généralité de la province lorsque, après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI entreprit la conquête du comté. Ce qu'on a appelé, sans doute par euphémisme, *la politique* de ce prince, ne fut qu'un odieux système de fourberie, de violence et de cruauté, dont le résultat fut la ruine et la dépopulation de notre pays.

La guerre de *Trente ans,* ainsi appelée en Allemagne, où elle dura tout ce temps, étendit ses ravages en Franche-Comté et la désola pendant dix ans. Ses effets y furent terribles : châteaux forts, maisons, églises, dévastés, brûlés.... Quatre villes seulement, *Besançon, Dole, Salins et Gray*, purent échapper à la ruine générale. Aux malheurs de la guerre se joignirent la peste et la famine. La dépopulation, dans des proportions qu'on ne peut dépeindre, suivit ces malheurs et en combla la mesure.

Ainsi, en 1636, il ne restait que cinq habitants à *Ainvelle* et un seul à *Abelcourt*, onze à *Belverne* en 1638; cinq à *l'Isle-sur-le-Doubs* en 1642; *Auxon-lez-Vesoul* resta sans habitants depuis 1636 jusqu'en 1644; il en fut de même à *Chaussin;* à *Ailloncourt*, sept hommes seulement restèrent après les guerres; *Dampvalley-lez-Colombe* resta quelque temps désert avec une seule maison debout; à *Neurey-en-Vaux*, il ne resta que trois chefs de famille; à *Fouvent-le-Bas*, en 1683, ensuite des guerres, il ne restait plus que trente et un habitants; *Ouge* resta sept ans sans habitants.

« La dépopulation, est-il dit dans le *Supplément à l'Histoire de*
» *Gigny,* par M. Gaspard, fut portée à un tel point que le premier
» recensement, qui fut effectué après ces temps malheureux, prouva
» une diminution énorme du nombre des feux constaté lors du
» recensement antérieur. Ainsi, on trouve que cette diminution
» était des *deux tiers* en quelques localités, comme au *Deschaux*, à
» *Molay*, à *Rahon*, à *Villette,* dans l'arrondissement de Dole, ainsi
» qu'à *Boujailles*, *Chalamont* et *Courvières,* en celui de Pontarlier.
» On la reconnut des *trois quarts* à *Parrecey* et à *Taveau*, près Dole,
» à *Dambelin;* des *quatre cinquièmes* à *Arlay* et à *Bletterans;* des
» *cinq sixièmes* à *Gevrey* et à *Champdivers....;* des *neuf dixièmes*

» à *Labergement-la-Ronce*, à *Breteniėres*, à *Lombard*, *Vaire-lez-*
» *Colonne*.... Enfin, ce qui étonne un peu l'imagination, c'est qu'à
» *Dole*, on ne compta en 1647 que 662 habitants au lieu de 9,000 en
» 1790, et qu'à *Lons-le-Saunier*, il n'était resté que trente habitants
» ou huit familles des 800 qui y existaient avant la guerre, la peste
» et la famine.

» Cependant, ces chiffres inspireront toute créance quand on
» saura qu'un grand nombre de lieux sont devenus déserts et tout
» à fait inhabités pendant quatre, cinq, six, dix, douze, quinze et
» même trente ans, soit parce que les habitants en étaient tous
» morts, soit parce que les survivants s'étaient expatriés pour
» trouver des contrées, des demeures plus heureuses. Or, c'est ce
» qu'on trouve écrit à l'égard de *Balaiseaux*, de *Saint-Baraing*, de
» *Fétigny*...., des environs de *Lure*, de *Menouille*, de *Montoux*, dont
» le village entier a été reconstruit trente à quarante ans plus tard
» dans un autre emplacement, de *Nancuise*, de *Neuchâtel-lez-Dam-*
» *belin*, d'*Orgelet*, de *Pagney*...., etc. Ce défaut d'habitants fut
» même cause qu'un grand nombre de paroisses restèrent sans
» curés pendant douze ou quinze ans, comme *Goux-lez-Ecot*, *Fra-*
» *hier*, *Chalonvillars*...., etc. »

La dépopulation, ajoute M. Gaspard, amena la cessation de toute culture, l'envahissement des terres par les broussailles et leur conversion en friches et en bois. C'est ce qui arriva dans les environs de *Baume-les-Dames*, de *Lure*, de *Dambelin* et de quantités d'endroits dans le Jura; à *Glay*, le territoire demeura sans culture et quelques maisons seulement échappèrent à l'incendie. Les défrichements se firent attendre plus ou moins longtemps, suivant que les villages se repeuplaient, grâce à l'immigration de nombreux colons venus de Savoie, de France et de Suisse; à *Andelarre*, ce furent des Savoyards qui repeuplèrent le village. Antorpe souffrit tellement des guerres de Louis XIII, qu'en 1657, il ne se composait plus que de quatre familles, et encore l'une était française et l'autre suisse.

Telles furent les calamités dont, à cette époque, la Franche-Comté fut la malheureuse victime. Mais pour nous faire juger de toute l'étendue du mal causé par cette affreuse guerre de Trente ans, voyons-la exerçant ses ravages dans le pays de *Porrentruy* et même en *Allemagne* : les quelques citations qui vont suivre nous en diront assez sur ce sujet. Voici ce qu'en écrit l'auteur de l'*Histoire des évêques de Bâle* : « En 1650, il y avait seize ans que Porrentruy
» était occupé par les armées ennemies; aussi la pauvre ville offrait-
» elle le plus triste spectacle! Soixante de ses maisons étaient com-

» plètement ruinées, pillées, dévastées par les soldats, qui avaient » emporté jusqu'aux serrures et aux ferrements des portes; la plu» part étaient devenues inhabitables.

» Des 300 bourgeois propres à porter les armes, qu'on comptait » au commencement de la guerre, il en restait à peine 60; les » autres avaient succombé à la peste, qui faisait encore des victimes » en 1646, 1647, 1648, ou bien ils avaient cherché un refuge dans » les pays voisins. Des 3,000 Ajoulots bons au service militaire, on » en comptait encore 700.

» Les pertes de la ville furent estimées, pièces et preuves en » main, à 292,055 livres bâloises, soit 553,823 fr. 89 c., somme » énorme pour l'époque, qui représente au moins deux millions de » notre monnaie.

» La pauvreté était si grande et le manque de bétail si général, » qu'on était obligé de tirer la charrue et la herse à bras avec six » ou sept personnes; et à peine les épis atteignaient-ils leur matu» rité, que des affamés venaient nuitamment les arracher pour les » manger : on était obligé de nommer des gardes-récoltes. »

Cette précaution contre les maraudeurs d'épis de blé en ces malheureux temps fut généralement prise en Franche-Comté; nous la voyons prescrite et renouvelée à Vercel en 1640, 1641...., par une délibération communale.

Quant à l'*Allemagne*, il est difficile de se faire une idée exacte des ravages que cette cruelle guerre lui fit subir; c'est ce que dit un écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, M. Bourdeau (1) : « La » paix signée, que de décombres! Les buissons couvrent les places » des cités naguère florissantes, les arbres crèvent les toits effon» drés. Dans les campagnes ravagées, on rencontre plus de bêtes » sauvages que de paysans; des milliers de villages ont disparu, des » villes de 18,000 habitants n'en comptent plus que 300. Le Wur» temberg tombe de 400,000 à 40,000 âmes; le pays entier a perdu » environ les trois quarts de sa population, les deux tiers des mai» sons, les neuf dixièmes du bétail. Ce n'est qu'au bout de 230 ans, » vers 1850, que l'Allemagne a pu retrouver la prospérité qu'elle » possédait vers 1618. »

La margrave de Bayreuth constate, dans ses *Mémoires*, qu'il y eut des destructions de villes « telles qu'on n'en avait pas vu depuis » celle de Jérusalem; des provinces superbes, où il resta quatre » villages, des tueries en masse de 35,000 âmes, de vastes cam-

---

(1) *L'Allemagne au* XVIII[e] *siècle*. Revue de 1886, t. LXXVI, 3[e] livraison.

» pagnes en friche reconquises par la forêt. A la paix, Berlin n'avait » plus que 6,000 habitants, logés dans des maisons couvertes en » paille ou en bois. »

Finissons par cette citation de l'*Epitome rerum Germanicarum* de 1644; l'auteur dit en peu de mots tout ce qu'était, même avant sa fin, cette terrible guerre de Trente ans : *Id quod deplorant non homines tantum, sed ipsæ quoque urbes, oppida, vici, pagi, villæ, vineta, arboreta, imo etiam pecudes et jumenta, si vocem haberent, locutura essent.*

N° 2

Lettre de Jean de Leugney, curé de Vercel, à sa cousine la dame de Cléron et de Saffre.

De Besançon, 27 septembre 1550.

Ma cousine,

Ceste est pour vous advertir que, voyant et considérant plusieurs troubles et fascheries entre les chapelains par ensemble en ma cure de Vercel, ne m'a estez possible d'y donner ordre ; requis encoure que j'ayt fait tout ce qui m'a esté possible. Considérant ce, le présent pourteur, Monsieur le chanoine Borquin *(Bourquin)*, natif de Vercel, secrétaire et l'ung des principaux gouverneurs et facteurs de Monseigneur le Révérendissime administrateur de l'archevêché de Besançon, seigneur de Luxeuil *(François Bonvalot, abbé de Luxeuil, oncle du cardinal de Granvelle)*. Lequel chanoine, par la nativité d'iceluy *(originaire de Vercel)*, tant par son moyen que ayant bonne puissance et savoir avec l'aide de ses seigneurs et maîtres, avons advisé par ensemble faire permutation, que verrez par escript, qui sera à prouffit pour ladite église, laquelle est de votre collation et présentation à cause de voustre seigneurie de Belmont et de mes neveux, vos enfants, et pour la conservation et droiture de mes neveux, j'ai envoyé le dit sieur chanoine par-devers vous, pour avoir la dicte présentation de la dicte cure de Vercel, qui vous présentera.

A quoy si vous plait n'y mettre difficulté pour estre chose ordinaire en corroborant votre droit de collation, et de ce je vous prie. Semblablement fait Monseigneur de Leugney et ma belle-sœur, sa mye, les quels m'ont donné charge faire leurs recommandations

tant à Mgr de Richecourt qu'à vous ; joingt que faites plaisir au dit sgr administrateur, lequel vous escript et m'en a fort sollicité et prié, à quoy n'ay pu par devoir lui refuser.

Je tiens que, ayant connaissance du dit sieur chanoine, l'aurez bien pour agréable et vous en pourrez bien servir, car il a bien de bien et de sçavoir.

Me recommandant à la bonne grâce de Monseigr de Richecourt, mon cousin, et en vous priant le créateur, ma cousine, qui vous donne ce que désire.

Le tout vostre cousin.

Jean de Leugney.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1888)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'archevêque de Besançon (S. G. Mgr Ducellier).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Logerot).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. Faye).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. Graux).

2° Académicien-né

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. Blanc, C. ✠, ancien procureur général près la Cour d'appel, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
7. Druhen aîné (le docteur), ✠, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
8. Laurens (Paul), ✠, président honoraire de la Société d'agriculture, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).
9. Terrier de Loray (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

MM.

10. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint, archiviste.*
11. Castan (Auguste), ✠, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).
12. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868), *Président annuel.*
13. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
14. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).
15. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
16. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
17. Bergier (le chanoine), r. du Chapitre, 11 (24 août 1872).
18. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
19. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
20. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878), *Vice-président annuel.*
21. Coutenot (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
22. Vuillermoz (Jules), avocat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
23. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).
24. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).

MM.

25. Faivre (le chanoine), ❀, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882), *Trésorier de la Compagnie.*
26. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes, (29 janvier 1883).
27. Chardonnet (le comte de), rue du Chateur, 20 (31 janvier 1884).
28. Besson (Edouard), substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
29. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
30. Sainte-Agathe (Joseph de), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).

II.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

31. Péquignot (Léon), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue St-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
32. Gauderon (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
33. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
34. Sayous (Edouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 64 (28 juillet 1887).
35. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 27 (28 juillet 1887).
36. Beauséjour (le chanoine de), curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (26 juillet 1888).

37-40. . . . .

III.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris (28 janvier 1831).
2. Kornprobst, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Blois (24 août 1840).
3. Déy, ancien directeur des domaines, à Vendôme (28 janvier 1854).
4. Sanderet de Valonne (le docteur), ✻, ancien directeur de l'Ecole de médecine, château d'Asnières, par Champignelles (Yonne) (30 janvier 1862).
5. Weil (Henri), ✻, de l'Académie des Inscriptions, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
6. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
7. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
8. Vernis, ✻, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier (29 janvier 1872).
9. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
10. Chotard, ✻, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
11. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✻, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
12. Gérard (Jules), ✻, recteur de l'académie de Grenoble (25 août 1874).
13. Mignot (Edouard), ✻, lieutenant-colonel au 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).

MM.

14. Reboul, ✿, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
15. Carrau (Ludovic), ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres, maître de conférences à la Sorbonne, rue Tronchet, 30, à Paris (25 août 1875).
16. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
17. Tivier (Henri), ancien professeur de littérature française, doyen à la Faculté des lettres, à Bayonne (27 janvier 1876).
18. Saint-Loup (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
19. Piépape (le commandant Léonce de), à Reims (27 juillet 1878).
20. Meynier (Joseph), ✿, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons (29 juillet 1878).
21. Aumale (Mgr Henri d'Orléans, duc d'), G. C. ✿, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly (29 juillet 1880).

2° Membres honoraires (1).

MM.

1. Bigandet (Mgr), ✿, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) 27 janvier 1853).
2. Mignard (Prosper), à Dijon (24 août 1859).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Règlement intérieur, art. 3.)

MM.

3. Bonaparte (le prince Louis-Lucien), G. C. ✻, à Londres (28 janvier 1865).
4. Conegliano (le duc de), ✻, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
5. Seguin, ✻, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
6. Dreyss, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
7. Rozière (Eugène de), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
8. Servaux, O. ✻, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
9. Perrier (Frédéric), O. ✻, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
10. Jacquinet, O. ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
11. Mérode (le comte de), ancien sénateur du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1881).

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Marmier (Xavier), O. ✻, de l'Académie française, rue Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
2. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
3. Vieille (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).

MM.

4. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
5. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard St-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
6. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (25 août 1856).
7. Toubin (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859).
8. Pasteur (Louis), G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
9. Gigoux (Jean), O. ✠, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
10. Gérome (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
11. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
12. Brultey (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône), (24 août 1868).
13. Marcou (le docteur), géologue, à Salins et à Cambridge (Etats-Unis) (28 janvier 1870).
14. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
15. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
16. Reverchon, ✠, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
17. Tournier (Edouard), ✠, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
18. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
19. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).

MM.

20. Villequez, ✠, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
21. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
22. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).
23. Becquet (Just), ✠, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
24. Valfrey (Jules), O. ✠, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
25. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
26. Rambaud (Alfred), ✠, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
27. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
28. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
29. Vaulchier (le marquis de), ✠, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).
30. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).
31. Cizel (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).
32. Jeannerod (Georges), publiciste, 115, Grande-Rue, à Besançon (28 janvier 1886).
33. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
34. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville de Montbéliard (27 janvier 1887).
35. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont (27 janvier 1887).

MM.

36. L'Epée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
37. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).

38-40 . . . .

V.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Champin, ✠, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
5. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
6. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
7. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
8. Beaurepaire (de), ✠, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
9. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
10. Garnier (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).

MM.

11. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
12. Revillout (Charles), ✠, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier (29 juillet 1877).
13. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
14. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
16. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
17. Taine (H.), ✠, de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
18. Keller (Emile), député du Haut-Rhin, à Belfort (27 janvier 1887).
19. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
20 . . . .

VI.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Kohler (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (28 janvier 1855).
2. Cantu (César), ✠, à Milan (28 janvier 1864).
3. Liagre, lieutenant général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
4. Rossi (J.-B. de), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli) (27 juin 1878).
5. Grémaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).

MM.

6. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne,* à Florence (28 juillet 1880).
7. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
8. Bonhote, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
9. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
10. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
11. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
12. Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
13. Montet (Albert de), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
14. Brunnhofer, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).
15. Mermillod (Mgr), évêque de Lausanne et Genève (28 janvier 1886).
16. Bachelin, directeur du *Musée Neuchâtelois*, à Marin (canton de Neuchâtel) (27 janvier 1887).
17. Du Bois-Melly, à Plainpalais-Genève (28 juillet 1887).

18-20 . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1888

Académiciens titulaires.

BAILLE (Edouard), artiste peintre (27 août 1867), décédé le 22 mai.

SAINT-GINEST (Etienne), architecte du département (31 juillet 1877), décédé le 2 septembre.

BENEYTON (le comte) (24 juillet 1884), décédé le 7 septembre.

MICHEL, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise* (25 janvier 1882), décédé le 17 octobre.

Académiciens honoraires.

SOULTRAIT (le comte DE), ancien trésorier-payeur général du Doubs, à Toury-Lurcy (Nièvre) (29 juillet 1879), décédé le 13 septembre.

BESSON (Mgr), évêque de Nimes (30 août 1847), décédé le 18 novembre.

Associés correspondants (classe des associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

BOUCHEY (l'abbé), curé de Bonnétage (25 janvier 1882), décédé le 29 mars.

MARLET (Adolphe), ancien conseiller de préfecture, à Dijon (29 janvier 1885), décédé le 8 décembre.

Associés correspondants (classe des associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté).

BARTHÉLEMY (le comte Edouard DE), à Paris (25 août 1837), décédé le 30 mai.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (127)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomatique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais ; Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie ; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association scientifique de France ; Paris.
Société philomatique ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise : Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges

Société d'émulation des Vosges; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA.

Institut Canadien Français; Ottawa.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
Université John Hopkins de Baltimore.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— du collège Saint-François-Xavier ; id.
— des Frères de Marie ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1888)

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

